



*Séance du lundi 4 juin 2007*

# CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

---

**Procès-verbal de la séance du  
4 JUIN 2007 A 15 H 00**

## **La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux**

### **Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ (présente jusqu'à 16h00), M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (présent jusqu'à 16h25), Mme Michèle DELAUNAY (présente jusqu'à 16h25), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD (présent jusqu'à 16h25), Mme Martine DIEZ (présente jusqu'à 16h25), Mme Brigitte NABET (présente jusqu'à 16h25), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 16h25), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

### **Excusés :**

M. Jean-Charles BRON, Mme Martine MOULIN-BOUDARD,

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2007**

La séance est ouverte à 15 h sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux.

**M. LE MAIRE. -**

Notre séance est ouverte. Je voudrais vous demander de désigner notre secrétaire de séance. Nous allons conformément à l'habitude prendre notre benjamine Mme PALVADEAU.

En attendant qu'elle rejoigne la tribune je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de notre séance du 30 avril.

Y a-t-il des demandes de modification ?

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vote négatif du groupe socialiste sur la délibération concernant les déplacements des élus n'a pas été pris en compte.

**M. LE MAIRE. -**

Nous allons rectifier en ce sens.

Pas d'autres remarques ?

(Aucune)

Je vous remercie.

Nous allons appeler les dossiers de la délégation de M. Jean-Paul JAUFFRET.

*DELEGATION DE M. Jean-Paul JAUFFRET*

D -20070274

## Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2006. Approbation.

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2006 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2007. Concernant l'exercice 2006, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des charges transférées,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail,
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe,
- Bilans certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes dans lesquels la commune détient une part du capital ou au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
- Eléments essentiels des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération dont est membre la commune,

## Séance du lundi 4 juin 2007

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

### **ARTICLE 1 :**

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2006 sont approuvés.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

### **ARTICLE 2 :**

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2006 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	137 298 713.76	332 775 170.95	470 073 884.71
DEPENSES	177 854 155.38	282 482 887.30	460 337 042.68
Résultat de Clôture	<b>- 40 555 441.62</b>	<b>50 292 283.65</b>	<b>9 736 842.03</b>

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : 50 292 283.65 euros

et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : 40 555 441.62 euros

L'excédent brut global s'élève à : 9 736 842.03 euros

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	63 811 556.79		63 811 556.79
DEPENSES	63 456 816.82	2 974 534.57	66 431 351.39
Total	<b>354 739.97</b>	<b>- 2 974 534.57</b>	<b>- 2 619 794.60</b>

■ le résultat net de fonctionnement s'élève à : 47 317 749.08 euros

(50 292 283.65 - 2 974 534.57)

■ et le besoin de financement net de la section d'investissement est de:

40 200 701.65 euros (40 555 441.62 – 354 739.97)

■ l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : **7 117 047.43 euros**

(47 317 749.08 – 40 200 701.65)

### **ARTICLE 3 :**

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2006 de la façon suivante :

#### **➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice : excédent : 38 806 042.91
- Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 11 486 240.74  
(ligne 002 du C.A.)

*Séance du lundi 4 juin 2007*

➤ Résultat de clôture à affecter : excédent : **50 292 283.65**

➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

➤ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	7 181 936.10
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur	déficit :	47 737 377.72
➤ (ligne 001 du CA)		
➤ Résultat comptable cumulé	déficit :	40 555 441.62
➤ Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		63 456 816.82
➤ Recettes d'investissement restant à réaliser :		63 811 556.79
➤ Solde des restes à réaliser :		+ 354 739.97
➤ Besoin réel de financement :		<b>40 200 701.65</b>

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire :  
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

(recettes budgétaires au compte 1068) : **40 200 701.65 euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(ligne budgétaire 002 du budget 2007) soit : **10 091 582.00 euros**  
(50 292 283.65 – 40 200 701.65)  
( Résultat brut – besoin réel de financement)

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	Recettes R002 : excédent reporté <b>10 091 582.00</b>	<b>Dépenses</b> D001 : solde d'exécution N-1 <b>40 555 441.62</b>	<b>Recettes</b> R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé <b>40 200 701.65</b>

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2007, sont les suivants :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	63 811 556.79		63 811 556.79
DEPENSES	63 456 816.82	2 974 534.57	66 431 351.39
Total	<b>354 739.97</b>	<b>- 2 974 534.57</b>	<b>- 2 619 794.60</b>

**ARTICLE 4 :**

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2006 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	3 138 924.29	6 126 588.02	9 265 512.31
DEPENSES	3 693 570.03	5 454 778.49	9 148 348.52
Résultat de clôture	<b>- 554 645.74</b>	<b>671 809.53</b>	<b>117 163.79</b>

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	206 032.48		206 032.48
DEPENSES	206 032.48		206 032.48
Total	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

- L'excédent brut global s'élève à: 117 163.79 **euros**
- L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : 671 809.53 **euros**, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.
- Le besoin de financement net de la section d'investissement est de : 554 645.74 **euros**
- L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à : **117 163.79 euros** (671 809.53 – 554 645.74)

**ARTICLE 5 :**

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2006 de la façon suivante :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter:**

➤ Résultat de l'exercice :	excédent :	39 517.43
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent	632 292.10
➤ Résultat de clôture à affecter :	excédent :	<b>671 809.53</b>



➔ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

➤ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	735 341.66
➤ Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	180 695.92
➤ (ligne 001 du CA)		
➤ Résultat comptable cumulé	déficit :	554 645.74
➤ Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		206 032.48
➤ Recettes d'investissement restant à réaliser :		206 032.48
➤ Solde des restes à réaliser :		<b>0.00</b>
➤ Besoin réel de financement :		<b>554 645.74</b>

➔ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire :  
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Recettes budgétaires au compte 1068 : 554 645.74 euros  
En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(ligne budgétaire 002 du budget 2007) 117 163.79 euros soit  
(671 809.53 – 554 645.74)  
( Résultat brut – besoin réel de financement)

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b> R002 : excédent reporté <b>117 163.79</b>	<b>Dépenses</b> D001 : solde d'exécution N-1 <b>554 645.74</b>	<b>Recettes</b> R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé <b>554 645.74</b>

Compte tenu d'un écart constaté lors de la reprise du résultat d'investissement 2004 dans les comptes du receveur municipal, il convient de modifier d'un centime le résultat d'investissement 2006 repris en 2007.

➔ **Transcription budgétaire sur les résultats 2006 repris en 2007 :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b> R002 : excédent reporté <b>117 163.80</b>	<b>Dépenses</b> D001 : solde d'exécution N-1 <b>554 645.73</b>	<b>Recettes</b> R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé <b>554 645.73</b>

## RAPPORT DU C.A. 2006

Le Compte Administratif 2006 retrace l'intégralité des opérations effectuées au titre de cet exercice. Afin de permettre une meilleure lecture et de donner à la gestion municipale toute la transparence souhaitée, il est accompagné, comme pour le budget, d'un document de gestion.

Ce dernier document récapitule par centre de responsabilité budgétaire, la totalité des dépenses et recettes exécutées en 2006.

Enfin, un rapport de gestion financière distinct détaille la politique suivie et les actions menées en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie et développe le bilan d'activité en matière de marchés publics.

### LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre, (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvement de fonds. Les mouvements financiers enregistrés en 2006, se composent d'une part d'opérations nouvelles propres à l'exercice et d'autre part, de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2006 sont, par section, les suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	321 288 930,21	Recettes	137 298 713,76
Excédent reporté	11 486 240,74		
Recettes totales	332 775 170,95	Déficit reporté	47 737 377,72
		Dépenses	130 116 777,66
Dépenses	282 482 887,30	Dépenses totales	177 854 155,38
<b>RESULTAT</b>	<b>50 292 283,65</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>-40 555 441,62</b>
<b>RESULTAT BRUT AVANT REPORTS :</b>		<b>9 736 842,03</b>	
Dépenses reportées	2 974 534,57	Dépenses reportées	63 456 816,82
Recettes reportées		Recettes reportées	63 811 556,79
Solde reports	-2 974 534,57		354 739,97
<b>RESULTAT NET</b>	<b>47 317 749,08</b>	<b>RESULTAT NET</b>	<b>-40 200 701,65</b>
<b>RESULTAT NET GLOBAL :</b>		<b>7 117 047,43</b>	

Avant prise en compte des reports de l'exercice 2006, le résultat brut s'élève à 9,74 M€. Après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement dégage pour 2006 un excédent de 47,32 M€. La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 40,20 M€.

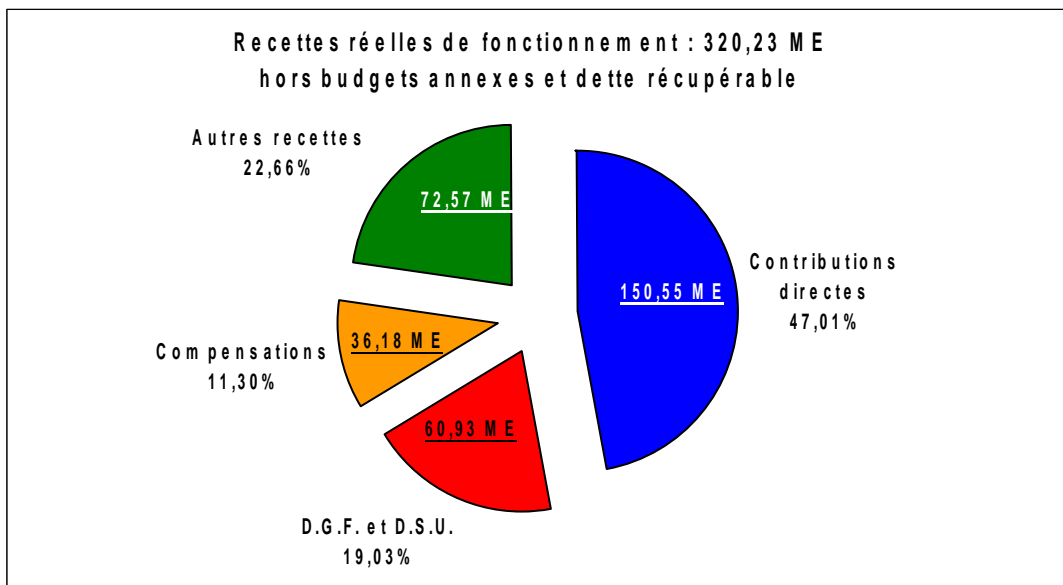
Le résultat constaté en fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement.

L'excédent disponible s'élève donc à 7,12 M€.

Excédent de Fonctionnement	47,32 M€
Besoin de Financement	40,20 M€
Excédent disponible/résultat net	7,12 M€

Ce résultat net de 7,12 M€ sera destiné au financement de compléments d'opérations ou des mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2007.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (320,23 M€ HORS BUDGETS ANNEXES)



## **LE PRODUIT FISCAL (150,55 M€)**

Sans augmentation des taux d'imposition communaux, le produit des trois taxes ménages (taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti) a progressé de 4,07 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution qui intègre la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (+ 1,8 %) confirme l'augmentation physique favorable des bases d'imposition constatée depuis déjà quelques années. C'est également un signe fort de la nouvelle attractivité de notre ville qui voit s'installer de nombreux nouveaux habitants.

Concernant les entreprises, le taux de Taxe Professionnelle applicable à Bordeaux a baissé de 5,75% depuis 2000 grâce à la mise en oeuvre de la Taxe Professionnelle Unique sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

## **LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (60,93 M€)**

Elle a augmenté de 0,74 % par rapport à 2005 selon les termes du contrat de croissance et de solidarité liant l'Etat aux collectivités locales.

Composée de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine, la D.G.F. s'est élevée à 60,93 M€ en 2006. Il est important de noter que 2006 fut pour Bordeaux la dernière année de mise en oeuvre du mécanisme de garantie D.S.U. à laquelle notre ville n'est plus éligible. Le montant perçu au titre de cette garantie s'est élevé cette année à 0,8 M€.

## **LES COMPENSATIONS FISCALES (36,18 M€)**

Elles ont augmenté de 2,38 % en 2006.

L'attribution de compensation qui permet de neutraliser le système de mise en place de T.P.U. sur le territoire communautaire est versée par la CUB, son montant qui est désormais définitivement fixé s'est élevé à 21,43 M€ pour la ville de Bordeaux en 2006.

La dotation de solidarité communautaire versée par la CUB aux communes membres représente notamment une partie de la croissance des bases de T.P. constatée sur le territoire communal. Pour Bordeaux, elle s'élève en 2006 à 6,44 M€.

Enfin, les autres compensations sont versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes ménages décidées par les différentes lois de finances. Elles ont représenté 8,3 M€ en 2006.

## **LES AUTRES RECETTES (72,57 M€)**

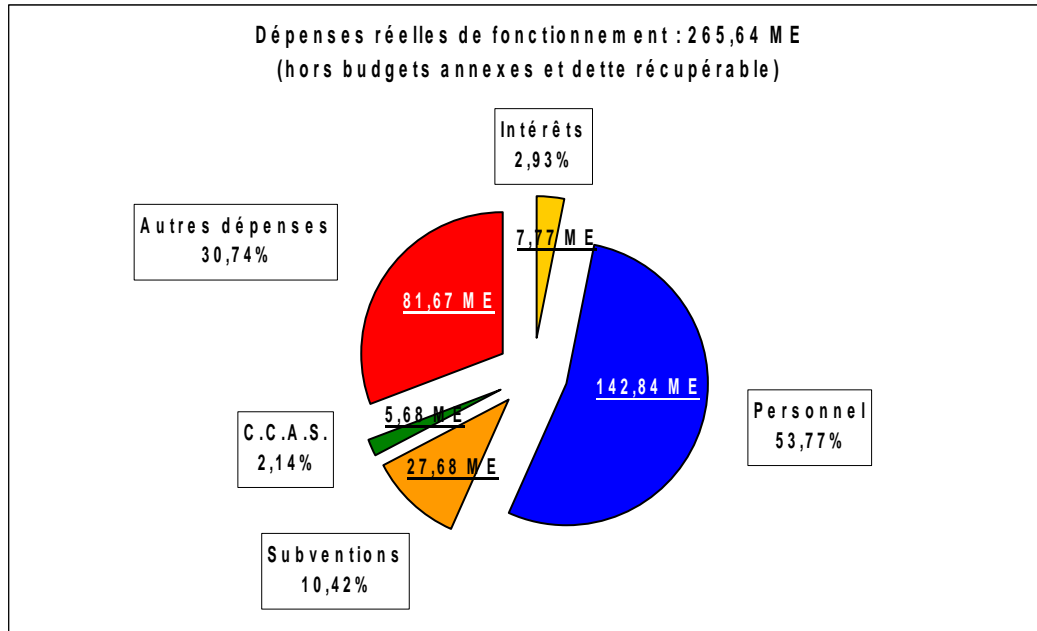
Le poste « autres recettes » comprend essentiellement les recettes tarifaires et les participations et subventions perçues par la ville de Bordeaux en fonctionnement. Ces recettes progressent globalement de 3,46 % par rapport à 2005.

Les produits des services et les produits domaniaux (12,7 M€) résultent des activités et prestations de services proposées aux bordelais. Le dynamisme de la politique municipale en faveur de la jeunesse et de la petite enfance a permis de mobiliser plus de 10,7 M€ en provenance de nos différents partenaires (notamment la CAF).

Le prélèvement sur le produit des jeux du casino est encore en progression (de plus de 4 %) pour atteindre 6,12 M€ en 2006.

Enfin, l'attractivité de notre territoire est confirmée par le dynamisme des transactions immobilières et l'évolution importante (+6%) des droits de mutation qui atteignent 11,2 M€ en 2006.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (265,64 M€)



## LES FRAIS DE PERSONNEL (142,84 M€)

En progression de 3,63 % par rapport à 2005, les frais de personnel s'élèvent à 142,84 M €. Cette évolution a permis de faire face notamment, comme les années précédentes, au « Glissement Vieillesse Technicité » du personnel, et à l'attribution générale d'un point indiciaire supplémentaire aux 3 872 agents permanents.

La mise en œuvre de la première partie de la refonte des statuts, les nouvelles mesures de reprise d'antériorité professionnelle dans le déroulement des carrières, le versement d'une bonification indemnitaire de sommet de grade et les mesures de titularisation en faveur du personnel des écoles expliquent également cette progression.

L'année 2006 a permis de répondre à des besoins nouveaux (petite enfance, propreté, éclairage public, développement urbain...) ou à des remplacements d'agents partant à la retraite (223 recrutements) et de réserver un certain nombre de postes à des contrats d'avenir (politique sportive, écoles...) ainsi qu'à des travailleurs handicapés (14).

Des actions importantes en matière de formation (1511 journées) ont été entreprises en particulier dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité pour généraliser les certificats d'aptitude à la conduite en sécurité, au travail en hauteur, à la prévention des risques et à l'amélioration des gestes et postures.

Un programme de sensibilisation à la lutte contre la discrimination et pour l'égalité des chances a été mis en place avec 4 journées thématiques pour les cadres et les agents d'accueil. Cette action se poursuit en 2007.

2006 a également été marqué par le lancement d'un plan formation des cadres de la collectivité qui, à raison de deux semaines sur l'année, a permis à plus de 200 responsables de directions, de services

et d'établissements d'améliorer leur savoir faire en matière de management, d'organisation et d'animation de leurs équipes.

Comme par le passé ce budget a également permis de consolider le dispositif de participation aux frais de transport du personnel et dont le chiffre (877 bénéficiaires) est en constante progression depuis la mise en service du tramway.

Enfin l'année 2006 a vu le lancement de la refonte du système d'information des ressources humaines dans l'objectif d'une meilleure information et d'une plus grande participation des directions à la gestion du personnel.

## **LES SUBVENTIONS (27,68 M€)**

Toujours en forte hausse (+ 5,69 %), ce poste traduit le soutien important qu'apporte la Ville à la vie associative bordelaise. Outre l'aide aux secteurs culturel, sportif, social, socio-économique, une grande part de cette progression est due à l'élargissement de l'offre d'accueil tant au niveau des crèches que des centres de loisirs sans hébergement.

## **LE C.C.A.S. (5,68 M€)**

Représentant 5,68 M€, la contribution de la Ville permet d'apporter un soutien efficace aux personnes âgées et aux populations les plus démunies.

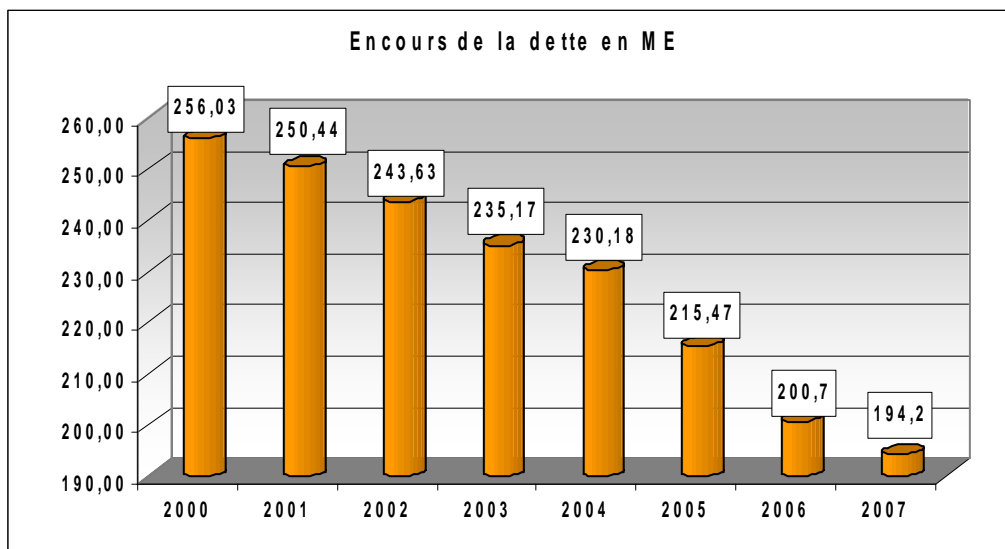
## **LES AUTRES DEPENSES (81,67 M€)**

Constituées des moyens de fonctionnement des services municipaux et permettant d'améliorer l'offre de prestations à destination des bordelais, ces dépenses ont progressé de 4 % en 2006.

## LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

La diminution de l'endettement engagée dès 1996 s'est poursuivie cette année.

Au 31 décembre 2005, le stock de dette s'élevait à 200,77 M€ ; à la fin de l'exercice 2006, la barre symbolique des 200 M€ a été franchie puisque l'encours de la Ville s'élevait au 31 décembre 2006 à 194,20 M€. Au cours de l'exercice 2006, malgré un programme d'investissement toujours plus important, la Ville a diminué son encours de 6,57 M€ portant son désendettement à près de 62 M€ au cours des six dernières années.



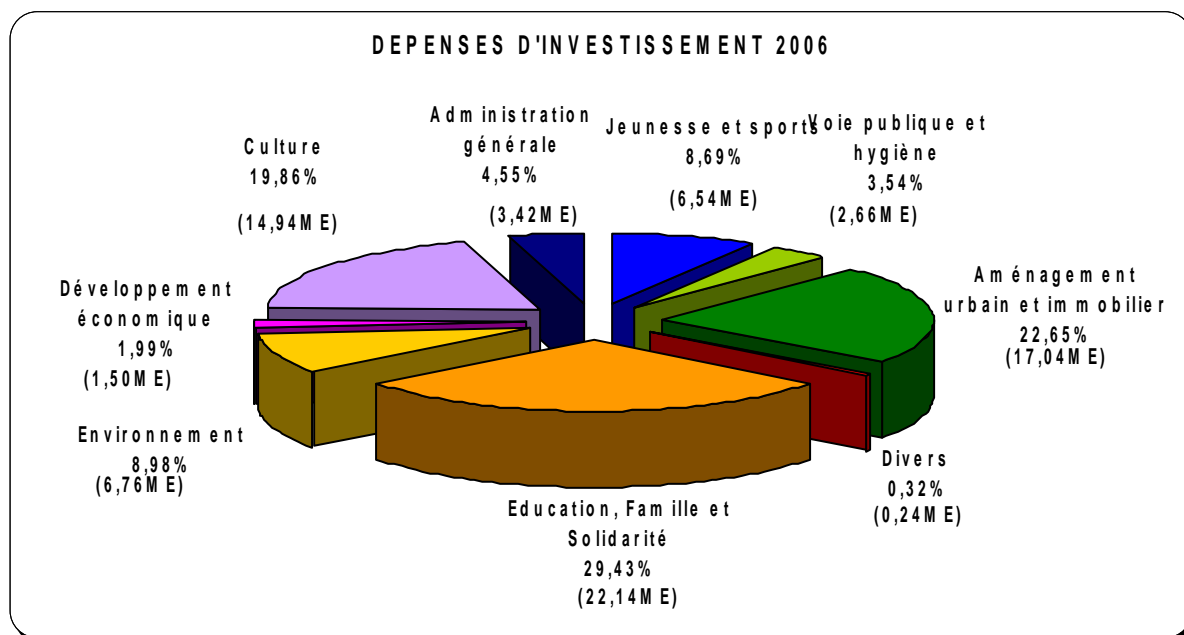
Malgré un contexte défavorable des marchés financiers (remontée des taux d'intérêt en 2006), et une importante mobilisation des lignes de trésorerie pour assurer le portage des actions Gaz de Bordeaux notamment, les intérêts de la dette et des lignes de trésorerie sont restés stables en 2006 à 7,77 M€. Il est important de noter que pour la 1<sup>ère</sup> fois, les intérêts représentent moins de 3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au titre de l'exercice 2006, la structure de l'endettement de la Ville se caractérise par un taux moyen de 3,66 % pour une durée résiduelle d'environ 9 ans.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (75,24 M€)

Les dépenses d'investissement inscrites aux comptes 20, 21, et 23 représentent les investissements directs de la ville et contribuent à l'enrichissement de son patrimoine.

Sans atteindre le niveau de l'année 2005, qui provenait toutefois pour partie de l'opération exceptionnelle du Pôle Universitaire de Gestion, l'exercice 2006 avec 75,24 M€ de réalisations en investissement n'en reste pas moins une excellente année, dépassant très largement les crédits inscrits au B.P. 2006 (55,71M€).



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (23,51 M€)

Dans ce poste figurent les subventions et participations reçues au titre des différents programmes d'investissement (15,85 M€) ainsi que le fonds de compensation de la TVA (7,15 M€).

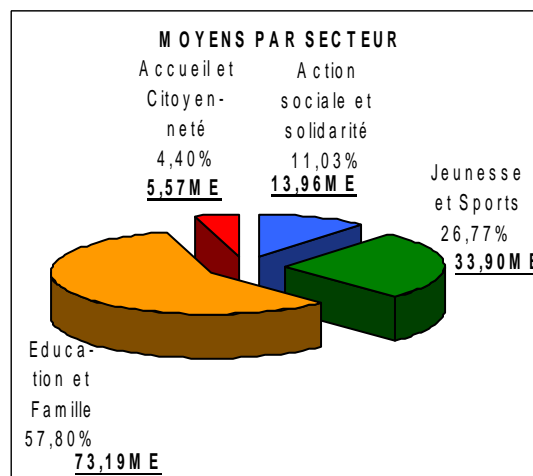
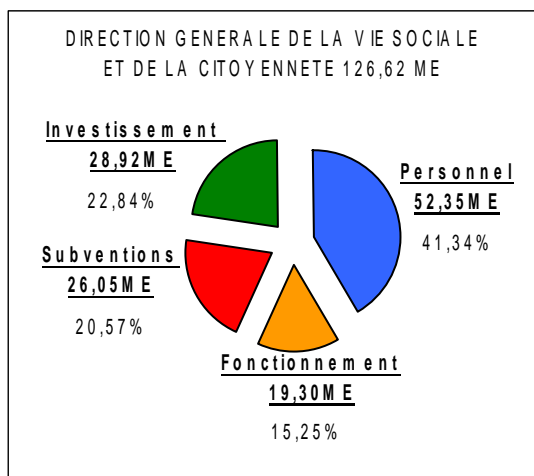
Au titre des participations et subventions, l'année 2006 aura été marquée par :

- Un niveau modéré de programmation des crédits européens pour des opérations de la Ville (les enveloppes FEDER étant pour la plupart d'ores et déjà consommées)
- Un montant conséquent de cofinancements obtenus auprès des autres partenaires publics notamment l'Etat (première tranche de subvention pour l'auditorium, subvention du CNDS pour la piscine du Grand Parc ...).
- Un avancement satisfaisant pour le PIC Urban 2
- Un travail important de lobbying pour défendre un volet urbain dans le cadre de la future période de programmation (2007-2013) ainsi que les enjeux pour Bordeaux du contrat de projets Etat Région.

Enfin, on peut noter que sur la période 2000/2006, l'Europe a attribué près de 17 M€ à des projets portés par la Ville.



## LA VIE SOCIALE ET LA CITOYENNETE



L'année 2006 est une année primordiale en terme de dynamisme des prestations municipales tant à destination des enfants (ouverture de places en crèches, multiplications des accueils à la parentèle...), que des jeunes (augmentation des places de CLSH) ou des seniors (accroissement du nombre de repas à domicile, vigilance et actions accrues dans le cadre du plan Canicule).

L'année 2006 a été également l'année de l'innovation avec notamment :

- L'ouverture de la maison polyvalente de la Bastide comprenant, un centre d'animation, une salle polyvalente, un club senior, un centre administratif
- L'ouverture de deux structures passerelles pour les petits (crèche Barreyre et crèche Magendie avec l'école Pressensé)
- La mise en place d'accompagnateurs sportifs
- Le changement de logiciel pour les élections
- Le nouveau schéma de développement informatique pour les écoles
- La démarche HQE pour la mise en chantier de la piscine du Grand Parc accompagnée de la mise en œuvre de la clause d'insertion pour les différentes phases de travaux en articulation avec le Plie et la Mission Locale.

## L'ÉDUCATION

Les travaux de restructuration du groupe scolaire Anatole France (4,11 M€) se sont terminés avec la livraison des locaux entièrement rénovés de l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2006. De même l'école maternelle Raymond Poincaré a été mise à disposition de la communauté éducative à la rentrée scolaire, terminant là aussi une restructuration complète de trois ans (4,75 M€).

La construction du nouveau restaurant scolaire et de la salle polyvalente a constitué la première tranche (1,94 M€) des travaux de restructuration de l'école élémentaire Stéhelin qui se poursuit en 2007.

Le groupe scolaire Nuyens construit par la CUB a été livré en fin d'année.

Trois nouveaux selfs ont été réalisés au sein des écoles Balguerrie, Alphonse Dupeux et Labarde. Le maître d'œuvre de reconstruction de l'école maternelle Barbey a été désigné.

143 opérations de rénovation de locaux, grosses réparations et mises en conformité tant des bâtiments scolaires que des aires de jeux ont été réalisées principalement pendant les vacances scolaires (2,04M€).

Les moyens d'actions éducatives ont été utilisés totalement, permettant de satisfaire les demandes des enseignants. A titre d'exemple, 5 772 bus ont été affrétés pour les sorties des écoles, soit une moyenne de 40 bus par jour.

Un nouveau programme de développement de l'informatique dans les écoles a été arrêté avec l'Inspection Académique.

Depuis la rentrée 2006 les enseignants effectuent toutes leurs commandes de livres pédagogiques, petit matériel, papeterie, fournitures scolaires et petit matériel directement en ligne à partir d'un logiciel développé par la Mairie.

Enfin 12 695 enfants ont été inscrits à la restauration scolaire.

## **LA PETITE ENFANCE**

La forte augmentation des sommes dédiées à la petite enfance au budget a permis la poursuite sans retard du programme de créations de places supplémentaires.

Trois nouvelles structures ont été ouvertes en 2006 : un multi-accueil de 20 places et un jardin d'enfants de 16 places rue Barreyre en septembre 2006 (3,5 M€) et le multi-accueil Jean Marquaux de 20 places en novembre 2006 (1,06 M€).

Par ailleurs les restructurations complètes avec création de places des crèches Carle Vernet (+ 20 places) et Sainte Colombe (+ 50 places) se sont poursuivies pour être livrées en 2007. Le maître d'oeuvre de la nouvelle structure (34 places) rue Malbec a été désigné. Le relais assistantes maternelles (RAM) et la ludothèque sur la ZAC Cœur de Bastide ont été ouverts en fin d'année (1,46M€).

3,71 M€ de subventions ont été alloués aux structures d'accueil associatives, soit une augmentation de près de 15% par rapport à l'année 2005.

3 790 enfants ont été accueillis simultanément au sein de 55 structures municipales et associatives soit 1 200 enfants de plus qu'en 2001 et 16 structures supplémentaires.

La Parentèle a reçu 5 788 visiteurs sur l'année 2006, une fréquentation en augmentation de 44,7 % par rapport à l'année précédente.

Les relais d'assistantes maternelles de Bordeaux Centre et de la Bastide ont contribué à l'information de 654 assistantes maternelles indépendantes qui accueillent 1 378 enfants sur la commune. Plus de 7 500 actions (conseils, informations, médiations, candidatures) ont été enregistrées.

## **LE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN**

2006 a constitué une année charnière au titre de la Politique de la Ville. L'évaluation du Contrat de Ville qui s'est achevé à la fin de l'année a permis de construire le nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Grâce à l'important travail réalisé, de nouvelles orientations ont pu être définies tout en assurant la continuité des actions de terrain. L'effort financier consacré par la Ville aux quartiers prioritaires a été intensifié.

La mise en œuvre du « programme de réussite éducative » a permis de développer de nouveaux projets dans les secteurs concernés par le dispositif (Bacalan, le Lac et la Benaugue).

Concernant la Prévention de la délinquance, de nombreuses actions ont été menées avec le milieu éducatif (médiation, citoyenneté, conduites addictives) ou avec le milieu associatif (prostitution, errance). Le travail de partenariat avec la police et la justice a quant à lui été conforté.

Enfin, les actions menées dans le cadre du Conseil local de santé se sont consolidées, voire développées dans les domaines de la nutrition, de la prévention du cancer ou encore du SIDA.

## **LES SENIORS**

La politique municipale en faveur des retraités et personnes âgées s'est appuyée, cette année encore, sur une grande synergie avec les services du CCAS.

Le service du portage de repas à domicile du Pôle senior, en lien permanent avec le Centre Local d'Information et de Coordination, a mis en place des complémentarités d'actions permettant d'offrir aux personnes âgées bordelaises une palette élargie d'interventions.

Le nombre de bénéficiaires du portage de repas a continué de progresser : 117 860 repas livrés au domicile des seniors, soit une augmentation de 15,7% par rapport à 2005 et de 38% par rapport à 2004.

Une démarche d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires a été mise en place. Par ailleurs, certains agents de nos clubs ont bénéficié d'un plan de formation.

Enfin, un travail partenarial avec les services sociaux hospitaliers a été mis en place pour améliorer et faciliter les sorties d'hospitalisation.

## **LES CLUBS SENIORS**

De nouveaux ateliers animés par des professionnels ont été mis en place afin de répondre à la demande du public, en complément des actions menées quotidiennement dans les établissements.

Les actions intergénérationnelles ont été développées sur 11 sites avec des crèches, des écoles, des centres sociaux et culturels.

L'atelier du Pôle Senior a vu sa fréquentation augmenter fortement (+30%), ce qui porte le taux de participation à plus de 80%.

Le fait marquant de l'année 2006 fut l'ouverture au public, le 16 octobre 2006, de la Maison polyvalente de la Bastide composée d'un club senior et d'une structure de type atelier, basée sur le même principe que l'atelier de Brach.

L'accent a également été mis sur la prévention avec la formation de certains de nos agents, l'animation d'ateliers « prévention des chutes » ou encore la mise en place de relais de préventions dans les établissements en collaboration avec la CRAMA.

Les événements tels que les trophées des seniors, le Noël au Pôle ont été reconduits et ont rencontré de nouveau un franc succès.

En 2006, 1 329 personnes étaient inscrites dans les Clubs et 178 000 repas ont été servis.

## **LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CANICULE (ETE 2006)**

Les mesures nationales entrant dans le cadre du Plan bleu sont déclinées au niveau communal par un plan canicule municipal.

L'activation du plan municipal, sur la période du 17 au 30 juillet 2006, s'est traduite par :

- ✦ 58 visites assurées par 3 binômes, et 330 repas livrés par 7 agents

- 2 passages quotidiens au domicile des résidents ont été effectués, avec un rappel des gestes et conseils à prodiguer et une orientation des résidents vers les clubs senior.
- Des permanences du personnel dans les RPA ont été mises en place, du 20 au 30 juillet et le 15 août.

1 500 bouteilles d'eau ont été livrées sur cinq clubs seniors choisis en fonction de leur implantation (1 par secteur géographique).

Le maintien du dispositif a été effectif pendant les week-ends et 130 personnes vulnérables ont été recensées.

## **LES ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES**

Le Conseil Ville & Handicaps a pu apporter une aide technique auprès de différents services de la ville que ce soit à l'occasion de l'exposition organisée par le Muséum d'histoire naturelle, la communication sur les ateliers pour personnes handicapées du Musée d'Aquitaine, ou la mise en œuvre d'outils dédiés comme le système d'audio-description de l'Opéra de Bordeaux et la plate-bande adaptée du Jardin botanique.

Par ailleurs, les travaux en commission ont permis de poursuivre la concertation engagée depuis de nombreuses années avec les associations représentatives du handicap.

### **LE SPORT**

Au cours de l'année 2006, le patrimoine sportif s'est enrichi avec la concrétisation de nombreux projets notamment : l'ouverture du skate park des quais à l'automne (0,91 M€), la réfection de la pelouse du stade Chaban Delmas (0,28 M€) ou la création du city stade Armagnac (0,05 M€).

Les équipements d'athlétisme ont été développés, que ce soit par l'aménagement de l'aire de lancers longs du stade A Daney (0,08 M€) ou la réhabilitation du stade Stéhelin (0,35 M€). La patinoire Mériadeck a fait l'objet d'importants travaux d'amélioration pour un montant global de 0,86 M€ ainsi que le Golf du Lac (0,10 M€).

De nombreux travaux d'éclairage des équipements ont été réalisés comme ceux des antennes sportives (terrain n°16), des terrains stabilisés du City stade des Aubiers et de la piste de bicross. Plus généralement, des travaux de rénovation ont été effectués dans les différents équipements sportifs de la ville pour un montant global de 0,87 M€.

Une subvention d'équipement de 0,08 M€ versée au bénéfice du stade Bordelais a permis la remise à niveau des installations du stade Sainte-Germaine.

Enfin, 2006 a vu le démarrage des travaux de deux projets ambitieux : la construction du gymnase des Chartrons et la réhabilitation de la piscine du Grand Parc.

En ce qui concerne les actions de proximité, la forte fréquentation des équipements municipaux peut être illustrée par les éléments suivants :

- 160 établissements scolaires différents et 142 sections sportives, pratiquant 42 disciplines, ont disposé de 4 080 heures hebdomadaires pour leurs entraînements sur 43 sites municipaux.
- 449 014 personnes ont fréquenté les piscines municipales, soit une augmentation de 2,35 % par rapport à 2005.
- 4,25 M€ ont été versés sous forme de subventions se répartissant en 0,29 M€ pour les événements sportifs, 2,32 M€ pour les sports éducatifs et de loisirs et 1,64 M€ pour le sport de haut niveau.

## LA JEUNESSE

En application du Plan jeunesse, la ville a renforcé, en 2006, ses actions en faveur des enfants, des jeunes et donc des familles.

L'accompagnement des jeunes dans leur parcours, leurs initiatives, la qualité affirmée et le développement des accueils éducatifs, l'aide apportée aux enfants dans leur parcours scolaire constituent les axes forts de la politique jeunesse.

Le Conseil des jeunes a été l'artisan de réalisations concrètes telles que le festival de la jeunesse, le journal du Conseil des jeunes, des journées de prévention santé et de sensibilisation au développement durable.

Pour les plus jeunes, le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni régulièrement et a produit un certain nombre de réalisations.

Les places offertes en centres de loisirs ont été augmentées pour la rentrée de septembre et ont été très utilisées comme en témoignent les taux de fréquentation :

<b>Taux de fréquentation</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Vacances</b>
Accueils éducatifs et de loisirs pour les 3-5 ans	87%	74%
Accueils éducatifs et de loisirs pour les 6-11 ans	86%	70%

L'accompagnement à la scolarité mobilise des professionnels et, depuis deux ans, de plus en plus de bénévoles qui répondent ainsi à l'appel lancé par la Ville en faveur des associations.

Pour la campagne 2005/2006, 80 personnes se sont durablement engagées. Depuis, 50 autres bénévoles les ont rejoints au sein des associations. Une évaluation de ce dispositif est en cours.

Les actions s'accompagnent aussi de travaux sur le patrimoine bâti. Ainsi, la phase d'études du projet de construction de l'espace Lagrange a été lancée et les travaux de couverture et de réfection du 2ème étage de l'immeuble des JSA ont été réalisés (0,24 M€). Par ailleurs, un premier versement (0,24 M€) a été réalisé pour la reconstruction du Centre de loisirs des deux Villes (CL2V) ainsi que le premier acompte de la subvention allouée au Centre Social et Familial de Bordeaux Nord pour la réhabilitation de leurs locaux(0,03 M€).

Enfin 0,31 M€ ont été consacrés à la rénovation et la mise aux normes des équipements dédiés à l'accueil périscolaire.

## LE POLE ASSOCIATIF

De nouvelles perspectives se dessinent pour ce pôle, qui regroupe dorénavant, depuis 2006, deux secteurs d'activité : la gestion des salles municipales (12 équipements de proximité représentant 48 salles) et la Vie Associative (2 274 associations répertoriées dont 1 713 ont effectivement leur siège social à Bordeaux).

Le Pôle Associatif est devenu, en 2006, le carrefour des initiatives, en offrant des espaces, mais aussi de nouveaux moyens d'action en faveur des associations. « Soutenir le développement de la vie associative, être un interlocuteur des associations et des bordelais porteurs de projets, promouvoir l'engagement bénévole », tel est le leitmotiv de cette nouvelle structure municipale.

Ainsi 697 associations ont bénéficié en 2006 du prêt d'un local et 8.656 mises à disposition de salles ont été accordées. Mais le Pôle Associatif, c'est aussi :

*Séance du lundi 4 juin 2007*

- ✦ un conseil de la vie associative
- ✦ un conseil de la diversité
- ✦ des comités techniques thématiques
- ✦ des Festivals organisés : Bénévolat, la Mosaïque, les pique-niques de quartier, le Carnaval ...

Enfin 2006 a vu également la mise en construction de l'aire d'accueil des gens du voyage qui sera livrée en juillet 2007.

## L'ACCUEIL ET LA CITOYENNETE

### L'ACCUEIL

214 140 personnes se sont adressées aux hôtes de l'hôtel de ville pour bénéficier d'une orientation vers le service compétent ou pour demander des renseignements divers et 1 834 plis d'huissiers ont été remis.

	<b>Nombre de documents délivrés en 2006</b>
Cartes d'identité	18 885
Passeports	11 190
Attestations d'accueil	2 389
Légalisations de signature	1 897
Autorisations de sortie du territoire	1 508
Certificats d'hérédité	958
Certifications de document	670
Cartes de transports	11 811

Enfin, l'**accueil social** a été fréquenté par 14 625 personnes.

## **L'ETAT CIVIL**

L'activité du service s'est encore accrue cette année avec 15 234 mentions marginales apposées, 12 551 livrets de famille délivrés. Par ailleurs, 7 851 naissances, 2 135 reconnaissances, 3 994 décès et 430 divorces ont été enregistrés. Le nombre de mariages célébrés s'est élevé à 807.

Enfin, 174 374 actes ou réponses ont fait l'objet d'un courrier.

Le temps moyen de présence des administrés dans les locaux toutes formalités confondues a été de 8 minutes.

## **LE SERVICE DES ELECTIONS**

La révision de la liste électorale a été très importante : plus de 24 000 inscriptions ont été enregistrées.

La liste électorale générale a été arrêtée à 133 988, celle complémentaire pour les futures élections européennes à 542 et celle complémentaire pour les élections municipales à 550.

495 jurés titulaires et 1 650 jurés suppléants ont été tirés au sort parmi les électeurs de la commune pour constituer le jury d'assises appelé à siéger en 2007.

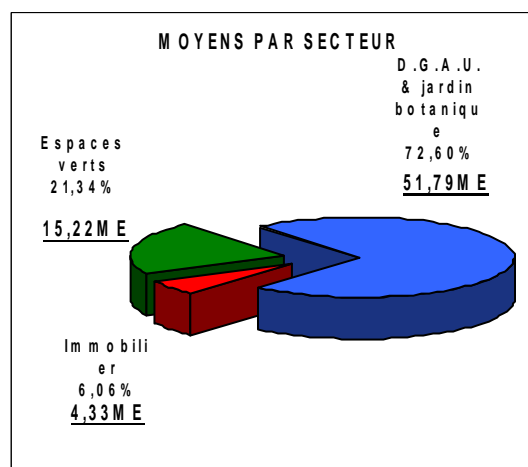
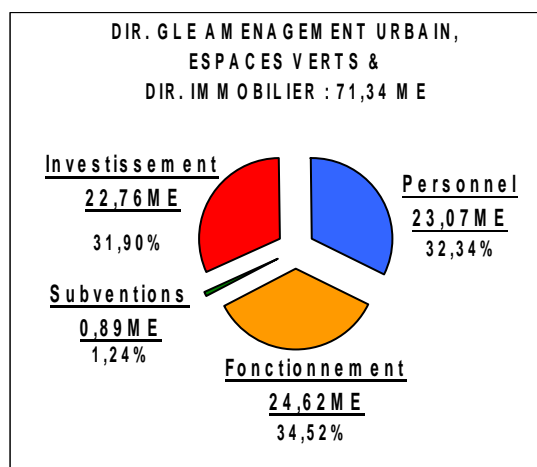
Le recensement des jeunes gens pour le service national a suscité l'inscription, la régularisation ou le recensement d'office de 5 200 personnes.

## **LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

32 000 adresses ont été enquêtées par le recensement 2006 et ont concerné 10 549 logements. 16 416 bulletins individuels ont été dressés.



## LE PROJET URBAIN



## L'URBANISME ET LE LOGEMENT

Plusieurs projets amenés à redessiner notre ville et sa structure urbaine ont été initiés en 2006. Ainsi la réflexion sur le visage de notre ville sur chacune de ses berges à l'horizon 2015 se poursuit alors que de nombreuses actions se concrétisent.

Une opération d'envergure concernant la rive droite a ainsi commencé en 2006 avec la finalisation du transfert de gestion des AOT des berges de la Garonne, préalable à l'aménagement d'un futur parc.

La première phase de l'étude pré-opérationnelle d'aménagement des quartiers Saint-Jean Belcier – Carle Vernet, qui consiste notamment à définir les scénarios d'évolution de ces quartiers dans la perspective de l'arrivée de la ligne TGV (reliant Bordeaux et Paris en 2 heures), a été engagée et a fait l'objet de la présentation de diagnostic de premiers scénarios d'évolution (0,07 M€).

Dans la même optique, le marché d'étude préalable au lancement d'une opération de renouvellement urbain pour le quartier de la Benauge a été attribué au groupement HTC – A. Debare – RVL pour un montant de 0,08 M€. Cette mission s'est accompagnée d'une étude visant à élaborer un diagnostic social du quartier.

La mission d'architecte conseil auprès du Maire, et d'assistance architecturale auprès des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre préalablement ou pendant l'instruction d'une demande de permis de construire, confiée à Bruno Fortier depuis 2002, a été reconduite en 2006 (0,03 M€).

L'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la mission de recensement du paysage architectural et urbain, assurée par Alexandre Méliissinos depuis 2004, a été reconduite également en 2006 (0,02 M€). Le service s'est également doté d'une mission de documentation historique en collaboration avec la DRAC qui apporte un soutien scientifique et technique à l'aide d'une participation financière à hauteur de 0,03 M€.

Toujours dans le cadre de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine urbain et de l'insertion architecturale, la Ville a confié une mission d'étude à Marie-Pierre Servantie pour l'assister dans la réalisation d'une charte des couleurs de la Ville de Bordeaux, la finalité étant l'établissement d'un document de communication et de sensibilisation sur le thème de la couleur dans la ville (0,03 M€).

La mise en valeur de la ville au moyen de campagnes de ravalement s'est poursuivie en 2006. Cette deuxième campagne a permis de subventionner à ce jour, 118 immeubles en 1ère façade (+ 3 pour une 2ème façade) pour 0,5 M€.

Sur les 260 immeubles soumis à l'obligation de ravalier (880 propriétaires), la situation était la suivante à fin décembre 2006 :

<b>Immeubles</b>	<b>Nombre d'immeubles</b>
Ravalés	60
En cours de ravalement	120
Permis ou déclaration de travaux déposés	40
Travaux d'office envisagés	34

La 3ème campagne de ravalement qui porte sur les voies du centre ville, parcourues par le tramway ou à proximité immédiate, a démarré en avril 2005 et s'est poursuivie en 2006. Elle concerne 569 immeubles, soit 764 façades et 1 781 propriétaires.

La situation était la suivante au 31 décembre 2006,

<b>Immeubles</b>	<b>Nombre d'immeubles</b>
Ravalés	11
En cours de ravalement	14
Permis ou déclaration de travaux déposés	48

La subvention prévisionnelle a été estimée à 3,05 M€.

Dans le domaine du logement social 598 logements sociaux ont été financés par l'Etat en 2006, dont 566 au titre du logement social public (98 PLUS, 84 PLAI, 124 PLS et 260 PLS étudiants). L'ensemble de ces logements constitue une offre nouvelle.

L'opération de renouvellement urbain de l'îlot Saint-Jean se poursuit mais n'a pas mobilisé de financements de reconstitution de l'offre. Sur les 440 logements locatifs PLUS à reconstituer, 428 sont dorénavant localisés. Il reste donc 12 logements à localiser pour satisfaire à l'obligation de reconstitution.

La refonte de notre système d'aide au financement de la surcharge foncière a fait l'objet d'une délibération en décembre 2006 et sera opérante en 2007.

## **LES ESPACES PUBLICS ET LES DEPLACEMENTS URBAINS**

Au cours de l'année 2006, la Ville a réalisé les études et les travaux d'aménagement de plusieurs espaces publics.

Ainsi le square Dom Bedos, après la réalisation de fouilles archéologiques préventives (0,1 M€), a été aménagé (0,49 M€), la place Sainte Eulalie a fait l'objet de travaux de requalification (0,15 M€) et la place J LEMOINE a bénéficié de travaux d'embellissement (0,04 M€). Un square urbain a également été créé place F. de PRESSENSE en collaboration avec la CUB (0,18 M€).

Par ailleurs, sur cette même période, l'opération « un arbre, un banc » a été développée sur de nombreux espaces de proximité en coordination avec la Direction des Espaces verts.

Ainsi les sites suivants ont fait l'objet de cette opération :

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| ➤ Angle Nancel Pénard - Saint Sernin<br>(Pharmacie bleue) | ➤ Angle Sullivan - Nauville         |
| ➤ Angle Mondenard - Nouaux                                | ➤ Carrefour Lateulade - Bonnac      |
| ➤ Ulysse Gayon - Croix de Seguey                          | ➤ Angle Belleville - A France       |
| ➤ Angle Chaumet - Bahr                                    | ➤ Angle Kater Mouneyra - Libération |
| ➤ Place des Tridons                                       | ➤ Place Mabit                       |
| ➤ Angle Murat Ney   | ➤ Angle Millière - Briand           |
| ➤ Place C. et W. Booth                                    | ➤ Angle Son Tay - Morin             |

Dans le cadre des travaux du cours Victor Hugo, la Ville a lancé en 2006 la fabrication de mobiliers urbains spécifiques qui seront implantés en 2007 : l'éclairage et la mise en lumière, les bancs, les grilles d'arbres et la fontaine aux égyptiennes (1,79 M€).

De même, en parallèle des travaux de la CUB sur les quais rive gauche, l'opération de mise en œuvre des réseaux festifs (séquence 4 des quais) s'est poursuivie avec, en 2006, la mise à disposition de la distribution d'eau en totalité, les réseaux de distribution électrique en partie, et enfin la mise en place de bornes à télécommande pour l'accès contrôlé aux placettes.

La mise en place de mobiliers urbains sur les trottoirs (potelets et barrières) s'est poursuivie en 2006 avec la pose de 1 500 potelets, 520 barrières, et 200 bornes basses. La maintenance du mobilier préexistant a nécessité la repose de près de 3 000 mobiliers. Ces opérations représentent un budget total de 0,73 M€.

Dans le cadre de la modernisation du réseau d'éclairage public de la Ville, 1,58 M€ ont été investis sur 26 voies représentant environ 848 points lumineux.

Par ailleurs, des opérations d'enfouissement des réseaux d'éclairage public ont été réalisées sur les voies Carle Vernet, Louis Barthou, Guénard, Godard et Achard.

Les illuminations de Noël, sensiblement développées en 2006, ont représenté un engagement de 0,46M€.

Dans le cadre du programme des voies de desserte de la Communauté Urbaine de Bordeaux, 36 rues ont été reprises, entièrement ou ponctuellement.

Le plan cyclable s'est aussi poursuivi, en relation avec la C.U.B, par l'aménagement du début de la piste rapide du quai des Chartrons, entre le hangar 14 et la rue Latour, et l'aménagement de l'allée du Bois entre le cours Jules Ladoumègue et l'avenue du Port du Roy à Blanquefort.

136 arceaux vélos ont été posés par la Ville et 103 par la C.U.B.

Enfin, des parkings de proximité ont été réalisés, permettant la création de 50 places de stationnement, dont 20 places de résidant à la Bastide, rue Gabriel Fauré, et 30 de foisonnement (château Théodore Gardère en convention avec la CFDT).

## LES ESPACES VERTS ET LE PAYSAGE

Durant l'année 2006, les créations et réhabilitations d'espaces verts engagées dans le cadre du Plan Vert se sont poursuivies.

La dernière tranche de la réhabilitation du Parc Bordelais s'est achevée début 2006 (0,38M€), ce qui a permis la plantation de 2 700 arbres et 2 700 arbustes.

Le jardin du Square Emile Combes a été réhabilité avec la rénovation des allées dans un tracé simplifié et avec des matériaux stabilisés. Cet espace a été planté par des essences nouvelles et les jeux ont été rénovés (0,24M€).

Un jardin de 1 500 m<sup>2</sup> a été créé Square Gaviniès comprenant une aire de jeux, des clôtures, du mobilier et la plantation de végétaux (0,23M€). Une aire de jeux a également été créée au Parc de Rivière (0,11M€) et l'extension du parc de Bacalan s'est poursuivie avec la réalisation de deux clairières de jeux dans la partie du parc jouxtant la digue (0,61M€).

Le projet (réhabilitation, terrassements, mise en sécurité et plantations des parcelles) du Jardin Dupaty, surnommé par les riverains « le Jardin de ta Sœur », a été mené avec les associations lors de plusieurs ateliers (0,10M€).

Le centre social de la Benauges a été doté d'un espace vert d'accompagnement (0,11M€), un complément de travaux et de mobiliers a été effectué square Georges Mandel (0,10M€) et la réhabilitation des jardins des Villes Jumelles s'est achevée (0,11M€). Enfin, la remise en état de l'écluse sud du Parc Floral pour la connexion avec « la Jallère » a été réalisée (0,02 M€).

Évènement annuel, le Festival des jardins 2006 s'est déroulé sur le thème « parfums et couleurs » du 3 au 11 juin 2006.

En 2006, 487 arbres de belle taille ont été plantés dans les rues et les parcs (au titre des plantations nouvelles ou en remplacement d'arbres enlevés mais à l'exclusion de celles effectuées dans le cadre des travaux du tramway ou des quais rive gauche). Un total de 1 100 arbres a été expertisé dont l'ensemble du patrimoine arboré du Jardin Public.

L'accent a été mis sur l'introduction du développement durable dans les techniques de gestion des espaces verts avec en particulier une diminution très sensible de l'usage des produits phytosanitaires, des économies d'eau, l'utilisation de techniques alternatives telles que le paillage et le désherbage thermique. Un Comité Scientifique a été mis en place pour appuyer cette action sur les zones naturelles du nord de Bordeaux telles que le Bois de Bordeaux.

Le Jardin Botanique a poursuivi la mise en œuvre de son nouvel établissement, en réalisant la plantation botanique des serres et le déménagement de sa bibliothèque. Suite à l'aménagement des espaces muséographiques, cette nouvelle structure, véritable référence en terme de développement durable, ouvrira ses portes au public dans le courant de l'automne 2007.

Le Lycée Horticole Camille Godard a accueilli 160 élèves. Le Lycée compte 32 élèves internes au lycée agricole de Blanquefort. Les résultats aux différents examens organisés pour la session 2006 par les Ministères de l'Agriculture et de l'Education Nationale témoignent du niveau d'enseignement qui y est dispensé :

	<b>% de réussite</b>
CAPA:	89.5%
BEPA	97%
Bac Pro	78%
Brevet des Collèges	100%

Des travaux de remise en état des façades du lycée ainsi qu'une transformation du restaurant en snack ont été réalisés pour 0,19 M€.

## L'ÉCOLOGIE URBAINE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux a fait le choix de décliner sa démarche en adoptant une Charte en deux étapes. Dans une première étape et dans un souci d'exemplarité, la Ville a engagé dès 2006 un programme d'actions pluriannuel concernant pour l'essentiel ses propres modes de fonctionnement. La seconde étape enrichira cet engagement des propositions émises dans la phase de concertation. Elle débouchera alors sur l'adoption d'un document plus complet.

La Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable de Bordeaux élaborée en 2006 et votée en conseil municipal le 29 janvier 2007, illustre pour cette première étape la mobilisation de ses moyens autour de six thématiques d'action :

- ✦ Projet urbain durable et cadre de vie
- ✦ Nouvelles pratiques de gestion urbaine : propreté de la Ville et gestion raisonnée du patrimoine végétal
- ✦ Eco-construction, maîtrise des fluides énergétiques et énergies renouvelables
- ✦ Mobilité et accessibilité
- ✦ Consommation éco-responsable
- ✦ Education, sensibilisation et incitation aux pratiques du développement durable

Chaque thématique donne lieu à un programme d'actions comportant au total 66 actions, soit plus de 100 mesures, qui reposent sur 4 objectifs stratégiques :

- ✦ Les économies d'énergie et la recherche de solutions alternatives
- ✦ La préservation de la ressource en eau
- ✦ Le respect des équilibres naturels
- ✦ La prévention des déchets à la source et la gestion de leur valorisation

Plusieurs actions se sont concrétisées en 2006 comme, par exemple, la prise en compte, désormais systématique, d'une démarche HQE dans les nouveaux équipements de la Ville (et notamment pour la piscine du Grand Parc), la *création avec le jardin botanique d'un écosite* exemplaire en matière de construction et d'aménagement urbain, la réduction sensible des consommations d'eau dans les espaces verts de la Ville, l'introduction des *critères du développement durable dans la politique d'achats* de la mairie ou une opération pilote d'utilisation de *produits d'entretien des locaux municipaux 100% biodégradables*.

## LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le renforcement de l'attractivité économique de Bordeaux et de son rôle de métropole régionale ainsi que le développement d'activités et de services de proximité ont été les axes prioritaires de l'année 2006.

## L'ACCUEIL D'ENTREPRISES

Le marché de l'immobilier de bureaux de l'agglomération en 2006 se situe à 111 820 m<sup>2</sup> de transactions, soit 15 % de plus qu'en 2005. La diversité de l'offre (neuf ou seconde main, centre ville ou périphérie, rive droite ou rive gauche) ouvre une large gamme d'opportunités d'implantation.

Cette offre adaptée permet à Bordeaux d'être correctement repérée des grands opérateurs nationaux à l'occasion de salons professionnels comme le MIPIM.

## LE DEVELOPPEMENT DE SITES D'ACCUEIL

En ce qui concerne les équipements commerciaux, les hangars des quais ont été cédés par le groupe Eiffage au groupe Banimmo. Un repositionnement commercial est en cours pour permettre l'accueil d'une quarantaine d'espaces allant de 100 à 850 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'extension de 6.000 m<sup>2</sup> du centre commercial du Lac s'est finalisée et a permis de donner une nouvelle dynamique à ce pôle commercial.

S'agissant des opérations menées en centre-ville, le chantier de l'îlot Bonnac a démarré en 2005 pour une livraison en 2008. La commercialisation de 7.000 m<sup>2</sup> à vocation commerciale est bien avancée. De même, la restauration du Grand Hôtel s'est poursuivie pour une ouverture très attendue à l'été 2007.

Sur la ZAC Ravesies, le programme d'immobilier de bureaux « Le Phénix » est aujourd'hui occupé à 80 %. De nouvelles opérations de promotion en blanc (Plazza à 5 000 m<sup>2</sup>) seront livrées en mai 2007. Une seconde tranche de 6 000 m<sup>2</sup> a démarré fin 2006 pour une livraison en 2008. En parallèle, deux opérations en compte propre ont été finalisées sur Ravesies Nord. La direction régionale d'Icade se regroupe sur 2 800 m<sup>2</sup>, et une agence notariale s'implante sur un autre lot de 2 800 m<sup>2</sup>.

Enfin, sur la Bastide, le programme du Millenium 2ème tranche est entièrement commercialisé.

## LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

Les associations de commerçants des quartiers ont mis en place en 2006 « la Ronde des quartiers » programme FISAC, d'actions et d'animations commerciales, qui, en partenariat avec la CCI, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Ville, a permis de mener de nombreuses actions pour la première année :

- Emissions sur TV7 de valorisation de l'offre commerciale et artisanale des quartiers (une émission par quartier)
- Lancement de la marque « Ronde des quartiers » et lancement du journal « Brève des quartiers »
- Et 15 animations commerciales portées par des associations et soutenues par la ville.

Ces associations ont ainsi pu bénéficier de subventions de la ville et du FISAC (0,17 M€), pour un total toutes actions confondues de 0,73 M€.

En parallèle, le centre ville s'est regroupé en une association « Bordeaux Centre Ville » dont l'objet est de proposer des actions et animations dynamiques.

Grâce à ces actions, l'offre commerciale s'est renforcée et diversifiée sur l'ensemble du territoire de la ville :

- Ouverture du Champion et des commerces de proximité de la Bastide,
- Restructuration commerciale du centre Mériadeck
- Renforcement du commerce de centre ville : Sephora à St Christoly, Diesel, Rip Curl, SIA, l'Atelier des chefs, les 3 Suisses...

## LE SOUTIEN DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La ville s'investit auprès des entreprises pour soutenir et favoriser les projets et initiatives porteurs d'emplois. Ainsi deux outils ont été mis en place en 2006, la pépinière d'entreprises artisanales et de services et la maison de l'emploi.

Implantée rue du Port, **la pépinière** a été inaugurée en novembre 2006. Elle comprend 5 bureaux et 4 ateliers. Actuellement, 8 entreprises développent des activités dans les domaines très diversifiés de la climatisation, l'électricité, la rénovation de bâtiment, l'architecture paysagère, le service informatique à domicile, les services à la personne ou l'infographisme.

L'investissement de 0,81 M€ a été financé à hauteur de 0,21 M€ par la Ville de Bordeaux et a bénéficié de subventions de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine et du FEDER.

Labellisée en septembre 2005, la **Maison de l'emploi** a été installée en 2006. Elle développe un plan d'actions dans trois grands domaines :

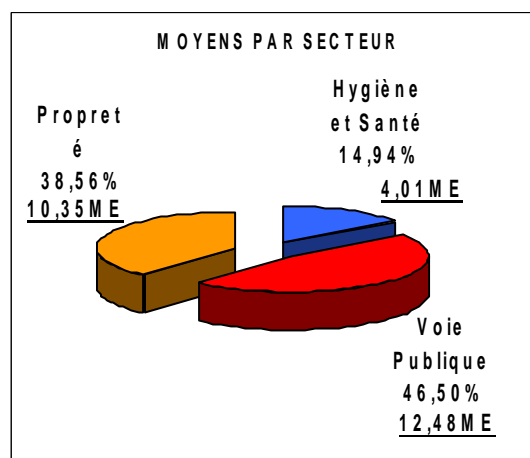
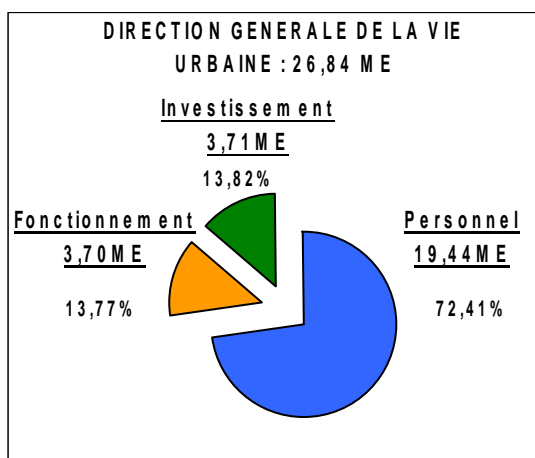
- Observation, anticipation et adaptation au territoire
- Accès et retour à l'emploi
- Développement de l'emploi et création d'entreprises.

## LA PROMOTION DE BORDEAUX ET DE SA DYNAMIQUE ECONOMIQUE

La Ville de Bordeaux a été présente dans de grands salons professionnels (MIPIM ou MAPIC) en partenariat avec la CUB, l'OIE, le BRA et la CCI, ainsi qu'au SIMI à Paris. Ces actions de promotion mobilisant partenaires publics et privés contribuent à la lisibilité économique nationale de Bordeaux.

L'attractivité touristique de Bordeaux a été renforcée. La fête du vin a été un grand succès populaire.

## LA VIE URBAINE ET LA PROXIMITÉ



La ville doit devenir un lieu de partage et de cohésion, y compris dans la fréquentation et l'usage de ses espaces publics. Pour que la cité soit synonyme de qualité de vie et de bien-être, des réponses rapides et adaptées aux problèmes des bordelais doivent être proposées, que ce soit en matière de circulation sur l'ensemble du domaine public, d'équipements urbains ou de sécurité.

## L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

La Ville réglemente l'usage des voies, que ce soit dans le cadre de travaux exceptionnels ou pour la circulation et le stationnement.

En 2006, l'ensemble des arrêtés concernant la circulation et le stationnement des 2 200 rues de Bordeaux a été repris (5 769 arrêtés). Par ailleurs, 9 492 arrêtés de travaux sur la voie publique ont été signés, notamment pour les grands chantiers ou de lourdes opérations de voirie nécessitant un réaménagement de la circulation comme :

- L'aménagement des quais, du quai Sainte-Croix au quai de Bacalan.
- L'extension des lignes B et C du tramway vers les Aubiers, le boulevard Jean-Jacques Bosc et le quartier de Bacalan.
- La suppression du bouchon ferroviaire et la construction du pont de chemin de fer sur la Garonne.
- La réalisation du pôle intermodal.
- L'aménagement du cours Victor Hugo.
- Les travaux de l'avenue de la République.

Pour veiller au bon usage de la ville, le service de la Police Municipale a disposé de 145 personnes dont 90 policiers municipaux et 21 agents affectés au stationnement payant.

La régulation du trafic dans les secteurs en chantier, la surveillance des axes rouges ainsi que le contrôle du stationnement et la fourrière font partie des missions majeures de la Police Municipale. Avec 140 536 procès-verbaux, l'activité de surveillance conserve un rythme soutenu, qui devrait se renforcer avec le recrutement supplémentaire, prévu sur 2007, d'agents de surveillance de la voie publique. Cette régulation a permis d'enregistrer une progression des recettes de stationnement (2,14 M€ contre 2,02 M€ en 2005).

Le domaine public est également **le lieu de manifestations**, qu'elles soient occasionnelles ou récurrentes comme les marchés ou les foires.



Ainsi 1 124 dossiers de manifestations publiques exceptionnelles ont nécessité la tenue de 700 réunions techniques et 50 commissions communales des manifestations publiques pour valider leur organisation. Cette activité s'est traduite par 925 arrêtés et 1 200 demandes de pose de matériel de signalisation.

L'organisation des 13 marchés hebdomadaires regroupant 540 commerçants abonnés (droits émis 0,43 M€), tout comme la gestion des marchés couverts et des terrasses (1 806 autorisations ont été délivrées pour 760 titulaires), est assurée par 31 agents.

Les surveillances nocturnes ont été reconduites de mai à septembre 2006 jusqu'à 22 h au rythme de 4 par semaine pour vérifier les emplacements et limiter les nuisances. De ce fait, 25 commerçants ont bénéficié d'autorisation en extension et 17 commerçants ont fait l'objet d'une procédure pour utilisation du domaine public sans autorisation. Cette surveillance jusqu'à 22 h a permis l'établissement de 151 PV.

Des opérations de contrôle des commerces sédentaires et non sédentaires sont réalisées en liaison avec les services de la Ville (brigade verte, hygiène, police municipale) et les services de l'Etat (Direction régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Douanes, URSSAF, service vétérinaires, police nationale en cas de poursuite).

Pour faciliter les déplacements dans la Ville, **la Maison du vélo** propose, depuis juin 2003, à la population bordelaise ainsi qu'aux étudiants de la CUB un prêt de vélo gratuit. En 2006, 6 346 contrats ont été signés, soit une légère augmentation par rapport à 2005 (6 302). Dans le cadre de la mise en œuvre du PDU (plan de déplacements urbains), et afin de favoriser les modes de déplacements doux et non polluants, le parc de vélos mis à disposition a été accru de 600 unités. De plus, 584 nouveaux marquages anti-vol ont été effectués en 2006 (soit 2 185 depuis la mise en place de ce service en novembre 2004). La ville de Bordeaux est aujourd'hui numéro 2 au niveau national pour le marquage des vélos.

## L'ACTION POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITE ET LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

L'intensification de la lutte contre les incivilités est essentielle pour assurer aux bordelais une ville et une vie de qualité. Pour ce faire, une « Direction de la proximité » regroupant trois services, Vie des quartiers, Surveillance administrative et Propreté, a été créée. Cette mise en synergie des services oeuvrant sur le terrain va permettre d'accroître la réactivité des opérateurs et favoriser la proposition de solutions conformes aux attentes des habitants. Un travail de concertation efficace avec la police nationale permet par ailleurs de généraliser les contacts avec les plaignants et d'accroître l'efficacité des interventions sur le terrain grâce au système de vidéo surveillance expérimenté dans plusieurs secteurs.

Les agents de proximité (anciens agents voyers) veillent d'une part à la mise en œuvre des règlements municipaux et d'autre part à l'amélioration des conditions de vie des bordelais.

Trois agents ont été spécialisés dans la mise en œuvre du règlement local de publicité, ce qui a permis la suppression de 200 panneaux publicitaires, dont le dégagement complet des quais rive gauche.

En outre, 76 lettres ont été adressées aux commerçants des quais rive gauche afin de leur rappeler leurs obligations de mises aux normes des enseignes, sachant que la plupart d'entre eux s'y sont conformés. Globalement, 6 000 commerces ont été contrôlés et la mise aux normes des commerces du cours Victor Hugo est enclenchée. Ainsi 99 commerçants du cours Victor Hugo ont été conseillés afin que toutes les façades commerciales soient reprises avant la fin du chantier en cours.

L'arrêté à portée générale sur les modalités de présentation des déchets a été actualisé. En outre, à raison de 3 passages par rue, les agents de proximité ont contrôlé les bacs de 300 rues et 2 370

infractions ont été constatées. Sur ce total, 1 570 bacs ont été rentrés après intervention et 205 procès-verbaux dressés.

L'opération d'incitation à l'enlèvement des climatiseurs et paraboles, entreprise en 2002, est positive surtout en Secteur Sauvegardé et sur les quais rive gauche :

	<b>Climatiseurs</b>	<b>Paraboles</b>
En 2002	302	151
Restaient fin 2005	81	35
Restent fin 2006	72	12

Les procédures administratives d'immeubles en péril, ainsi que les contacts sur le terrain avec les propriétaires ou les locataires, ont été mises en œuvre dans le cadre des actions déclenchées par l'expert de la Ville. Elles se sont traduites par :

- 10 interdictions d'habiter
- 15 arrêtés de péril non imminent engagés
- 2 arrêtés de péril imminent engagés
- 12 périls levés
- 4 264 certificats de non péril délivrés

Une procédure de relogement d'urgence, puis temporaire, des locataires évacués pour cause de péril a été décidée.

Les agents de proximité préparent également, sur la base de rapports d'ambiance, les 24 conseils de quartier, outils de concertation et d'animation.

L'avancement du projet urbain et les nouveaux espaces livrés aux Bordelais créent de nouvelles exigences en matière d'entretien et de propreté. Le dynamisme des équipes de la propreté urbaine, par une constante remise en question de l'organisation du travail et une faculté d'adaptation rapide, permet de satisfaire cette demande.

Les équipes municipales ont ainsi nettoyé plus de 37 000 m<sup>2</sup> de graffiti, auxquels il faut ajouter plus de 18 000 m<sup>2</sup> nettoyés par notre prestataire, soit au total 55 000 m<sup>2</sup>. Une collecte dominicale des ordures ménagères a été organisée avec succès de juin à septembre 2006 pour améliorer la propreté des rues en période de forte affluence touristique.

La Brigade Verte, qui œuvre contre les dépôts et affichages sauvages, a été renforcée. Onze agents rattachés à la police municipale, au service de l'hygiène ou à la propreté urbaine travaillent désormais ensemble. Si l'objectif premier demeure la sensibilisation et l'incitation au civisme, les sanctions ne sont pas écartées (605 facturations d'office établies et 856 procédures ont été mises en œuvre).

L'effort d'équipement de la ville en mobilier urbain a été maintenu avec la pose de 500 nouvelles corbeilles (soit 2 098 corbeilles sur l'ensemble du territoire) et 23 panneaux d'affichage libre (portant le total à 141 panneaux). Enfin 140 distributeurs de poches pour déjections canines équipent nos places, soit 1 million de poches distribuées en 2006.

La gratuité des sanitaires publics a fortement participé aux efforts de la ville pour améliorer la propreté des rues. A ce jour, 32 sanitaires automatiques sont installés sur la Ville ; l'instruction d'équipements nouveaux se poursuit au fur et à mesure de l'avancée des travaux (Cours V. Hugo, les quais....) pour compléter le réseau de sanitaires indispensable à la ville.

## **LES ACTIONS SANITAIRES**

Les demandes de consultation ou d'avis du service d'hygiène au niveau de l'urbanisme, des désinfections, dératisations et désinsectisations, des captures d'animaux ou des contrôles (nuisances

sonores au bruit, commerces alimentaires et leurs déchets professionnels, qualité de l'eau des piscines) sont en augmentation (13 022 interventions).

Par ailleurs, en liaison avec la DDASS, une procédure spécifique de suivi des intoxications au monoxyde de carbone a été instaurée. Enfin, les demandes d'information des administrés au sujet des antennes relais de téléphonie mobile ont fait l'objet d'une saisie des opérateurs qui sont chargés de faire réaliser des mesures de champs électromagnétiques selon le protocole de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), par un laboratoire indépendant agréé COFRAC.

S'agissant de la **santé publique**, l'année 2006 a vu une légère augmentation du nombre d'enfants scolarisés sur Bordeaux dans les écoles primaires et maternelles (publiques et privées), portant leur effectif à 18 748.

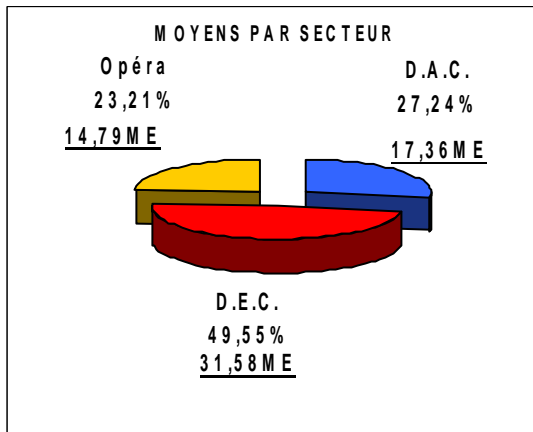
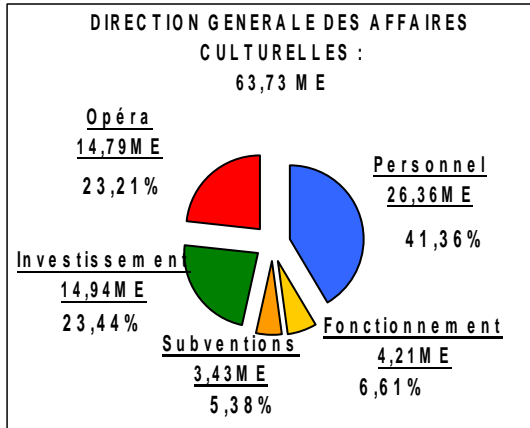
Les principales activités ont porté sur les examens et bilans de santé (5 839), le dépistage des troubles sensoriels (7 901) et des actions découlant des bilans de santé comme les projets d'accueil individualisé (PAI).

Dans le domaine de l'éducation à la santé et à la citoyenneté, les principales actions ont porté sur *l'initiation aux gestes de premier secours, la prévention des accidents domestiques* et des actions autour de *la prévention de l'hygiène bucco-dentaire*.

Au niveau de l'activité des échangeurs de seringues situés rue Jean Burguet et cours du Médoc, nous constatons une légère baisse en 2006 (5 741 coffrets délivrés), mais leur présence s'avère nécessaire en raison de leur apport dans la prévention des maladies transmissibles et de la lutte contre le SIDA.

Enfin, dans le cadre des actions de prévention et de sécurité, et au titre de ses pouvoirs de police spéciale, le Maire est tenu de contrôler tous les établissements recevant du public implantés dans la ville. Il est tenu de vérifier leur conformité aux règles de sécurité incendie ainsi qu'aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. En 2006, la commission communale de sécurité et d'accessibilité de la ville de Bordeaux a visité 153 établissements et émis 23 avis défavorables.

## LA VIE CULTURELLE



La Ville de Bordeaux a confirmé en 2006 sa volonté d'améliorer le service rendu aux publics, son souci de développer son rôle d'animation culturelle et patrimoniale tout en renforçant son travail en direction des acteurs culturels.

## DENSIFIER ET RENFORCER L'OFFRE AU PUBLIC

### LA LECTURE PUBLIQUE : (37 619 USAGERS INSCRITS, 1 207 000 PRETS)

La bibliothèque a augmenté sa part de documents numériques au sein de ses acquisitions. Elle a également développé son offre de consultation en ligne ainsi que l'offre multimédia, désormais présente dans toutes les bibliothèques de quartier.

Elle a encore enrichi ses collections patrimoniales par l'acquisition de « grands manuscrits » de Montesquieu et Mauriac.

Elle a enfin poursuivi sa politique de « désherbage », permettant une meilleure gestion de ses collections par un tri régulier des ouvrages, et innové en organisant, avec succès, une vente au public des livres issus de ce tri pour 1€ l'unité.

### LES ARCHIVES MUNICIPALES

La salle de lecture des Archives municipales a accueilli 5 263 lecteurs (dont 26% domiciliés à Bordeaux), qui ont consulté 22 354 documents. Par ailleurs, 467 demandes par courrier, à caractère historique ou administratif, ont été traitées.

Enfin, les premiers ateliers pédagogiques menés par les Archives, ont été engagés pour l'année scolaire 2006-2007, avec quatre classes bordelaises qui ont travaillé sur le fonds d'archives numérisé de l'architecte Cyprien Alfred Duprat.

Les Archives municipales, à l'image des bibliothèques, ont poursuivi leur politique de numérisation de leurs fonds afin de permettre un accès de meilleure qualité et plus important.

## **LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

### *Le Conservatoire National de Région*

La démarche d'efficacité a été poursuivie. C'est ainsi qu'en 2006, 1 887 élèves (dont 67% de bordelais soit une hausse de 4%) se sont inscrits dans les 3 domaines de la musique (84%), de la danse (13%) et du théâtre (3%), depuis les classes d'initiation et de découverte jusqu'aux classes professionnelles. Ces élèves se sont produits en public au travers de 32 Master Classes, 175 représentations publiques qui ont rassemblé plus de 23 000 spectateurs (en hausse de 25%), enfants et adultes, sur Bordeaux et en Aquitaine.

### *L'école des Beaux Arts*

L'établissement a accueilli 234 étudiants et 145 auditeurs libres.

La volonté de l'école des beaux arts, de mêler les productions les plus récentes de l'art à Bordeaux à des œuvres de stature internationale est relayée par la programmation du Café Pompier.

L'innovation pédagogique du Grand Atelier permet, à travers la création et la production d'un objet, de confronter les élèves à de jeunes artistes impliqués dans le milieu culturel.

Cette école, qui, à l'image du Conservatoire a poursuivi sa politique d'exigence, a également enrichi sa politique de partenariat avec l'accueil de professionnels internationaux.

### *La délégation à la Diffusion Artistique et le kiosque Bordeaux Culture*

La délégation à la Diffusion Artistique a assuré la liaison avec le Kiosque Bordeaux Culture des allées de Tourny, équipement offrant une information sur l'ensemble des activités culturelles de Bordeaux et dont la fréquentation s'est encore accrue en 2006 avec plus de 45 000 visiteurs.

L'activité billetterie du Kiosque s'est également développée avec la vente de billets « dégriffés », élargie aux programmations (en sus de celles de l'Opéra de Bordeaux et du TNBA) de nouveaux théâtres et lieux de diffusion de Bordeaux (Pont Tournant, Boite à Jouer, Casino Barrière, Café Théâtre des Beaux Arts, Cie Présence).

En outre, le kiosque a assuré la vente des billets de nombreux événements culturels de la ville : le Bus de l'Art Contemporain, « Musiques d'été », Novart, Ciné Concerts, anniversaire de Sagittarius. L'ensemble de cette activité a totalisé l'émission de 10 264 billets payants.

## CONFORTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE CULTURELLE.

La très forte augmentation de la fréquentation générale des **musées** (457 500 visiteurs pour 390 000 en 2005) atteste de la qualité des expositions organisées par les différents établissements, notamment :

	<b>Nombre de visiteurs</b>
Splendeurs de Venise au Musée des Beaux-Arts	46 411
Un Regard Fauve à la Galerie des Beaux-Arts	41 712
Alicia Framis au CAPC	33 916

Par ailleurs, la fréquentation en hausse de 39% pour l'année 2006 rend compte de la réussite de la politique de gratuité d'accès aux collections permanentes.

Pour la **Bibliothèque**, l'action s'est portée sur une forte valorisation du patrimoine à travers 3 expositions : le poème et son encre avec Cheyne éditeur, la célébration des cent ans du Petit Larousse et Prévenir et guérir sur la préservation du patrimoine.

En ce qui concerne la **Base sous marine**, l'ambition de cet établissement de regrouper des projets dans tous les domaines artistiques a été confortée, avec des moments forts comme Jazz à la Base ou le récital de Béatrice Uria Monzon.

La fréquentation de ses expositions est en augmentation avec 46 000 visiteurs pour 35 000 l'année précédente. On retiendra notamment :

- Doisneau 40/44, W. Ronis, le printemps reflurira
- Alain Signori, métauxmorphoses

Outre, les grandes expositions présentées par nos musées, plusieurs **manifestations** ont marqué 2006 :

- L'exposition Sante Garibaldi, Bâtitseur de liberté (1885-1946) au Centre Jean Moulin du 2 au 26 novembre, à l'occasion du soixantième anniversaire de sa mort, a permis de rendre hommage au constructeur du stade municipal et résistant pendant la seconde guerre mondiale, petit-fils de Giuseppe Garibaldi.

- Dans le cadre de l'année de l'Arménie, « Arménie mon amie », l'exposition Edgar Chahine, peintre-graveur (1874-1947), a été présentée à l'espace Saint-Rémy du 13 décembre au 7 janvier. Cette manifestation a été suivie par un concert, le 16 décembre, de l'ensemble Choryan dirigé par Garik Dagarian, ténor arménien.

- A l'occasion de la Fête du Vin, du 29 juin au 2 juillet, l'exposition « Couleurs Bordeaux, le monde du vignoble, le vignoble du monde » a été présentée au public bordelais.

Dans un souci d'ouverture, et pour rendre la culture toujours plus attractive, la ville a mis en place des **supports culturels novateurs**.

L'organisation de la soirée de lancement du Club Mécénat, au Musée des Beaux-arts le 16 mars, a réuni 150 personnes. Le club est destiné à regrouper des chefs d'entreprise bordelais de différents secteurs d'activité qui souhaitent apporter un soutien financier aux actions culturelles de la Ville de Bordeaux.

Le Bus de l'Art Contemporain a poursuivi, chaque 1er dimanche du mois, des visites de 6 ou 7 expositions proposées par des galeries privées. Le succès avéré de cette action traduit tant la

curiosité du grand public envers l'art contemporain que l'envie des galeries d'art de créer de nouveaux contacts.

Un Artiste au Musée le dimanche est une initiative accueillie par le musée d'Aquitaine, le musée des beaux-arts et le musée des Arts Décoratifs. Elle consiste en l'accueil le temps d'un dimanche, d'un artiste contemporain et de l'une de ses œuvres, permettant ainsi de donner à des artistes bordelais l'occasion de montrer leur travail dans des cadres prestigieux.

Fort de son succès, le magazine Bordeaux Culture a permis de donner carte blanche, en 2006, à des rédacteurs en chef tels que Jacques Ferrier, Maurice André et Thierry Marx qui ont permis d'aborder des sujets aussi divers et actuels que l'architecture, la musique et la cuisine.

## LE SPECTACLE VIVANT

**L'Opéra National de Bordeaux** a organisé 240 représentations dans différentes salles bordelaises (Grand Théâtre, Palais des Sports, TnBA, Eglise Notre Dame...) auxquelles plus de 150 000 spectateurs ont assisté.

*Pour le lyrique*, il y a eu 42 représentations de 7 productions d'une grande diversité de répertoires. On peut citer Aida avec Hui He dans le rôle titre, Don Giovanni dans une mise en scène de Laurent Laffargue, La Traviata donnée 11 fois ou l'opéra contemporain Jakob Lenz présenté dans le cadre de Novart.

Les amateurs d'opérettes ont pu assister à 4 spectacles dont l'Elisir d'Amore durant lequel ont été accueillies des personnes malvoyantes dans le cadre d'un partenariat avec les associations concernées par ce handicap (UNADEV).

*Le Ballet* a donné 34 représentations pour 4 spectacles, dont il convient de noter les 16 représentations de Casse-Noisette, ballet donné à l'occasion des fêtes de fin d'année. Deux nouvelles productions ont été présentée, la première, Don Quichotte chorégraphiée par Charles Jude, a été largement plébiscitée par la presse ; la seconde, Le Messie créé par Mauricio Wainrot, a également remporté un vif succès avec plus de 4 000 spectateurs pour 5 représentations.

La programmation Danse a été complétée par des spectacles des compagnies invitées, Carlotta Ikeda et Carolyn Carlson notamment.

L'activité de *l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine* a été dense avec 28 concerts symphoniques auxquels il faut ajouter 40 concerts baroques, récitals, Midis musicaux et la série « en ballade ».

L'année 2006 a été particulièrement importante pour l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine avec le recrutement de son directeur musical, Kwamé Ryan, qui sera officiellement nommé à la tête de l'Orchestre en septembre 2007.

Novembre aura permis à plus de 45 500 spectateurs d'assister aux 109 événements proposés dans le cadre de la 5ème édition de **Novart**, dont le partenariat avec la Ville aura été renforcé.

Le **Festival MIRA**, biennale centrée sur la création contemporaine espagnole et portugaise aura connu sa première édition, permettant à 10 000 spectateurs d'assister aux 49 manifestations proposées, dont plus de la moitié sont des premières mondiales.

Localisées sur la Place de la Bourse et au sein de la Chambre de Commerce, **les Escales Littéraires** auront pour leur part rassemblé plus de 48 000 visiteurs, tandis que la 6ème édition du **Printemps des Ciné Concerts**, forte de ces 15 compositions - projections aura permis à 4 000 spectateurs de découvrir ou redécouvrir sous une forme originale diverses œuvres cinématographiques du répertoire.



Quand au **Festival 30'-30''**, qui aura vécu en 2006 sa 3ème édition, il a su à nouveau s'imposer comme l'un des temps forts de la saison culturelle bordelaise.

On citera, enfin, au fil de l'éclectisme des manifestations, le **Festival d'Été** qui, pour sa 10ème édition organisée en collaboration étroite avec l'association du concours international de quatuor à cordes, a attiré plus de 4 500 spectateurs ; le **Printemps des Poètes** et le **Festival Ritournelles**, tous deux centrés sur la poésie contemporaine, mais aussi le **mois de la Photographie** porté par l'association Itinéraire des Photographes Voyageurs ou le **Festival du Conte**, qui aura tout particulièrement retenu l'attention des bordelais par la qualité de son organisation, l'implication des partenaires mais aussi le large engagement des habitants et des publics ayant pris part à la manifestation.

L'**Orchestre de la Musique Municipale** a donné au cours de l'année 12 concerts au théâtre Fémina, au casino de Bordeaux et, pendant l'été, sur le parvis de l'église Saint Augustin, au Jardin Public ou à la Cour Mably. L'orchestre a aussi participé au festival des jardins et aux journées du patrimoine tout comme à certaines cérémonies patriotiques et messes commémoratives.

## LA POLITIQUE CULTURELLE PARTENARIALE

Les **actions menées à l'étranger**, en 2006, ont été réalisées dans la continuité de la politique de valorisation et de diffusion de l'image culturelle de Bordeaux.

Les échanges culturels avec les villes partenaires de Bordeaux ont été riches et diversifiés. Avec Casablanca, grâce à un nouveau plan d'action, ces échanges ont été dynamiques, en particulier dans le domaine musical avec le concert du quatuor à cordes ADEO.

L'aide à la réalisation des projets internationaux des acteurs culturels bordelais a été poursuivie, avec *la danse* et notamment la compagnie Ariadone en Tunisie, *le théâtre* et la compagnie Garance à Oran, *le conte* et « Les Allumés du verbe » à Québec, *la musique* dans des genres diversifiés comme l'électro-rock et le groupe Aeroflot à Casablanca (Maroc) et enfin *la photographie* dynamisée par les associations Galerie Cortex Atlético (Nicolas Milhé) en Suisse et MC2a avec Fatoumata Diabaté en résidence à Bordeaux.

La présentation du Patrimoine Bordelais à l'étranger a été renforcée par la création de l'exposition « couleurs Bordeaux, le monde du vignoble, le vignoble du monde », qui consacre 27 panneaux bilingues à l'histoire et à la promotion du vin de Bordeaux. Elle est destinée à accompagner l'exposition « couleurs Bordeaux, patrimoine et identité d'une ville », qui a déjà parcouru plusieurs pays depuis sa création et qui, en 2006, a présenté le Patrimoine Bordelais à Wu Han et Casablanca.

Par ailleurs, la Ville apporte un soutien aux **acteurs culturels locaux**. Elle s'est ainsi efforcée d'accueillir des expositions de nouveaux artistes bordelais, de favoriser l'émergence de nouveaux talents et d'accroître la promotion d'artistes plus confirmés. La gestion et la programmation des lieux de diffusion artistique ont permis que soient accueillies ou organisées :

53 expositions (contre 49 en 2005) totalisant 725 jours d'occupation (571 en 2005). On peut citer ainsi les expositions de Damien Ferré, d'Hélène Gouze Koolenn, de V. Berger-Lefranc, de Nathalie Vareille-Sorbac, d'Anne Marie Baudrit, d'Emmanuel Nardon ou encore de Lucie de Monpezat.

89 manifestations (concerts, spectacles, colloques, réunions...) soit douze de plus qu'en 2005 comme le salon du Livre Ancien, le Printemps des Poètes, les Ciné Concerts, les Marches de l'été, le Bordeaux Jazz Festival, des ateliers lyriques du Conservatoire, les spectacles du Junior Ballet, des concerts des groupes Proxima Centauri et Octandre, etc.

74 spectacles ont été accueillis au Théâtre de la Pergola incluant ceux de la Compagnie Présence (totalisant 294 jours d'occupation soit une augmentation de plus de 50%) permettant à plusieurs compagnies, aux associations culturelles caudéranaises et à quelques établissements scolaires d'y présenter leurs manifestations.

Enfin, **l'aide aux lieux de diffusion gérés par des structures privées** aura été amplifiée, parfois dans le cadre de soutiens apportés à d'importants programmes d'investissement. On pourra citer, à titre d'exemple, le Tout Nouveau Théâtre (+ 7.3 %), le Glob Théâtre (+ 29.7 %), le Théâtre du Pont Tournant (+ 63.9 %) ou le Théâtre National Bordeaux Aquitaine (+ 4.4 %).

## LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Pour ce qui est du **patrimoine historique**, l'effort financier a été poursuivi en matière de rénovation des édifices patrimoniaux.

Les travaux du programme 2006 de restauration des Monuments Historiques ont principalement porté sur la continuation de chantiers importants (chevet de l'église Saint Michel, façades de l'église Saint Paul, église Saint Pierre, église Saint Seurin, ...). Une étude a été menée sur la restauration de la chapelle Saint Joseph de l'église Saint Michel, qui reverra ses panneaux d'albâtres, dont un récemment restitué à la ville. L'étude préalable à la restauration du grand foyer du Grand Théâtre a été faite. Au total, 2,68 M€ ont été consacrés au programme Monuments Historiques.

D'autres chantiers ont été lancés tels le ravalement du musée des Beaux Arts programmé dans le cadre de la 3ème campagne de ravalement obligatoire, les travaux concernant les murs et pinacles de l'église Saint Louis ou la restauration de la maison cantonale (1,56 M€).

Le monument aux girondins a fait l'objet d'une dernière campagne de réfection au niveau des bassins.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent sur le patrimoine statuaire situé sur l'espace urbain, répondant en cela aux projets d'aménagement urbain ou paysager (square Dom Bedos, ...).

En Septembre, les Journées du Patrimoine ont confirmé l'engouement croissant du public avec près de 82 000 visiteurs. Plus de 60 sites ouverts gratuitement, des animations, plus de 40 visites guidées, conférences et concerts ont notamment été proposés. De nombreux acteurs privés intervenant dans le domaine du Patrimoine ont été mobilisés. Cette collaboration a permis la mise en place de propositions innovantes, notamment vis-à-vis du public handicapé (visite de Castéja en langue des signes par exemple).

En 2006, un accent particulier a été mis sur le **label Ville d'Art et d'Histoire** accordé par le ministère de la culture en mai. Dans ce cadre, une exposition photographique comportant un large volet pédagogique illustrant les mascarons de trois villes françaises faisant partie de ce réseau Ville d'Art et d'Histoire (Aix-en-provence, Nancy et Bordeaux) a été programmée.

Enfin, 2006 aura été l'année d'instruction par l'ICOMOS du dossier de candidature de Bordeaux au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La décision sera prise en juin 2007.

**En ce qui concerne les édifices culturels**, la Ville a mobilisé une part importante de son budget d'investissement afin d'assurer la conservation, la mise aux normes et l'attractivité des établissements.

A ce titre, on peut citer notamment le conservatoire où ont été réalisés à la fois des travaux d'étanchéité, de mise en sécurité et de nettoyage des réseaux (0,32 M€). Au Capc, le système d'extinction au gaz halon a été remplacé et la verrière rénovée (0,14 M€) ; au Musée des arts décoratifs, la toiture en ardoise a été reprise ; à la bibliothèque Mériadeck enfin, les entrées ont été mises en valeur et modernisées (0,18 M€).

D'ambitieux programmes ont également vu le jour avec les études préalables à la requalification de la bibliothèque Mériadeck, à la rénovation de Muséum d'histoire naturelle et à la création de studios de danse pour le conservatoire.

S'y ajoutent la poursuite de la conversion rétrospective du catalogue de la bibliothèque et la modernisation de l'informatique dans les services (0,32 M€).

## LE PLAN INFORMATIQUE

L'administration électronique est une priorité que la ville veut inscrire durablement dans le cadre de sa politique de démocratie participative et de proximité avec les habitants de Bordeaux d'une part et de rationalisation et de performance de ses procédures internes et inter administratives d'autre part.

Plusieurs axes ont été lancés ou consolidés en 2006.

## LE PORTAIL DE SERVICE INTERNET 'BORDEAUX.FR'

Pour sa 2ème année de fonctionnement, 'bordeaux.fr' a reçu 1 640 000 visites pour une consultation de plus de 11,4 millions de pages, soit une progression de + 50% environ par rapport à 2005 qui avait été elle-même une année d'évolution spectaculaire.

➤ Le paiement sur Internet de la « restauration scolaire »

En septembre 2005, 2 091 familles étaient inscrites au service Web Sam. Un an plus tard, 3 929 familles sont inscrites, soit presque deux fois plus. Ainsi, 44% des familles bordelaises paient la restauration scolaire par Internet.

➤ Les demandes en ligne d'actes d'état civil

En moyenne, 125 demandes d'actes d'état civil sont arrivées par jour sur le portail, soit une augmentation de 70% par rapport à l'année dernière.

➤ Le catalogue des bibliothèques

La rubrique « Bibliothèque » a été la plus consultée du portail avec 94 000 pages vues en août 2006, par plus de 10 000 visiteurs (soit 22% de visites de plus qu'en 2005).

➤ La réservation en ligne pour les spectacles de l'Opéra

L'Opéra a mis en ligne sur son site la possibilité de choisir et réserver ses places pour un spectacle et de les régler en ligne.

➤ Les courriers électroniques via le portail

Plus de 10 000 messages et demandes de renseignements sont parvenus aux services de la Mairie, via le portail : 50% pour les services, 25% pour le maire et les élus et 25% pour les administrateurs du portail.

## **LE SCHEMA DIRECTEUR D'INFORMATISATION DES ECOLES ET L'EXTRANET DES ECOLES**

Cette année a été une année de bilan du précédent schéma directeur, de proposition de nouvelles orientations et de définition d'un nouveau plan d'action à 4 ans. Ce travail a été mené conjointement entre la Ville, des représentants de l'Inspection d'Académie et des écoles.

Ce nouveau plan d'actions répond aux principaux besoins exprimés par les écoles, notamment, l'évolution de l'ensemble des postes de travail installés dans les 45 salles informatiques, le changement des postes mobiles des écoles maternelles et l'évolution de l'Extranet des écoles pour simplifier et optimiser la relation avec les services municipaux : commande en ligne des fournitures scolaires, tenue en ligne de la comptabilité, demandes en ligne de transports scolaires, d'intervention.

Il propose de plus de privilégier le logiciel libre, notamment pour les suites bureautiques.

## **LE PLAN MONETIQUE : LE LANCEMENT DE LA CARTE VILLE**

Ce projet destiné au service des administrés se propose de leur offrir un moyen d'accès et de paiement unique et sécurisé pour les activités municipales et de leur simplifier les démarches administratives en limitant leurs déplacements en mairie et en évitant les attentes aux guichets.

La monétique est opérationnelle sur :

- la restauration scolaire : 98 écoles équipées, 140 bornes, 13 000 cartes,
- les piscines : 3 piscines (+ Grand Parc en 2007) incluant billetterie, contrôle d'accès, prestations,
- la patinoire : incluant billetterie, contrôle d'accès, prestations,
- la petite enfance : 3 structures d'accueil occasionnel, 7 multi accueil (et 13 structures d'accueil collectif en 2007),
- les clubs seniors : uniquement par l'intégration du prépaiement,
- les horodateurs : parc de 330 appareils mixtes (pièces + Moneo),
- les régies : équipement de 17 lecteurs de paiement Moneo et CB,
- le contrôle d'accès : secteur de l'hyper centre.

La stratégie de généralisation de la carte Ville a été définie en 2006 dans une logique de déploiement par public cible avec en priorité les résidents, les usagers du stationnement et du contrôle d'accès, ainsi que les étudiants à travers un partenariat avec le Crous et les universités de Bordeaux.

## **LE PLAN D'INFORMATISATION DES SERVICES**

Objectif : faire évoluer la couverture fonctionnelle des applications métier au service des directions pour améliorer leur performance.

Différentes actions ont été réalisées dans ce but et notamment :

- La mise en place d'un Extranet de gestion des dossiers des manifestations publiques,
- La gestion des arrêtés de circulation avec l'informatisation de plus de 30 000 arrêtés,
- La poursuite du déploiement de la gestion du temps des agents et gestion des plannings de certaines directions,
- La gestion du magasin d'habillement,
- La gestion technique des marchés à bon de commande,
- La gestion de la maintenance des engins et des équipements des espaces verts,

- La gestion de photothèques pour les services producteurs de photos numériques,
- L'informatisation de l'espace destiné aux mal voyants dans les bibliothèques,
- L'évolution des équipements informatiques pédagogiques de l'Ecole des Beaux Arts,

## **LE SCHEMA DIRECTEUR SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION**

La problématique de la sécurité de l'information est stratégique dans un contexte qui se complexifie du fait de l'ouverture toujours plus large de notre système d'information vers l'extérieur à travers le développement de notre portail Internet et les développements d'Extranet vers nos partenaires. Aussi, une étude intégrant les risques organisationnels, humains, techniques et juridiques a été menée et a donné lieu à la mise en place d'une organisation et d'un plan d'actions pluriannuel.

## **L'EVOLUTION DU PARC MATERIEL DES SERVICES**

La politique d'évolution du parc matériel de la mairie se poursuit afin de conserver un outil de production qui soit performant et permette l'évolution des solutions déployées dans les services sans augmentation de nos coûts de maintenance. Ainsi, près de 440 postes ont été changés dans les services ainsi que plusieurs serveurs.

## **LE RESEAU PRIVE INTERNE DE LA VILLE**

La mise en réseau en très haut débit du réseau de vidéo surveillance et de sept nouveaux sites a été réalisée (les Archives, le Musée d'Aquitaine, la bibliothèque Mériadeck, le site Poquelin Molière, le CNR, l'Ecole des Beaux Arts).

### **M. JAUFFRET. -**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, d'abord vous avez certainement remarqué en prenant connaissance des rapports qui vous ont été soumis de leur élégance. C'est l'équipe des finances qui a fait ce choix en montrant qu'elle est capable de compter, mais aussi de communiquer.

Ce Compte Administratif 2006 fait apparaître un excédent de 7.117.000 euros, bien supérieur à celui de 2005 qui était de 5.800.000 euros. La baisse de ce dernier par rapport à 2004 avait beaucoup inquiété M. RESPAUD, je suis donc heureux aujourd'hui de le tranquilliser.

Le produit fiscal est en augmentation de 4,07%. Y sont inclus les 1,8% de majoration des bases décidées par le gouvernement.

Ces chiffres, ainsi qu'une forte augmentation des droits de mutation, témoignent du dynamisme de notre ville.

Grâce à la TPU mise en place à la Communauté Urbaine par notre maire en 2000, le taux de la Taxe Professionnelle a baissé à Bordeaux de 5,75% depuis cette date.

Quant aux frais de personnel, ils ont augmenté de 3,63%, ce qui est significatif, mais cette hausse n'a pas empêché d'obtenir l'excédent budgétaire cité il y a un instant. Il va de soi que cet excédent est utilisé en totalité pour des actions nouvelles qui sont énumérées dans la Décision Modificative qui vous sera présentée dans un instant.

Quant à la dette au 31 décembre 2006 elle a été ramenée à 194 ME, en diminution très significative de 62 ME au cours de ces six dernières années. Ses intérêts sont pour la première fois inférieurs à 3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Quant au taux moyen des emprunts, il est de 3,66%, ce qui, compte tenu de la hausse du coût de l'argent depuis deux ans, est un bon résultat. On le doit à l'extrême vigilance de notre Directeur Financier et de sa collaboratrice qui veillent jour et nuit sur l'évolution des taux.

Certains estiment que l'on pourrait à nouveau augmenter l'endettement. Certes, l'endettement fait partie d'une saine gestion des collectivités et des entreprises quand il reste dans des limites raisonnables. Sinon son remboursement peut être lourd à porter.

Ainsi, lorsque MM. MITTERRAND et DELORS ont pris le pouvoir en 1981 le taux de l'argent a oscillé entre 18 et 22%. Alors prudence.

Les dépenses d'investissements continuent d'atteindre des sommets puisqu'il a été dépensé 75.240.000 euros, pour 55.760 euros budgétés.

Enfin, de 2000 à 2006, notre « européenne » Carole JORDA et son équipe ont arraché à l'Europe 17 ME pour abonder de nombreux projets de notre ville.

Je pourrais arrêter là ce commentaire sur ce Compte Administratif, mais je me suis aperçu que c'était le dernier de cette mandature, ce qui m'a incité à parcourir les délibérations sur les Comptes Administratifs depuis l'arrivée de M. Alain JUPPE à la mairie et ainsi de mesurer le chemin parcouru.

J'ai ainsi relevé une brillante intervention de M. SAVARY devenu depuis un éléphant du parti Socialiste, qui déclarait à propos de la délibération sur le Compte Administratif 1997, je cite :

« Le déclin de Bordeaux est continu. L'augmentation de la dette prive notre ville de toute marge de manœuvre. Il faut une autre politique municipale de redressement économique et démographique afin d'attirer des ménages et des entreprises dans notre ville. C'est à ce prix et à ce prix seulement que Bordeaux retrouvera sa place de grande ville de France. »

Merci au parti Socialiste d'avoir tracé la voie. Son scepticisme d'alors a été balayé par la vérité d'aujourd'hui.

La dette n'a pas cessé de baisser. Le redressement démographique est bien engagé. Aujourd'hui il y a certainement 30.000 habitants de plus à Bordeaux qu'en 1997. Cette augmentation significative a permis d'élargir les bases fiscales de la ville, ce qui a permis également de retrouver des marges de manœuvre et d'accroître nos investissements sans augmenter les taux.

Merci à M. SAVARY et au parti Socialiste de l'hommage rendu à l'action d'Alain JUPPE depuis 12 ans à Bordeaux.

Et puis, dans notre société qui vit beaucoup dans l'inquiétude et l'insécurité, faire partie d'une collectivité dont le maire, homme d'Etat, ministre, a fixé un cap pour les finances de sa ville et qui s'y tient depuis 12 ans, rassure certainement nos concitoyens.

C'est entre-autres pour cela que dans quelques jours Bordeaux qui a la chance d'avoir Alain JUPPE à sa tête, compte sur lui pour qu'il continue de guider notre ville avec dynamisme, lucidité et intelligence.

#### **M. LE MAIRE. -**

Ça ce n'est pas dans le Compte Administratif...

(Rires - Brouhaha)

**M. LE MAIRE. -**

M. JAUFFRET, poursuivez.

Vous aviez terminé ?

**M. JAUFFRET. -**

J'ai terminé.

**M. LE MAIRE. -**

Très bien. Je vous remercie.

Je vous rappelle qu'au moment du vote je me retirerai de la séance qui sera présidée par Mme Colette PUJO que je vois devant nous, selon la tradition.

Hugues MARTIN fera de même puisque ce Compte Administratif correspond à un budget qui avait été préparé sous son égide.

Nous allons maintenant donner la parole aux différents orateurs inscrits.

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD. -**

Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, comme nous le constatons encore cette année, les documents fournis sont effectivement, pour reprendre le terme de M. JAUFFRET, élégants, c'est-à-dire que nous estimons qu'ils sont compréhensibles. En ce sens nous tenons à en féliciter vos services.

Un point sur lequel il y a peu d'améliorations, mais j'interviens régulièrement chaque année sur le sujet donc ce n'est pas une nouveauté, c'est sur la comparaison entre Bordeaux et les communes similaires.

Vous nous aviez dit, Monsieur le Rapporteur, que vous aviez lancé une étude comparative avec d'autres communes. Cette étude est semble-t-il confidentielle. Nous n'en n'avons pas connaissance. C'est pour cela que nous n'avons pour seules sources que les statistiques des ministères et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes publié en 2006.

Ce n'est donc pas négligeable. Cela en tout cas nous permet de porter un jugement objectif sur votre gestion de la ville en 2006, sur la situation financière de la ville en 2006 tant au niveau des recettes que des dépenses.

En ce qui concerne les recettes, comme vous le rappelez d'ailleurs depuis quelques années, la situation bordelaise se caractérise à la fois par une diminution de l'endettement et par le maintien de taux d'imposition très élevés. Vous insistez forcément sur le premier point. Je vais insister quant à moi sur le second.

En particulier, la fiscalité sur les trois taxes ménages a progressé de plus de 4%, dont 1,8% concerne la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat. C'est vrai que l'assiette

d'imposition a augmenté, comme vous le dites, mais ce que vous oubliez de dire c'est la surimposition des Bordelais qui paient plus de 700 euros par habitant - c'est cela qui compte - au lieu de moins de 650 pour la moyenne nationale de la strate.

Vous raisonnez toujours, M. JAUFFRET, en taux. Il faut raisonner en fonction de ce que paie effectivement chaque Bordelais en masse à travers la Taxe d'Habitation, à travers la Taxe Foncière, et là vous vous apercevez de l'importance de l'impôt payé par les Bordelais pour la Ville de Bordeaux, qui n'a rien de comparable à ce qu'il paie pour les autres collectivités territoriales. Même avec un taux zéro, comme c'est le cas, l'augmentation réelle mécanique est beaucoup plus importante pour la fiscalité de la commune que pour la fiscalité des autres collectivités locales. C'est cela qu'il faut dire en premier lieu.

En second lieu, toujours dans les recettes, on s'aperçoit que les taux d'imposition n'expliquent pas seuls la hausse des recettes qui sont globalement passées de 430 à 470 ME en un an, +9%.

Cela nous conduit à noter l'importance de ce qu'on appelle dans votre budget le poste « Autres Recettes », poste qui ne cesse d'augmenter : en 2004, 64 ME, en 2005, 70 ME, en 2006, 72,5 ME.

Certes, c'est un peu fourre-tout, mais cela traduit le fait que les usagers paient de plus en plus sous une forme ou une autre, que ce soit pour les activités sportives, que ce soit pour les activités culturelles, que ce soit pour jouer au Casino – puisque le Casino en fait partie – que ce soit pour stationner.

Regardons les chiffres de cette année : les contributions directes, les impôts, 150 ME, Autres Recettes, 72,5 ME. Presque la moitié.

Je crois que c'est un chiffre historique. C'est le signe d'une politique de plus en plus libérale ; d'une part moins d'impôt, d'autre part un plus demandé à l'utilisateur par rapport au contribuable.

Ce constat étant fait, la situation est plus préoccupante en ce qui concerne l'évolution des investissements. On l'avait dit lors du vote du budget, il y a une réduction des investissements à euro constant, mais cette situation se trouve aggravée par deux éléments qui sont spécifiques à Bordeaux et qui ne se retrouvent pas dans l'analyse de la strate.

Le premier point c'est l'analyse du résultat net global. C'est vrai que le terme est un peu barbare. Le résultat net global c'est ce qui permet de financer les mesures nouvelles de l'année.

L'an dernier il avait chuté de 34%, passant de 7,8 ME à 5,8 ME, et vous nous aviez dit : ce n'est pas très important parce que n'ont pas été comptabilisées pour cette année les ventes des maisons. O.K.

Cette année on a les ventes des maisons, notamment de la Cité Claveau - C'est la délibération 319 qu'on va examiner en fin de séance - Le produit des ventes de ces maisons se monte en tout à 5,7 ME, ce qui veut dire que l'excédent disponible de 7,12 ME amputé de ces ventes ne se monterait en réalité, si on fait abstraction des ventes qui sont exceptionnelles, qu'à 1,4 ME. C'est le plus faible résultat enregistré à Bordeaux depuis 1996, depuis, M. JUPPE, que vous êtes arrivé dans cette ville.

Votre politique de mesures nouvelles – c'est cela que ça veut dire – dépend donc des ventes du patrimoine de la Ville de Bordeaux.

Le second élément sur lequel je veux insister c'est l'analyse du taux de réalisation des investissements. Vous avez oublié dans votre rapport, M. JAUFFRET, de nous le donner, alors qu'il y figurait les années précédentes. Je crois même que c'est la première fois qu'il n'y figure pas depuis que je suis Conseiller Municipal, c'est-à-dire depuis 1989. On comprend pourquoi.



Depuis deux ans on avait noté sa faiblesse. On était autour de 60 à 65%. Mais cette année c'est un peu la Bérézina : 63,5 ME à reporter sur 130 ME de prévus. Cela nous donne un taux de réalisation de 52%. Du jamais vu.

Donc non seulement on a un montant d'investissement qui régresse légèrement, mais un taux de réalisation très faible. C'est l'inverse d'une gestion saine de la ville.

Tout à l'heure en réunion des présidents de groupes on nous a dit : le taux est de 70%. Ce n'est vrai qu'en intégrant les investissements qui auraient dû être réalisés l'an passé et qui ont été reportés à cette année. Mais ce n'est pas comme ça qu'on calcule le taux de réalisation des investissements. C'est en calculant ce qui est réalisé dans l'année sur ce qui est prévu dans l'année. Or là on est réellement à 52%. C'est pour ça que le chiffre ne figure pas dans le rapport qui nous est soumis.

Au regard des dépenses le paysage bordelais n'a rien de « l'idyllique » que suggère votre rapport. Et l'année qui vient de s'achever n'a pas amélioré la situation des Bordelais pour lesquels 2006 reste et demeure une année noire.

La situation sociale des Bordelais ne s'est pas améliorée. La précarité a encore augmenté, le nombre des allocataires du RMI est toujours important.

Comment expliquer alors la diminution de l'apport de la ville au CCAS de Bordeaux ? En 2005 il y avait 5,79 ME, Mme FAYET. En 2006 il n'y en a plus que 5,65 ME. Vous pouvez le vérifier. C'est-à-dire qu'alors que les besoins sont immenses tant auprès des personnes âgées que des plus démunis, vous diminuez l'effort de la ville au CCAS. C'est vraiment une interrogation que nous avons qui mérite explication.

Il en va de même pour les données concernant le logement social sur lequel Michèle DELAUNAY interviendra tout à l'heure. Les données sur le logement social dans cette ville vont à l'encontre de toutes les tendances constatées ailleurs avec en tout et pour tout 23 logements sociaux au service de la population bordelaise. Là aussi, un sinistre social.

La part faite au développement économique est également en régression.

Alors qu'en 2005 les dépenses d'investissements en matière de développement économique représentaient près de 5% des dépenses, en 2006 elles n'en représentent plus que 2%, 1,5 ME.

On crée une Maison de l'Emploi, on fait de grandes animations commerciales dans les quartiers – on va y revenir tout à l'heure - alors que s'accroissent très dangereusement les difficultés du commerce et de l'artisanat, notamment en Centre Ville.

Ensuite je rappelle que vous vous accrochez à une gestion désuète du marché des Capucins. Pour vous y promener le samedi et le dimanche, ça va ; mais il aurait fallu modifier la gestion de ce marché, gestion qui a été sanctionnée par la décision de justice de mai 2006 pour laquelle les Bordelais paient à l'heure actuelle une amende, près de 100 euros par jour de retard sur la non application de la décision de justice. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a un véritable « impôt Géraud » sur Bordeaux qui se monte à près de 40.000 euros.

En tout cas, le développement économique c'est la portion congrue de votre budget. C'est encore une marque d'une politique libérale.

En outre c'est une année noire pour le développement des services collectifs dans cette ville. Vous avez une équipe qui croit que quelques réalisations urbanistiques largement financées par la CUB, notamment les quais, peuvent cacher l'abandon des équipements collectifs dans certains quartiers, de leur voirie, de leur éclairage, de leur propreté.

J'ai été à Caudéran - pourtant il y a des élus de Caudéran dans cette salle – où on m'a parlé de l'état de la piscine Stéhélin, où on m'a parlé de l'état de la voirie, de l'état des trottoirs, des risques qui pèsent sur les équipements sportifs de Caudéran.

Ce fut aussi une année difficile pour la culture. On se souvient des avatars de l'Escale du Livre en 2006, qui, heureusement, s'est bien reprise en 2007.

On se souvient des relations de la mairie avec M. FRECHURET et l'annulation à l'automne 2006 de l'exposition Boltanski qui devait avoir lieu sur Bordeaux, qui aurait été certainement une exposition phare de cette ville.

Il y a une souffrance de tout le spectacle vivant sur Bordeaux. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet.

Enfin, Monsieur le Ministre d'Etat, et j'en profite d'ailleurs au nom du groupe Socialiste, pour vous féliciter de cette nomination...

(Exclamations)

**M. RESPAUD. -**

... pour vous souhaiter beaucoup de bonheur dans cette charge, une charge qui vous prendra certainement à temps plein. Qui mériterait en tout cas que ce soit vraiment à temps plein.

(Brouhaha)

**M. RESPAUD. -**

Page 18 de votre rapport vous nous dites qu'un très gros travail a été fait sur les problèmes d'écologie urbaine et de développement durable dans cette ville. Mais n'est-ce pas plutôt après votre métamorphose, c'est-à-dire en janvier 2007 après votre retour, et non en 2006, que nous avons débattu et adopté un premier programme d'actions pluriannuelles ?

Nous aurons l'occasion l'an prochain de faire le bilan de cette première année. Vous ne perdez rien pour attendre. Nous aurons l'occasion de faire une évaluation thématique par thématique.

Déjà, d'ailleurs, concernant le pont Bacalan-Bastide j'ai remarqué que l'enquête publique était inaccessible aux handicapés à la Marie de Bordeaux. Ça se situait au premier étage de la Direction des Finances qui se trouve à côté, sur la place Pey-Berland C'était inaccessible à tous les handicapés sur un point qui concerne l'ensemble des Bordelais. J'espère que c'est quelque chose qu'on ne retrouvera plus l'an prochain.

Bref, je vais arrêter là. Michèle DELAUNAY prolongera ma réflexion...

(Brouhaha)

**M. RESPAUD. -**

Je vois bien que mes collègues auraient souhaité que je parle un plus...

(Brouhaha)

**M. RESPAUD. -**

Je croyais que c'était ça...

**M. LE MAIRE. -**

Laissez terminer M. RESPAUD s'il vous plaît.

**M. RESPAUD. -**

Bref, je vais vous dire. Ce Compte Administratif je l'ai compris comme un compte de fin de règne qui se contente de gérer les affaires courantes, qui est en difficulté pour prendre en compte la demande en équipements collectifs et en logements à prix abordables pour les Bordelais dans la plupart des quartiers de cette ville.

Voilà comment moi je l'ai compris. C'est pour ça que je voulais vous le répercuter, Monsieur le Maire. Merci.

**M. LE MAIRE. -**

M. HURMIC.

**M. HURMIC. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord deux remarques préliminaires avant d'aborder brièvement quatre chapitres de ce Compte Administratif.

Première remarque pour donner acte à M. JAUFFRET du caractère élégant des documents qui nous sont aujourd'hui présentés.

Nous eussions néanmoins apprécié qu'il poussât l'élégance jusqu'à nous épargner le panégyrique des mérites du candidat qu'il soutiendra à l'occasion de la prochaine élection législative. Cela aussi, M. JAUFFRET, aurait pu ressembler à l'élégance que nous vous reconnaissons habituellement.

Deuxième remarque pour vous dire que nous ne profiterons pas du débat sur le Compte Administratif pour refaire le débat sur le Budget Primitif que nous avons ici année après année. Le Compte Administratif est censé être le reflet fidèle de l'exécution du Budget Primitif débattu et voté par notre assemblée délibérante. Nous vous donnons acte de la fidélité de ce Compte Administratif par rapport aux équilibres qui étaient ceux du Budget Primitif de l'année 2006.

Nous avons en son temps critiqué naturellement les priorités qui étaient les vôtres pour ce Budget Primitif 2006, donc naturellement je ne reprendrai pas ici les longues critiques que nous avons pu vous faire à cette occasion-là. Vous le savez, vos priorités budgétaires ne sont pas nos priorités.

J'en viens maintenant aux quatre remarques que je vous annonçais concernant quatre chapitres distincts de ce Compte Administratif. Elles concerneront successivement :

La vie sociale et la citoyenneté,

L'écologie urbaine et le développement durable,

Les actions sanitaires,

Et enfin, très brièvement, la vie culturelle.

Monsieur le Maire, le premier chapitre que vous nous présentez et que j'entends commenter c'est la vie sociale et la citoyenneté.

La vie sociale et de la citoyenneté, vous vous flattez d'avoir fait selon vous de l'année 2006 l'année de l'innovation. Le terme est peut-être élégant, M. JAUFFRET, il est quand même assez ronflant et à mon avis il est assez éloigné de la réalité et du caractère innovant prétendu en tête de chapitre.

Parmi les grandes innovations que vous nous présentez pour l'année 2006 je note d'abord la démarche HQE, c'est-à-dire bâtiments Haute Qualité Environnementale.

Vous savez que les élus Verts depuis le début de la mandature vous demandent systématiquement dès qu'une opération de construction a lieu dans cette ville, qu'elle puisse bénéficier du label Haute Qualité Environnementale. Vous avez fini par le comprendre. Vous avez fini par vous y mettre, notamment à l'occasion de la charte municipale d'écologie urbaine.

Vous vous piquez d'avoir fait de l'année 2006 une année innovante... J'espère que 2007 sera plus innovant que 2006.

En lisant les documents, le seul bâtiment HQE qui aurait été prévu par la municipalité ça serait la piscine du Grand Parc. Je n'ai pas vu d'autres innovations pour l'année 2006 concernant le label HQE.

Je tiens à vous indiquer qu'en fait d'innovation, la plupart des villes de France font déjà des bâtiments HQE depuis bien longtemps ; et j'ai envie de dire, même ici localement, une ville qui n'est pas spécialement connue pour ses performances sur le terrain de l'écologie, je pense à la commune de Villenave d'Ornon, ça fait des années qu'elle a fait elle aussi une piscine Haute Qualité Environnementale.

Tout cela pour vous amener à une certaine modestie lorsque vous parlez d'année de l'innovation dans ce domaine.

Autre action qui nous est présentée comme étant particulièrement innovante, j'ai noté la mise en œuvre de la clause d'insertion pour les différentes phases de travaux.

Nous aurions aimé avoir quand même quelques chiffres un peu plus précis. Vous êtes innovant en ce qui concerne la mise en œuvre de la clause d'insertion. Vous savez ô combien nous souhaitons cette clause d'insertion, et ce depuis de nombreuses années, donc nous aurions aimé à l'occasion du Compte Administratif qui est censé être le reflet précis des actions que vous avez menées, que vous nous indiquiez le nombre de marchés dans lesquels la clause d'insertion a été retenue par la Ville de Bordeaux.

Nous croyons savoir qu'il n'y en a pas beaucoup. Nous avons pu glaner quelques renseignements ici ou là, notamment à la Communauté Urbaine. Il semblerait, en fonction des données que nous avons, que la Ville de Bordeaux serait à peu près en troisième place à l'intérieur de la Communauté Urbaine.

Comme ville prétendument pionnière en matière de clause d'insertion, vous conviendrez avec moi qu'on peut être plus pionnier et plus innovant dans ce domaine.

Un dernier mot, toujours sur cette clause d'insertion. Vous auriez pu la faire appliquer pour ce qui concerne l'opération de renouvellement urbain de l'îlot Saint-Jean. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Vous n'êtes pas directement responsable. Il semblerait que Domofrance ait eu de sérieuses réticences pour appliquer cette clause d'insertion. Peut-être les avez-vous levées ?

Mme FAYET, si vous avez d'autres informations qui seraient de nature à me rassurer, je serais prêt à retirer le bémol que j'ai apporté à l'instant sur cette clause d'insertion sociale non appliquée à l'îlot Saint-Jean.

Voilà pour les remarques que je voulais faire en ce qui concerne la vie sociale et la citoyenneté.

J'en viens à un deuxième chapitre du Compte Administratif : l'écologie urbaine et le développement durable.

Là aussi quand vous faites le bilan des actions 2006 on ne peut que constater la modestie des actions qui ont été engagées en 2006.

Cela étant, vous avez l'excuse d'avoir attendu le début de l'année 2007 pour doter enfin cette ville d'une charte municipale d'écologie urbaine, ce qui veut dire qu'avant, l'écologie urbaine, manifestement, n'était pas sa priorité et que nous comprenons fort bien que vous soyez quelque peu embarrassé pour justifier d'actions innovantes avant ce vote de la charte d'écologie urbaine que nous-mêmes, groupe Vert, nous avons pu voter ici lors de notre séance du 29 janvier 2007.

Donc nous attendons, vous imaginez bien, avec une grande impatience, le premier bilan d'application de cette charte municipale d'écologie urbaine.

Troisième et avant-dernière observation, elle concerne le chapitre ayant trait aux actions sanitaires.

En ce qui concerne les actions sanitaires vous faites état d'une étude menée en liaison avec la DDASS : une procédure spécifique du suivi des intoxications au monoxyde de carbone qui aurait été instaurée. Nous sommes extrêmement intéressés par les résultats de cette étude qui nous sera peut-être communiquée un jour.

Mais j'aimerais également vous inciter, Monsieur le Maire, à poursuivre ce type d'investigations, que nous approuvons, à la lueur des conclusions d'un rapport dont vous avez dû avoir connaissance comme nous-mêmes au début du mois de mai. C'est une étude de l'INSERM qui a démontré le lien entre pollution atmosphérique de proximité et les allergies, notamment chez les enfants.

Nous savons la Ville de Bordeaux particulièrement concernée par cette étude de l'INSERM dans la mesure où sur les 6 villes françaises qui avaient été étudiées par l'INSERM : Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Créteil, Reims et Clermont-Ferrand, la Ville de Bordeaux est l'une des plus mal classées puisque nous arrivons juste derrière la Ville de Strasbourg.

Donc nous sommes extrêmement mal classés sur ces relations directes qui ont pu être notées par les enquêteurs auprès des écoles bordelaises. Nous savons qu'ils ont installé des capteurs et des pompes dans les écoles sur ces 6 agglomérations que je viens de citer.

Monsieur le Maire, même si les résultats de l'étude de l'INSERM ne sont pas bons pour la Ville de Bordeaux, qui, je l'ai dit, est mal classée, nous serions extrêmement intéressés pour que vous nous les communiquiez.

Pour ne rien vous cacher on a essayé de se les procurer, notamment sur les sites de l'INSERM. Nous n'avons pas pu nous procurer les termes de cette étude. Nous serions très heureux que vous puissiez nous la communiquer si vous en avez eu une connaissance directe hors la simple lecture des revues qui ont bien voulu s'en faire l'écho.

Dernier point que je voudrais aborder : la vie culturelle.

Je ne vais pas faire le débat récurrent que nous avons ici plusieurs fois par an sur la vie culturelle, mais je voudrais quand même vous rappeler, Monsieur le Maire, et j'ai envie de dire solennellement, et peut-être encore plus solennellement que les autres fois, que vous avez pris un engagement vis-à-vis de nous et également vis-à-vis de la Chambre Régionale des Comptes d'organiser un débat concernant les grandes orientations culturelles de la Ville de Bordeaux.

Je vous rappelle que la communication de la lettre d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes dont vous nous avez donné connaissance le 30 janvier 2006 nous apprenait la chose suivante :

La chambre prend note – disait-elle s’adressant à vous – de votre intention manifestée dans votre réponse du 20 janvier 2005 de présenter un rapport cadre sur les grands axes de la politique culturelle. Vous prévoyiez comme échéance à l’époque, fin 2005 ou début 2006, la Chambre Régionale des Comptes vous ayant clairement reproché le fait qu’il n’existe pas de documents cadres d’orientations générales définissant les grandes lignes de la politique culturelle de la ville formalisées et débattues par l’assemblée délibérante.

Vous avez pris acte de cette grave carence d’une politique qui est l’une des politiques phares, au moins sur le plan quantitatif et budgétaire, de notre ville. Vous nous avez dit ici à plusieurs reprises, ainsi que votre prédécesseur M. MARTIN, que nous aurons ce débat sur les grandes orientations de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux... Les séances passent, les mois passent, les années passent et nous n’avons toujours pas ce débat sur la vie culturelle bordelaise et sur les grandes orientations, malgré vos engagements.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire en ce qui concerne ce Compte Administratif 2006.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme MELLIER.

**MME MELLIER. -**

Monsieur le Maire, Monsieur l’Adjoint aux Finances, avant de donner mon point de vue sur le Compte Administratif je voudrais comme tous les ans remercier les services pour la clarté et la lisibilité des documents qui nous sont présentés, également pour l’amélioration qui est faite cette année, ainsi que pour leur disponibilité chaque fois qu’on a besoin d’un renseignement.

Le Compte Administratif doit nous amener à juger de la bonne exécution des décisions prises lors du vote du budget.

Que met en évidence ce Compte Administratif ?

Les taux de réalisation, cela a été évoqué, je le rappelle : Dépenses de Fonctionnement, 98%, Dépenses d’Investissement, 69%.

Nous notons qu’ils sont plus élevés que les années précédentes, mais ils restent encore insuffisants.

Par contre la fiscalité est encaissée en totalité. Le produit des trois taxes ménages a progressé de 4,07%, alors que la Dotation Globale de Fonctionnement, elle, n’a augmenté que de 0,74% par rapport à 2005. Donc elle est en deçà de l’inflation.

Le différentiel entre la contribution des Bordelais, en augmentation, et le désengagement continu de l’Etat pour le fonctionnement des collectivités, s’inscrit dans vos choix politiques : moins pour les communes, mais plus d’allègement pour les grandes fortunes financées par le Budget de l’Etat. Je prends comme exemple le bouclier fiscal.

Parmi les autres recettes de la Ville, les droits de mutation sont en constante augmentation, +6%, en lien avec la spéculation immobilière qui pénalise lourdement les accédants modestes à la propriété.

Ces sommes ainsi dégagées pourraient contribuer soit à favoriser l’isolation thermique des logements sociaux, nous sommes là en plein développement durable, soit être consacrées à l’acquisition de foncier pour la construction de logements sociaux, particulièrement pour les plus modestes.

La section Recette de Fonctionnement dégage un excédent brut de 50,23 ME que vous affectez à la section Investissement qui, elle, accuse un besoin de financement de 40,20 ME.

On retrouve – mais là c'est tous les ans – votre logique financière qui vise à réduire les emprunts et à faire payer cash par la fiscalité des investissements coûteux de très long terme qui ne peuvent s'amortir que sur plusieurs générations.

C'est assez paradoxal. L'Etat, les collectivités locales doivent se désendetter - que n'a-t-on pas entendu ces derniers mois sur la dette publique insoutenable, nous disait-on... certains nous disaient cela - et ce sont les mêmes qui aujourd'hui incitent les particuliers à emprunter sur 30 ans, voire plus, pour acheter leur logement.

La dette serait donc politiquement correcte quand elle est privée et incorrecte dès qu'elle est publique.

C'est le sens et l'esprit du pacte de stabilité dont les exigences affirmées sont la réduction des dépenses publiques, notamment la réduction des emplois dans la fonction publique.

A Bordeaux je rappelle le poids de la précarité : 700 salariés sont concernés par la précarité, cela au moment où des départs à la retraite importants sont annoncés.

Je ne vois rien dans ce Compte Administratif sur une politique de recrutement pour faire face à cette évolution.

L'excédent net de 7,2 ME pourrait en partie contribuer à ces besoins en personnels.

Mais aussi, en direction de la petite enfance, malgré les créations de nouvelles structures, de places supplémentaires, l'existence d'un relais d'assistantes maternelles, les attentes sont grandes et nécessitent la poursuite d'un programme de nouvelles crèches, notamment à la Bastide et à Bordeaux Nord, en lien avec le programme de développement urbain.

Concernant la politique municipale engagée en faveur des seniors on constate une nette progression notamment du portage des repas, ce qui est une très bonne chose, cela en lien avec l'augmentation croissante des personnes âgées.

Si l'on peut se féliciter de cette évolution ainsi que la mise en place d'un « plan canicule », des actions nouvelles doivent être envisagées pour le maintien des personnes âgées le plus longtemps possible dans leur domicile, notamment par la création de soins infirmiers municipaux à domicile aux côtés d'un secteur privé associatif.

Enfin je terminerai par la partie engagement de la ville pour le développement économique.

Cet engagement se cantonne à gérer l'existant, sans ambition, sans réels projets d'avenir.

Même si l'on considère que ce n'est pas directement de compétence de la Ville, n'a-t-on pas pour objectif le devenir économique de la région et de sa métropole Bordeaux ?

La preuve. Face aux menaces qui pèsent sur l'usine Ford vous nous avez proposé, Monsieur le Maire, une motion de soutien, et nous l'avons votée. Donc il me semble qu'il faut qu'on ait une démarche portée par l'ambition pour le devenir de notre ville, notamment le devenir du port.

Quelles propositions pour la réparation navale ?

Quelles réflexions engageons-nous pour accueillir les navires de plaisance quand on sait que le port d'Arcachon est saturé ?

Grâce au maintien en activité des écluses, les Bassins à Flots pourraient être une réponse.

- Transport des déchets par barge,
- Transport fluvial de passagers,
- Développement de la recherche et de la production de véhicules électriques ou hybrides à partir des atouts locaux,
- Maintien du développement du fret,

ce sont des perspectives locales qui répondent aux critères du développement durable, donc en terme de déplacements des hommes et de déplacements des marchandises.

C'est vers cela qu'il faudrait augmenter le développement économique de notre ville.

Comment parler d'attractivité de la ville dans ce secteur si l'on en reste aux activités de services et de proximité ?

Il convient de passer d'un affichage à des choix économiques pris en partant des besoins réels de la ville et de l'agglomération.

A partir de tous ces éléments et pour toutes ces raisons le groupe Communiste votera contre le Compte Administratif.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. COLOMBIER.

**M. COLOMBIER. -**

Monsieur le Maire, ce Compte Administratif reflète bien le budget 2006. Là-dessus il n'y a pas de problèmes.

Je ne reprendrai pas, bien entendu, les arguments et les choix que j'ai pu critiquer lors du débat de ce Budget Primitif. Je m'en tiendrai à quelques réflexions générales, à quelques grands axes.

Je note que l'endettement baisse. Cela va dans la bonne direction. Il est encore trop fort pour notre commune, mais il faut dire, que vous avez hérité d'une situation particulièrement difficile laissée par votre prédécesseur.

La fiscalité toujours en hausse, est plus en hausse que certaines villes de même taille.

La faiblesse du développement économique en constatant qu'il ne franchit même pas la barre des 2% en crédits d'investissements.

La politique du logement trop faible dans notre ville, peu cohérente. Je rappellerai qu'un parc immobilier en déshérence de près de 15.000 logements dans notre ville est toujours libre et n'est pas traité.

Une politique en faveur de l'immigration, je vous le répète souvent, trop soutenue, sans effets concrets.



Et une remarque sur l'environnement. 9% seulement sur les crédits d'investissements. C'est bien peu pour le converti à l'écologie depuis un an et demi que vous êtes.

Propreté de la ville : elle laisse toujours à désirer. Nous le répétons. Je ne suis pas le seul à le faire.

Vous avez aussi, c'est vrai, de l'ouvrage sur les bras quand on pense que moins de la moitié de la ville est doté du tri sélectif pour les ordures ménagères. Des quartiers entiers encore en manquent.

Pour finir je vous dirai que les brassées de fleurs, les compliments dithyrambiques de notre collègue aux Finances au candidat virtuel et ministre que vous êtes ne m'amèneront pas à voter ce Compte Administratif. Egalement les choix que vous avez faits pour notre ville, je les ai déjà détaillés et je vous ai dit qu'ils n'étaient pas les miens, donc je voterai contre ce Compte Administratif pour l'année 2006.

**M. LE MAIRE. -**

Merci M.COLOMBIER.

Après l'expression des différentes sensibilités de notre assemblée je vais donner la parole à M. MARTIN.

**M. MARTIN. -**

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais à mon tour remercier Jean-Paul JAUFFRET, me féliciter des indications qu'il a données et même de ses propos dithyrambiques que je fais miens, et remercier l'administration qui a en effet produit des documents agréables à lire, sains et de qualité.

Je voudrais, M. RESPAUD vous répondre directement puisque ce document me concerne pour une grande partie.

Vous avez employé un terme que je fais mien, vous avez évoqué une fin de règne. M. RESPAUD c'était effectivement - le terme « règne » étant péjoratif mais ne devant pas l'être dans le cas particulier - pour moi une fin de règne, puisque c'est vrai que c'est au cours de l'année 2006 qu'Alain JUPPE a brillamment été réélu Maire de Bordeaux ; et comme ce document concerne en partie une période pendant laquelle j'ai moi-même avec la majorité municipale conduit les affaires de la ville, je voudrais vous dire que je trouve très pauvres un certain nombre de vos remarques, M. RESPAUD. Cela ne m'étonne pas, mais vraiment je trouve que l'opposition mériterait d'avoir des arguments un peu plus élevés et un peu plus fournis.

Je vais prendre simplement deux exemples.

Vous avez imprudemment évoqué le départ de Maurice FRECHURET en regrettant l'annulation d'une exposition. Moi je peux vous dire simplement – pardon pour lui – qu'on n'a pas perdu au change. Je crois savoir que Mme LAUBARD fait merveille. Je me permets de vous rappeler qu'elle a été recrutée à l'époque où j'étais en situation.

Deuxième exemple, votre idée fixe, l'impôt Géraud. Rappelez-vous, vous étiez à Bordeaux, à l'époque le marché des Capucins était en régie directe et en terme d'impôts les Bordelaises et les Bordelais payaient lourd, car en réalité cela coûtait beaucoup plus cher au contribuable avec des gens dont ce n'était pas le métier, qu'avec Géraud.

Je crois savoir, M. RESPAUD, que vous êtes souvent sur ce marché. Nous y sommes également très souvent, notamment Alain MOGA et d'autres élus. Je peux vous dire que le sourire maintenant est sur les lèvres, que ce soit au niveau des consommateurs, que ce soit au

niveau des professionnels de ce marché. Il n'est qu'à voir les résultats qui sont les leurs en ce moment pour vous dire que les choses vont bien.

Alors, l'opposition c'est une chose, mais je crois qu'il faut raison garder.

Pour ce qui me concerne je voudrais simplement vous dire que j'ai la conscience d'un devoir bien accompli, dans la droite ligne de ce qu'avait fait Alain JUPPE et de ce qu'il fait maintenant. Je me suis situé tout à fait dans ce canevas-là en vous rappelant toute une série de mesures qui avaient été prises :

- Dans le domaine de la culture,
- La Maison de l'Emploi,
- La Pépinière artisanale,
- La mise en place de la charte municipale d'écologie urbaine.
- Tous les dossiers concernant la proximité.
- Sans oublier, car c'était ma priorité, les problèmes de solidarité.
- On a également ouvert ensemble une page de l'Histoire de Bordeaux. Cela a été fait.

Voilà M. RESPAUD. Tout cela se retrouve dans ce document.

Monsieur le Maire, je suis fier, non pas de le voter car je ne le pourrai pas, mais de ce qui a été fait qui se situe dans le droit-fil de vos actions précédentes et de vos actions actuelles.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. LOTHAIRE.

**M. LOTHAIRE. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand j'écoute M. RESPAUD parler de Caudéran et de sa voirie... Il me ressort ça à chaque fois. Malheureusement M. RESPAUD ne se déplace que pour la campagne électorale de sa candidate. Je le vois très rarement au Conseil de Quartier... (interrompu)

**M. RESPAUD. -**

(Hors micro)

**M. LOTHAIRE. -**

Vous êtes tous les mêmes... Vous venez la ramener... Mais ce n'est pas forcément au Conseil Municipal... Il faudrait la ramener quand je suis avec vous, face à vous !

Je ne vais pas faire un bilan de ce que nous avons fait sur Caudéran, mais regardez au niveau des crèches, au niveau des écoles, au niveau des travaux de voirie.

Quand vous me parlez de voirie vous savez très bien qu'on a fait de grands travaux au centre de Caudéran. Nous sommes en train de refaire l'avenue de la République...

Je ne vais pas vous faire une liste de tout ce qu'on fait au quotidien.

Vous savez très bien aussi que la voirie dépend de la Communauté Urbaine. Le Président de la Communauté Urbaine n'a qu'à faire un gros emprunt pour la voirie de Bordeaux et la voirie de Bordeaux en sera récompensée.

Bien sûr quand vous entendez qu'une rue se fait tous les 50 ans... On ne va pas le dire, on se le dit entre nous, mais une rue tous les 50 ans... A ce moment-là M. ROUSSET n'a qu'à prendre ses dispositions et demain matin avec de l'argent on fait de la voirie à Caudéran ! Vous êtes toujours en train de nous bassiner sur cette voirie !

Deuxièmement, vous nous parlez de cette piscine de Caudéran. Cette piscine à Stéhélin répond aux attentes des jeunes Caudéranais. C'est une piscine d'été. Elle va bien. Ça se passe bien. Chaque fois que vient un socialiste de renom, notamment M. Delanoë, vous le mettez en photo avec la piscine de Caudéran... Si la piscine de Caudéran ne vous plaît pas, allez donc à celle de Judaïque, allez donc à celle du Grand Parc et oubliez celle de Caudéran !

Je mets les points sur les « i » !

M. RESPAUD, vous le savez, Caudéran est un quartier qui a des équipements sportifs de grande qualité. Vous ne pouvez pas nous reprocher ce que nous avons fait en équipements sportifs !

Caudéran est aussi un quartier où il fait bon vivre. Au niveau des espaces verts regardez ce que nous avons fait !

Vraiment je regrette votre position. Vous êtes têtue ! Excusez-moi de dire ça, Monsieur le Maire, mais il me complique la vie !

**M. LE MAIRE. -**

Merci M. LOTHAIRE.

Il faut toujours innover. C'est la première fois que j'entends des discours misérabilistes sur le canton de Caudéran ! Tout peut arriver !

(Rires)

**M. LE MAIRE. -**

Il ne faut jamais désespérer de l'inventivité de nos partenaires !

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire très rapidement sur la charte d'écologie urbaine. Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Pierre HURMIC.

Je serai légèrement plus sévère sur ce point car je dois dire que concernant cette action municipale j'espérais, comme tous les autres chapitres de ce document, un développement plus chiffré. Si pour les autres chapitres on nous indique le nombre de sanisettes, le nombre de bouteilles d'eau, le nombre de livrets de familles délivrés, en ce qui concerne le bilan de l'écologie urbaine c'est une peau de chagrin en terme de bilan chiffré. On se retrouve simplement avec un résumé succinct de charte. C'est tout. Un retour éclair sur vos engagements, et quelques grands principes.

Tout ceci me laisse sur ma faim. J'espère voir pour l'année prochaine, si je suis là, un échantillonnage plus étoffé en ce qui concerne ce paragraphe, car depuis la première présentation de la charte municipale on me dit qu'il faut attendre et que je verrai. Dès l'élaboration de la charte, M. MARTIN le premier nous disait : attendez, vous verrez.

Je rappelle que lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2006 la charte d'écologie urbaine faisait partie des trois grandes orientations du budget de la ville. J'aurais donc aimé un chiffre fort en ce sens.

Ce Compte Administratif n'est, semble-t-il, pas à la hauteur des enjeux qui attendent notre planète, car au-delà des déclarations d'intention, quel budget a été dégagé cette année sur cette grande orientation ? Quelles actions chiffrées prouvent votre volonté de rompre avec le passé et de passer à la vitesse supérieure ?

La maison brûle, mais à la lecture de ce bilan la réaction se fait attendre.

Si la piscine du Grand Parc et les serres du Jardin Botanique sont une bonne chose, cela ne suffira pas. Nous attendons surtout un plan d'actions sur l'ensemble des bâtiments municipaux existants. Tout ceci sous-entend un budget conséquent pour les rénover, les modifier, pour intégrer une dimension environnementale : isolation, modification des sources énergétiques, recherche d'efficacité énergétique, installations économes, etc...

Il me semble que si l'on continue comme cela il nous faudra encore 50 ans pour rénover nos bâtiments et changer nos habitudes.

Pour finir, Monsieur le Maire, si vous le permettez, un mot sur la lutte contre les incivilités.

On nous dit que les agents de proximité ont constaté 2370 infractions sur 300 rues, soit moins de 8 bacs par rue qui ne sont pas rentrés en moyenne. A mon avis, soit les agents de proximité n'ont pas établi de procès-verbaux à tous les propriétaires de poubelles, soit ce n'est que de petits (?) (mot inaudible).

Quand je vois le nombre de poubelles non rentrées auxquelles se rajoutent maintenant les poubelles vertes, permettez-moi de douter du chiffre avancé sur les infractions constatées. D'autant qu'on nous laisse entendre qu'après passage de ces agents, dorénavant on se retrouve avec seulement moins de 3 bacs par rue en moyenne. 3 bacs en moyenne par rue non rentrés, c'est un paradis pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes et les piétons en général, paradis qui est malheureusement très loin de la dure réalité des rues bordelaises.

Voilà, Monsieur le Maire, deux points que je voulais rajouter.

**M. LE MAIRE. -**

Merci M. PAPADATO. Je comprends votre impatience sur la mise en œuvre de notre charte municipale. Il m'arrive de la partager. Je voudrais simplement vous dire que là elle est un peu exagérée.

Ce dont nous parlons aujourd'hui c'est d'un Compte Administratif qui se réfère à un budget préparé en décembre 2005, exécuté au cours de l'exercice 2006. Les chiffres qui sont dans ce document sont tous arrêtés à la date du 31 décembre, et la charte d'écologie urbaine a été votée en janvier 2007. Vous voyez que ça peut expliquer qu'on n'en voit pas encore la traduction dans les chiffres.

Je comprendrai parfaitement votre critique lorsque nous examinerons le Compte Administratif 2007, mais là elle est un peu prématurée.

**M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire, je suis tout à fait d'accord avec vous, le seul problème c'est qu'en 2005 quand on a élaboré la charte d'écologie urbaine j'avais justement demandé à ce que, dans la mesure où la ville engageait son budget 2006 sur cette charte, on voit justement des résultats à la fin. On m'avait répondu : dans le budget 2006 vous verrez ce qu'on fera.

J'avoue que je suis légèrement déçu parce qu'au bout d'un an je m'aperçois que très peu de choses ont été élaborées dans cette grande orientation.

**M. LE MAIRE. -**

On pourrait toujours discuter. Il y a pas mal de choses qui ont été déclenchées. Nous en reparlerons bien évidemment.

Mme DELAUNAY.

**MME DELAUNAY. -**

Monsieur le Maire, si vous le permettez j'interviendrai sur l'urbanisme et le logement, sujets qui sont au cœur de l'ambition et de la vie des Bordelais, avec en arrière-plan de mon intervention, trois interrogations.

Premièrement, quel est le plan d'ensemble et la vision architecturale et sociétale qui soutient la présentation que vous nous avez faite ?

Deuxièmement, quelle est la lisibilité des structures que vous avez mises en place ?

Troisièmement, où est la concertation avec les Bordelais et la prise en compte de leur condition de vie ? Car c'est bien d'une ville haute qualité de vie, en sus d'une ville haute qualité environnementale, dont nous avons besoin.

Premier point : Saint-Jean Belcier.

C'est en effet, comme le dirait M. MARTIN, une formidable ambition qui va être majorée par l'arrivée de la ligne à grande vitesse.

Nous avons pour ce quartier qui est la porte de notre agglomération, plusieurs exigences, en particulier des exigences d'intégration de ce quartier - je reviens à mon idée d'un plan d'ensemble – dans l'ensemble de la ville en terme d'accessibilité, en terme économique, en terme social et sociétal.

Deuxièmement, je souhaiterais que nous ayons pour cette ville une idée de l'élargissement du centre ville. On parle toujours de Bacalan et de Belcier, eh bien justement, nous voudrions que le cœur de ville s'étende à cette dimension et que Belcier y soit intégré.

Enfin je parlais des conditions de vie. Jacques RESPAUD lors de notre dernière intervention vous en a parlé avec des propositions pour ce quartier. Je me permets d'y insister particulièrement.

Le deuxième point c'est la diversité des missions et des structures que vous avez mises en place.

Cette diversité nous permet de nous interroger sur la coordination d'ensemble.

On nous parle d'un coloriste, presque d'un visagiste, pour cette ville qui assure la cohérence et la hiérarchie des lieux.

Je voudrais dire un mot de l'échec de la mission à maîtrise d'ouvrage sur la rive droite.

Nous enregistrons là une confusion entre la mission, le rôle de conseil, et celui de maître d'œuvre. Je pense que cette confusion est aussi dommageable que celle qui peut exister entre l'exécutif et le législatif.

Troisième point : le quartier de la Benauge.

Là nous ne pouvons que nous réjouir qu'enfin soient pris en compte dans notre ville des quartiers – il y en a d'autres – qui sont situés hors du périmètre de l'UNESCO ; et là aussi, avec une volonté d'une meilleure accessibilité, d'une meilleure intégration et surtout pour eux aussi d'une ambition architecturale avec intégration de leur valeur patrimoniale qui est le patrimoine contemporain dans nos ambitions de ville.

En ce qui concerne le logement – deuxième point de mon intervention – d'abord pour regretter que dans la présentation de la délibération, Monsieur le Maire, il y soit consacré trois lignes, alors que ceci est la préoccupation essentielle de l'ensemble des Bordelais.

Trois commentaires là aussi.

Où est la vision d'ensemble ? Nous n'avons aucune donnée. Pourtant les chiffres de la construction du logement à Bordeaux ne sont pas mauvais puisqu'entre 2001 et 2006 nous avons enregistré la construction de 11.000 logements.

Malheureusement c'est la répartition qui est fâcheuse, puisque parmi ces 11.000 logements, 9,7%, moins de 1000 logements sont des logements sociaux.

Que devons-nous alors constater ? C'est malheureusement mon plus grand regret, c'est l'inadéquation complète de la politique du logement avec les besoins des ménages bordelais. L'inadéquation de l'offre avec les capacités des ménages. Vous le savez mieux que moi, à Bordeaux le logement neuf a été augmenté de 70%, le logement ancien de 120%, les loyers de 38%.

Au regard de cela, Monsieur le Maire, que constatons-nous ? Egalement une inadéquation avec le programme de votre gouvernement, puisqu'en 2005 le solde positif de logements sociaux a été de 23, alors que votre gouvernement lui-même fixait un objectif de 523 logements sociaux.

Dernier point qui a trait à la politique de votre gouvernement : Bordeaux est pour 70% une ville de locataires et je m'interroge de savoir comment vous ferez pour mettre en œuvre la politique de M. SARKOZY : « Tous propriétaires ». Est-ce que nous devons déloger ces propriétaires ? Or dans votre Compte Administratif rien n'est fait pour ces locataires.

Merci de votre attention à mon intervention...

**M. LE MAIRE. -**

Bien sûr, j'écoutais.

Ah excusez-moi, je n'avais pas compris que c'était la chute...

**MME DELAUNAY. -**

Parce que vous n'avez pas écouté !

**M. LE MAIRE. -**

J'échangeais un point de vue très intéressant avec M. MARTIN sur ce sujet.

M. DUCHENE.

**M. DUCHENE. -**

Je ne sais pas trop quoi vous répondre, Mme DELAUNAY, car...(interrompu)

**MME DELAUNAY. -**

(Hors micro)

**M. DUCHENE. -**

... vous aviez présenté un plan... (interrompu)

**M. LE MAIRE. -**

Est-ce que vous avez observé, Mme DELAUNAY, que quand vous parlez personne ici à cette tribune ne vous interrompt ?

Est-ce que vous pourriez, peut-être, discipliner votre enthousiasme naturel ? Lorsque vous avez terminé, laissez parler celui qui a le micro.

M. DUCHENE, essayez. Je sais bien que mon appel ne sera pas entendu, mais essayez.

**MME DELAUNAY. -**

(Hors micro)

**M. LE MAIRE. -**

Vous voyez !

**M. DUCHENE. -**

J'avais commencé à noter votre plan d'ensemble : la lisibilité, la structuration et la concertation, mais vous n'avez pas suivi votre plan, donc je ne sais pas trop comment vous répondre.

Sur le fonds peut-être. Le maire répondrait beaucoup mieux que moi sur la notion d'urbanisme.

Madame, vous dites : où va l'urbanisme bordelais ?

Eh bien promenez-vous sur les quais et les visiteurs vous répondront.

L'urbanisme bordelais : le projet urbain du Maire de Bordeaux a permis de transformer radicalement cette ville. Rappelez-vous d'une ville qui oubliait certains de ses quartiers. Ils ne sont plus oubliés. Tous les quartiers de Bordeaux bougent.

Vous parlez de Belcier. C'est extraordinaire ce qui se passe sur Belcier :

L'îlot d'Armagnac, c'est pratiquement terminé. M. RESPAUD devrait en être content. C'est Gironde Habitat. Nous travaillons en complète concertation avec eux. C'est l'opération Oxymétal avec 440 logements. C'est le plan d'urbanisme qui prévoit la redynamisation de ce quartier.

La rive droite : Bastide 1 c'est pratiquement terminé.

Grâce à l'arrivée du Maire de Bordeaux et à son poids au niveau gouvernemental, on est passé à un prix au mètre carré sur Bastide 2 - c'est-à-dire caserne Niel et terrains RFF, relativement intéressant qui va permettre de lancer une ZAC.

Vous parlez de délais. Vous oubliez le Gouvernement Jospin, Madame. Au niveau du logement c'était une véritable catastrophe !

(Brouhaha)

**M. DUCHENE. -**

Entre 1997 et 2002 la France a construit très peu de logements en général. Seulement 200.000 logements, avec très peu de logements sociaux ! (Interrompu)

(Protestations de M. RESPAUD)

**M. DUCHENE. -**

C'est extraordinaire que vous ne puissiez pas écouter...

**M. LE MAIRE. -**

Quand on n'a rien à dire et qu'on entend des choses qui fâchent la seule solution c'est de couvrir la voix de celui qui parle. C'est le contraire de la démocratie !

Tous les chiffres montrent que la construction du logement social s'est effondrée pendant les années Jospin, et que c'est Jean-Louis Borloo qui a relancé la construction du logement social en France. C'est quelque chose qui est connu de tout le monde. M. DUCHENE a raison de le dire.

**M. DUCHENE. -**

C'est un fait bien réel. Votre gouvernement n'a pas attaché d'importance à la construction de logements et en particulier de logements sociaux, et nous payons ce retard. Parce qu'entre le moment où vous arrêtez une politique de construction de logements et le moment où vous la redémarrez il faut plusieurs années.

Regardez. M. ROUSSET nous a expliqué il n'y a pas très longtemps qu'entre le moment où on crée une ZAC - je parle en général, parce que les ZAC bordelaises on les voit peu sortir ; mais ça va arriver, je pense - et le moment où on donne le premier coup de pioche c'est 5 ans et demi.

Donc aujourd'hui nous pallions les difficultés que vous avez fait naître à cette époque-là et nous construisons de plus en plus de logements sociaux.

Vous oubliez une chose aussi. Vous nous dites qu'à Bordeaux nous sommes un peu en retard. En l'espace d'une journée nous sommes passés d'une obligation de 15% de logements sociaux à 20%. Là, généralement vous avancez cet argument, mais vous pourrez l'avancer pendant des années parce qu'il nous faudra du temps.

Je vous rappelle que le Maire de Paris, M. Delanoë, que vous n'avez pas désavoué, nous a déclaré il n'y a pas très longtemps que pour rattraper son taux de logements sociaux il lui faudra 20 ans. Nous, nous n'avons pas dit cela, nous avons dit : quelques années.



Je vous rappelle aussi que dans cette agglomération il n'y a pas seulement Bordeaux. Le Président de la Commission Urbanisme à la CUB M. LAMAISON, Maire de Saint-Médard, lui, est à 10% de logements sociaux. Donc vous voyez que la marge est quand même assez large entre certaines réalisations et Bordeaux.

Sur le fonds, qu'est-ce qui vous fait croire que nous avons peur du logement social ? Pensez-vous que nous avons peur de réaliser des logements sociaux ? Pas du tout. Nous en avons réalisé. Les logements sociaux sont de plus en plus nombreux sur Bordeaux.

Qui a instauré dans la loi ELN 30% de logements sociaux obligatoires dans les opérations privées ? C'est notre gouvernement. Ce n'est pas le vôtre. Cela veut dire qu'il y a une volonté de créer des logements sociaux.

Nous avons eu de nombreuses difficultés : le prix du foncier, l'opposition d'un certain nombre de riverains, voire d'élus sur la Bastide – Je dis la Bastide parce que c'est à cet endroit que nous avons eu un certain nombre de problèmes –

Et puis il y a eu un autre aspect, c'est tout simplement le PLU.

Un certain nombre d'opérations et d'opérateurs ont attendu le vote du PLU car il permettait une meilleure densité. Et nous allons sur 2007, 2008 et 2009 construire de nombreux logements sociaux.

Voilà ce que je peux vous répondre, Madame.

Mais pour revenir sur le fonds, nous n'avons pas peur du logement social. J'ai bien l'impression que c'est vous et votre gouvernement qui en avez peur.

**M. LE MAIRE. -**

Je crois même, M. DUCHENE, que si on en faisait encore plus cela améliorerait vraisemblablement nos scores électoraux. Je le dis sans plaisanterie.

D'ailleurs on a construit apparemment, d'après Mme DELAUNAY, beaucoup, beaucoup de logements bourgeois, mais malheureusement ça ne nous profite pas. C'est dommage. Donc on va mettre l'accent sur le développement du logement social.

En tout cas on ne va pas poursuivre sur cette diatribe... (Interrompu)

**MME DELAUNAY. -**

(Hors micro)

**M. LE MAIRE. -**

Non Madame, vous ne répondrez pas. Vous vous êtes déjà exprimée.

Je voudrais dire simplement que sur l'aménagement urbain s'il y a bien un domaine où tout le monde, toute la presse nationale et toute la presse locale, s'accorde à reconnaître qu'il y a eu ici à Bordeaux une stratégie, un projet urbain défini dès 1995 et 1996, cohérent, connu de tous, connu des investisseurs, connu des services, connu de la Communauté Urbaine, qui s'articulait, vous vous en souvenez, autour du projet des deux rives et de beaucoup d'autres aspects, eh bien, c'est le projet urbain de Bordeaux.

Aujourd'hui nous sommes en phase d'ajustement, ou de renouvellement de ce projet urbain avec un accent qui est mis à la fois sur Bastide 2 et les développements sur la rive droite, avec tout ce qui se passe autour de Belcier sur lequel nous progressons, et avec le pôle du Lac et le pont Bacalan-Bastide.

Donc notre stratégie globale de développement urbain, elle est extrêmement claire, extrêmement cohérente, extrêmement ambitieuse, très difficile à mettre en œuvre. Elle prendra du temps. D'ailleurs c'est un plan à 10 ou 15 ans, 2015. Mais c'est faire offense au bon sens ou à la réalité que de s'interroger sur ce que pourrait être notre vision d'ensemble.

M. CAZABONNE voulait répondre sur des aspects d'environnement.

**MME DELAUNAY. -**

(Hors micro)

**M. LE MAIRE. -**

Non Madame. C'est moi qui préside. Je regrette infiniment, c'est M. CAZABONNE qui va s'exprimer.

M. CAZABONNE exprimez-vous.

**M. CAZABONNE. -**

Je réponds à M. PAPADATO pour lui dire trois choses.

Pour ce qui est des problèmes que vous avez évoqués sur les poubelles qui encombrant la chaussée – ce n'est pas dans le débat d'aujourd'hui mais puisque cela a été évoqué :

Premièrement, vous avez pu constater qu'en terme d'organisation la Mairie de Bordeaux - cela avait été préparé par Hugues MARTIN et mis en place par Alain JUPPE – s'est donné les moyens d'optimiser les résultats en créant une Direction de la Proximité qui associe désormais les services qui n'étaient pas concernés par ces sujets-là.

Deuxièmement, pour l'action sur les poubelles non rentrées qui sont effectivement une véritable gêne, nous n'avons pas voulu sanctionner de but en blanc le contrevenant qui, peut être mal informé, ne rentre pas sa poubelle. Donc nous procédons par trois opérations, deux qui sont de simples rappels à l'ordre et la troisième qui est une verbalisation.

Quant aux résultats qui vous sont donnés, ils sont tout à fait exacts. Ce que je peux m'engager à faire c'est à vous les communiquer puisque je reçois rue par rue les dates des visites et les résultats obtenus après la première, la seconde, ou la troisième visite.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme FAYET.

**MME FAYET. -**

Une ou deux précisions par rapport à des questions posées sur le champ social par Jacques RESPAUD ou Pierre HURMIC.

Tout d'abord la diminution du budget du CCAS n'est qu'apparente. Depuis 10 ans la subvention allouée par la ville n'a cessé d'augmenter. Il se trouve qu'entre 2005 et 2006 il y a une diminution apparente puisqu'une subvention importante pour la réhabilitation de nos résidences pour personnes âgées a été versée en 2005 mais n'a pas été consommée du fait de retards techniques, notamment de notre partenaire l'Habitation Economique. Donc elle a été reportée.

C'est une subvention de 400.000 euros. Vous voyez que malgré tout la subvention augmente substantiellement. Donc le CCAS se lance dans un grand programme de réhabilitation des résidences pour personnes âgées pour lequel la ville va chaque année subventionner.

Sur la question des clauses d'insertion dans les marchés publics, je crois que ce qui compte ce n'est pas tellement le nombre de marchés dans lesquels il y a cette clause d'insertion, mais la qualité du travail qui est fait. Il s'agit d'accompagner personne par personne, entreprise par entreprise. Je crois que c'est bien de cela dont on parle quand on voit le travail qui se fait avec le PLIE ou la Mission Locale.

On pourra vous donner un compte rendu détaillé.

J'ai en mémoire un chantier fait avec EDF sur lequel on a remis au travail des gens qui n'avaient pas travaillé depuis 5, 6 ou 7 ans. Donc vous voyez bien qu'il ne s'agit pas d'un nombre de personnes mais plutôt de la qualité du travail qui se fait avec des gens en très grande difficulté.

Enfin sur Saint-Jean la clause d'insertion est obligatoire puisqu'on est dans le cadre de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. C'est mené par Domofrance qui est le maître d'ouvrage. C'est suivi de très près par la Maison de l'Emploi. Donc effectivement, à l'occasion il faudra qu'on leur demande de nous communiquer un bilan détaillé.

**M. LE MAIRE. -**

Merci Madame.

M. MAURIN.

**M. MAURIN. -**

Sur le débat concernant le logement social, on ne va pas faire une querelle de chiffres, cela dit on peut dire les choses selon sa sensibilité.

Moi je vais vous donner un autre chiffre, Monsieur le Maire, notamment par rapport à la période Jospin dont vous parliez. En 2000 le logement social constituait 67% des constructions nouvelles au plan national. En 2005 le logement social n'en constitue que 41%.

Vous allez me dire qu'il y a une différence de volume. Certes. Mais le volume ne suffit pas. Il faut aussi regarder le pourcentage de réalisation et donc l'effort fait par la nation à un moment donné de la responsabilité publique.

Deuxième chiffre, et celui-ci vous ne le contestez pas, je pense, 80% de l'offre actuelle de logements sur le marché ne concerne que 20% de la population. On a des exemples très concrets sur la Ville de Bordeaux où des opérations de construction de logements – M. DUCHENE a cité Oxymétal, on peut en parler – ont été essentiellement des opérations liées à la loi de Robien et n'étaient absolument pas des efforts de construction pour le logement social.

Enfin dernière chose, puisqu'on parle du logement social, dans les recettes dont se targue la Ville de Bordeaux en terme de vente du patrimoine, ne passez pas aussi vite sur les 4 ME que la ville va récupérer sur la base de 56 maisons qui autrefois appartenaient à la ville dans le cadre du logement social, qui ont été vendues par la ville sans reconstitution de l'offre dans ces endroits-là.

**M. LE MAIRE. -**

M. ROUVEYRE.

**M. ROUVEYRE. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un petit point.

Je reconnais que les documents présentés sont d'une belle tenue. J'aurais tendance à dire que c'est une belle carrosserie, c'est certain, mais quand ouvre le capot on voit un moteur quelque peu arrangé. Je ne prendrai qu'un seul exemple.

Vous proposez page 6 un superbe graphique censé nous montrer l'évolution de l'encours de la dette. Brigitte NABET me faisait la remarque : si l'évolution est juste, la représentation est douteuse, car comme par enchantement au lieu de démarrer l'abscisse à 0 on commence à 190. Nécessairement, sachant que la dette est à 194, 194 est plus proche de 190 que de 0.

Avec des représentations comme celle-ci vous êtes prêts à nous faire croire que le miroir d'eau va enrayer à lui seul le réchauffement climatique, j'en suis sûr.

Je ne vais pas développer davantage là-dessus, mais je soulignerai simplement que la majorité est pointée du doigt par le magazine Challenge qui considère qu'elle ne fait pas preuve de sincérité budgétaire. J'ai les documents si vous le souhaitez.

Effectivement, comme le disait M. HURMIC, s'il n'y a pas lieu de revenir sur le Budget Primitif, j'aurais simplement voulu vous rappeler que vous nous aviez promis des choses, Monsieur le Maire. Des promesses non tenues. Par exemple le coût de la campagne d'octobre 2006.

Vous nous aviez dit qu'en 6 mois vous nous le donneriez. Je ne le vois pas dans ces documents. Il aurait été peut-être intéressant de le voir apparaître, d'autant que j'entends que, si, malheureusement pour vous, les Bordelais confirmaient le scrutin précédent dans les urnes la prochaine fois, vous seriez partant. Et vous voyez que je tiens à vous, j'espère que vous tiendrez jusqu'à mars 2008.

Je ne vois pas non plus les rectificatifs promis concernant les comparaisons établies par la presse. Souvenez-vous. L'Expansion considère notamment que parmi les villes qui prélèvent le plus, Bordeaux est celle qui réinvestit le moins, et que sur 62 villes comparées, Bordeaux est celle qui est placée en avant-dernière position dans le cadre des investissements faits sur l'environnement.

Donc si jamais il vous prenait l'envie de revenir sur ces comparaisons, puisqu'on compare beaucoup les anciens gouvernements, moi je prends la presse et je regarde les comparaisons qu'elle fait par rapport aux 35, voire 62 plus grandes villes de France, et Bordeaux est très mal placée.

C'est la seule intervention que je ferai là-dessus.

**M. LE MAIRE. -**

Merci M. ROUVEYRE.

Evidemment tout ceci est éminemment contestable puisque la compétence environnementale dans notre agglomération appartient à la Communauté Urbaine et que donc toutes ces comparaisons sont sujettes à caution.

En ce qui concerne la fiscalité, je ne vais pas y revenir. On connaît la vérité.

Premièrement, un Bordelais sur deux ne paie pas d'impôts locaux.

Et deuxièmement, lorsqu'on tient compte des abattements à la base, ou des abattements pour charge de famille, le poids de la cotisation individuelle à Bordeaux se situe dans la moyenne des grandes villes comparables et n'est pas du tout en tête de peloton.

Alors je voudrais remercier tout particulièrement M. ROUVEYRE d'avoir évoqué un point que j'avais oublié par grandeur d'âme, vraisemblablement, qui est le gros, gros, gros, gros mensonge de la liste socialiste aux dernières élections municipales.

Je ne sais si vous vous souvenez de l'inflation à laquelle nous avons assisté à ce moment-là. La campagne allait coûter 300.000 euros, puis 500.000 euros, puis 600.000 euros, puis 800.000 euros. J'ai même le souvenir d'un grand chèque en carton, brandi par Mme DELAUNAY, qui portait ce chiffre de 800.000 euros.

Quelle est la vérité ?

Le coût administratif de la campagne – je tiens le document à votre disposition – s'élève à 104.913 euros pour la ville – 104.913 euros - puisque nous avons engagé des dépenses de 151.693 euros et que l'Etat nous en a remboursé 46.000.

Les économies réalisées – pardon mes chers collègues – sur les indemnités de fonction des Conseillers Municipaux et des Conseillers Communautaires pendant le mois de septembre se chiffrent à 113.000 euros.

Donc le coût pour le contribuable bordelais de l'organisation administrative de la campagne a été nul.

Deuxièmement, je viens de recevoir l'approbation de mon compte de campagne. La somme qui m'est remboursée, en application des règles existantes, c'est-à-dire ce que la campagne coûte au contribuable national, est de 39.000 euros - peut-être avec quelques centaines de plus... 39.500. – Moins de 40.000.

Donc pour l'instant, le coût de la campagne pour le contribuable national et local est de 39.000 euros.

Si le coût total était de 600.000 euros, cela voudrait dire que les autres listes auraient dépensé 600.000 euros moins 39.000.

Donc j'attends avec impatience que Mme DELAUNAY rende public son compte de campagne et le montant dont elle a bénéficié en ce qui concerne le remboursement.

(Brouhaha)

Voilà ce qu'a été un très très gros mensonge !

(Applaudissements)

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE. -**

C'était Mme DELAUNAY qui était présidente.

Je souhaite que vous rendiez public votre compte de campagne, Madame. Le mien sera rendu public.

**MME DELAUNAY. -**

Monsieur le Maire, nous étions 5 listes. Il faut prendre en compte ces 5 listes, bien évidemment.

**M. LE MAIRE. -**

Je pense que M. COLOMBIER aura à cœur de publier son compte de campagne, et si nous totalisons les 5 listes il est matériellement impossible compte tenu des plafonds de campagne qu'on arrive à 600.000 euros. Impossible.

Je ne pense pas que les autres listes aient dépensé beaucoup plus que la mienne. Vous voyez... Je pense que le remboursement doit se situer aux alentours de 39.000 euros. Peut-être moins. Et donc si on multiplie par 5 on doit être à 200.000 euros.

Vous voyez combien on est loin, loin, loin, des 600.000 euros sur lesquels vous avez fait un très gros mensonge. Je voulais simplement le dire.

Ce n'est pas moi qui ai soulevé le débat, c'est M. ROUYEYRE. Sans ça je n'en aurais pas parler, cela n'a rien à voir avec le Compte Administratif. Et une fois de plus je le remercie.

*(Brouhaha - Protestations de Mme DELAUNAY et du groupe Socialiste)*

**M. LE MAIRE. -**

Mme Colette PUJO est-ce que vous voulez bien rejoindre la tribune pour présider le vote pour le Compte Administratif.

*(Brouhaha – Protestations du groupe Socialiste)*

*(Monsieur le Maire et M. MARTIN quittent la séance – Mme Colette PUJO monte à la tribune pour présider le vote du Compte Administratif)*

**MME PUJO. -**

Du calme !

*(Mme DELAUNAY demande la parole – Brouhaha – M. RESPAUD demande une suspension de séance) ...*

**MME PUJO. -**

Que ceux d'entre-vous, Mesdames, Messieurs qui sont d'avis de voter les conclusions du rapport impliquant l'approbation du Compte Administratif du Maire et de son prédécesseur, veuillez bien le manifester en levant la main.

Groupe Socialiste ?

*(Le groupe Socialiste quitte la séance à 16 h 25 sans participer au vote)*

**MME PUJO. -**

Groupe des Verts ? Pour ? Contre ?

M. COLOMBIER ?

Groupe Communiste ?

Le Compte est adopté.

(Applaudissements)

**MME PUJO. -**

Le Compte Administratif ayant été adopté je vous invite à apposer votre signature sur les documents qui vont passer parmi vous.

Suspension de séance de 5 minutes.

*(La séance est suspendue à 16 h 30 et reprise à 16 h 35 – Monsieur le Maire et M. MARTIN regagnent la tribune – Monsieur le Maire préside la séance)*

**MME PUJO. -**

J'ai l'honneur de vous annoncer que votre Compte Administratif pour l'exercice 2006 a été adopté à la majorité.

Le groupe Socialiste n'a pas participé.

Le groupe Communiste a voté contre.

Le groupe des Verts a voté contre.

M. COLOMBIER a voté contre.

Je vous adresse les félicitations du Conseil Municipal.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE. -**

Bien. Mes chers collègues, je voudrais vous remercier de votre confiance et le faire, j'en suis sûr, au nom de Hugues MARTIN, puisque, comme il l'a rappelé, sur une bonne partie de l'année c'est sa gestion qui a été aujourd'hui soumise à votre approbation. On peut l'applaudir.

Je voudrais également remercier notre adjoint chargé des Finances qui est toujours vigilant et sage dans sa gestion, et remercier également bien sûr notre Secrétaire Général et l'ensemble

de nos services, les services Financiers en particulier qui accomplissent leur tâche avec beaucoup de compétence et de dévouement.

Tout à l'heure il y a eu je crois des demandes de parole pour faire suite à ce qui a été dit sur les comptes de campagne.

Si quelqu'un veut s'exprimer je donne la parole à ceux qui le souhaitent.

(Rires)

**M. LE MAIRE. -**

Personne ? Tant pis.

**Le Maire et M. Hugues MARTIN quittent la salle  
Le groupe socialiste quitte la séance à 16 h 25 au  
moment du vote**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

VOTE CONTRE DE M. COLOMBIER



D -20070275

Compte de Gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2006. Avis.

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur le Receveur des Finances.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le compte de gestion rendu par Monsieur VIVIAN, Receveur des Finances, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2005 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2006.

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2006 établi au regard du compte sus-mentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif du Maire

Considérant que la comptabilité de Monsieur VIVIAN, Receveur des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2006 sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

<b>VILLE DE BORDEAUX</b>				
	Résultat de clôture 2005	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture 2006
Investissement	- 47 737 377.72		+ 7 181 936.10	- 40 555 441.62
Fonctionnement	+ 61 106 345.02	- 49 620 104.28	+ 38 806 042.91	+ 50 292 283.65
<b>TOTAL</b>	<b>+13 368 967.30</b>	<b>- 49 620 104.28</b>	<b>+ 45 987 979.01</b>	<b>+ 9 736 842.03</b>

<b>REGIE SPORTS ET LOISIRS</b>				
	Résultat de clôture 2005	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture 2006
Investissement	+ 180 695.92		- 735 341.66	- 554 645.74
Fonctionnement	+ 632 292.10	0.00	+ 39 517.43	+ 671 809.53
<b>TOTAL</b>	<b>+ 812 988.02</b>	<b>0.00</b>	<b>- 695 824.23</b>	<b>+ 117 163.79</b>

**ARTICLE 2 :**

Statuant sur les opérations de l'exercice 2006 (période du 1er Janvier au 31 décembre 2006) admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

VILLE de BORDEAUX :	+ 9 736 842.03
REGIE SPORTS ET LOISIRS	+ 117 163.79

**ARTICLE 3 :**

Compte tenu d'un écart constaté lors de la reprise du résultat d'investissement 2004 de la régie Sports et Loisirs dans les comptes du receveur municipal, il convient de modifier d'un centime le résultat d'investissement 2006 et par conséquent le résultat global de clôture.

	Résultat de clôture 2006 repris en 2007
Investissement	- 554 645.73
Fonctionnement	+ 671 809.53
<b>TOTAL</b>	<b>+ 117 163.80</b>

Je vous propose Mesdames, Messieurs de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Monsieur le Receveur des Finances pour l'exercice 2006.

**M. JAUFFRET. -**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je vous propose d'émettre un avis favorable au Compte de Monsieur le Receveur des Finances pour l'exercice 2006.

Ses comptes sont conformes à ceux de notre Compte Administratif.

Je tiens à remercier M. VIVIANT pour sa collaboration active et efficace avec les services de la Ville de Bordeaux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Je joins mes remerciements à ceux de M. JAUFFRET à l'intention de notre Receveur des Finances et des services du Trésor.

Nous passons au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070276

Budget de l'exercice 2007. Décision Modificative n°1

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet d'intégrer sur l'exercice 2007 les résultats et reports de l'exercice 2006, et de procéder à de nouveaux ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la nouvelle norme comptable M14 :

- I - Les résultats et reports de l'exercice 2006 pour intégration
- II - Les opérations nouvelles de l'exercice 2007

I - INTEGRATION DES RESULTATS ET REPORTS DE L'EXERCICE 2006

Conformément à la délibération du 4 juin 2007 ayant approuvé le compte administratif 2006 et affecté le résultat, les restes à réaliser et les résultats doivent être repris dans le budget de l'exercice 2007 comme suit :

**1 - Budget VILLE**

**Dépenses d'investissement :**

Besoin de financement 2006 : 40 555 441.62 euros (compte 001)

Restes à réaliser 2006 : 63 456 816.82 euros

**Recettes d'investissement :**

Excédent de fonctionnement capitalisé : 40 200 701.65 euros (compte 1068)

Restes à réaliser 2006 : 63 811 556.79 euros

**Dépenses de fonctionnement :**

Restes à réaliser 2006 : 2 974 534.57 euros

**Recettes de fonctionnement :**

Excédent reporté : 10 091 582.00 euros (compte 002)

Soit un solde positif de 7 117 047.43 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2007.

**2 – Budget REGIE DES SPORTS ET LOISIRS**

Compte tenu d'un écart constaté lors de la reprise du résultat d'investissement 2004 dans les comptes du receveur municipal, il convient de modifier d'un centime le résultat d'investissement 2006 repris en 2007.

**Dépenses d'investissement :**

Besoin de financement 2006 (D001)

554 645.73 euros

Restes à réaliser 2006

206 032.48 euros

**Recettes d'investissement**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)

554 645.73 euros

Restes à réaliser 2006

206 032.48 euros

**Dépenses de fonctionnement**

Restes à réaliser 2006

0 euro

**Recettes de fonctionnement**

Excédent reporté 2006 (R002)

117 163.80 euros

Soit un solde positif de 117 163.80 euros utilisé au financement des opérations nouvelles de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2007.

## **II- DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après le vote du Budget et compte tenu des premiers éléments d'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des transferts de crédits relatifs à des modifications de chapitres budgétaires. Compte tenu des éléments nouveaux non connus lors du vote du budget il convient d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes réelles ainsi que les opérations d'ordre budgétaires s'y rapportant.

Aussi, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice antérieur et de l'inscription d'opérations nouvelles,

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la Loi 96-142 du 21 février 1996,

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2007.

Ladite décision modificative s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

➤ **En recettes à la somme de 131 840 241.70 Euros**

dont : 130 858 608.69 Euros pour la Ville

dont : 981 633.01 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

➤ **en Dépenses à la somme de 131 840 241.70 Euros**

dont : 130 858 608.69 Euros pour la Ville

dont : 981 633.01 Euros pour la Régie des Sports et Loisirs

Cette décision modificative permet de procéder à des ajustements de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire.

Beaucoup de ces ajustements sont des transferts de crédits (changement d'imputation comptable, virements entre sections) qui sont équilibrés et budgétairement neutres.

Il existe cependant des opérations notamment en investissement qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux ou complémentaires financés par l'utilisation de l'excédent 2006 ou de nouvelles recettes.

*Séance du lundi 4 juin 2007*

SUBVENTIONS	
Subvention au CCAS	0,15 M€
Subventions diverses	1 M€
CREDITS COMPLEMENTAIRES	
Maintenance éclairage public	1,48 M€
Fluides	1,1 M€
Événementiels (coupe du monde, expo Berna Venet, patrimoine mondial de l'unesco)	0,54 M€
Non valeurs	0,15 M€
Formation	0,15 M€
Crédits de fonctionnement divers	0,85 M€
ACQUISITIONS ET FONDS DE CONCOURS	
Terrain Port Autonome (solde)	5,50 M€
Claveau, frais d'actes et de commercialisation	0,45 M€
Immeuble Dupaty, Chantecrit	0,14 M€
Fonds de concours CUB – Aménagement des quais	2,03 M€
Fonds de concours CUB (Chapeau Rouge, P.Doumer, Victoire, etc.)	1,49 M€
Auditorium	-0,23 M€
Divers	0,01 M€
TRAVAUX ET ETUDES	
Vidéo surveillance - Paludate	0,69 M€
Aménagement Cours Victor Hugo	0,5 M€
Crèche C.Vernet – Travaux complémentaires	0,3 M€
Musée d'Aquitaine - Désenfumage	0,26 M€
Aménagement des quais pour festivités	0,25 M€
Marché des Grands Hommes - Aménagements	0,25 M€
Aire d'accueil des gens du voyage (panneaux solaires)	0,26 M€
Pose de potelets	0,2 M€
Sonorisation Salle du Conseil	0,15 M€
Jardins familiaux (clôture et nouvelles parcelles)	0,15 M€
Frais d'études urbanisme et logement	0,1 M€
Frais d'études divers	0,24 M€
Ateliers Schinazi -Travaux	0,15 M€
Signalétique - Installation	0,1 M€
Jardin Botanique – Travaux divers	0,12 M€
Contrôles d'accès et vidéo interphone	0,16 M€
Travaux divers	0,41 M€
<b>TOTAL</b>	<b>19,10 M€</b>

Le financement correspondant s'établit de la façon suivante :

- Excédent 2006 :	7,12 M€
- Augmentation bases et compensations fiscales	1,43 M€
- Cessions (claveau + divers)	6,05 M€
- T.L.E.	0,21 M€
- Participation CUB (Loi SRU + compensations)	0,6 M€
- DGF et Dotations	0,37 M€
- Fonds Sastre - Solde	0,34 M€
- Piscine du Grand Parc – Subventions CNDS	0,85 M€
- Monuments Historiques – Subventions DRAC	0,38 M€
- Cours Victor Hugo – Participation FEDER	0,39 M€
- Stade JCD – Ecran géant – Participations Girondins	0,2 M€
- Square Vinet – Participation FNADT	0,24 M€
- Subventions et participations diverses	0,92 M€

**19,10 M€**

**M. JAUFFRET. -**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, cette Décision Modificative permet comme d'habitude de procéder à des ajustements de crédits rendus nécessaires pour l'exécution budgétaire.

Beaucoup de ces ajustements sont des transferts de crédits qui sont équilibrés et budgétairement neutres. Il existe cependant des opérations, notamment en investissements, qui doivent faire l'objet de crédits nouveaux ou complémentaires financés par l'utilisation de l'excédent 2006, ou de nouvelles recettes que vous trouverez dans cette délibération.

Les montants en recettes et en dépenses s'équilibrent, bien sûr, et s'élèvent à 12.570.000 euros.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter cette délibération.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Aucune)

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS  
ABSTENTION DE M. COLOMBIER



***DELEGATION DE M. Michel DUCHENE***

D -20070277

Modalités techniques et financières de l'éclairage public sur la phase 2 du Tramway. Fonds de concours. Convention. Décision. Autorisation.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement de la 2<sup>ème</sup> phase du tramway (Quinconces – Claveau ; Quinconces – Aubiers ; Gare Saint-Jean – Belcier) nécessite la mise en œuvre d'une nouvelle installation d'éclairage public.

Dans un souci de cohérence, la Ville de Bordeaux a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation des ouvrages d'infrastructures et de superstructures d'éclairage public, la Ville se chargeant de la fourniture du matériel.

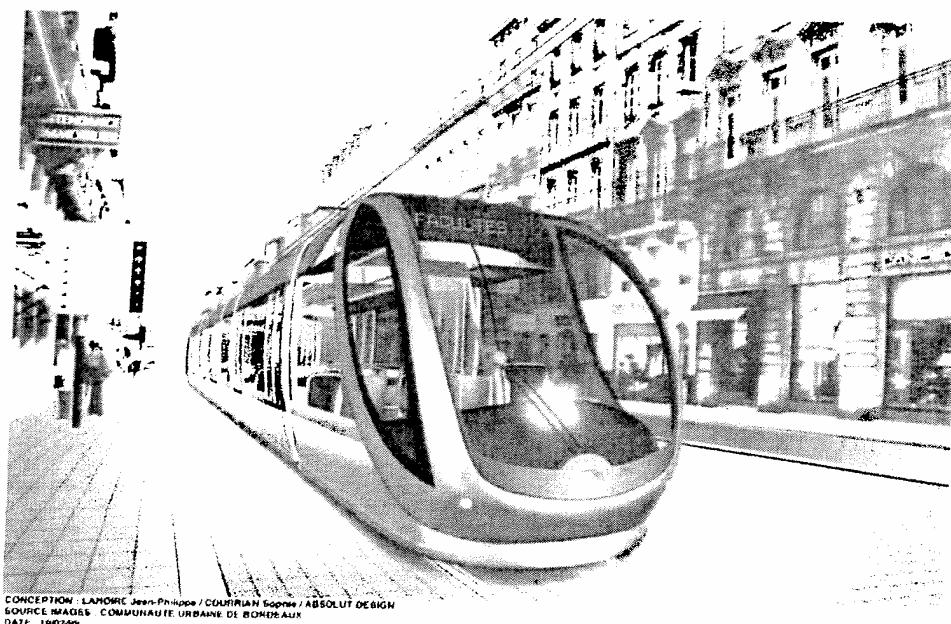
L'intervention de la C.U.B s'effectuera dans le cadre de l'article 2 II de la loi MOP modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004.

Le coût global de ces travaux est estimé à 2 095 000 € HT (2 505 620 € TTC).

Par ailleurs, la C.U.B versera à la Ville un fonds de concours calculé en fonction d'un forfait lié au nombre de mobiliers d'éclairage installés (participation à la remise d'un réseau d'éclairage public minimum). Ce fonds de concours est estimé à 909 970 €.

La Ville de Bordeaux sera donc redevable envers la C.U.B de la somme de 1 185 030 € HT (2 095 000 – 909 970) à laquelle viendra s'ajouter la totalité de la TVA (410 620 €) dans la mesure où la Ville pourra la récupérer dans le cadre du FC TVA.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est ci-annexé.



REALISATION DU TRAMWAY DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE  
BORDEAUX - 2<sup>ème</sup> Phase

-----

MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES  
DE REALISATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC,  
DE COMPETENCE COMMUNALE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----

CONVENTION  
COMMUNE DE BORDEAUX / COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'OUVRAGES  
DE COMPETENCE COMMUNALE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

**CONVENTION AVEC LA VILLE DE BORDEAUX**

Entre les soussignés :

- La Commune de BORDEAUX, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° -2007 en date du 2007,

ci-après dénommée « la Commune »

d'une part,

- LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président, habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération n°2007/ en date du 30 mars 2007

ci-après dénommée « la Communauté urbaine »

d'autre part,

**PREAMBULE**

La réalisation des 7 extensions des trois lignes de tramway objet de la 2<sup>e</sup> phase du tramway de l'agglomération bordelaise nécessite le réaménagement des voiries empruntées par le tramway entraînant la refonte complète des installations et des implantations d'éclairage public.

Bien que des éléments constitutifs de l'éclairage public soient considérés comme des accessoires du domaine public routier, le législateur a exclu du champ de la compétence "voirie" transférée aux Communautés urbaines ces équipements, lesquels demeurent donc de compétence communale.

Pourtant, il s'avère nécessaire, dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, d'optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains et des usagers, que la Communauté urbaine assure l'ensemble des équipements qui constituent l'aménagement complet de la voie.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine a été sollicitée par la Commune de Bordeaux pour réaliser des ouvrages d'éclairage public sur l'ensemble des extensions situées sur son territoire.

L'intervention technique de la Communauté s'effectuera dans le cadre de l'article 2 II de la loi MOP modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004.

L'intervention financière de la Communauté urbaine s'effectuera par le versement d'un fonds de concours au sens de l'article L.5215.26 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, concernant l'éclairage public.

Ceci étant exposé il a été convenu ce qui suit :

## **CHAPITRE 1 - INTERVENTION TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

### **ARTICLE 1 – PRINCIPE**

Dans le cadre des dispositions de l'article 2 II de la loi MOP, la Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée par la Commune de Bordeaux, pour assurer la maîtrise d'ouvrage unique de la réalisation de l'éclairage public de l'ensemble des extensions, dans le cadre des travaux de la 2<sup>e</sup> phase du tramway de l'agglomération bordelaise, sur le territoire de la Commune de Bordeaux.

### **ARTICLE 2 – PROGRAMME ET ESTIMATION PREVISIONNELLE**

#### *2-1 –Eléments du programme du projet, objet de la convention.*

Les prestations objet de la présente convention seront les suivantes :

- Travaux préparatoires (tranchées, fourreaux, massifs, câbles...)
- Pose et raccordements de l'éclairage public (le matériel est fourni par la ville de Bordeaux)

#### *2-2 –Estimation prévisionnelle du projet.*

Le coût des travaux d'éclairage public est estimé à 2 095 000 € ht. (2 505 620 TTC), calculé sur la base des travaux définis dans le programme ci-dessus et selon la répartition prévue à l'annexe 1.

### **ARTICLE 3 – CONTENU DE LA MISSION DE LA COMMUNAUTE**

La mission de la Communauté urbaine porte sur les éléments suivants :

1. définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux et aménagements seront réalisés ;
2. élaboration des études ;
3. établissement des avant-projets et projets qui devront être approuvés par la Commune ;
4. préparation, signature et gestion des marchés de travaux, versement de la rémunération des entreprises ;
5. notification à la Commune du coût prévisionnel des travaux et des aménagements tel qu'il ressort des marchés attribués ;
6. direction, contrôle et réception des travaux ;
7. gestion financière et comptable de l'opération ;
8. gestion administrative ;
9. actions en justice ;

et d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

#### **ARTICLE 4 – REGLES DE PASSATION DES CONTRATS**

En application de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour les besoins de l'opération, la Communauté urbaine propose à la Commune qui l'accepte d'utiliser les marchés qu'elle a passés avec toutes les conséquences de droit.

La Commune ne pourra faire ses observations qu'à la Communauté urbaine et en aucun cas aux titulaires des contrats passés par celle-ci.

#### **ARTICLE 5 – REMISE DES OUVRAGES**

Après réception des travaux notifiée aux entreprises et à condition que la Communauté urbaine ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate des ouvrages, ces derniers sont remis en pleine propriété à la Commune

Un procès verbal contradictoire de remise de ces ouvrages sera établi à cette occasion.

Quitus de sa mission sera alors donné à la Communauté urbaine.

### **CHAPITRE 2 – INTERVENTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE URBAINE**

#### **ARTICLE 1 – PARTICIPATION FINANCIERE**

La Communauté urbaine règlera les travaux et aménagement de l'éclairage public effectués par les entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés qu'elle a contractés.

La Communauté urbaine procédera à la mise en place des gaines, massifs de fondation, câbles de l'éclairage public, passage des câbles et branchements (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, câblette 25, grillage avertisseur, sable de protection), socles et candélabres, ces derniers étant fournis par la Commune. Un fonds de concours forfaitaire, venant en déduction du coût des travaux, sera attribué à la Commune, calculé sur le nombre de candélabres ou consoles figurant au projet suivant le barème ci-après :

- un forfait (base 2005) de 1 200 euros par candélabre de 4 à 8 m de hauteur soit  $4m \leq h \leq 8m$ ,
- un forfait (base 2005) de 1 350 euros par candélabre  $8m < h \leq 10m$ ,
- un forfait (base 2005) de 1 600 euros par candélabre  $>10m$ ,  
(La hauteur « h » du candélabre étant celle du point lumineux le plus haut)
- un forfait (base 2005) de 965 euros par console sur façade ou sur poteau supportant d'autres réseaux (téléphone, alimentation électrique).

Ces forfaits sont actualisés, une fois l'an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sur la base du dernier indice TP12 publié à cette date et selon la formule ci-après :

$$Fn = Fo \times (In/Io) \quad \begin{array}{l} Fo = \text{Forfait pris en compte en 2005} \\ Io = \text{TP12 valeur indice de référence (à déterminer)} \end{array}$$

$In =$  TP12 valeur dernier indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

La base annuelle du forfait pris en compte pour le calcul du fonds de concours est déterminée par la date de commencement des travaux figurant dans l'ordre de service adressé à l'entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T. et au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées, le montant du fonds de concours pourra être ajusté car il ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par la Commune.

Afin que la Communauté urbaine puisse établir le montant du fonds de concours forfaitaire, en respect de la disposition précisée ci-dessus relative à la part du financement assuré par la Ville de Bordeaux, celle-ci confirmera à la Communauté le montant réglé par ses soins pour la fourniture des candélabres et des consoles, estimé à 778 278 € ht (930 820.49 € TTC).

Le montant à la charge de la Commune pourra varier du fait du coût réel des travaux dont le montant exact sera confirmé lors de l'établissement du décompte général définitif

L'éclairage public provisoire de la phase chantier est pris en compte dans le cadre des travaux du tramway.

La Commune s'engage à assurer la gestion ultérieure de tous ces équipements.

### **ARTICLE 2 – FINANCEMENT**

Le coût des travaux à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération est évalué à 2 505 620 € TTC (2 095 000 € ht), selon la répartition par marché précisée dans l'annexe 1. La Communauté urbaine règle aux entreprises les travaux réalisés dans le cadre de l'exécution des marchés qu'elle a passés.

La Communauté urbaine mettra en recouvrement auprès de la Commune les sommes qu'elle a acquittées, selon l'échéancier prévu à l'article 4, déduction faite du fonds de concours forfaitaire de 909 970 € (soit 589 candélabres X 1200 €, 59 candélabres X 1350 € et 128 consoles murales X 965 €, cf. Annexe 2).

La Commune sera redevable envers la Communauté de la somme de 1 185 030 € ht (2 095 000 € ht – 909 970 €) à laquelle viendra s'ajouter la totalité de la TVA (410 620 €) dans la mesure où la Communauté urbaine ne peut se voir rembourser celle-ci.

La Commune aura été informée préalablement du coût prévisionnel de ces travaux conformément au point 5 de l'article 3 chapitre I ci-dessus.

Par ailleurs, le montant à la charge de la Commune sera également réduit à due concurrence du montant des subventions de toute nature que la Communauté percevra au titre de cette opération.

### **ARTICLE 3 – REMUNERATION**

La Communauté urbaine ne percevra pas de rémunération pour ses missions qui s'effectueront donc à titre gratuit.

### **ARTICLE 4 – REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE**

Lorsqu'une Commune confie, par convention, à la Communauté urbaine la création d'équipements, les équipements ainsi réalisés sont, dès l'origine, la propriété de la Commune.

En conséquence, conformément aux dispositions prévues par l'instruction M43, la Communauté urbaine retracera dans ses comptes cette opération pour le compte de tiers au compte 458 qui fera l'objet d'une subdivision appropriée tant en dépenses qu'en recettes.

La Communauté urbaine est autorisée à inscrire au compte 458 :

- en dépenses :  
un crédit dans la limite du coût prévisionnel des travaux prévu à l'article 2 du chapitre 2 « Financement », soit 2 505 620 € TTC (2 095 000 € ht).
- en recettes :  
le montant de la contribution de la Commune prévue à l'article 2 du chapitre 2, soit 1 185 030 € ht + la totalité de la TVA au taux de 19,6% (410 620 €), dans la mesure où la Communauté urbaine ne peut se voir rembourser celle-ci, soit un total de 1 595 650 €.
- la participation financière de la Communauté urbaine prévue à l'article 1 du chapitre 2 de la présente convention, pour un montant forfaitaire et non révisable de 909 970 €.

Cette participation financière s'analysant pour la Communauté comme « une subvention ou dotation d'équipement en nature », celle-ci l'inscrira à son budget annexe transport, chapitre 67 - compte 6742 0002 et créditera le compte 458 par une opération d'ordre à intervenir entre la section de fonctionnement (dép. compte 6742 0002) et la section d'investissement (recette. compte 458).

#### **ARTICLE 5 – F.C.T.V.A.**

En application des règles relatives au FCTVA, seule la Commune sous réserve des conditions habituelles d'éligibilité, peut bénéficier d'une attribution du fonds de compensation puisque les dépenses réalisées par la Communauté ne constituent pas pour elle une dépense réelle d'investissement.

En conséquence, la Commune fera son affaire de la récupération du FCTVA pour les travaux réalisés pour son compte.

La Communauté urbaine lui fournira un état des dépenses acquittées pour réaliser l'opération avant la fin de l'année où sera intervenue la remise des biens prévue à l'article 5 du chapitre 1 de la présente convention.

#### **ARTICLE 6 - PAIEMENTS**

##### ***6-1 Modalités de paiement des travaux réalisés***

Le mandatement des travaux sera assuré par la Communauté urbaine dans les délais réglementaires.

Tout intérêt moratoire, qui serait dû par la Communauté urbaine pour défaut de mandatement dans les délais en vigueur, serait à sa charge.

##### ***6-2 Modalités de paiement de la part communale***

La Commune sera redevable envers la Communauté urbaine, conformément aux dispositions de l'article 2 "Financement", d'une somme dont le montant TTC sera celui des sommes réellement acquittées par la Communauté urbaine pour les travaux, déduction faite de sa participation forfaitaire et non révisable de 909 970 €.

Les versements correspondants seront effectués au nom de la Communauté urbaine de Bordeaux sur le compte n° 30001 00215 0000R050028 clé 28, ouvert auprès de la Banque de France



au nom de Monsieur le Receveur des Finances, Receveur de la Communauté urbaine de Bordeaux, de la façon suivante :

6

- 50% à l'engagement des travaux, sur présentation par la Communauté d'un titre de recette assorti de ou des ordres de service concernés.
- 50 %, à l'achèvement des travaux, sur présentation de l'état des travaux exécutés et d'un récapitulatif des dépenses exposées.

Les règlements par la Commune devront intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de l'avis de mise en recouvrement.

#### **ARTICLE 7 – DUREE**

La convention prendra effet à sa date de notification par la Communauté urbaine de Bordeaux et prendra fin après le dernier règlement effectué par la Commune et la remise des ouvrages.

#### **ARTICLE 8 - LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif du lieu d'exécution de l'opération.

A Bordeaux, le

**Pour la Commune,**

**Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,**

**Monsieur Alain JUPPÉ**

**Monsieur Alain ROUSSET**

ANNEXE 1

REALISATION DE LA 2e PHASE DU TRAMWAY  
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISES PAR LA CUB SUR LA COMMUNE DE BORDEAUX

	€ ht
<b>Montant travaux éclairage public réalisés par la CUB</b>	
marché Infra 205a Quais de Garonne	178 824,50
marché Infra 205b Claveau	325 080,25
marché Infra 206 Belcier	252 159,50
marché Infra 207a Quinconces Ravezies	572 659,25
marché Infra 207b Les Aubiers	129 891,69
prestations diverses (cadres 92 800 €; DOE charte graphique 13 860 €; raccordements EDF 198 300 €; réseau électrique secondaire 63 202 € + 9 500 €; perçage et visserie 80 000 € AMO convention accrochage en façade 40 800 €)	498 462,00
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 957 077,19</b>
Estimation révisions (7% montant travaux)	136 995,40
<b>Total travaux + révisions montant arrondi ①</b>	<b>2 095 000,00</b>
montant TVA (19,6%) ②	410 620,00
<b>montant fourniture éclairage public par la Ville de Bordeaux</b>	<b>778 278,00</b>
montant travaux + fournitures	2 873 278,00
montant fonds de concours CUB ③	909 970,00
<b>montant dû par BORDEAUX (total ①+②-③)</b>	<b>1 595 650,00</b>

ANNEXE N°2

1/3

Eclairage public : fonds de concours de la CUB pour la commune de Bordeaux  
 LIGNE C Quinconces Les Aubiers

Type	cours Mal Foch		Cours de Verdun		Cours E. de Fayolle		Rue Saint-Joseph		Rue du Jardin public		
	forfait en € HT	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total
Candélabre h 4<h>8m	1 200	48	57 600	49	58 800	10	12 000	1	1 200	4	4 800
Candélabre h 8<h>10m	1 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
candélabre h>10m	1 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
console murale	965	1	965	7	6 755	17	16 405	1	965	2	1 930
spot encastré au sol		1	0	0	0	2	0	1	0	1	0
<b>TOTAL</b>			<b>58 565</b>		<b>65 555</b>		<b>28 405</b>		<b>2 165</b>		<b>6 730</b>

Type	Rue C. Godard		Avenue E. Courpud		Gratière Portmann		Rue Portmann		Rue de la grenouillère		
	forfait en € HT	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total
Candélabre h 4<h>8m	1 200	2	2 400	108	129 600	4	4 800	1	1 200	2	2 400
Candélabre h 8<h>10m	1 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
candélabre h>10m	1 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
console murale	965	5	4 825	13	12 545	0	0	0	0	0	0
spot encastré au sol		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>7 225</b>		<b>142 145</b>		<b>4 800</b>		<b>1 200</b>		<b>2 400</b>

Type	Allée de Bouffaut Bdx		Avenue Laroque Bordx		Promenade Max Linder allée accès école Monnet		Pole d'échanges Aubiers		
	forfait en € HT	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total		
Candélabre h 4<h>8m	1 200	43	51 600	4	4 800	27	32 400	11	13 200
Candélabre h 8<h>10m	1 350	12	16 200	2	2 700	0	0	0	0
candélabre h>10m	1 600	0	0	0	0	0	0	0	0
console murale	965	0	0	0	0	0	0	0	0
spot encastré au sol		0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>67 800</b>		<b>7 500</b>		<b>32 400</b>		<b>13 200</b>
<b>TOTAL Quinconces Les Aubiers</b>									<b>440 090</b>

ANNEXE N°2

Eclairage public : fonds de concours de la CUB pour la commune de Bordeaux  
Ligne B Quinconces - Claveau

Type	Quai de Bacalan avant écluses		Quai du Sénégal		Quai du Maroc		Quai de Bacalan après écluses		Rue Achard jusqu'à Cité Pourmann		
	forfait en € HT	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total
Candélabre h 4<h>8m	1 200	21	25 200	3	3 600	2	2 400	14	16 800	55	66 000
Candélabre h 8<h>10m	1 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
candélabre h>10m	1 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
console murale	965	0	0	6	5 790	10	9 650	12	11 580	13	12 545
spot encastré au sol	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>25 200</b>		<b>9 390</b>		<b>12 050</b>		<b>28 380</b>		<b>78 545</b>

Type	Rue Achard entre Cité Pourmann et Ch Martin		Rue Joseph Brunet	
	forfait en € HT	quantité	Total	quantité
Candélabre h 4<h>8m	1 200	42	50 400	73
Candélabre h 8<h>10m	1 350	0	0	0
candélabre h>10m	1 600	0	0	0
console murale	965	17	16 405	11
spot encastré au sol	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>66 805</b>	<b>98 215</b>
<b>TOTAL QUINCONCES CLAVEAU</b>				<b>318 585</b>

ANNEXE N°2

**Eclairage public : fonds de concours de la CUB pour la commune de Bordeaux**  
**Ligne C Gare Saint-Jean - Belcier**

Type	Pont du Guit		Carrefour Terres de Borde		Rue Delacroix		Rue Beck		Carrefour Armagnac		
	forfait en € HT	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	
Candélabre h 4<h>8m	1 200	0	0	4	4 800	17	20 400	8	9 600	7	8 400
Candélabre h 8<h>10m	1 350	11	14 850	0	0	0	0	7	9 450	7	9 450
Candélabre h>10m	1 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
console murale	965	0	0	0	0	2	1 930	0	0	0	0
spot encastré au sol	0	0	0	0	0	0	0	1	965	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>14 850</b>		<b>4 800</b>		<b>22 330</b>		<b>20 015</b>		<b>17 850</b>

Type	Rue d'Armagnac		Rue Carle Vernet		Parvis bibliothèque		Rue Léon Jouhaux		Bld JJ Bosc		
	forfait en € HT	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	Total	quantité	
Candélabre h 4<h>8m	1 200	0	0	11	13 200	3	3 600	15	18 000	0	0
Candélabre h 8<h>10m	1 350	3	4 050	0	0	0	0	15	20 250	2	2 700
Candélabre h>10m	1 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
console murale	965	0	0	8	7 720	0	0	2	1 930	0	0
spot encastré au sol	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>4 050</b>		<b>20 920</b>		<b>3 600</b>		<b>40 180</b>		<b>2 700</b>
<b>TOTAL SAINT-JEAN-BELCIER</b>					<b>151 295</b>				<b>909 970</b>		
<b>TOTAL G<sup>AL</sup> BORDEAUX</b>											

ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS

D -20070278

**Aménagement de la place Amélie Raba Léon. Fonds de concours.  
Convention. Décision. Autorisation**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

En accompagnement des travaux du tramway au titre de sa 1<sup>ère</sup> phase, la Communauté urbaine réalise l'aménagement de la place Amélie Raba Léon dans le quartier Saint Augustin.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'accompagnement artistique du tramway, le choix d'implanter en son centre une œuvre de Ilya Kabakov, « la maison aux personnages », a été retenu par une commission artistique ad hoc présidée par Monsieur Pacquement.

Un réaménagement complet de la place de façade à façade est en cours de réalisation, qui prévoit en son centre l'aménagement d'une placette sur laquelle sera implantée la maison et autour de laquelle des plantations d'arbres et arbustes, des mobiliers urbains (bancs et jeux pour enfants), et un éclairage public seront mis en œuvre.

La Communauté Urbaine assure l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement et de la construction de la maison, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par cabinet d'architecture la Nouvelle Agence, permettant ainsi d'assurer une grande cohérence dans ce projet artistique ambitieux et complexe.

Le montant de ce projet, portant sur l'ensemble de l'aménagement de la place, de la placette et de la maison, est d'un montant de 2 747 857 € HT.

La Communauté Urbaine sollicite de la part de la Ville une participation financière sous la forme d'un fonds de concours, en application de l'article L 5215-26 modifié du code des collectivités territoriales.

Ce fonds de concours correspond à la réalisation de la placette et à la mise en œuvre d'équipements de conservation muséale dans la maison, pour en simplifier la gestion future pour laquelle la Ville, et particulièrement le CAPC, sera associée au titre de la conservation et de la maintenance de l'œuvre.

Ce fonds de concours est fixé à un montant de 400 000 € non révisable et sera ajusté au prorata de la réalité des dépenses effectuées.

Parallèlement la Communauté Urbaine apportera à la Ville un fonds de concours relatif à l'éclairage public (fourniture et travaux) en vertu de sa délibération cadre du 27 mai 2005. Il se décompose en :

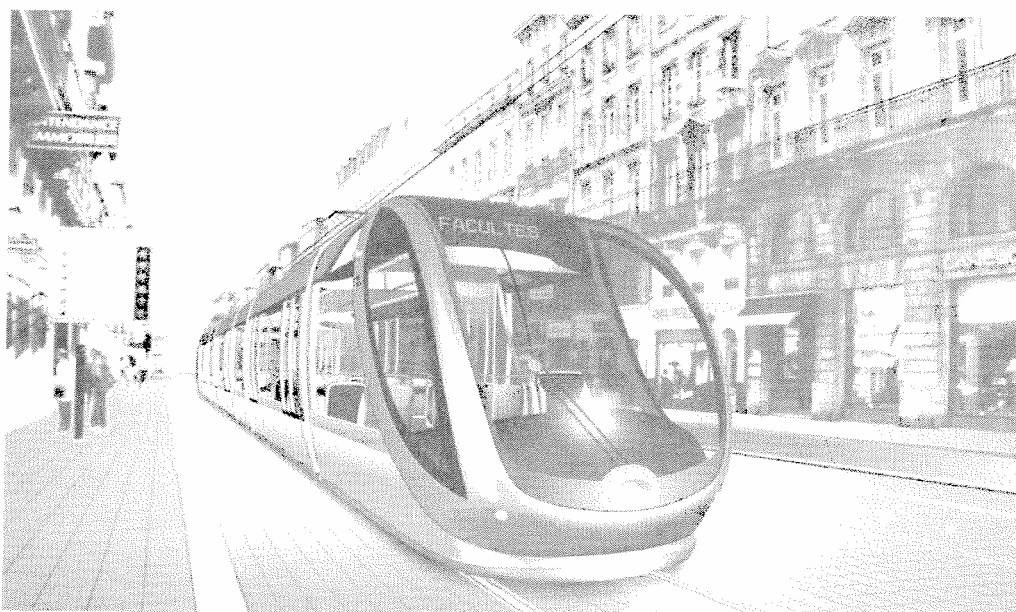
- Un fonds de concours d'un montant de 10 291,20 € HT pour les travaux d'éclairage public de la placette, réalisés par la CUB. Dans ce cas, cette participation représente la participation de la CUB à la remise en état d'un éclairage standard.

- Un fonds de concours d'un montant de 53 892,55 € HT pour les voies de circulation de l'ensemble de la place. En effet, la ville de Bordeaux réalisera les ouvrages d'infrastructure et de superstructure d'éclairage public sur ces voies. La participation de la Communauté Urbaine à l'éclairage public revêtant un caractère d'intérêt commun au sens de l'art 5215-26 du CGCT, cette dernière apportera son concours financier à hauteur de 50% du coût prévisionnel hors taxe évalué à 107 785€ HT.

Il vous est demandé en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

*Séance du lundi 4 juin 2007*

à signer la convention entre la Ville et la Communauté Urbaine pour la réalisation de l'aménagement de la placette, lieu d'implantation de la Maison aux personnages,  
à signer la convention entre la Ville et la Communauté Urbaine fixant les modalités financière de réalisation des ouvrages d'éclairage public sur les voies de circulation de la place,  
à verser à la CUB de la somme de 400 000 € dont le montant sera imputé sur le budget compte 2041.5,  
à encaisser les sommes de 10 291.20 euros et 53 892.55 euros correspondant aux fonds de concours de la Communauté Urbaine.



CONCEPTION : LANDRE Jean-Philippe / COUJAN Sophie / ABSOLUT DESIGN  
SOURCE IMAGES : COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX  
DATE : 10/02/06

## TRAMWAY DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE

○○○

### AMENAGEMENT DE LA PLACE AMELIE RABA LEON :

MODALITES DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS  
PAR LA VILLE DE BORDEAUX ET D'UN FONDS DE CONCOURS PAR  
LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX POUR LA  
REALISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

○○○

## CONVENTION



SOMMAIRE

Article I.	Objet de la convention.....	3
Article II.	Montant des travaux et plan de financement prévisionnel .....	4
Article III.	Modalités de paiement.....	5
Article IV.	Durée de la convention .....	5
Article V.	Conditions de résiliation.....	5
Article VI.	Litiges .....	6

Entre les soussignés :

- la Commune de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du .

d'une part,

- la Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président, habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération n° en date du

d'autre part,

il est convenu que :

## **PREAMBULE**

La Communauté urbaine souhaite réaménager, la place Amélie Raba Léon et installer une œuvre d'art faisant partie du programme d'accompagnement artistique du tramway. Ladite œuvre d'art, conçue par les époux Kabakov, se compose d'une maison à l'intérieur de laquelle sont installées plusieurs animations.

La Ville de Bordeaux souhaite, quant à elle, que soit aménagé l'intérieur des parties circulées où sera positionnée l'œuvre d'art et souhaite également que des équipements appropriés, facilitant la future conservation muséale, soient mis en place.

La Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) convient par ailleurs de financer la réalisation de l'œuvre d'art, tant la construction de la maison que la réalisation des animations, à hauteur de 50 % des dépenses estimées.

Dans cette optique, un réaménagement complet de cette place, de façade à façade, a été étudié comportant :

- l'aménagement de l'extérieur de la place.
- un revêtement de type stabilisé entourant l'œuvre d'art et permettant la circulation des visiteurs et l'accès aux ouvertures afin d'observer les animations présentées à l'intérieur ;
- autour de ce revêtement est prévue l'implantation de mobilier urbain : bancs, jeux pour enfants. Des plantations d'arbres, d'arbustes et de massifs compléteront ces aménagements dont l'éclairage sera assuré par huit mâts.

Aussi la Ville de Bordeaux convient elle d'apporter son concours financier à cette opération par le biais d'un fonds de concours. Les aménagements réalisés à l'intérieur des parties circulées seront remis à la Ville de Bordeaux, à l'issue de l'opération de réaménagement. Les modalités de maintenance de la maison et de ses œuvres d'art seront définies dans une convention spécifique.

## Article I. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de versements du fonds de concours de la Ville de Bordeaux pour le financement de l'aménagement de la place Amélie Raba Léon.

## Article II. Montant des travaux et plan de financement prévisionnel

### 1 - Participation financière de la Ville de Bordeaux aux travaux d'aménagement de la place.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dépenses envisagées et le plan de financement :

#### Tramway de l'agglomération bordelaise Montage financier de l'aménagement de la place Amélie Raba-Léon

	Coût total €ht	BORDEAUX	CUB	DRAC
Réalisation de l'extérieur de la place, de la placette, de la maison et de la MOE	2 747 857	400 000	2 066 257	281 600
répartition		14,6%	75,2%	10,2%

La participation au financement de ce projet par la Ville de Bordeaux s'effectuera en application de l'article L5215-26 modifié du Code Général du Code des Collectivités territoriales qui dispose que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre une commune membre et la Communauté après accord concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales).

Le montant du fonds de concours apporté par la Ville de Bordeaux est fixé à 400 000 € hors taxes, non révisables, destinés à financer la réalisation de la placette et des équipements de conservation muséale.

La participation financière de la Ville de Bordeaux ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Toutefois au cas où la dépense définitive serait inférieure au coût prévisionnel, la participation de la Ville de Bordeaux serait ajustée au prorata.

## **2 – Participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation de l'éclairage public**

Il est à noter que le réaménagement de la place comprend la réalisation de l'éclairage public, soit 8 candélabres de 4,5m, dont le coût, fourniture du matériel et travaux, est estimé à 29 000 €. Or, l'éclairage public relève de la compétence communale et à ce titre, en application des dispositions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n°0353/2005 du 27 mai 2005, la Communauté urbaine versera un fonds de concours pour cet équipement.

Conformément aux termes de la délibération précitée, la Communauté urbaine versera un forfait (base 2005) de 1200 euros par candélabre de 4 à 8 m, montant actualisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base du dernier indice TP12 connu ce qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, porte le forfait à 1286,40 euros par candélabre.

Montant du forfait : 8 candélabres X 1286,40 € = 10 291,20 euros

Conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du C.G.C.T. et au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées, le montant du fonds de concours pourra être ajusté, car il ne peut excéder la part de financement assurée par la Ville de Bordeaux.

### **Article III. Modalités de paiement**

La Communauté urbaine mettra en recouvrement auprès de la Ville de Bordeaux le fonds de concours à verser par cette dernière soit 400 000 euros.

Simultanément, la Communauté urbaine mandatera la somme de 10 291,20 euros au titre du fonds de concours à verser à la Ville de Bordeaux pour la réalisation de l'éclairage public.

La Ville de Bordeaux se libérera de la somme due, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis de recouvrement, en un versement unique, après l'achèvement des travaux et la production par la Communauté urbaine de Bordeaux des documents suivants : justificatifs de paiement, procès-verbal de réception définitive des travaux, récapitulatif des factures acquittées attesté par le Comptable Public, bilan financier définitif de l'opération.

Le versement sera effectué au nom de la Communauté urbaine de Bordeaux, au compte n° 30001 00215 0000R050028 clé 28, ouvert auprès de la Banque de France, au nom de Monsieur le Receveur des Finances, Receveur de la Communauté urbaine de Bordeaux.

### **Article IV. Durée de la convention**

La présente convention prendra effet après sa notification par la Ville de Bordeaux et prendra fin après règlement du fonds de concours.

### **Article V. Conditions de résiliation**

Les pièces justificatives exigées à l'article 3 pour le versement du fonds de concours par la Ville de Bordeaux devront être produites dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de réception des travaux.

A défaut, la Communauté urbaine sera réputée renoncer à percevoir le fonds de concours communautaire.

## **Article VI. Litiges**

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Communauté urbaine de  
Bordeaux

Monsieur Alain JUPPE

Monsieur Alain ROUSSET

**BORDEAUX**  
**AMENAGEMENT DE LA PLACE AMELIE RABA LEON**  
**CONVENTION**

Entre les soussignés :

- La COMMUNE de BORDEAUX , représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°                    en date du                    .

ci-après dénommée « la Commune »

d'une part,

- LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° 2006/0521 en date du 21 juillet 2006

ci-après dénommée « la Communauté Urbaine »

d'autre part,

**PREAMBULE**

Bien que des éléments constitutifs de l'éclairage public soient considérés comme des accessoires du domaine public routier, le législateur a exclu du champ de la compétence "voirie" transférée aux Communautés Urbaines ces équipements, lesquels demeurent donc de compétence municipale.

A l'occasion de l'aménagement de la place Amélie Raba Léon, par la Communauté Urbaine de Bordeaux, il s'avère nécessaire, dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains ou des usagers, que la Commune de Bordeaux assure conjointement les travaux d'éclairage public.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine, responsable de l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement des espaces viaires a été sollicitée par la Commune de Bordeaux pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement d'un fonds de concours aux communes qui profitent de l'aménagement général de la voie réalisé par la Communauté pour effectuer des équipements d'éclairage public. Cette contribution est rendue possible par l'article L.5215-26 du C.G.C.T.

## **ARTICLE 2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX ET MODALITES DE REALISATION**

### ***2-1 – Consistance des travaux.***

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Amélie Raba Léon que va réaliser la Communauté urbaine de Bordeaux, la commune de Bordeaux envisage la réalisation des travaux d'éclairage public.

A cet effet, il s'agit de créer un nouveau réseau d'éclairage public par la mise en œuvre de candélabres équipés de lanternes.

### ***2-2 – Modalités de réalisation.***

Les travaux considérés seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre commune de Bordeaux.

## **ARTICLE 3 – MONTANT DU FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE PAR LA COMMUNAUTE URBAINE**

### ***a) Principes***

Dans le cadre de la mise en place du réseau d'éclairage public, la Commune sollicite auprès de la Communauté Urbaine le versement d'un fonds de concours plafonné à 50 % du coût prévisionnel HT des travaux, hors subvention, comprenant la mise en place des gaines, massifs de fondation, caletttes de l'éclairage public, passage des câbles et branchements unilatéral (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, cablette 25, grillage avertisseur, sable de protection), socles et candélabres.

Ce montant sera ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées et au vu des candélabres choisis par la commune. En effet, les prix des candélabres pris en compte dans le calcul du fonds de concours sont plafonnés aux barèmes fixés par la Communauté.

- 1 200 euros par candélabre de 4 à 8 m de hauteur ( $4m \leq h \leq 8m$ ),
- 1 350 euros par candélabre  $8m < h \leq 10m$ ,
- 1 600 euros par candélabre  $> 10m$ ,  
(la hauteur « h » du candélabre étant celle du point lumineux le plus haut)
- 965 euros par console sur façade ou sur poteau supportant d'autres réseaux (téléphone, alimentation électrique).

Si le matériel choisi par la commune a un montant supérieur aux barèmes ci-dessus, le surcoût sera supporté par la commune et n'entre pas dans la base de calcul du fonds de concours.

Conformément à l'article L.5215-26 du C.G.C.T, le montant total du fonds de concours ne pourra excéder la part du financement HT assurée, hors subventions, par la Commune.

**b) Fonds de concours**

Conformément à l'article 3-a, la Communauté versera un fonds de concours plafonné à 50% du coût prévisionnel des travaux hors subventions.

La Commune communiquera le coût prévisionnel et le détail estimatif des travaux à réaliser.

Le coût prévisionnel a été estimé à 107 785.10 € H.T,

Le montant du fonds de concours est donc plafonné à  $107\,785.10 / 2$ , soit **53 892.55 € HT.**

**Base du calcul :**

**❶ part Infrastructures :**

mise en place de gaines, massifs de fondation, cablettes, passage de câbles et branchements unilatéraux : 70 097.80 € HT

50 % = 35 048.90 € HT

**❷ part superstructures :**

fournitures et pose de mâts et consoles :

5 mâts ( h 3.50m ) x 1216.30 € = 6081.50 € HT

7 mâts (h 8.00m ) x 440.30 € = 3082.10 € HT

14 mâts (h 8.50m ) x 707.30 € = 9902.20 € HT

14 consoles x 948.40 € = 13277.60 € HT

7 consoles x 611.10 € = 4277.70 € HT

2 consoles x 533.10 € = 1066.20 € HT

TOTAL HT = 37 687.3 € HT

50 % = 18 843.65 € HT

**soit : 53 892.55 € HT**

Il pourra être ajusté au vu des dépenses réellement exposées, ainsi que des candélabres choisis par la Commune.

En effet, si le matériel choisi par la Commune a un montant supérieur au barème fixé à l'article 3-a, le surcoût sera supporté par celle-ci.



**ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE URBAINE**

La Communauté se libérera des sommes dues selon l'échéancier suivant :

- 50 % à l'engagement des travaux, sur présentation par la Commune d'un titre de recette émis par le Comptable Public de la Commune assorti de l'ordre de service,
- le solde, à l'achèvement des travaux, sur présentation de l'état des travaux exécutés et d'un récapitulatif des dépenses exposées.

**ARTICLE 5 – ENTRETIEN DES MOBILIERS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

La Commune assurera l'entretien des candélabres d'éclairage public dont elle demeure propriétaire et dont elle assure seule la responsabilité attachée à tout ouvrage public à l'égard des tiers et des usagers.

**ARTICLE 6 - LITIGES**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif du lieu d'exécution de l'opération.

A Bordeaux, le

**Pour la Commune,**

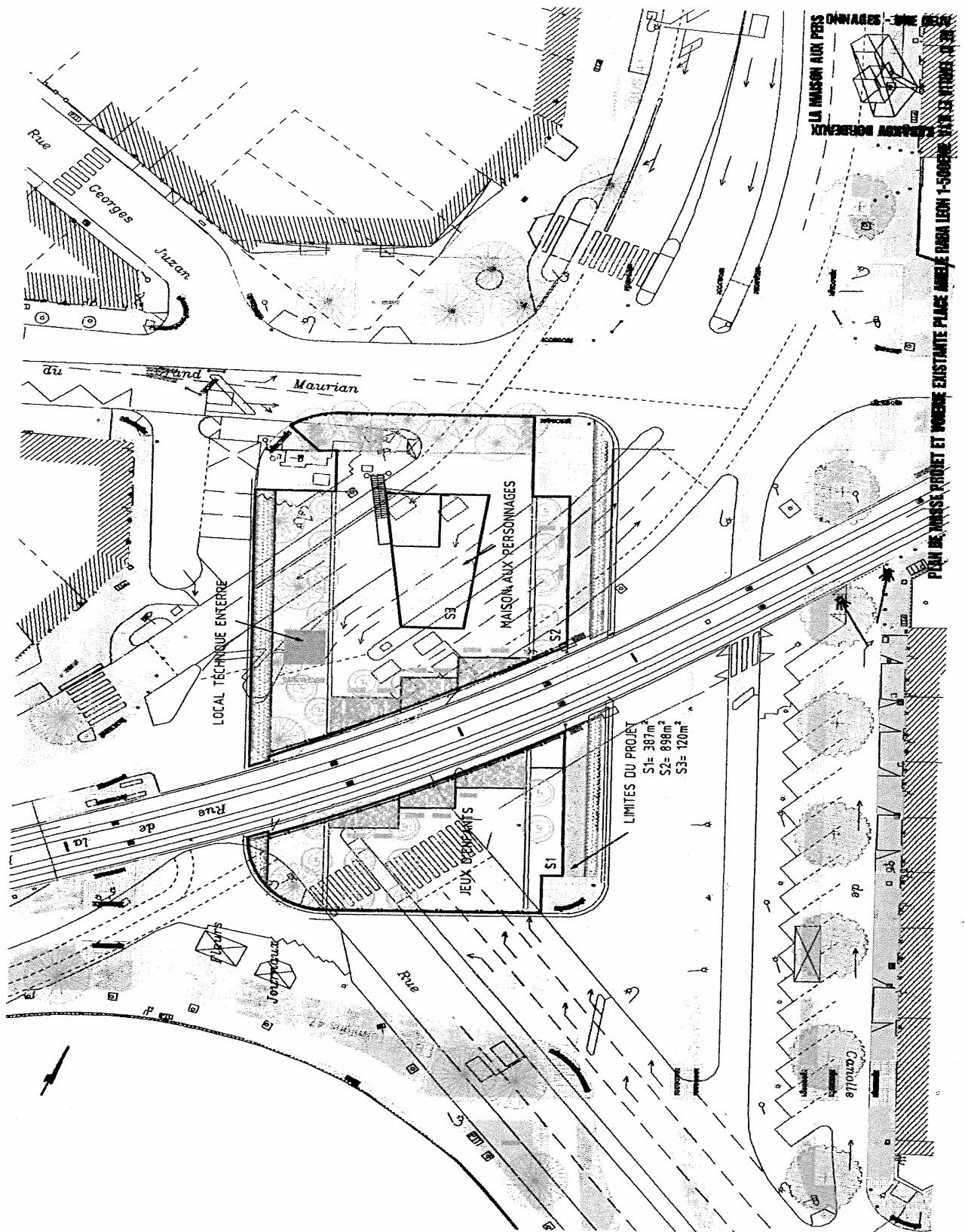
**Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,**

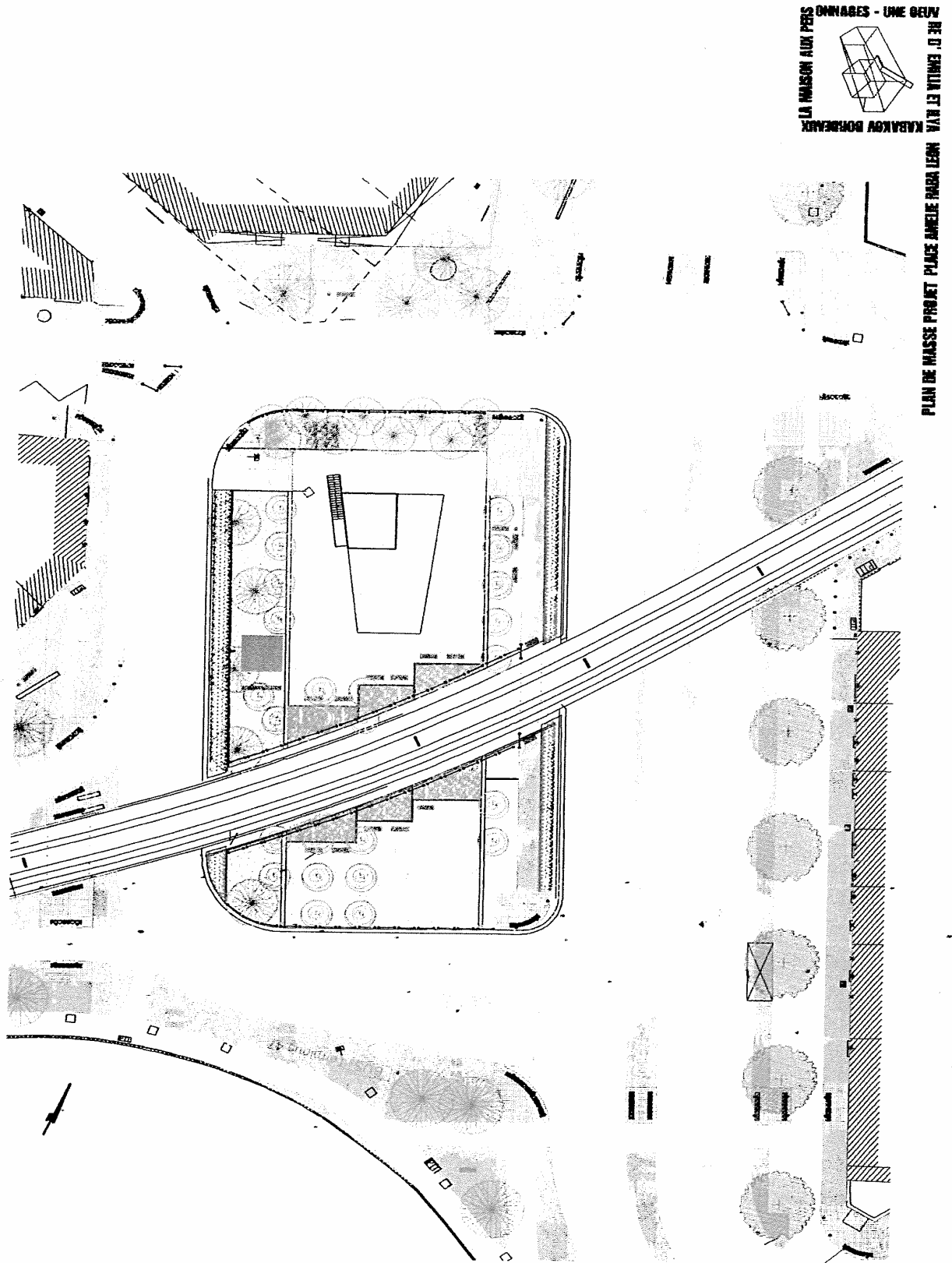
**Le Maire**

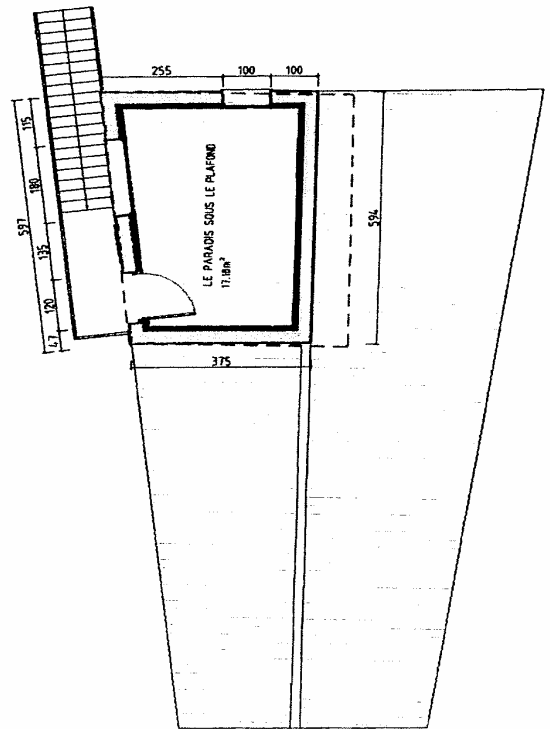
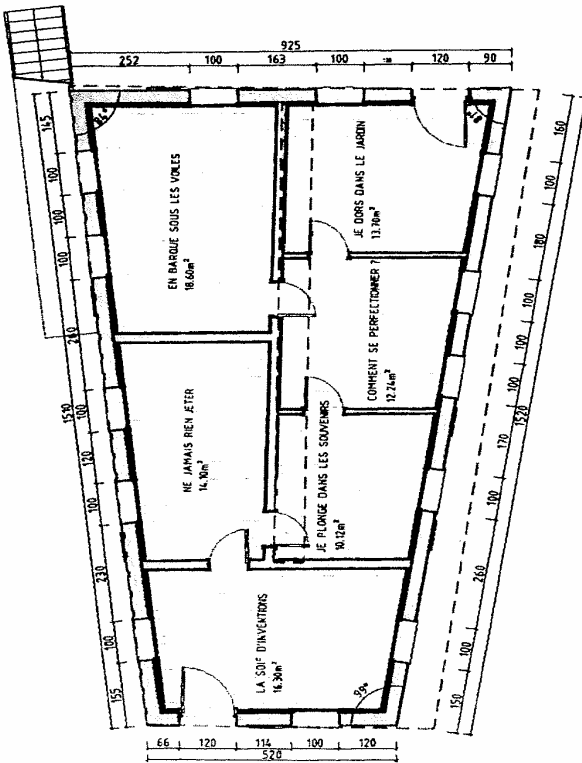
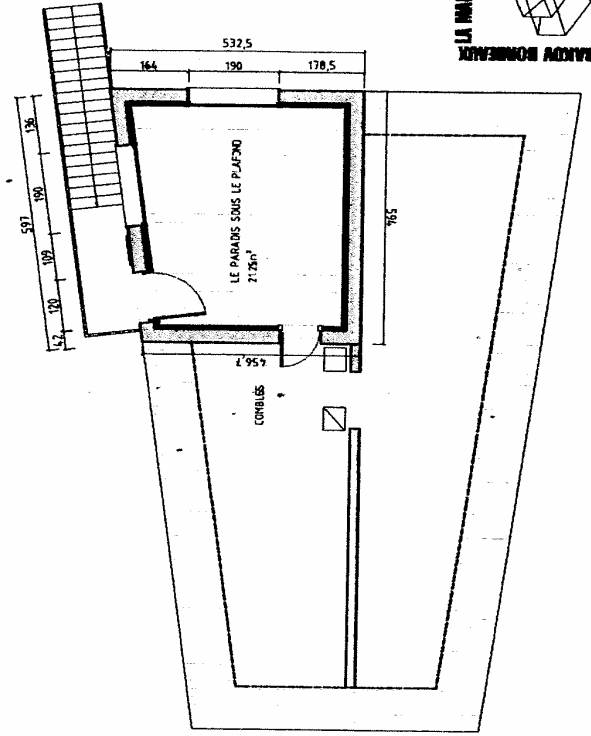
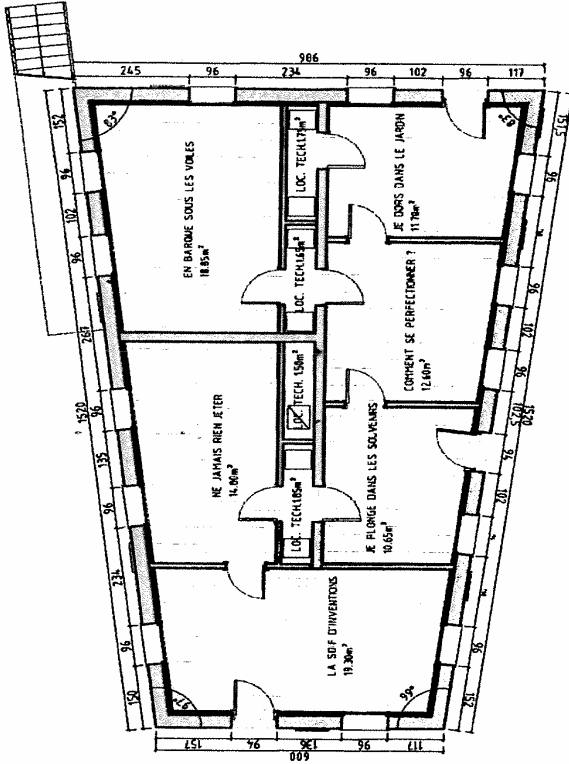
**Le Président**

**Monsieur Alain JUPPE**

**Monsieur Alain ROUSSET**

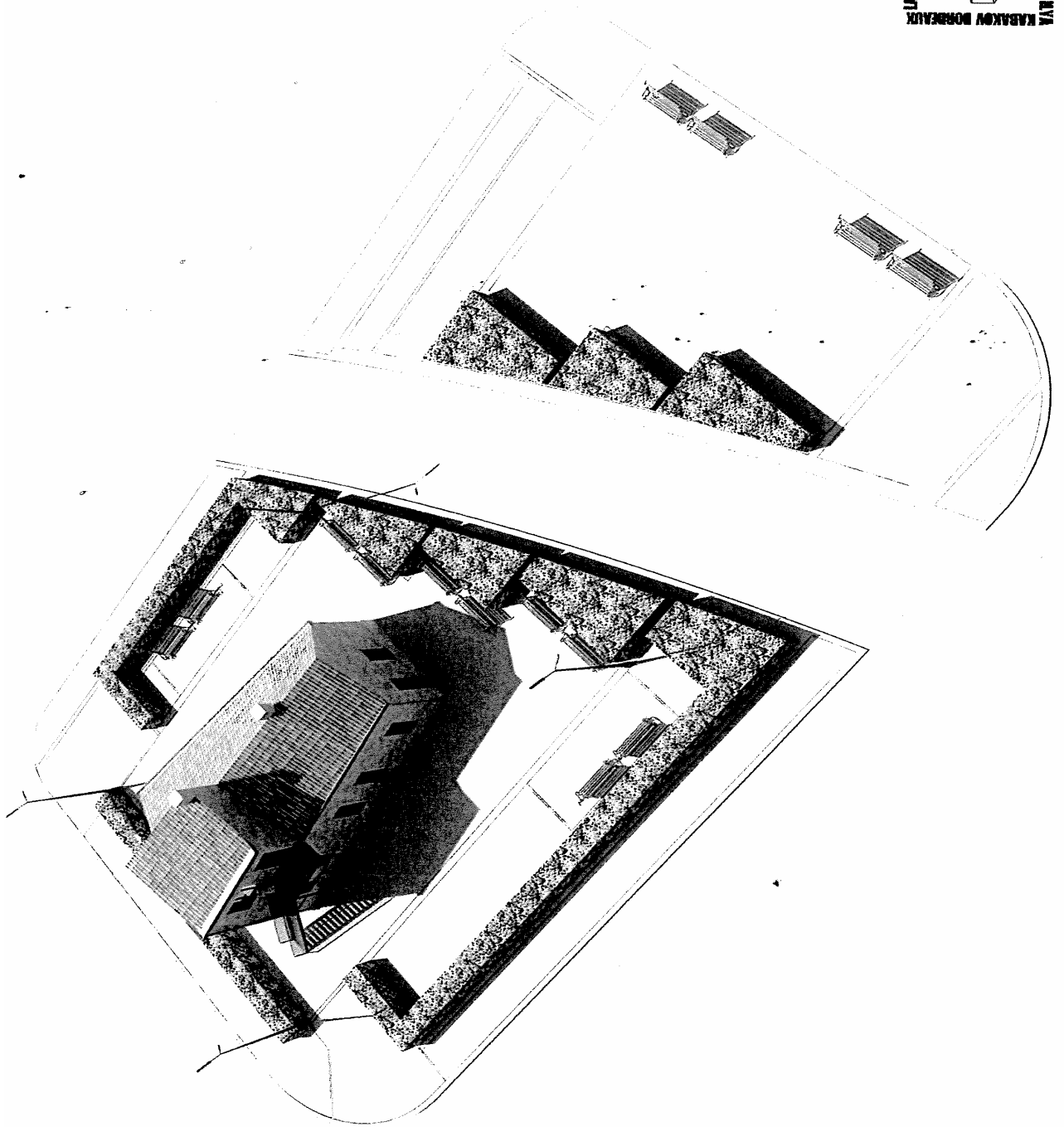






LA MAISON AUX PERS  
ONNAGES - UNE OES  
DE B' ENLIT ET IVA  
KARAKOY BONNEAUX

ADAPTATIONS TECHNIQUES DE LA MAISON 1-2006/06



**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070279

## Dénomination de la salle polyvalente de Bacalan.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a proposé aux bordelais de participer au choix du nom de la salle polyvalente de Bacalan située rue Henri Collet angle rue Joseph Brunet.

Les résultats de cette consultation par internet et par courrier sont les suivants :

NOM PROPOSE	NOMBRE DE VOIX	%
Point du Jour	75	31,3
Pierre Tachou	40	21,0
Bacalanaise	16	8,3
Berges de	16	6,7
Garonne	15	7,5
Lumineuse	14	6,3
Mascaret	8	3,6
Mosaïque	7	3,2
Esquire		
Autres	(moins de 7 voix chacun) 28	12,0

A la date de clôture de l'opération fin avril 2007, la tendance pour « Point du Jour » étant nettement marquée, il vous est proposé de dénommer la salle polyvalente de Bacalan « *salle du Point du Jour* ».

Si cette proposition vous agréee, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter.

**Proposition du Maire « Salle Point du Jour**

**Pierre TACHOU »**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

VOTE CONTRE DE M. COLOMBIER

D -20070280

OPAH Centre Historique. 10 rue Teulère. 32 rue de la Rousselle.  
Subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires pour la  
création ou l'amélioration d'équipements résidentiels.  
Autorisation. Décision.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration du cadre de vie, les propriétaires sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB à la création ou à l'amélioration d'équipements résidentiels dans les immeubles (places de parking et locaux communs).

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

- **SCI RABA, propriétaire de l'immeuble sis 10, rue Teulère à Bordeaux**, pour la réalisation des équipements suivants :

**Création d'un local poubelles.**

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 29 mai 2005.

Calcul de l'aide de la Ville au propriétaire :  $1.000 \text{ €} \times 1 = 1.000 \text{ €}$

Calcul de l'aide de la CUB au propriétaire :  $1.000 \text{ €} \times 1 = 1.000 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI RABA une participation d'un montant de 1.000 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à la SCI RABA une participation d'un montant de 1.000 € pour la CUB.

**Immeuble sis 32, rue de la Rousselle à Bordeaux**, pour la réalisation des équipements suivants :

**Amélioration de 7 places de stationnement.**

Les subventions sont réparties par millièmes et par copropriétaires.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 20 juin 2006.

Montant total des dépenses subventionnables : 14.980 €

- Aide de la Ville à M. Rumeau & Mme Piechaud : 5.707 € X 20% = 1.141 €
- Aide de la CUB à M. Rumeau & Mme Piechaud : 5.707 € X 20% = 1.141 €
  
- Aide de la Ville à M. Mme Beck : 5.947 € X 20% = 1.189 €
- Aide de la CUB à M. Mme Beck : 5.947 € X 20% = 1.189 €
  
- Aide de la Ville à M. Calafato : 3.070 € X 20% = 614 €
- Aide de la CUB à M. Calafato : 3.070 € X 20% = 614 €
  
- Aide de la Ville à la SCI FYM : 255 € X 20% = 51 €
- Aide de la CUB à la SCI FYM : 255 € X 20% = 51 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Rumeau & Mme Piechaud une participation d'un montant de 1.141€ pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à M. Rumeau & Mme Piechaud une participation d'un montant de 1.141€ pour la CUB
  
- Accorder à M. Mme Beck une participation d'un montant de 1.189 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à M. Mme Beck une participation d'un montant de 1.189 € pour la CUB
  
- Accorder à M. Calafato une participation d'un montant de 614 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à M. Calafato une participation d'un montant de 614 € pour la CUB
  
- Accorder à la SCI FYM une participation d'un montant de 51 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à la SCI FYM une participation d'un montant de 51 € pour la CUB.

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**



D -20070281

OPAH Centre Historique. 11 rue Gabillon. 10 rue Teulère.  
Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation.  
Décision

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

M. Selim BENACHOUR, propriétaire de l'immeuble sis 11, rue Gabillon à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble composé de 4 logements en 3 logements dont un de type 1 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 décembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 16 février 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000959.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 19.758 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13.830 €

Aide de la CUB 10% : 1.976 €

Aide de la Ville au propriétaire :  $19.758 \text{ €} \times 10\% = 1.976 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. Selim BENACHOUR une participation d'un montant de 1.976 € pour la Ville de Bordeaux

SCI RABA, propriétaire de l'immeuble sis 10, rue Teulère à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble vacant composé d'un local commercial et 6 logements en 1 garage et 4 logements (3T2 – 1T3) en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 31 mai 2005.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 12 octobre 2005 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 25154.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 124.215 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 49.686 €

Aide de la Ville au propriétaire :  $124.215 \text{ €} \times 10\% = 12.421 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à la SCI RABA une participation d'un montant de 12.421 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070282

Erratum sur la délibération n°2007/081 votée le 5 mars 2007.  
Politique d'aide de la Ville de Bordeaux. Logements locatifs en  
acquisition amélioration. Subvention de la Ville à la SA d'HLM  
l'habitation économique. 158 rue Sainte-Catherine.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une erreur matérielle s'étant glissée dans le texte de la délibération n° 2007/081 votée le 5 mars 2007, Il y a lieu donc de lire : « à créditer la SA d'HLM l'Habitation Economique » et non pas « à l'OPAC AQUITANIS ».

Je vous prie d'en délibérer.

**M. DUCHENE. -**

Nous pouvons regrouper l'ensemble de ces délibérations qui sont passées en commission et n'ont pas posé de problèmes particuliers.

Je suis prêt à répondre aux questions de nos collègues.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. MAURIN.

**M. MAURIN. -**

Sur la 279, la dénomination de la salle polyvalente de Bacalan.

Nous sommes surpris du choix que vous nous proposez de valider en ce Conseil Municipal. En effet il semble que dans la délibération vous preniez en compte la consultation Internet des habitants qui a placé effectivement par 75 participants le nom de « Point du Jour » comme étant prioritaire.

Or, vous n'avez pas pris en compte 80 réponses écrites qui vous sont parvenues tout début mai par la démarche de l'association Vie et Travail à Bacalan, lesquels 80 habitants de manière nominative, non anonyme, avec signatures, demandaient que la salle soit baptisée Pierre Tachou.

L'intégration de ces 80 choix écrits portaient donc à 120 le nombre de réponses pour la salle Pierre Tachou, largement devant la dénomination Point du Jour.

D'ailleurs cette consultation Internet, permettez-moi de dire les limites de sa fiabilité puisque les gens pouvaient voter simplement avec une adresse Internet. Il n'y avait aucun contrôle

possible sur la qualité des votants. On pouvait voter de l'autre bout du département ou de France pour dénommer cette salle.

Et il n'y avait, c'est le point le plus inquiétant, pas d'indication sur la date limite de transmission du vote, ce qui fait dire qu'évidemment la prise en compte de ces 80 réponses écrites – je crois même que c'était 88 - de l'association Vie et Travail n'ont pas été prises en compte.

Sur le fond, c'est une salle que vous voulez baptiser Point du Jour alors qu'une école maternelle porte déjà le même nom et que la petite halte nautique le long de la Garonne s'appelle également Point du Jour, donc il y a des risques de confusion.

Enfin, le nom de Pierre Tachou est connu à Bacalan. Qui peut contester que des années 60 jusqu'à la date de son décès en 2003 Pierre Tachou a marqué la vie de son quartier, notamment durant les 20 dernières années où il anima l'association Vie et Travail à Bacalan.

Il fut avec cette association à l'origine de la manifestation culturelle des 3 Jours en Octobre.

Il a activement participé à la création du Salon du Lire initié d'ailleurs par son épouse Lucienne Tachou.

Il a aussi été très actif dans tous les débats pluralistes concernant l'avenir du quartier de Bacalan. Vous avez vous-même, Monsieur le Maire, et les adjoints présents, eu l'occasion de participer à des débats autour de l'association Vie et Travail sur les questions d'urbanisme, sur l'emploi, sur l'éducation, sur la culture. Ses interventions ont largement marqué les premiers Conseils de Quartiers que vous avez initiés où sa parole était souvent fort à propos, toujours constructive et fortement écoutée et par vous-même et par les participants à ces Conseils de Quartiers.

Son dernier combat fut celui de la salle polyvalente. Il avait activement participé au projet, en lien avec l'architecte de la ville. Il avait organisé de manière très pluraliste avec les autres associations du quartier toute une série de consultations pour essayer d'aboutir à une salle polyvalente véritablement source de bien-être à la dimension des besoins du quartier.

Je suis un peu étonné qu'au moment où au plus haut niveau de l'Etat on rend hommage à l'engagement d'hommes qui ont défendu des valeurs, qu'on ne profite pas de cette salle polyvalente pour honorer la mémoire d'un homme d'engagement, d'un homme de valeur qui a largement marqué son quartier.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Claude MELLIER et moi-même, de revenir sur ce choix de la salle Point du Jour pour lui attribuer le nom de Pierre Tachou. Merci pour lui.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. CANOVAS.

**M. CANOVAS. -**

Tout d'abord permettez-moi de me réjouir de la livraison prochaine de cet équipement de quartier tant attendu, financé essentiellement, je le rappelle, par la ville.

La dénomination de cette nouvelle salle a effectivement suscité une certaine passion à Bacalan. L'association Vie et Travail a proposé le nom de Pierre Tachou. Aussitôt le journal de quartier et l'association Régie de quartier ont proposé une bonne quinzaine de noms divers et variés. On a donc sollicité les avis par Internet et par courrier.

Le nom de la salle semble finalement être Point du Jour.

Personnellement j'ai voté pour Pierre Tachou par Internet. Cela peut être vérifié puisque j'ai laissé mon adresse électronique, comme tous les gens qui votaient.

Pierre Tachou était le Président de Vie et Travail. Ses convictions étaient très différentes des nôtres et des miennes. Il était Communiste. Personnellement j'appartiens à un grand mouvement populaire de la droite et du centre. Pourtant j'appréciais beaucoup cet homme pour son humanisme, son dévouement pour le quartier, et franchement je l'identifie comme celui qui s'est le plus investi pour la réalisation de cette salle polyvalente.

Donc, va éventuellement pour Point du Jour, si c'est la décision. Mais je ne baisse pas les bras. Je propose qu'on honore la mémoire de cet homme en baptisant au moins la grande salle de cette salle polyvalente « salle Pierre Tachou ».

A vous de juger mes chers collègues, si votre ouverture d'esprit est grande, si cela vous convient.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Sur les dossiers de M. DUCHENE de 277 à 282 ?

M. HURMIC.

**M. HURMIC. -**

Sur la 279. J'interviens sur la dénomination de la salle polyvalente de Bacalan.

J'avoue que j'ai été assez ému par le plaidoyer de notre collègue MAURIN qui défend avec émotion et ferveur le nom de Pierre Tachou.

J'ai eu moi aussi l'occasion de rencontrer Pierre Tachou. Ce n'est pas ma famille politique du tout, mais en tant que sa qualité de Président de Vie et Travail j'ai eu l'occasion de le rencontrer. Cet homme m'a également frappé par son ardeur, son humanité.

Je trouve bien que la Ville de Bordeaux rende hommage à des personnalités dans la vie des quartiers.

Je me souviens il y a quelques années être intervenu ici pour que l'on donne le nom du Dr. Hipoustéguy, que vous avez dû connaître, qui était un médecin communiste à Bacalan, un médecin des pauvres. Je trouvais bien que Bacalan honore le Dr. Hipoustéguy. Je trouverais bien que Bacalan honore aussi la mémoire de Pierre Tachou.

Le fait de donner son nom à une salle polyvalente pour laquelle il s'est battu, je trouve que c'est la meilleure adéquation, ce d'autant plus que Point du Jour ne veut pas dire grand-chose. C'est un nom passe-partout, même si on peut y trouver une petite connotation locale.

Je trouve que Pierre Tachou symbolise davantage Bacalan, ses habitants, ses militants et les gens qui se battent tous les jours pour Bacalan.

Peut-être une petite suggestion. Deux noms sont arrivés vraiment en tête dans le nombre des voix : Point du Jour et Pierre Tachou. Est-ce qu'on ne pourrait pas organiser éventuellement un deuxième tour – c'est à la mode – autour de Point du Jour et de Pierre Tachou ?

J'avoue que je n'avais pas voté. J'apprends qu'on pouvait le faire par vote électronique. Cette fois-ci je voterais Pierre Tachou – malgré le secret du vote.

Peut-être qu'on peut faire en sorte les uns et les autres de donner une deuxième chance à Pierre Tachou, et en tout cas ne pas prendre la décision définitive aujourd'hui d'arrêter le nom de cette salle de Bacalan.

**M. LE MAIRE. -**

Et s'il y avait une triangulaire... ?

M. COLOMBIER.

(Rires)

**M. COLOMBIER. -**

Monsieur le Maire, je ne sais quelle va être votre décision devant des plaidoiries aussi motivées.

Personnellement je ne connaissais pas Pierre Tachou. Je n'ai pas une grande ouverture d'esprit quand il s'agit...

(Brouhaha)

**M. COLOMBIER. -**

Oui... Là je le revendique. Je vais vous expliquer pourquoi...

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE. -**

M. HURMIC, la parole est à M. COLOMBIER.

**M. COLOMBIER. -**

Merci messieurs les démocrates.

Je vais vous expliquer pourquoi.

Je ne doute pas des mérites associatifs, ou des services au profit du quartier de ce monsieur, et je comprends tout à fait la défense de notre collègue MAURIN qui fut un de ses compagnons de route.

Mais Pierre Tachou fut, en effet, communiste à une époque où les membres de ce mouvement étaient les contempteurs du régime Soviétique, du Goulag, de millions de morts, etc...

Donc dans ce cas-là, quelles qu'aient pu être « ses actions de bienfaisance » sur le quartier, si le nom de Pierre Tachou devait apparaître soit pour l'ensemble du bâtiment, soit pour une salle

à l'intérieur, un couloir ou ce que l'on voudra, je ne m'associerai pas à cette démarche et je voterai contre.

**M. LE MAIRE. -**

Mes chers collègues, j'ai une proposition à vous faire.

Il m'arrive de prendre des avions. J'atterris parfois à Roissy-Charles de Gaulle. Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas baptiser cette salle « Pont du Jour - Pierre Tachou », avec un trait d'union ?

Comme ça elle aurait les deux noms. Les deux dénominations arrivées en tête seraient utilisables selon les préférences de chacun.

Je vais mettre aux voix cette proposition : « Pont du Jour-Pierre Tachou ».

Qui est d'accord pour l'adopter ?

M. COLOMBIER est contre. Nous sommes tous pour. Voilà une question réglée.

Pas d'autres observations sur les dossiers de M. DUCHENE ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

***DELEGATION DE Mme Véronique FAYET***



D -20070283

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.  
Programme d'actions de prévention de la délinquance 1er  
semestre 2007. Autorisation. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se décline opérationnellement tout au long de l'année par des actions sur des secteurs ou des thématiques jugées prioritaires par ses membres.

A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre ou la poursuite des projets suivants :

#### Prévention de la Toxicomanie

- Accueil à « CAAN'ABUS » des jeunes confrontés à une consommation de drogue, d'alcool, de médicaments ou toute autre substance psycho active. Ecoute, soutien, orientation, auto évaluation, premières prises en charge. Ce lieu fonctionne comme un espace ressource polyvalent, mutualisant divers organismes spécialisés. La prévention de la toxicomanie est une priorité du CLSPD, il est donc important de soutenir le fonctionnement de ce lieu par une subvention à l'association CEID qui en assure la gestion administrative.
- Extension du programme d'échange de seringues auprès des toxicomanes par l'association « La Case ». Une équipe de rue est chargée d'aller au devant des toxicomanes sur les lieux de rencontres vecteurs de risques de partage des seringues : place André Meunier, friches industrielles et différents squatts sur la ville. Ils sollicitent une aide au démarrage en 2007 par la Ville car la DDASS prendra le relais dès l'année suivante.

#### Prévention jeunesse

- Soutien au Centre de Loisirs Jeunes du quartier du Lac. Ce projet, porté par la Police Nationale, a su trouver sa place au sein de ce quartier en proposant des activités sportives aux adolescents non inscrits dans des clubs. Les valeurs de respect de l'autre, d'esprit collectif et de dépassement de soi sont au cœur de cette action que les parents et les jeunes du quartier plébiscitent. C'est pourquoi l'encadrement a été renforcé par un poste d'adulte relais qui nécessite un co-financement de notre municipalité. Les locaux sont mis à disposition par Domofrance.

#### Prostitution

- La ville de Bordeaux s'est impliquée dans le Réseau d'Intervention Sociale auprès des Personnes Prostituées (RISPP) aux côtés de la DDASS, de la Direction Départementale aux Droits des Femmes, du Conseil Général et des associations spécialisées. L'objectif est à la fois de croiser les informations sur la réalité et l'évolution de ce phénomène à Bordeaux mais aussi de se coordonner entre partenaires sur les sorties de rue, l'accueil de jour et la mise en place d'actions d'aide à la réinsertion. A cet effet un poste de coordination à mi temps est nécessaire et requiert un co-financement de notre collectivité. C'est le Comité Régional d'Aquitaine d'Education pour la Santé (CRAES) qui portera cette coordination.

#### Jeunes en errance

- L'action expérimentale auprès des jeunes en errance, conduite par le CEID et soutenue par l'Etat, la Ville et le Conseil Général confirme toute sa pertinence. En effet 300 jeunes différents ont été rencontrés dans le travail de rue et 30 jeunes fréquentent régulièrement les ateliers « arts de la rue » proposés salle Amédée Larrieu. Des accompagnements autour des questions de santé, de logement et d'insertion professionnelle ont effectivement pu être possibles à partir de cette accroche par le

culturel. Devant le nombre de demandes d'aide qui s'accroît, il est donc plus que jamais nécessaire de conforter cette action innovante sur le plan national, d'autant plus que l'aide au démarrage obtenue dans le cadre du P.I.C URBAN ne pourra pas être renouvelée.

- L'association Solidarité Jeunesse, habilitée Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale développe, cette année encore, un atelier percussion auprès des jeunes en difficultés accueillis dans ce centre. Il s'agit, à travers une pratique artistique, de valoriser les potentialités de ce public, et de leur redonner un cadre structurant. Des rencontres avec les résidents du foyer de jeunes travailleurs J Ellul sont organisées pour favoriser les échanges. Par ailleurs, une découverte des nombreuses structures musicales du quartier sera mise en place tout au long du projet.

#### Prévention du sexisme

- Les phénomènes de violence dans les relations garçons-filles dépassent le seul cadre de la ville de Bordeaux et constituent une cause nationale au même titre que les violences conjugales. A ce titre les partenaires socio-éducatifs des quartiers Saint Michel et Bastide ont souhaité s'engager dans une opération à long terme de prévention du sexisme. Cette action collective se déclinera en trois temps :
  - un travail d'objectivation de la réalité de cette question sur les deux quartiers par le biais d'un diagnostic dans chaque structure afin que les actions qui en découleront soient pertinentes,
  - une formation des acteurs de terrain autour de leurs propres représentations dans le but de bâtir un socle commun de principes d'action
  - la mise en place d'un comité de pilotage commun aux deux secteurs, chargé d'accompagner la construction d'un programme d'actions cohérent sur les deux territoires visés.

A cet effet l'Association d'Insertion par la Médiation (AIM) pilotera l'ensemble de la démarche, du diagnostic participatif à la mise en place des actions.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de :

- 3 000 € à l'association CEID pour CAAN'ABUS
- 16 000 € à l'association La Case
- 5 000€ à l'association Centre de Loisirs des Jeunes de la Gironde
- 1 232€ à l'association Solidarité Jeunesse
- 5 000€ au CRAES
- 17 000€ à l'association CEID pour l'action « jeunes en errance »
- 16 000€ à l'association A.I.M

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2007, fonction 522 compte 657.4.

### **SUBVENTION**

#### **CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 05 mars 2007 et reçue à la Préfecture de la Gironde le .2007.

Et

L 'Association ..... déclarée à la Préfecture de la Gironde le ....., représentée par ..... Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

**- EXPOSE –**

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

**- CONSIDERANT –**

Que l'association ....., dont les statuts ont été déclarés en Préfecture .....le..., puis modifiés le ....., exerce une activité qui a pour but :

- .....
- .....

, qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

**Il a été convenu ce qui suit**

**ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -**

L'association s'assigne au cours de la période du ..... 2007 au ..... 2007 à la poursuite de l'action .....

**ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens –**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de ..... € pour l'année 2007.

**ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide -**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

**ARTICLE 4 - Mode de règlement -**

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à ..... €.

Elle sera versée et créditée au compte de l'association n°.....établissement ....., après signature de la convention;

**ARTICLE 5 - Conditions Générales -**

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

**ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement-**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation-**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

**ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association-**

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

⇒ une copie certifiée de son budget,

⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

↳ tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

**ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement -**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**ARTICLE 10 - Election de domicile -**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

↳ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

↳ Par l'association .....

.....

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

LE MAIRE

LE PRESIDENT

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

ABSTENTION DE M. COLOMBIER

D -20070284

## Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Programmation d'Actions 2007-2012. Autorisation. Décision

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Forte des effets positifs des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville 2000 – 2006, la Ville de Bordeaux a décidé de prolonger cette dynamique au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ce contrat signé notamment avec l'Etat doit permettre de concentrer des moyens sur les 7 quartiers prioritaires que compte la Ville.

Dans la continuité du diagnostic réalisé tant avec les partenaires de terrain qu'avec les Institutions concernées, des plans d'actions ont été élaborés à l'échelle de ces territoires ; des actions à proprement parler en découlent qui, le cas échéant, mobilisent les financements spécifiques liés à la politique de la ville.

C'est pourquoi je vous sou mets cette programmation de projets.

Celle-ci s'intègre donc dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et décline de manière opérationnelle et concrète les axes stratégiques définis pour chaque quartier.

Il s'agit d'actions reconduites pour certaines, ayant évolué après évaluation pour beaucoup ; on y retrouve également une part importante de projets nouveaux et expérimentaux.

Il importe enfin de rappeler l'effet levier fondamental que constitue la participation de la Ville dans ce cadre et la mobilisation d'autres financeurs qu'elle entraîne.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- ⇒ à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes d'un montant de 331 887 €, indiquées en regard de chacun d'entre eux,
- ⇒ à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- ⇒ à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

Rubrique 824

Compte 6574

<b>BACALAN</b>		
<b>Axe : Poursuivre les actions de désenclavement et de requalification du quartier</b>		
Action environnement, journaux, repas quartier, encombrants	Régie de Quartier « Habiter Bacalan »	14 500 €
<b>Axe : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social</b>		
14 <sup>ème</sup> salon du lire de Bacalan	Le Salon du Lire de Bacalan	1 650 €
Clip tes mots	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	2 000 €
Projet Graff	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	425 €
Bien être et parentalité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	2 500 €
Eduquer à la ville... Vivre la ville autrement	Ligue de l'enseignement Fédération de la Gironde	2 450 €
Découvertes sportives /multisports	Association Bacalan Claveau ABC	1 800 €
Handicap et solidarité Atelier de production cinématographique : communiquer dans un univers d'images, de sons et de gestes accessible à tous	Amicale Laïque de Bacalan	800 €
Agence Bacalanaise au collège	Amicale Laïque de Bacalan	2 750 €
Sensibilisation à la musique classique	Théâtre du pont tournant	3 000 €

<b>Axe : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle</b>		
Cours de couture	Association Familiale Laïque AFL	4 100 €
Alphabétisation	Association Familiale Laïque AFL	600 €
Alphabétisation	Action Recherche Promotion Société coopérative ouvrière de production	3 950 €
La mécanique à l'abri des bleus	Le garage moderne	2 000 €
<b>QUARTIER BASTIDE BENAUGE</b>		
<b>Axe : Coordonner les offres de services, les rendre lisibles et accessibles à l'échelle du territoire</b>		
Point accueil écoute jeunes et parents Bastide	Association Rénovation GRICA	2 250 €
Bastide en danse	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	3 000 €
Vivre ensemble l'école	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	1 250 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	5 786 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	2 652 €
Projet danse ZEP Bastide	Collège Jacques Ellul	2 225 €



*Séance du lundi 4 juin 2007*

Comités de lecture ZEP Bastide Accompagnement à la scolarité	Collège Jacques Ellul	3 078 €
Découverte du sport Développement du sport féminin	La Bastidienne	1 145 €
<b>Axe : Mieux connaître le tissu associatif local, soutenir son développement et favoriser l'implication des habitants</b>		
Clair de Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauges)	3 500 €
Mémoire de Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauges)	1 500 €
Education à l'image	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	1 800 €
Journal de quartier Bastide et vous	Bastide en scènes	2 275 €
Famille au cœur du Collectif	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	2 260 €
<b>Axe : Poursuivre l'atténuation du sentiment d'insécurité en confortant et développant des actions de prévention</b>		
Médiation par les pairs	Alternative médiation	1 120 €
Permis citoyen collège L.Lenoir	Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	450 €
<b>Axe : Accompagner la poursuite du projet urbain du quartier</b>		
Accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations : une voie vers l'égalité des chances	Association d'insertion par la médiation AIM	5 715 €

<b>QUARTIER CHARTRONS</b>		
<b>Axe : Favoriser le développement social et culturel du quartier</b>		
Actions culturelles	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	3 000 €
Questions de Parents	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	1 500 €
Atelier informatique et internet « job web »	Amicale Laïque Dupaty	2 000 €
«d'une génération à l'autre »	Amicale Laïque Dupaty	2 500 €
Intervention quartier et manifestations ludiques	Association Interlude	5 000 €
Faciliter et favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, principalement pour les populations de Bordeaux Nord	Collectif de ressources bordonor	9 000 €
<b>Axe : Soutenir et faciliter l'insertion sociale et professionnelle</b>		
Accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs/repreneurs d'une entreprise dans la commune de Bordeaux	Maison de l'Initiative et de l'Emploi	2 000 €
Insertion Professionnelle des Femmes	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	6 000 €
Action d'insertion Sociale Atelier récupérer'action (ateliers,informations,droits)	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	5 000 €

<b>QUARTIER GRAND-PARC</b>		
<b>Axe : Développement urbain</b>		
Théâtre/environnement « Tout le monde sent l'fuel »	Théâtre de l'escale	740 €
<b>Axe : Développement social</b>		
Les vieux des tours	Le dessous des balançoires	5 000 €
Prévention VIH	Compagnie les 2 A	1 250 €
Prévention VIH	Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité	750 €
Accompagnement scolaire Ecole Condorcet élémentaire	Maison de quartier Chantecler	965 €
Grand Parc en fête	Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	3 000 €
Accompagnement scolaire des collégiens	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	536,50 €
Le Grand Parc en jeu	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	1 000 €
Grand Parc en scène	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	2 500 €
Actions collège Projet artistiques et culturel au collège du Grand Parc	ALIFS Association du Lien Interculturel Familial et Social	1 500 €
Action intergénérationnelles autour d'activités culturelles, d'apprentissage et d'échanges de savoirs	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 500 €
Accompagnement à la scolarité	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	1 000 €

Atelier Création Accessoires de mode	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 000 €
Quartier en culture	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	3 200 €
Le lien et le livre	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 000 €
REAAP Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 500 €
<b>Axe : Prévention / sécurité</b>		
Exposition mixité au Grand-Parc	Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité	750 €
<b>QUARTIER DU LAC – AUBIERS</b>		
<b>Axe : Favoriser la tranquillité publique et renforcer les actions de prévention</b>		
lien social et insertion par le sport dans le quartier de Bordeaux Lac	Association Promotion Insertion Sport APIS	6 083 €
Rénovation du centre	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde	1 450 €
<b>Axe : Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social</b>		
Création pôle informatique	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde	1 500 €
Radio Associative	IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement	3 000 €
Formation des bénévoles associatifs	IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement	1 000 €
Ecole des Femmes	Mana	7 000 €

*Séance du lundi 4 juin 2007*

Festival de l'été	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	3 000 €
Les Ateliers artistiques du Lac	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	2 000 €
La Cabane du Lac	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	2 000 €
Animation de la plage publique du Lac	ABC Association Bacalan Claveau	2 000 €
Enseignement d'activité physique adaptée pour les femmes sensible à la prise de poids d'un quartier défavorisé et pluriethnique de Bdx Lac « Les Aubiers »	ADAPA Association pour le développement en activité physique adaptée	430 €
Ciné club du quartier du Lac	Cité amicale	850 €
<b>Axe : Renforcer les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle</b>		
Expression et image de soi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	2 000 €
Ecrivains publics	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	6 640 €
Apprentissage des savoirs de base	ZEKI	3 372 €
Mieux vivre dans son quartier	CPVA Centre de Préparation à la Vie Active De la Caisse d'allocations familiales	5 612.50 €

<b>QUARTIER SAINT-JEAN / BERCIER / CARLE VERNET</b>		
<b>Axe : Renforcer les services et les actions de proximité</b>		
Etre parent aujourd'hui	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	4 000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 120 €
Alphabétisation et insertion sociale et culturelle	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 300 €
Les mains d'or	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 270 €
Accompagnement éducatif	Astrolabe	2 900 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Argonne)	2 200 €
Belcier, on y est	Phénix de Belcier	1 500 €
Journal de quartier « ça gazette dans le coin »	Association « Ça gazette dans le coin »	600 €
<b>Axe : Poursuivre l'accompagnement de la restructuration urbaine du quartier et l'amélioration du cadre de vie</b>		
Un quartier qui bouge	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 000 €

Action auto-réhabilitation Saint Jean Belcier	Compagnons Bâisseurs Aquitaine	11 960 €
Atelier des bains douches	Association Ebawel	1 335 €
<b>QUARTIER SAINT-MICHEL</b>		
<b>Axe : Accompagner le renouvellement urbain du quartier</b>		
Mémoires	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	3 000 €
<b>Axe : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale</b>		
Etre parent aujourd'hui	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	3 000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	2 320 €
Un parcours culturel	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	2 000 €
Village St Michel Service d'insertion Sociale et d'accompagnement vers l'emploi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	12 338 €
Accompagnement à la scolarité	CALK Comité Animation Lafontaine Kleber	2 714 €
Médiation sociale et culturelle Alphabétisation	Promo Femmes	10 000 €
Festival du conte Rendez vous conte action de sensibilisation	Association des Arts de la Parole Interculturelle	2 000 €

*Séance du lundi 4 juin 2007*

Réseau des associations du quartier Saint-Michel	PLUME D'ANGE - CRIPCEA Centre de Ressources et d'Informations des Projets Cinématographiques et de d'Ecriture	1 576 €
Guinguette de la Place	Les P'tits Gratteurs	1 500 €
<b>MULTISITES</b>		
Action de préparation et de placement à l'emploi	B2E Bordeaux Entreprise et Emploi	7 320 €
Commandos fleuris	Les Jardins d'aujourd'hui Gironde	2 830 €
Festival Cinésites	Jean Vigo	7 861 €
Passe muraille Atelier public d'exploration urbaine	Bruits du frigo	10 000 €
PRISE Prévention des impayés d'énergie et suivi énergétique	CREAQ Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine	2 000 €
Musiques et quartiers	Parallèles Attitude Diffusion / Rock School Barbey	5 000 €
Ma voix et toi	Opéra National de Bordeaux	2000 €
Demandez l'impossible Printemps des poètes	Théâtre des Taffurs	3 000 €
Vivre en ville, ville à vivre	Association Les P'tits débrouillards Aquitaine	3 500 €
Cœur de Bastide fait son cirque	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	3 500 €



*Séance du lundi 4 juin 2007*

Mise en place d'ateliers d'initiation à l'expression radio sur le quartier Bacalan et Grand-Parc	La Clé des ondes	3 200 €
Action de sensibilisation aux métiers d'assistant maternel et garde d'enfants à domicile	Centre Communal d'Action Sociale Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	750 €
Prévention surendettement/budget	Familles en Gironde	1 200 €
De l'écrit à l'image	Périphérie Production	2 000 €
Volontariat étudiant et solidarité	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	1 500 €
<b>TRANQUILLITE PUBLIQUE</b>		
Brevet de sécurité routière	Pour une route sûre	333 €
Permanence d'accueil pour les femmes victimes de violences	Mouvement français pour le planning familial	2 500 €
Permanences d'information et d'orientation juridique	Infodroits	6 100 €
		<b>331 887 €</b>

## SUBVENTION COMMUNALE

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du .....

Et

L'**ASSOCIATION** «.....», représentée par Monsieur ....., Président, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

#### **EXPOSE –**

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

#### **CONSIDERANT**

Que L'**ASSOCIATION** « ..... » déclarée à la Préfecture de ..... le ....., exerce une activité qui a pour but de .....,  
qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

#### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

##### **ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -**

L'association s'assigne au cours de la période du ..... au ..... à la réalisation des activités suivantes :

.....  
.....

##### **ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens –**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ Une subvention de ..... € pour l'année civile 200?.

**ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide -**

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour les actions citées à l'article 1

**ARTICLE 4 - Mode de règlement -**

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation de l'activité retenue, s'élève à ..... €.

Elle sera créditée au compte de l'association n°..... établissement .....

**ARTICLE 5 - Conditions Générales -**

L'association s'engage :

- A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
- A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
- A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
- A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
- A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

**ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement-**

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'Article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation-**

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

**ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association-**

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

⇒ Une copie certifiée de son budget,

⇒ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

⇒ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- ↻ Présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- ↻ Présentation d'une situation financière intermédiaire,
- ↻ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- ↻ Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

**ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement -**

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

**ARTICLE 10 - Election de domicile -**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- ↻ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- ↻ Par l'Association « ..... », en son siège social :

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .....

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

LE MAIRE

LE PRESIDENT

**MME FAYET. -**

Deux délibérations, mes chers collègues, qui sont complémentaires.

La première concerne le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui, lors de sa dernière réunion plénière il y a un peu plus de deux mois a validé les actions et la programmation pour l'année 2007.

Pour la plupart de ces actions c'est la poursuite de choses déjà engagées les années passées, notamment :

Le soutien à « CAAN'ABUS » sur la toxicomanie, donc pour les jeunes, porté par le CEID, la Croix Rouge et d'autres partenaires.

Le soutien au programme d'échange de seringues. Je signale que c'est pour la dernière année puisque ce programme est maintenant pris en charge par le Ministère de la Santé avec des subventions pérennes, donc suffisantes pour que la Ville n'ait plus à intervenir, ce que nous faisons depuis des années.

C'est une bonne nouvelle en même temps pour eux parce que ça permet de stabiliser le fonctionnement de ce centre qui est fort utile.

Un soutien également au Centre de Loisirs des jeunes du quartier du Lac, centre porté par la Police Nationale avec des professionnels de la Police Nationale, et en plus un poste d'adulte relais que nous co-finançons.

Un soutien aussi aux relais et aux réseaux d'intervention auprès des personnes prostituées. Là aussi on a un excellent réseau depuis des années, que vous connaissez certainement, avec différents intervenants. Il est pertinent d'avoir une coordination à mi-temps qui est portée par le CRAES.

Pour les jeunes en errance, depuis plusieurs années on avait entamé un programme à la fois social, éducatif et en même temps culturel. Il faut soutenir ce programme pour compenser un peu le retrait des fonds européens du Pic Urban qui avaient permis de lancer cette opération avec le CEID.

Je crois qu'il est important de poursuivre, parce que grâce à cette équipe éducative nous avons maintenant un travail de rue très important qui se fait dans les rues du centre ville avec les jeunes marginaux, qui vont aussi régulièrement à la salle Amédée Larrieu pour pratiquer les arts de la rue.

Une petit coup de pouce également à l'association Solidarité Jeunesse pour une action culturelle.

Enfin, une action de prévention du sexisme dans les quartiers Saint-Michel et Bastide. Une action importante parce qu'on avait beaucoup de violences sexistes dans ces quartiers.

On démarre par Saint-Michel et Bastide. Si cela s'avère pertinent on étendra à d'autres quartiers qui en auraient besoin.

La deuxième délibération concerne le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Vous vous souvenez qu'on avait voté ce contrat urbain pour les années 2007/2011 au mois de mars, avec un plan pluriannuel d'actions et des grands axes de travail définis par quartier.

Certains élus avaient trouvé à l'époque que cela manquait de précisions. Eh bien, les précisions, les voilà.

Cela se décline en actions concrètes financées aujourd'hui par la Ville de Bordeaux dans cette délibération. Le financement de l'Etat fera l'objet d'une délibération au mois de juillet si tout va bien, si on arrive à caler les choses.

Je voulais souligner l'excellent travail de coordination fait par Véronique DELANNOY et tout le service du développement social et urbain, coordination sur chaque quartier de l'ensemble des acteurs sociaux, culturels, éducatifs, police, organismes HLM, etc., avec des réunions régulières de ce que l'on appelait avant le Groupe de Dialogues, qui s'appelle maintenant le CLIP, Comités de Liaisons Inter-partenariaux, qui sont vraiment des lieux d'échanges et de travail très intéressants.

Vous avez ici par quartier et par axe de travail des projets portés en général par des associations ou par les centres sociaux.

J'en profite pour rendre hommage aussi à toutes ces associations qui font un travail remarquable dans nos quartiers.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Y a-t-il des questions sur ces deux projets de délibérations ?

M. COLOMBIER ;

**M. COLOMBIER. -**

Monsieur le Maire, concernant le dossier 283 je m'abstiendrai.

Quant au 284 je voudrais vous faire part de certaines réflexions, car le 2 avril vous nous avez présenté, il y a donc peu de temps, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et sa philosophie sur les quartiers dénommés de façon très politiquement correcte « quartiers sensibles ».

S'insérant dans la Politique de la Ville, ce contrat qui touche 7 quartiers prioritaires, je vous le disais il y a deux mois, devrait s'intituler en fait « contrat tendant à minimiser l'échec patent de la Politique Sociale et de la Politique de la Ville, de l'Etat, depuis des décennies ».

En effet, la cohésion sociale a disparu, bien sûr, de ces quartiers depuis des années. C'est peu de le dire.

Il s'agit, je vous cite, « d'actions reconduites pour certaines, ayant évolué après évaluation pour beaucoup ». Nous cherchons en vain dans le dossier les évaluations citées.

Sur une période de 5 ans vous renouvez un grand nombre d'opérations qui ont montré leur inanité depuis des années. Vous précisez alors dans le préambule du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

« Malheureusement force est de constater que les secteurs repérés comme sensibles lors du précédent Contrat de Ville, le sont toujours ».

Cela veut dire en clair que rien n'a beaucoup changé, et donc que les actions que vous engagez et que vous renouvez pour certaines ne changeront pas grand-chose à cet état de fait. On continue avec les mêmes méthodes pour un même échec, vous le disiez vous-même.

Si certaines opérations touchant à la toxicomanie, à certains équipements urbains ou d'habitat peuvent tout à fait se concevoir, un grand nombre d'actions sans grande nouveauté seront donc sans résultat.

Vous passez bien entendu sous silence les causes de cette situation dans ces quartiers-ci dont vous êtes responsable au titre des fonctions nationales que vous avez eues et des gouvernements auxquels vous avez participé, par la suicidaire politique d'immigration que vous avez menée dans ce pays, droite et gauche confondues, depuis 30 ans.

Il est évident que c'est le grand tabou, que le mot immigration n'est jamais cité dans ce dossier. Les Français n'en sont malgré tout pas dupes quand ils constatent qu'il s'agit bien entendu de quartiers où des concentrations importantes de populations étrangères se sont installées au fil des années.

Il suffit de lire l'intitulé de certaines associations telle « Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A », ou bien de lire le contenu de certaines actions elles-mêmes dirigées, je cite, « dans un quartier pluriethnique de Bordeaux-Lac, les Aubiers : cours d'alphabétisation, d'insertion sociale et culturelle, de mémoire, ou de médiation sociale et culturelle ». S'il y a médiation c'est donc qu'il y a problème. C'est évident.

Tout ceci démontre non seulement que la cohésion sociale a bien disparu, mais que les bases même de toute vie en commun sont à reprendre. Et pourquoi cela ? Du fait de l'apport de religions, de valeurs, de civilisations, différentes qui ne peuvent s'intégrer à notre société nationale française.

Mais de cela vous n'en parlez évidemment pas. Vous agissez comme d'habitude sur les conséquences et non sur les causes, seul traitement qui permettrait de revenir sur ce gravissime problème que le Président de la République, par de grands effets d'annonce, tente de faire accroire qu'il le règlera puisqu'il a même créé un Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale.

Si ces deux termes sont accolés c'est donc bien que l'immigration est un facteur de désintégration sociale et identitaire dans notre pays.

Cette analyse est tellement évidente et partagée par une très grande majorité de Français - Nicolas SARKOZY électoralement parlant ne s'y est pas trompé - qu'elle est reconnue maintenant du bout des lèvres par la classe politique.

En revanche, si un tout petit début de constat est fait, vous persévérez dans des actions bien souvent, trop souvent peu efficaces qui ne peuvent dans le meilleur des cas ne s'apparenter qu'à l'achat d'une paix civile très précaire dans ces quartiers, mais surtout pas à la résolution de ces problèmes.

Vous continuez donc avec l'approbation de la gauche, des Verts, du parti Communiste, ici, dans cette enceinte, sous couvert de social, à la continuation et à l'appel à plus d'immigration dans nos villes et dans notre pays.

Rappelons simplement que plus de 450.000 nouveaux étrangers officiels entrent dans notre pays, auxquels s'ajoutera l'immigration choisie du Président de la République...

(Protestation de Mme NOËL)

**M. LE MAIRE. -**

Ecoutez, Mme NOËL, chacun a un temps de parole. M. COLOMBIER ne l'a pas encore épuisé. Il faut être démocrate.

**M. COLOMBIER. -**

Oui. Merci. Je parle beaucoup moins souvent que d'autres groupes politiques, mais je ne leur reproche pas.

Rappelons donc que plus de 450.000 nouveaux étrangers officiels entrent dans notre pays, auxquels s'ajoutera l'immigration choisie du Président de la République, auxquels s'ajoute selon l'OCDE – je cite mes sources – 1.200.000 clandestins qui bénéficient de plus, à travers l'AME, de soins totalement gratuits, contrairement aux Français. Si ce n'est pas un appel d'air continu, qu'est-ce que c'est ?

A travers ce dossier, ô certes minime par rapport à ce que peut coûter l'immigration dans notre pays, vous faites la preuve des responsabilités que vous avez des sommes que cela coûte, et de l'injustice de cette préférence étrangère que vous entretenez et payez sur le dos des populations majoritairement françaises depuis des années.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, que je voterai contre ces actions baptisées «Prévention de la Délinquance », qui ne préviennent pas grand-chose, ne résoudront rien et surtout pas la désintégration sociale que vit notre pays et ses quartiers à Bordeaux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE. -**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ces dossiers ?

Mme FAYET, vous voulez apporter une réponse ?

**MME FAYET. -**

Non, je ne veux pas répondre concernant le procès que fait notre collègue des politiques d'immigration et d'intégration depuis des années. Je crois que ça nous amènerait trop loin et dans un sujet beaucoup trop polémique.

Je voudrais simplement dire que contrairement à ce qu'il pense, ces politiques de développement social et urbain ont l'ambition de s'attaquer aux causes de cette exclusion, aux causes de toutes ces difficultés sociales. J'en veux pour preuve les actions qui sont citées ici. Beaucoup concernent l'éducation des enfants, et si donner à des enfants la capacité de réussir et de se former ce n'est pas s'attaquer aux causes, je ne sais pas ce que c'est.

Beaucoup d'actions concernent la formation et l'emploi, et si donner à des gens en grande difficulté les moyens d'accéder à l'emploi comme nous le faisons par exemple à travers la Régie de quartier de Bacalan qui vient de fêter ses 10 ans, je ne sais pas ce que c'est si ce n'est sortir de la dépendance, redevenir autonome et maître de son destin et de sa vie.

Enfin toute une série d'actions concernent le soutien aux familles et aux parents. Effectivement on reproche souvent aux parents d'être démissionnaires, d'être la cause de tous les maux. Je crois que c'est un tort. En tout cas nous, nous avons la volonté d'aider ces parents à retrouver leur dignité, à retrouver leur rôle éducatif pour que leurs enfants puissent grandir en toute sérénité et développer leurs compétences.

Donc je crois qu'on a vraiment l'ambition de s'attaquer aux causes de cette précarité. Je pense qu'on y réussit pas trop mal.

Souvenez-vous, M. COLOMBIER, du débat que nous avons eu lors de la présentation du CUCS, où nos collègues – j'ai le souvenir d'Alain MOGA et de Bruno CANOVAS – disaient que grâce à cette politique menée depuis des années nos quartiers allaient beaucoup mieux. Cela ne se mesure pas forcément en chiffres, mais ça se mesure dans une ambiance, par des petits signes qu'eux, élus de quartiers, vivent au quotidien.

On ne va pas refaire le débat de la dernière fois, mais référez-vous au compte rendu de ce jour-là.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Opposition de M. COLOMBIER.

Y a-t-il sur ces deux dossiers d'autres oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DE M. COLOMBIER



*Séance du lundi 4 juin 2007*

*DELEGATION DE M. Jean-Paul JAUFFRET*

D -20070285

Ville de Bordeaux. Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2007. Proposition.

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Monsieur le Président du Conseil Général a demandé aux Maires des Communes de Gironde de présenter, par canton, des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs et estimatifs permettant aux Conseillers Généraux de faire un choix sur la base des données suivantes :

	<b>ENVELOPPE DEPARTEMENT</b>	<b>ENVELOPPE COMMUNALE</b>	<b>TOTAL Euros</b>
1 <sup>er</sup> canton	82 129,00	44 223,00	126 352,00
2 <sup>ème</sup> canton	89 696,00	48 298,00	137 994,00
3 <sup>ème</sup> canton	103 792,00	55 887,00	159 679,00
4 <sup>ème</sup> canton	98 838,00	53 220,00	152 058,00
5 <sup>ème</sup> canton	83 536,00	44 981,00	128 517,00
6 <sup>ème</sup> canton	93 335,00	50 257,00	143 592,00
7 <sup>ème</sup> canton	58 637,00	31 574,00	90 211,00
8 <sup>ème</sup> canton	110 244,00	59 362,00	169 606,00

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ces dotations pour permettre la réalisation du programme de travaux retenus par messieurs les Conseillers Généraux des cantons 1 et 3 à 8 de Bordeaux.

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**  
**2007**

**1<sup>er</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	82 129,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	44 223,00
ENVELOPPE GLOBALE	126 352,00

<b><u>Bénéficiaire</u></b>	<b><u>Libellé de l'opération</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Imputation</u></b>
<u>SQUARE JOSEPHINE</u>	Clôture y compris grille, portillon pour le passage des handicapés	14 221,00	823 - 2318
<u>SQUARE JOSEPHINE</u>	Fourniture de mobiliers (5 bancs - 3 corbeilles)	4 964,00	823 - 2318
<u>CITE DES AUBIERS</u>	Fourniture et mise en place d'une aire de jeux	71 760,00	823 - 2318
<u>CRECHE ARC EN CIEL</u>	Peinture de la pataugeoire	3 500,00	64 - 2313
<u>BIBLIOTHEQUE BACALAN</u>	Achat d'un vidéo projecteur et d'un écran	4 000,00	321 - 2188
<u>BIBLIOTHEQUE BORDEAUX LAC</u>	Achat d'un vidéo projecteur et d'un écran	4 000,00	321 - 2188
<u>LES AUBIERS</u>	Création d'un terrain de basket ball	23 500,00	412 - 2318
<u>RPA ACHARD</u>	Modification et adaptation des réseaux pour la réception de la TNT	407,00	61 - 204162

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES  
COMMUNES 2007**

**3<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	103 792,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	55 887,00
ENVELOPPE GLOBALE	159 679,00

<b><u>Bénéficiaire</u></b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputation</b>
<u>MAISON DE QUARTIER UNION SAINT BRUNO</u>	Acquisition de 2 ordinateurs, d'un vidéo projecteur et d'un appareil photo numérique	3 300,00	422 - 2042
<u>ECOLE MATERNELLE NOTRE DAME</u>	Acquisition d'un toboggan, d'un téléviseur et de 2 imprimantes	5 826,00	213 - 2042
<u>ASSOCIATION DANSE AVEC NOUS</u>	Remplacement du linoléum sur la piste de danse	1 754,00	020 - 2042
<u>COLLEGE SAINTE CLOTILDE</u>	Fourniture d'un four mixte électrique	4 200,00	22 - 2042
<u>LYCEE ASSOMPTION</u>	Acquisition de matériel informatique	4 200,00	22 - 2042
<u>ESPACE 29</u>	Acquisition de parc lumière	1 600,00	33 - 2042
<u>ASSOCIATION MA ASSO</u>	Acquisition de matériel informatique et bureautique	1 500,00	311 - 2042
<u>LA PETITE REINE</u>	Aménagement d'un bureau	5 256,00	414 - 2042
<u>VELO CITE</u>	Acquisition d'un vidéo projecteur, d'un appareil photo, un disque dur externe et de meubles de rangement	2 303,00	414 - 2042
<u>ELEMENTAIRE SAINT BRUNO</u>	Réfection classe 7 à l'étage	30 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE VIEUX BORDEAUX</u>	Réfection classe 7	23 000,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE NAUJAC</u>	Réfection salle de jeux et dortoir	22 500,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE SAINT BRUNO</u>	Réfection d'une classe	29 240,00	213 - 2313
<u>CRECHE ALBERT BARRAUD</u>	Rénovation du service des bébés	25 000,00	64 - 2313

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES  
COMMUNES 2007**

**4<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	98 838,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	53 220,00
ENVELOPPE GLOBALE	152 058,00

<b><u>Bénéficiaire</u></b>	<b><u>Libellé de l'opération</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Imputation</u></b>
<u>SQUARE JEAN BUREAU</u>	Fourniture et mise en place d'une aire de jeux	23 920,00	823 - 2318
<u>PLACE STE EULALIE</u>	Installation d'une fontaine Wallace	5 064,00	824 - 2313
<u>ELEMENTAIRE FLORNOY</u>	Réfection de la salle des maîtres	25 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE ALBERT THOMAS</u>	Réfection de la salle d'activité	4 500,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE ALPHONSE DUPEUX</u>	Réfection du bureau de la directrice	12 750,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE PAUL BERT</u>	Réfection de la porte d'entrée	2 500,00	213 - 2313
<u>CRECHE CARREIRE</u>	Réfection de la salle des bébés	10 000,00	64 - 2313
<u>CRECHE SAINT AUGUSTIN</u>	Réfection de l'accueil des moyens	12 000,00	64 - 2313
<u>EGLISE SAINTE EULALIE</u>	Pose de grilles sur enfeus façade sud	12 000,00	324 - 2313
<u>CLUB SENIOR MANON CORMIER</u>	Climatisation du club	15 000,00	61 - 2313
<u>COQS ROUGES</u>	Mise en état salle Caillabet (toiture et peinture)	10 000,00	412 - 2042
<u>POUPONNIERE DU CENTRE</u>	Aménagement structure pain d'épice	11 787,00	64 - 2042
<u>PAROISSE SAINT VICTOR</u>	Sonorisation de l'église	6 723,00	324 - 2042
<u>RPA ALFRED SMITH</u>	Modification et adaptation des réseaux pour la réception de la TNT	407,00	61 - 204162
<u>RPA NOTRE TEMPS</u>	Modification et adaptation des réseaux pour la réception de la TNT	407,00	61 - 204162

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES  
COMMUNES 2007  
5<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	83 536,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	44 981,00
ENVELOPPE GLOBALE	128 517,00

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputation</b>
<u>MATERNELLE</u> <u>MENUTS</u>	Réfection classe des petits et salle d'hygiène	25 000,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE</u> <u>SOLFERINO</u>	Pose de screens classes 1 à 4 et dortoirs	23 000,00	213 - 2313
<u>CRECHE GASPARD</u> <u>PHILIPPE</u>	Réfection du hall d'accueil	15 000,00	64 - 2313
<u>CLUB SENIOR</u> <u>MAGENDIE</u>	Climatisation du club	21 000,00	61 - 2313
<u>GYMNASE LA</u> <u>FLECHE</u>	Rénovation peinture cage1 menant aux bureaux	12 000,00	411 - 2313
<u>CENTRE</u> <u>D'ANIMATION SAINT</u> <u>MICHEL</u>	Travaux de rénovation intérieure des circulations et salles d'activités	6 289,00	422 -2313
<u>ECOLE</u> <u>ELEMENTAIRE</u> <u>DEYRIES</u>	Micro-onde et réfrigérateur	266,00	213 - 2188
<u>ECOLE</u> <u>ELEMENTAIRE</u> <u>HENRI IV</u>	Micro-onde et réfrigérateur	266,00	213 - 2188
<u>ECOLE</u> <u>ELEMENTAIRE</u> <u>MENUTS</u>	Micro-onde et réfrigérateur	266,00	213 - 2188
<u>ECOLE</u> <u>ELEMENTAIRE</u> <u>PREVERT</u>	Micro-onde et réfrigérateur	266,00	213 - 2188
<u>ECOLE</u> <u>MATERNELLE</u> <u>ARGONNE</u>	Micro-onde et réfrigérateur	266,00	213 - 2188
<u>ECOLE</u> <u>MATERNELLE</u> <u>FRANCIS DE</u> <u>PRESSENSE</u>	Micro-onde et réfrigérateur	266,00	213 - 2188
<u>ECOLE</u> <u>MATERNELLE</u> <u>MENUTS</u>	Micro-onde et réfrigérateur	266,00	213 - 2188
<u>ECOLE</u> <u>MATERNELLE</u> <u>SOLFERINO</u>	Micro-onde et réfrigérateur	266,00	213 - 2188
<u>DAMES DE LA FOI</u>	Acquisition de matériel	4 500,00	61 - 2042
<u>COLLEGE ALAIN</u> <u>FOURNIER</u>	Acquisition de matériel	2 000,00	22 - 2042
<u>GROUPE 3 V</u>	Acquisition de matériel	1 000,00	521 - 2042

*Séance du lundi 4 juin 2007*

<u>ECOLE SAINT JULIEN VICTOIRE</u>	Acquisition de matériel	3 600,00	22 - 2042
<u>ECOLE SAINT MICHEL</u>	Acquisition de matériel	2 000,00	213 -2042
<u>COLLEGE SAINT GENES</u>	Acquisition de matériel	2 000,00	22 - 2042
<u>PAROISSE SAINTE GENEVIEVE</u>	Acquisition de matériel	3 500,00	324 - 2042
<u>SYNAGOGUE</u>	Acquisition de matériel	3 500,00	324 - 2042
<u>ECOLE ALBERT LEGRAND</u>	Acquisition de matériel	2 000,00	22 - 2042



**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES  
COMMUNES 2007**

**6<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	93 335,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	50 257,00
ENVELOPPE GLOBALE	143 592,00

<b><u>Bénéficiaire</u></b>	<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputation</b>
<u>CNR</u>	Acquisition d'un piano YAMAHA C3	13 435,00	311 - 2188
<u>ELEMENTAIRE CAZEMAJOR</u>	Réfection de la classe 5	43 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE FRANGIN</u>	Réfection cage d'escalier ouest	40 082,00	213 - 2313
<u>CRECHE GINESTOUS</u>	Aménagement d'espaces extérieurs (clôture)	7 000,00	64 - 2313
<u>MUR D'ESCALADE BARBEY</u>	Traitement acoustique de l'espace évolution	6 400,00	422 - 2313
<u>CENTRE ANIMATION CARLE VERNET</u>	Equipement en informatique	5 000,00	422 - 2042
<u>CLUB SENIOR BILLAUDEL</u>	Aménagement salle APALPA	25 500,00	61 - 2313
<u>MATERNELLE FERDINAND BUISSON</u>	Acquisition appareils audiovisuels	1 442,00	213 - 2188
<u>UNION SAINT JEAN</u>	Aménagement pour sécurité	1 733,00	422 - 2042

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES  
COMMUNES 2007**

**7<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	58 637,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	31 574,00
ENVELOPPE GLOBALE	90 211,00

<b><u>Bénéficiaire</u></b>	<b><u>Libellé de l'opération</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Imputation</u></b>
<u>MATERNELLE BENAUGE</u>	Réfection salle vidéo	25 000,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE THIERS</u>	Remplacement des menuiseries (Tr 2)	18 000,00	213 - 2313
<u>EGLISE SAINTE MARIE</u>	Restauration chapelles Saint Antoine et fonts baptismaux	8 000,00	324 - 2313
<u>CLUB SENIOR REINETTE</u>	Climatisation du club	26 000,00	61 - 2313
<u>TEMPLE RUE DE TRESSES</u>	Travaux divers	3 361,00	324 - 2042
<u>IMMEUBLE 51 RUE DE NUITS</u>	Aménagement des locaux désaffectés pour mise à disposition de l'association Saint Vincent de Paul	9 850,00	020 - 2313

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES  
COMMUNES 2007**

**8<sup>ème</sup> canton**

DOTATION DU CONSEIL GENERAL	110 244,00
PARTICIPATION DE LA VILLE DE BORDEAUX	59 362,00
ENVELOPPE GLOBALE	169 606,00

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Libellé de l'opération</u>	<u>Montant</u>	<u>Imputation</u>
<u>AGJA</u>	Matériel informatique et installation électrique sous bulle tennis	18 794,10	422 - 2042
<u>CAM</u>	Eclairage de l'allée, acquisition de moquette et de masques	8 318,20	411 - 2042
<u>PRIMROSE</u>	Participation à l'achat d'un véhicule	4 000,00	411 - 2042
<u>COMITE CAUDERAN SUD</u>	Acquisition réfrigérateur et aspirateur	620,00	90 - 2042
<u>ELEMENTAIRE BEL AIR</u>	Bibliothèque	4 676,00	213 - 2188
<u>MATERNELLE CLOS MONTESQUIEU</u>	Muret de l'entrée	3 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE JULES FERRY</u>	Réfection classe CM2	26 900,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE JULES FERRY</u>	Réfection du hall d'entrée	20 000,00	213 - 2313
<u>ELEMENTAIRE PAUL LAPIE</u>	Acquisition rétroprojecteur, radiocassette CD et appareil photo numérique	486,77	213 - 2188
<u>ELEMENTAIRE RAYMOND POINCARE</u>	Equipement vidéo + audio et sportif	2 752,00	213 - 2188
<u>MATERNELLE PAUL DOUMER</u>	Acquisition vidéoprojecteur et grand écran	1 065,24	213 - 2188
<u>MATERNELLE RAYMOND POINCARE</u>	Equipement vidéo et ludique	4 028,88	213 - 2188
<u>MATERNELLE SAINT ANDRE</u>	Acquisition vidéoprojecteur	895,80	213 - 2188
<u>MATERNELLE SAINT ANDRE</u>	Rehaussement clôture cour	2 000,00	213 - 2313
<u>MATERNELLE SAINT ANDRE</u>	Changement revêtement dortoir et entrée	8 200,00	213 - 2313
<u>CRECHE ADMINISTRATIVE CITE</u>	Peinture du couloir et locaux d'hygiène	10 000,00	64 - 2313
<u>MATERNELLE BERNARD ADOUR</u>	Couloir et salle d'hygiène petite section	15 000,00	213 - 2313

<u>FOYER GELEE DE FRANCONY</u>	Climatisation et acquisition de micro	2 523,33	61 - 2188
<u>MAIRIE ANNEXE DE CAUDERAN</u>	Acquisition d'un réfrigérateur	369,68	020 - 2188
<u>CENTRE D'ANIMATION MONSEJOUR</u>	Travaux d'embellissement du hall d'accueil et salle d'activités	6 500,00	422 -2313
<u>CLUB SENIOR ARMAND FAULAT</u>	Climatisation du club	16 000,00	61 - 2313
<u>CLUB SENIOR ARMAND FAULAT</u>	Création d'un atelier informatique	12 000,00	61 - 2313
<u>RPA ARMAND FAULAT</u>	Modification et adaptation des réseaux pour la réception de la TNT	1 476,00	61 - 204162

**M. JAUFFRET. -**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, comme les années précédentes le Président du Conseil Général a demandé aux maires des communes de Gironde de présenter par canton des dossiers de travaux susceptibles d'être subventionnés au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Comme vous le remarquerez, on parle toujours du département, deux tiers des sommes sont en effet versées par le Département, mais il y a quand même un tiers des sommes qui sont versées par la Ville.

Les services municipaux ont procédé à l'élaboration de devis descriptifs.

La plupart des Conseillers Généraux ont répondu. Malheureusement le canton de Mme DELAUNAY est toujours sans réponse. Peut-être est-elle en train de calculer son compte de campagne, mais pour l'instant nous n'avons pas de réponse de Mme DELAUNAY.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE. -**

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire, lorsque je vois ce fonds départemental et les aides aux équipements je suis très conscient que je m'adresse au Maire, mais aussi aux Conseillers Généraux. Je souhaiterais vous faire une proposition dans la droite ligne de mon intervention de tout à l'heure par rapport au Compte Administratif et à votre réponse.

Je sais que les demandes des associations, voire sur le terrain, des écoles, sont très spécifiques, mais je me pose la question de savoir s'il ne serait pas possible l'année prochaine de mettre entre parenthèses ce fonds départemental. Quand je dis « entre parenthèses », c'est au niveau du fonctionnement ; c'est-à-dire de soumettre aux associations et aux écoles de faire des projets environnementaux.

Effectivement lorsqu'on voit dans le document qu'il y a par exemple des propositions de climatiseurs, je me dis qu'on pourrait peut-être prévoir d'isoler certains bâtiments et revoir leurs portes et leurs ouvertures. Pour me promener dans pas mal d'écoles je m'aperçois que dans beaucoup d'entre-elles on refait les classes, mais par contre on ne refait pas du tout les portes

et les fenêtres. Il faut savoir que la plupart du temps on chauffe pour rien parce que les portes ne ferment pas.

Monsieur le Maire, dans la mesure où vous trouviez qu'on n'allait pas assez vite, et puisqu'une somme importante nous est distribuée – 1 ME – ne pourrait-on pas exceptionnellement réserver peut-être la moitié de cette somme pour favoriser des projets environnementaux et proposer un concours d'idées pour rénover, isoler, équiper bon nombre d'associations et d'écoles en équipement énergétiquement responsables ?

**M. LE MAIRE. -**

M. MARTIN.

**M. MARTIN. -**

Monsieur le Maire, sur ce que vient de dire M. PAPADATO, pourquoi pas ? On va y revenir.

Sur la charte, c'est lourd. Il va falloir expertiser des centaines de milliers de mètres carrés couverts de volumes municipaux. Nous avons l'ambition de le faire, mais ne nous demandez pas d'aller plus vite que le vent.

Je crois qu'on a déjà beaucoup de résultats tangibles au niveau municipal et je suis tout à fait prêt à vous envoyer la liste de tout ce qui a été fait et aussi dans le domaine des achats, de l'eau... etc. Mais sur les bâtiments municipaux, y compris celui-là, ça sera un peu long. Il faut des expertises lourdes sur l'ensemble des bâtiments.

Cela étant, sur le FDAEC, simplement un mot. C'est à la diligence des Conseillers Généraux, en liaison avec la Ville, et effectivement, Monsieur le Maire, je crois qu'on peut retenir la suggestion si les Conseillers Généraux y adhèrent.

**M. LE MAIRE. -**

Moi je trouve la suggestion de M. PAPADATO très pertinente. Certes, les Conseillers Généraux ont leur liberté de choix, mais je rappelle que la Ville abonde ces opérations par une subvention municipale. Donc nous avons là un moyen, non pas de pression mais d'incitation, et on pourrait décider que l'année prochaine on demande une orientation sur l'isolation.

C'est vrai que ce sera très difficile. Ce que je constate c'est que nous sommes aussi très souvent bloqués par le léger retard des professionnels. On n'a pas toujours face à nous des maîtres d'œuvre, des entreprises, des installateurs qui soient tout à fait capables de répondre à nos besoins.

Cela va venir. Des décisions nationales seront évidemment nécessaires pour favoriser cette évolution.

Mais je souhaite que l'on retienne cette idée et que l'année prochaine on puisse orienter les opérations dans cette direction.

**M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire, on me parle d'expertises. Dans toutes les écoles il y a des Conseillers Municipaux qui sont les référents de la municipalité. Ils connaissent très bien les équipements scolaires dans la mesure où ils les fréquentent deux ou trois fois par an. Donc je crois qu'on peut très bien s'appuyer sur les Conseillers Municipaux.

Par exemple dans l'école où je travaille ça fait trois ans qu'on réclame des boutons poussoirs. Ils ne sont toujours pas mis en place.

Je vous assure, Monsieur le Maire, vous qui semblez sensibilisé à l'environnement, si vous veniez dans mon école vous seriez effaré de voir tous les jours les litres d'eau qui coulent parce que rien n'est mis en place.

Dernier point, juste une question. Dans le 8<sup>ème</sup> canton, concernant Primerose je vois une participation pour l'achat d'un véhicule. J'espère que ce véhicule est soit électrique, soit GPL.

**M. LE MAIRE. -**

Je l'espère comme vous.

Quand je parlais d'expertises ce n'est pas seulement pour détecter ce qui ne va pas, c'est ensuite pour réaliser les travaux. Vous savez que l'isolation sur un bâtiment ancien, ce n'est pas évident.

Sur ce que vous dites, vous verrez dans le dossier sur l'école Montaud qui vient un peu plus tard que nous avons prévu des poussoirs systématiques dans la rénovation de l'école. Donc c'est plus facile quand on a un chantier de rénovation que d'intervenir ponctuellement, mais enfin rien ne l'interdit, évidemment.

Y a-t-il des oppositions sur ce dossier 285 ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070286

Taxe foncière sur la propriété bâtie. Exonération en faveur des entreprises concernées par les pôles de compétitivité dénommés Pôle Midi-Pyrénées Aquitaine Aéronautique, Espace Systèmes embarqués, Prod'Innov, Industries Pin Maritime du Futur et route lasers

Monsieur Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi de finances pour 2005 a défini les modalités d'interventions publiques en faveur des pôles de compétitivité.

Pour la Région Aquitaine, des décrets ultérieurs sont venus préciser, en juillet et août 2006, la délimitation de ces pôles, à savoir :

- Le pôle « Midi-Pyrénées & Aquitaine aéronautique, espace et systèmes embarqués »
- Le pôle « Agro-bio-santé Prod'Innov »
- Le pôle « Industrie et pin maritime du futur »
- Le pôle « Route des lasers »

Le III de l'article 24 de la loi de finances précitée insère un article 1383 F au code général des impôts qui permet aux collectivités locales d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pendant une durée de cinq ans, les entreprises concernées par un pôle de compétitivité.

Sont concernés les immeubles d'établissements appartenant à des entreprises qui participent à un projet de recherche et de développement et dont le siège social ainsi que l'ensemble de l'activité et des moyens d'exploitations afférents à ce projet sont implantés dans une zone de recherche et de développement.

Afin de contribuer au développement des pôles de compétitivité, je vous propose d'exonérer de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les entreprises qui remplissent les conditions fixées par la loi.

Je vous remercie, Mesdames, et Messieurs de bien vouloir voter cette exonération.

**M. JAUFFRET. -**

La loi de Finances pour 2005 a inséré au Code Général des Impôts un article qui permet aux collectivités locales d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pendant une durée de cinq ans, les entreprises concernées par un pôle de compétitivité.

Je vous rappelle ces pôles :

Le pôle « Midi-Pyrénées & Aquitaine aéronautique, espace et systèmes embarqués »,

Le pôle « Agro-bio santé Prod'Innov »,

Le pôle « Industrie et pin maritime du futur »,

Le pôle « Route des Lasers ».

Je vous remercie par avance, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter cette exonération.

**M. LE MAIRE. -**

Mme MELLIER.

**MME MELLIER. -**

Monsieur le Maire, vous connaissez nos réserves concernant les pôles de compétitivité. Pour ces raisons nous voterons contre cette délibération.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. COLOMBIER.

**M. COLOMBIER. -**

Monsieur le Maire, je voterai ce dossier, il va dans le bon sens pour les entreprises, mais je le voterai, j'aillais dire, a minima, car ce n'est qu'une possibilité d'application de la loi.

Je regrette - vous allez me dire que ça ne concerne pas directement la mairie - qu'il n'y ait que ce type d'entreprises. Car on sait aujourd'hui – il y a un mois et demi tous les candidats en ont convenu – que les entreprises qui sont pourvoyeuses d'emplois réels, et elles principalement, si ce n'est presque exclusivement, crèvent sous les taxes diverses, les impositions et la bureaucratie administrative.

Je me permets simplement de vous rappeler cela. Je regrette que ce ne soit que dans le cadre de grandes structures économiques et malheureusement que cela ne touche pas énormément d'entreprises de notre département ou même de l'Aquitaine. Ceci va concerner quelques grandes entreprises, les fleurons, mais ça ne touchera pas les milliers d'entreprises qui forment le tissu économique de notre région.

Je voterai bien entendu ce dossier.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire, j'avais demandé en commission à M. JAUFFRET la liste des sociétés qui seraient éventuellement exonérées de taxe. Dans la liste je vois Oxymétal. Mon collègue communiste me laisse entendre qu'Oxymétal n'est pas particulièrement performante en terme de respect des salariés, donc nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE. -**

Il en est pris note.



Pas d'autres remarques ?

(Aucune)

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

***DELEGATION DE Mme Mireille BRACQ***

D -20070287

Soutien au développement du commerce de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Demande de subvention de l'Association la Ronde des Quartiers. Décision. Autorisation.

Madame Mireille BRACQ, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, la Ville de Bordeaux apporte un soutien financier annuel, dont la ventilation a fait l'objet de la délibération n°20070007 du Conseil Municipal du 29 janvier 2007.

L'association La Ronde des Quartiers nous présente aujourd'hui un projet de manifestation qui soulignera le 1er anniversaire du lancement de la marque « Rondo ». Cette action est prévue à l'occasion de la Fête du Fleuve du 21 au 24 juin prochain. Elle vise à promouvoir l'action de redynamisation du commerce et de l'artisanat des quartiers de Bordeaux menée depuis 2006 ainsi que les actions futures (le rugby des quartiers, la course des garçons de café, la nuit du commerce...).

Par ailleurs, au terme d'un an de mise en œuvre du programme de l'association, il apparaît nécessaire d'amplifier les actions de mobilisation du tissu associatif local tant internes à chaque association qu'autour d'actions communes, de conforter les campagnes de communication et de mener à bien les actions structurantes du programme 2005-2008. Le partenariat de la Ville de Bordeaux est sollicité dans le cadre de ces missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions, étant entendu que chaque action du programme, lorsqu'elle prévoit un co-financement de la Ville de Bordeaux, fera également l'objet d'une présentation en Conseil municipal préalablement à sa mise en œuvre.

Vous trouverez ci-joint, un descriptif et un budget prévisionnel pour ces projets, pour lesquels une participation financière de la Ville de Bordeaux est sollicitée par l'association la Ronde des Quartiers à hauteur de :

Associations	Actions	Dates	Budgets prévisionnels		Subventions Ville de Bordeaux
			HT	TTC	
Association La Ronde des Quartiers	1er Anniversaire du lancement de la marque "Rondo" à l'occasion de la Fête du Fleuve	du 21 au 24 juin 2007	19 140,47	22 500,00	8 000,00
Association La Ronde des Quartiers	Appui aux missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions	de juin à décembre 2007	11 705,69	14 000,00	7 000,00
<b>Total</b>			<b>30 846,16</b>	<b>36 500,00</b>	<b>15 000,00</b>

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement de la subvention municipale à l'Association La Ronde des Quartiers d'un montant de 15 000 euros à imputer sur le budget de la Ville - fonction 9, sous fonction 94, nature 6574.

**ASSOCIATION LA RONDE DES QUARTIERS**

*1<sup>er</sup> Anniversaire du lancement de la marque « Rondo »  
à l'occasion de la Fête du Fleuve (juin 2007)*



**Date de réalisation**

Du 21 au 24 juin 2007

**Descriptif détaillé de l'action**

A l'occasion de la Fête du Fleuve, l'association souhaite marquer le 1<sup>er</sup> anniversaire du lancement de la marque « Rondo » qui a eu lieu en juin 2006, lors de la Fête du Vin. Cette action vise à promouvoir l'action de redynamisation du commerce et de l'artisanat des quartiers de Bordeaux menée depuis 2006 ainsi que les actions futures.

La réalisation et la mise en place d'un stand d'accueil et d'information permettra une large communication sur les actions et objectifs de l'association ainsi qu'un lieu d'accueil pour les acteurs associatifs. Par ailleurs, une boutique de la Ronde des Quartiers sera créée afin de proposer des produits à l'image de « Rondo » (tee-shirts, casquettes, éventails, porte-clés...).

Enfin, La Ronde des Quartiers souhaite animer une table festive « Rondo », afin de sensibiliser et de mobiliser plus largement l'ensemble des acteurs associatifs, sur les différentes manifestations ou actions à mener dans les quartiers de la ville (animations à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby, Course des Garçons de Café, la Nuit du Commerce, poches papier, charte qualité, label commerçants/artisans éco citoyens...)

**Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, Fisac, commerçants, artisans, associations.

COUT - FINANCEMENT				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	T.T.C.	INTITULE	T.T.C.
<b>Création d'un stand Ronde des Quartiers</b>				
<b><u>Logistique</u></b>	<b>9 107,02</b>	<b>10 500,00</b>		
Location de stand	1 254,18	1 500,00	<b>Partenaires</b>	<b>2 000,00</b>
création visuel stand	2 090,30	2 500,00		
hôtesses accueil	2 000,00	2 000,00	<b>Association RDQ</b>	<b>1 500,00</b>
décoration - mobilier	1 254,18	1 500,00	<i>dont recettes stand</i>	
frais administratifs				
dossiers présentation RdQ	1 672,24	2 000,00		
Rondo Mascotte	836,12	1 000,00	<b><u>Subventions publiques</u></b>	<b>19 000,00</b>
<b><u>Produits boutique</u></b>	<b>6 270,90</b>	<b>7 500,00</b>	Mairie de Bordeaux	8 000,00
Tee-shirts	2 926,42	3 500,00		
Casquettes	1 254,18	1 500,00		
Eventails	1 672,24	2 000,00	FISAC	7 000,00
Porte-clés	418,06	500,00		
<b><u>Table "Rondo" Fête du Fleuve</u></b>			CCIB	3 000,00
<b><u>Logistique</u></b>	<b>3 762,54</b>	<b>4 500,00</b>		
Location d'une table (100 pers.)	2 508,36	3 000,00	Chambre de Métiers	1 000,00
Invitations	418,06	500,00		
Fournitures, affranchissements...	836,12	1 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>19 140,47</b>	<b>22 500,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 500,00</b>

**ASSOCIATION LA RONDE DES QUARTIERS**

*Appui aux missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions (2007)*

**Date de réalisation**

De juin à décembre 2007

**Descriptif détaillé de l'action**

Au terme d'un an de mise en œuvre du programme de l'association, il apparaît nécessaire d'amplifier les actions de mobilisation du tissu associatif local tant internes à chaque association qu'autour d'actions communes, de conforter les campagnes de communication et de mener à bien les actions structurantes du programme 2005-2008. Le partenariat de la Ville de Bordeaux est sollicité dans le cadre de ces missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions. En annexe, les actions ou missions que souhaite mener l'association jusqu'à fin décembre 2007.

**Partenaires associés**

Mairie de Bordeaux, commerçants, artisans, associations.

COUT - FINANCEMENT				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	H.T.	T.T.C.	INTITULE	T.T.C.
<b><u>Appui aux missions de mobilisation, d'organisation et de mise en œuvre des actions</u></b>			<b><u>Association RDQ</u></b>	<b>7 000,00</b>
moyens humains et matériels	11 705,69	14 000,00	<b><u>Subventions publiques</u></b> Mairie de Bordeaux	<b>7 000,00</b> 7 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 705,69</b>	<b>14 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00</b>

<b>ACTIONS/MISSIONS DE LA RONDE DES QUARTIERS JUSQU'EN DECEMBRE 2007</b>	
<b>ACTIONS/ANIMATIONS</b>	
<p><b>Label commerçant – artisan éco citoyen</b></p> <p><b>Charte d'écologie urbaine et de développement durable de la Ville de Bordeaux</b></p>	<p>Présentation du LABEL aux présidents et membres des associations pour sensibilisation et engagement des adhérents. Collecte des engagements individuels, remise du label (stickers et affichettes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une manifestation en juin pour réunir et valoriser les commerçants et artisans « engagés » dans la Charte</li> </ul>
<p><b>Création et consolidation du réseau : Centres d'animation, Maisons de Quartier, associations sportives....</b></p>	<p>Créer et/ou consolider les passerelles avec les acteurs associatifs des quartiers avec des rencontres régulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à disposition des Brèves de Quartiers,</li> <li>- échange d'informations, Mise en œuvre d'opérations communes ou partenariales (ex rugby cf. échéance septembre...).</li> </ul>
<p><b>Mobilisation associations et/ou commerçants/artisans</b></p> <p><b>Fichier contacts et suivi des associations</b></p> <p><b>Adhésion associations de commerçants et artisans ou individuelle</b></p>	<p>Actions de terrain : rencontres des présidents ou membres des associations pour lien fédérateur - mobilisation et dynamisation sur les actions RdQ</p> <p>Etablissement fichier (fiche par association) - l'alimenter de toutes les informations utiles sur l'association (projets, réalisations, besoins, idées,.....). Actions de lobbying.</p> <p>Diffusion des fiches à l'ensemble des partenaires CCI, CM, MAIRIE.</p> <p>Prise de contact ou relance sur terrain des associations ou contact individuel</p> <p><b>Objectif</b> : 800 adhérents à juin 2008</p>

<p><b>Elargissement diffusion Brèves de Quartiers et réapprovisionnement</b></p>	<p>Etablir des contacts au-delà des associations de commerçants/artisans adhérents à la RdQ afin de permettre une diffusion plus large auprès des résidents des quartiers voire des commerçants/artisans non regroupés en association.</p>
<p><b>Rencontres internes propres à chaque association en liaison avec la RdQ</b></p>	<p>Organisation de rencontres conviviales entre commerçants et artisans de chaque association afin d'établir ou de renforcer leurs liens propres et leur appartenance à la RdQ</p> <p>Réunions mensuelles</p>
<p><b>ACTIONS/ANIMATIONS</b></p>	
<p><b>« Openbar » du jeudi</b></p>	<p>Organisation de rencontres conviviales entre commerçants et artisans de l'ensemble des quartiers autour d'un apéritif qui pourrait être organisé par une des associations des quartiers</p> <p>Proposition : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois : lieu variable</p>
<p><b>Fête du Fleuve – table « rondo »</b></p> <p><b>Anniversaire du lancement de la RdQ</b></p>	<p>A l'occasion de la Fête du Fleuve, réservation d'une table « rondo » pour faire du relationnel et fêter l'anniversaire du lancement de la RdQ</p> <p>fabrication de « Rondo » - tee shirts...</p> <p>à voir : stand pour boutique</p>
<p><b>Boutique Ronde des Quartiers</b></p>	<p>Création d'objets à l'image de la RdQ pour commercialisation et/ou promotionnels</p>
<p><b>Rugby</b></p>	<p>Organisation et mise en œuvre d'animations en liaison avec les centres d'animations et les maisons de quartiers ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concours de vitrines</li> <li>- tournoi de rugby</li> </ul>

<b>La Course des Garçons de Café</b>	Organisation et mise en œuvre d'une animation festive en liaison avec les cafetiers et l'ensemble des commerçants selon des circuits à définir.
<b>Stand Conforexpo</b>	Présence de la RdQ sur un salon permettant : - accueil et information sur l'asso et ses actions élargissement des contacts et recherche de partenaires
<b>La Nuit du Commerce</b>	Organisation d'un événement réunissant tous les acteurs du commerce  Récompenser les lauréats du concours de vitrines
<b>Noël : Les Commerçants du Cœur, illuminations, Cirque de Noël...</b>	Mobilisation des associations de commerçants et d'artisans – diffusion de la communication relative aux opérations – organisation animation à l'occasion de la remise des dons. Mobilisation des centres d'animations, Maisons de quartiers...

**MME BRACQ. –**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, c'est dans le cadre de l'aide de la Ville aux commerces des quartiers structurés sous leur forme associative « La Ronde des Quartiers », et dans le cadre du programme que nous avons voté au mois de janvier, que nous les aidons cette fois à organiser une manifestation qui fêtera leur premier anniversaire, mais également une manifestation dans le cadre de la Fête du Fleuve. L'année dernière c'était sur la Fête du Vin.

Ils auront un stand de sensibilisation où ils seront heureux que vous tous leur rendiez visite éventuellement.

Les quartiers, cela représente un bon nombre de commerçants, donc ils souhaitent également s'adjoindre les services d'une aide pour en faire le tour, sensibiliser, remonter tout le monde, afin de remplir le programme qui a été prévu jusqu'à la fin de l'année.

Vous avez donc le programme et le budget.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes questions à ce propos.

**M. LE MAIRE. -**



Merci.

Y a-t-il des questions ?

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

***DELEGATION DE Mme Françoise BRUNET***

D -20070288

Convention de Prestation de Service Unique. Accueil des enfants de 0 à 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales. Autorisation de signer.

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2004, la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de modifier son aide à la Petite Enfance en attribuant une prestation unique pour tous les modes d'accueil.

Par délibération n° 20040539 du 13 décembre 2004, vous avez accepté le principe de cette Prestation de Service Unique (P.S.U.).

La Caisse d'Allocations Familiales soumet maintenant à notre approbation une convention fixant les modalités d'attribution de cette participation financière pour les structures suivantes ayant ouvert en 2006 :

- Multi accueil Barreyre (ouverture le 4 septembre 2006),
- Jardin d'enfants Barreyre (ouverture le 4 septembre 2006),
- Multi accueil Jean Marquaux (ouverture le 30 octobre 2006).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

**CONVENTION DE  
PRESTATION DE SERVICE UNIQUE  
ACCUEIL DES ENFANTS DE 0-4 ANS**

ENTRE

**La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde**

dont le siège est situé : **rue du Docteur Gabriel Péry – 33078 BORDEAUX CEDEX**

représentée par : **son Directeur, M. A. ZIMMERMANN**

Et

Le Gestionnaire **MAIRIE DE BORDEAUX PETITE ENFANCE**

Dont le siège est situé : **Hôtel de ville – Direction de l'Education et de la Famille**

Représentée par : son **Maire Monsieur Alain Juppé**

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**DISPOSITIONS GENERALES**

**TITRE 1 : MODALITES DE FINANCEMENT**

**ARTICLE 1-1**

Le gestionnaire s'engage à mettre à la disposition des familles ressortissantes du Régime Général de la Sécurité Sociale et de la Fonction Publique, son ou ses établissements (s) figurant à l'annexe 1 de cette convention.

En contrepartie, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement sous forme de « Prestation de Service Unique ».

**ARTICLE 1-2**

Le montant de la prestation de service est fixé à 66% du prix de revient horaire, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, déduction faite des montants des participations facturées aux familles.

La liquidation annuelle de la prestation de service unique fait l'objet d'une consolidation par gestionnaire.

La Caisse d'Allocations Familiales peut verser des avances trimestrielles sur la base de 80% maximum de l'activité prévisionnelle les deux premières années de fonctionnement ou de création de la structure. Elle versera ensuite des avances trimestrielles sur la base de 80% de l'activité réalisée au cours de l'exercice précédent.

La régularisation de la prestation de service s'effectue au début de l'exercice suivant en fonction des résultats d'exploitation financière et d'activité.

Au 31 janvier de chaque année, le gestionnaire adresse à la Caisse d'Allocations Familiales, les pièces justificatives suivantes :

Pour l'activité de l'exercice écoulé :

- les documents financiers (compte de résultats et bilan au 31 décembre)
- l'état de fréquentation
- la fiche de renseignements généraux
- pour les associations, une attestation URSSAF de moins de 3 mois précisant que le gestionnaire est à jour de ses cotisations sociales.

Le non respect de cette échéance entraînera la suspension du versement de la prestation de service et la récupération des avances versées au cours de l'exercice précédent.

### **ARTICLE 1-3**

Le gestionnaire s'engage à fournir à la Caisse d'Allocations Familiales, dans un délai de 3 mois, le projet d'établissement et le règlement intérieur, tels que prévus par le décret (article R 180-10 et 11 du Code de la Santé Publique).

Ces documents doivent notamment préciser le projet éducatif et social, les prestations d'accueil proposées, la place des familles, les modalités d'admission et les horaires, ainsi que le mode de calcul des tarifs.

Toute modification de projet d'établissement doit être signifiée à la Caisse d'Allocations Familiales.

## **TITRE 2 : MODALITES DE CONTROLE**

### **ARTICLE 2-1**

Le gestionnaire s'engage à fournir annuellement les documents financiers, rapport d'activité, état des effectifs, et à tenir à la disposition de la Caisse d'Allocations Familiales les registres de fréquentation et tout autre document permettant d'apprécier les conditions de fonctionnement de l'établissement.

Le gestionnaire s'engage à fournir toute information jugée nécessaire par la Caisse d'Allocations Familiales pour déterminer des éléments de mesure au titre de caractéristiques de fonctionnement telle le taux de fréquentation et d'encadrement, le prix de revient ou autre donnée.

Le gestionnaire, s'il est associatif, s'engage à fournir à la Caisse d'Allocations Familiales :

- une attestation de l'URSSAF, de moins de 3 mois, à jour des cotisations,
- tous les justificatifs réglementaires de son existence juridique et leur mise à jour (statuts, règlement intérieur de l'association, déclaration préfectorale, compte rendu de la dernière assemblée générale),
- et à signaler tout changement de statuts et modifications.

#### **ARTICLE 2-2**

L'examen par la Caisse d'Allocations Familiales des résultats de gestion peut conduire à d'éventuelles décisions telles que :

- le gel du montant de la prestation de service, pendant l'exercice, à son dernier montant,
- l'arrêt de versement des prestations de service pendant un exercice,
- la dénonciation de la convention.

Seront obligatoirement exclus du bénéfice de la prestation de service, les équipements et services qui afficheraient un prix de revient supérieur à 1,5 fois le prix de revient moyen constaté chaque année au niveau national.

Les seuils d'exclusion seront fixés annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

### **TITRE 3 : PUBLICITE DU FINANCEMENT**

#### **ARTICLE 3-1**

Les barèmes de participation familiale, tels que prévus à l'article 4-3, doivent être affichés dans le local d'accueil des parents ainsi que l'information indiquant que l'établissement bénéficie du concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

#### **ARTICLE 3-2**

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde doit impérativement figurer sur la facture remise à la famille sous la rubrique « participation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ».

#### **ARTICLE 3-3**

L'exercice de la présente convention et le versement de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde devront être mentionnés dans les interventions, déclarations, articles d'information ou brochures visant l'équipement concerné.

### **TITRE 4 : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **ARTICLE 4-1**

L'établissement concerné doit avoir reçu l'autorisation d'ouverture des autorités compétentes. En cas de cessation ou de suspension de cette autorisation, la prestation de service ne peut être versée.

#### **ARTICLE 4-2**

La prestation de service est attribuée au gestionnaire pour l'accueil d'enfants âgés de moins de 4 ans, relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale ou de la Fonction Publique (cf annexe 2).

#### **ARTICLE 4-3**

Le barème de participations familiales, défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales sur la base d'un taux d'effort appliqué aux ressources, est obligatoire (barème des taux d'effort en annexe 3).

De ce fait, le gestionnaire s'engage à appliquer la tarification et le barème horaire.

Les pièces justificatives des ressources des familles (copie de l'avis d'imposition) sont conservées par le gestionnaire qui doit les présenter lors des contrôles de l'agent habilité par le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales.

#### **TITRE 5 : DATE D'EFFET DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter du 30 octobre 2006.

Elle est reconduite tacitement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'expiration de sa validité.

Le non respect des termes de la convention entraînera sa dénonciation immédiate et le remboursement des sommes versées indûment par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires

Le

Le Directeur  
De la Caisse d'Allocations  
Familiales  
De la Gironde  
\* « Lu et approuvé »

Le gestionnaire  
Mairie de Bordeaux  
\* « Lu et approuvé »

La mention « Lu et approuvé » doit être manuscrite

**ANNEXE 1**

**LISTE DE LA (LES) STRUCTURES**

**STRUCTURE MULTI ACCUEIL**

Multi accueil régulier Barreyre  
97 rue Barreyre  
33300 BORDEAUX

Ouverture à compter du 4 septembre 2006



**ANNEXE 1**

**LISTE DE LA (LES) STRUCTURES**

**STRUCTURE MULTI ACCUEIL**

Multi accueil Jardin d'Enfants Barreyre  
97 rue Barreyre  
33300 BORDEAUX

Ouverture à compter du 4 septembre 2006

**ANNEXE 1**

**Liste des structures**

**STRUCTURE MULTI ACCUEIL**

Multi accueil Jean Marquaux  
208 cours de l'Argonne  
33200 BORDEAUX

Ouverture à compter du 30 octobre 2006

<b>INFORMATIONS GENERALES SUR LE REGIME DES UTILISATEURS</b>
--

Suite à l'intégration des personnels agents publics de l'Etat, nous vous rappelons que le bénéfice des prestations de service, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, est ouvert à toutes les familles utilisatrices des équipements sociaux :

- relevant du régime général,
- agents publics de l'état (hors éducation nationale),
- personnels de France Télécom

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005**

Les prestations de service relatives à l'accueil des enfants et des jeunes, utilisateurs des équipements, sociaux sont ouvertes :

- aux personnels relevant du régime général,
- **à l'ensemble** des agents publics de l'état,
- aux personnels de France Télécom

Les seules familles exclues du bénéfice des prestations de service sont celles relevant des régimes particuliers suivants :

- SNCF,
- RATP,
- EDF/GDF,
- Régime maritime,
- MSA.

<b>IMPORTANT</b>
------------------

**Nous vous rappelons que le régime d'appartenance des familles est à vérifier, chaque année, lors de l'inscription des enfants. Le justificatif d'appartenance à un régime de protection sociale ou de la qualité d'allocataire est à conserver au dossier de l'enfant.**

**Pour les familles non allocataires, afin de s'assurer du régime de couverture sociale du ou des enfant (s), seule l'attestation de Sécurité Sociale (accompagnement la carte Vitale) permet cette vérification.**

- Hors prestations de service d'aide à domicile
- Annule et remplace le document « informations générales sur le régime des utilisateurs » mis à jour en 11/2004

**ANNEXE 3**

**LE TAUX D'EFFORT**

Le barème national est basé sur le principe **d'un taux d'effort** appliqué aux ressources mensuelles des familles en fonction du nombre d'enfants à charge.

	<b>Fa mill e 1 enf.</b>	<b>Fa mill e 2 enf.</b>	<b>Fa mill e 3 enf.</b>	<b>Fa mill e 4 enf.</b>
<b>Acc ueil Coll ecti f</b>  Tau x d'eff ort hor aire	0,0 6%	0,0 5%	0,0 4%	0,0 3%
<b>Acc ueil fam ilial et par ent al</b>  Tau x d'eff ort hor aire	0,0 5%	0,0 4%	0,0 3%	0,0 2%

**Les ressources minimales à prendre en compte correspondent** en forfait plancher. Il équivaut au RMI annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement (soit 6.225 € en 2004).

**Les ressources peuvent être plafonnées** à la hauteur du montant retenu pour le bénéfice de l'AGED à 75 % (soit 40 076 € en 2004).

Le gestionnaire peut poursuivre l'application du taux d'effort au-delà de ce montant de ressources, mais ne peut fixer un plafond inférieur.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070289

**Actions de formation pour les assistantes maternelles dans le cadre des Relais Assistantes maternelles Albert Barraud et Bastide. Autorisation de signer la convention.**

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En octobre 1999, la Ville de Bordeaux a décidé d'ouvrir le Relais d'Assistants Maternelles Albert Barraud avec la mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles indépendantes, c'est-à-dire ne faisant pas partie des structures d'accueil familial municipales.

Véritable lieu de ressources au service des familles, des assistantes maternelles agréées ou candidates à l'agrément, il favorise l'accès aux droits et à une information actualisée. Il contribue également à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Un deuxième Relais Assistants Maternelles a donc ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> mars 2006 dans le quartier la Bastide, permettant d'étendre l'accès à ce service sur l'ensemble du territoire bordelais.

Cette volonté s'accompagne d'un projet mené avec l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.) sise au 60 rue de Pessac à Bordeaux.

Ainsi, l'A.G.E.P. propose des actions de formation pour les assistantes maternelles (groupes de paroles, stages) avec des professionnels de l'enfance, de la culture, de l'éducation ou du secteur social.

Parallèlement, cette association organise des groupes de réflexion ayant pour finalité de soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession.

Les bilans qualitatifs annuels présentés au service Petite Enfance permettent d'effectuer une évaluation et une prévision des prestations.

Les crédits nécessaires sont prévus sur le compte budgétaire 6228 – fonction 64.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe.

CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET  
L'ASSOCIATION GIRONDINE EDUCATION SPECIALISEE  
ET PREVENTION SOCIALE – (A.G.E.P.)

ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION  
DES ASSISTANTES MATERNELLES  
DANS LE CADRE DES  
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ALBERT BARRAUD  
ET BASTIDE

ENTRE

La Ville de Bordeaux

ET

L'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.)

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Installée à Bordeaux, 60 rue de Pessac, l'Association Girondine Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.) propose de nombreuses actions à destination des assistantes maternelles dans le cadre des Relais Assistantes Maternelles Albert Barraud et Bastide.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

Au cours du deuxième semestre 2007, l'Association Girondine Spécialisée et Prévention Sociale s'engage à :

- organiser des actions de formation pour les assistantes maternelles (groupes de paroles, stages) auxquels participent des professionnels de l'enfance, de la culture, de l'éducation ou du secteur social,
- constituer des groupes de réflexion ayant pour finalité de soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession,
- fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention à l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (n° de Siret 78183769500043) soit :

- 24 heures pour le deuxième semestre 2007 à 112,50 € l'heure, soit un montant total de 2 700 € pour six mois. Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au Service Petite Enfance et accord des parties.

Article 3 – Prise d'effet – durée

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour une durée de six mois.

Article 4 – Renouvellement – résiliation

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'un ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires  
Le

LE MAIRE

Le Directeur Général

Alain JUPPE

Jacques ARGELES

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**



D -20070290

Réhabilitation de locaux de l'association girondine éducation spécialisée et prévention sociale (A.G.E.P.). Participation financière de la ville.

Madame Françoise BRUNET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Installée à Bordeaux, 60 rue de Pessac, l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.) offre de nombreuses actions à l'intention d'un public varié (échanges de savoir, groupes de paroles pour les familles, activités artistiques et culturelles, actions de formation à destination des assistantes maternelles dans le cadre des Relais d'Assistants Maternelles).

Afin de réaliser une action de soutien à la fonction parentale et plus particulièrement à l'accompagnement de la reprise du lien familial lorsque celui-ci a été interrompu, l'A.G.E.P. a acquis des locaux mitoyens à son siège social actuel.

Ces bâtiments nécessitent des travaux de réhabilitation et d'aménagements spécifiques (pièces et espace jeux extérieurs).

Afin de soutenir ce projet, la Ville de Bordeaux s'engage à une participation financière de 6 000 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour notre collectivité, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à verser une subvention d'équipement de 6 000 € dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet : fonction 64 – nature 2042 et,
- à signer la convention correspondante.

CONVENTION DE FINANCEMENT  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET  
L'ASSOCIATION GIRONDINE EDUCATION  
SPECIALISEE  
ET PREVENTION SOCIALE

ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du et reçue en Préfecture de la Gironde, le

ET

L'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jacques ARGELES, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration.

II A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Installée à Bordeaux, 60 rue de Pessac, l'A.G.E.P. offre de nombreuses actions à destination des familles.

Afin d'ajouter la fonction de soutien à la parentalité, l'association a acquis des locaux supplémentaires mitoyens au siège social. Ceux-ci nécessitent des travaux de réhabilitation.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 – Objet

Dans le cadre de cette opération, la Ville de Bordeaux apportera son concours à l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale en attribuant une subvention d'équipement d'un montant de 6 000 €;

Article 2 – Versement des fonds

La Ville de Bordeaux procédera au versement des fonds à la présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux.

En contrepartie, l'A.G.E.P. s'engage à produire tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

Article 3 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, sis Place Pey Berland à Bordeaux, pour la Ville de Bordeaux,
- au 60 rue de Pessac à Bordeaux, pour l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.).

Article 4 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Fait à Bordeaux en quatre exemplaires

Le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association Girondine  
Education Spécialisée et  
Prévention Sociale

Le Maire  
Alain JUPPE

Le Président Général  
Jacques ARGELES

**MME BRUNET. -**

Ces trois délibérations concernent la Petite Enfance.

La première c'est la convention qu'il faut signer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour pouvoir bénéficier de la participation financière de la CAF dans le cadre de la prestation de services.

Je rappelle que cela concerne les trois structures qui ont ouvert en septembre 2006.

Simplement deux chiffres : il y avait 56 places agréées dans ces trois structures, et nous avons à ce jour 102 enfants accueillis.

La deuxième délibération, il s'agit de venir en aide aux assistantes maternelles indépendantes. Elles sont plus de 600 sur la ville qui connaissent toutes les Relais Assistantes Maternelles Albert Barraud et Bastide. Donc nous passons une convention avec une association bien connue à Bordeaux, l'Association Girondine d'Education Spécialisée et de Prévention Sociale qui va faire un accompagnement professionnel pour ces personnels qui ont un vrai métier, celui d'accueillir les enfants.

La troisième délibération, c'est une participation financière à la réhabilitation des locaux de l'A.G.E.P., rue de Pessac, qui fait un travail particulièrement remarquable.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Je voudrais souligner que nous progressons, peut-être pas suffisamment, mais nous progressons malgré tout dans l'amélioration de nos capacités d'accueil des enfants de 0 à 3

ans, comme nous nous y étions engagés notamment au moment du Débat Budgétaire de l'année dernière.

Au mois de juin 2006, d'après les statistiques qui me sont communiquées, nous étions en mesure d'accueillir 3980 enfants. En avril 2007, 4735. Donc c'est à peu près 750 enfants supplémentaires.

C'est vrai que la demande augmente au fur et à mesure que la population de Bordeaux augmente elle-même, mais c'est quand même un progrès notable.

M. HURMIC.

**M. HURMIC. -**

Juste une question technique à Mme BRUNET, qui concerne également M. GAÜZERE.

Vous vous félicitez à mon avis à juste titre, notamment dans le Compte Administratif, de l'originalité de la structure passerelle existant entre les crèches et les classes de maternelle, ce qui est effectivement une excellente innovation.

Vous faites notamment état de la structure passerelle qui existe entre la crèche Magendie et l'école Pressensé qui fonctionne bien.

Il semblerait – j'aimerais bien que vous puissiez me répondre – qu'en raison du changement de Directrice de l'école Pressensé à la prochaine rentrée scolaire, la pérennité de cette passerelle qui fonctionne bien ne serait pas assurée. En tout cas les parents concernés ne savent pas encore à ce jour si cette passerelle sera ou non modifiée. Ce serait très bien qu'elle soit modifiée. Vous comprenez bien le sens de ma question.

**M. LE MAIRE. -**

Mme BRUNET, avez-vous la réponse ?

**MME BRUNET. -**

Vous avez raison de parler d'inquiétude. Le principe de la passerelle / école est effectivement possible uniquement quand il y a une volonté de travailler ensemble à la fois de la part des crèches et de l'Education Nationale.

Un travail de fond est vraiment entrepris par le service des Crèches à ce jour. Il me semble – je m'avance un peu – que l'on va continuer cette action sur Pressensé, la deuxième action étant un travail qui se fait entre la crèche Barreyre et Berthelot.

Et l'année prochaine on a 5(?) nouveaux projets, mais il faut toute la diplomatie et toute la persuasion de l'ensemble du service de la Petite Enfance. Quand ça fonctionne c'est particulièrement efficace et intéressant.

**M. LE MAIRE. -**

Il faudra quand même vérifier le point précis soulevé par M. HURMIC qui est de savoir si cette opération peut se poursuivre.

Vous réunirez les éléments d'information.

**MME BRUNET. -**

C'est vrai que pour les années à venir cela concernerait quand même une cinquantaine d'enfants...

**M. LE MAIRE. -**

Oui, mais quelle est la réponse à la question précise ?

**MME BRUNET. -**

Là je lui donne une réponse favorable parce qu'on continue à travailler très fort.

**M. LE MAIRE. -**

Ça sera continué ?

**MME BRUNET. -**

Oui, oui.

**M. LE MAIRE. -**

Voilà qui est plus clair.

**M. HURMIC. -**

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE. -**

Est-ce qu'il y a des oppositions sur les dossiers de Mme BRUNET ?

Il n'y en a point.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

***DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU***

D -20070291

Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée des Beaux-Arts. Exposition Pierre Lacour : Panorama de Bordeaux sous le Consulat et l'Empire. Mécénat. Partenariat. Conventions. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Du 14 juin au 7 octobre 2007, le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « Panorama de Bordeaux sous le Consulat et l'Empire » autour du tableau de Pierre Lacour « Le Port de Bordeaux », acquis par le musée en 1872.

Pierre Lacour père (1745 – 1814), fut le premier conservateur du musée, après avoir enseigné le dessin au Lycée de Bordeaux et fondé l'Ecole Gratuite de dessin (véritable préfiguration de l'école municipale des Beaux-Arts).

Cette exposition est l'occasion d'une restauration approfondie du tableau « le port de Bordeaux » ainsi que de l'achat d'un nouveau cadre en chêne doré à l'or fin.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a souhaité participer financièrement à cette opération en proposant un mécénat de neuf mille Euros pour la restauration et le cadre du tableau et un partenariat de sept mille cinq cents Euros pour l'exposition.

Deux conventions régissent les droits et obligations des deux parties.

A cette occasion un petit catalogue sera édité par le Musée des Beaux-Arts en 450 exemplaires (350 exemplaires seront réservés à la vente au prix de 14 €, 100 exemplaires réservés aux dons).

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces deux conventions
- appliquer ce tarif
- encaisser en recette les deux participations financières
- reverser en dépenses 9000 € sur le compte 2316 du Musée des Beaux-Arts et 7500 € sur le compte 6236 du Musée des Beaux-Arts.

## **CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CREDIT AGRICOLE POUR L'EXPOSITION « PANORAMA DE BORDEAUX SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE »**

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du .....  
reçue en préfecture le .....  
appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

Le Crédit Agricole d'Aquitaine, 304 boulevard du président Wilson, 33076 Bordeaux Cédex,  
représenté par M. Jean-Pierre PARGADE, Président du conseil d'administration,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

### **Préambule**

Du 14 juin au 7 octobre 2007, le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « Panorama de Bordeaux, sous le Consulat et l'Empire », autour du tableau de Pierre Lacour « Le port de Bordeaux ».

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a souhaité participer à cette exposition en mécénant la restauration du tableau de Pierre Lacour « Le port de Bordeaux ».

### **ARTICLE I : objet de la convention**

A l'occasion de l'exposition « P. Lacour, panorama de Bordeaux sous le Consulat et l'Empire », la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts fait restaurer une œuvre de Pierre Lacour intitulée « Le port de Bordeaux », et achète un cadre neuf.

Le Crédit Agricole d'Aquitaine propose de participer au financement de cette opération par un mécénat de neuf mille Euros TTC (**9000 € TTC**).

### **ARTICLE II : conditions**

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts mettra à disposition du Crédit Agricole d'Aquitaine 50 entrées gratuites pour l'exposition « Panorama de Bordeaux sous le Consulat et l'Empire ».

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts signalera le mécénat du Crédit Agricole d'Aquitaine pour la restauration du tableau de Pierre Lacour sur tous les documents afférents à cette exposition.

Le cartel de l'œuvre signalera le mécénat du Crédit Agricole d'Aquitaine : « œuvre restaurée grâce au soutien du Crédit Agricole d'Aquitaine »

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts laissera communiquer Le Crédit Agricole d'Aquitaine sur ce mécénat dans tous ses documents internes ou externes. Le logo de La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts pourra apparaître sur ces documents.



La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts fournira gratuitement l'ektachrome de l'œuvre de Pierre Lacour « Le port de Bordeaux » pour toutes les impressions faites par le Crédit Agricole d'Aquitaine, mais se réserve la possibilité d'un droit de regard (BAT) sur les documents.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à mettre le hall d'accueil de l'aile sud à disposition du Crédit Agricole d'Aquitaine pour une soirée (date à déterminer d'un commun accord) accompagnée d'une visite commentée de l'exposition.

**ARTICLE III : durée**

La présente convention est prévue pour durer jusqu'à la fin de l'exposition au Musée des Beaux-Arts, mais le Crédit Agricole d'Aquitaine pourra communiquer sur ce mécénat après la fermeture de l'exposition.

Toute annulation, de part ou d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec AR avec un préavis d'un (1) mois.

Toutefois La Ville de Bordeaux se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

**ARTICLE IV : litiges**

Tous les litiges afférents à la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE V : élection de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cédex
- Pour le Crédit Agricole d'Aquitaine, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en quatre exemplaires

A Bordeaux le

Le Maire de la Ville de Bordeaux

Crédit Agricole d'Aquitaine

Alain Juppé

J.P. Pargade

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CREDIT AGRICOLE  
POUR L'EXPOSITION « PANORAMA DE BORDEAUX SOUS LE  
CONSULAT ET L'EMPIRE »**

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
reçue en préfecture le  
appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

Le Crédit Agricole d'Aquitaine, 304 boulevard du président Wilson, 33076 Bordeaux Cédex, représenté par M. Guy CHATEAU, Directeur général,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule**

Du 14 juin au 7 octobre 2007, le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « Panorama de Bordeaux, sous le Consulat et l'Empire », autour du tableau de Pierre Lacour « Le port de Bordeaux ».

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a souhaité apporter son soutien à cette exposition.

**ARTICLE I : objet de la convention**

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts organise dans l'aile sud du Musée des Beaux-Arts, une exposition, du 14 juin au 7 octobre 2007 intitulée « Panorama de Bordeaux sous le Consulat et l'Empire ».

Le Crédit Agricole d'Aquitaine propose de soutenir financièrement cette exposition par un partenariat de sept mille cinq cents Euros TTC (**7500 € TTC**) destiné à participer aux dépenses de fonctionnement.

**ARTICLE II : conditions.**

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts mettra à disposition du Crédit Agricole d'Aquitaine 50 entrées gratuites pour l'exposition « Panorama de Bordeaux sous le Consulat et l'Empire ».

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts signalera le partenariat du Crédit Agricole d'Aquitaine sur tous les documents afférents à cette exposition.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts laissera communiquer le Crédit Agricole d'Aquitaine sur tous ses documents internes ou externes. Le logo de la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts pourra apparaître sur ces documents.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts fournira gratuitement l'ektachrome de l'œuvre de Pierre Lacour « Le port de Bordeaux » pour toutes les impressions faites par le Crédit Agricole d'Aquitaine mais se réserve la possibilité d'un droit de regard (BAT) sur les documents.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à mettre le hall d'accueil de l'aile sud à disposition du Crédit Agricole d'Aquitaine pour une soirée (date à déterminer d'un commun accord) et à proposer une visite commentée de l'exposition lors de cette soirée.

**ARTICLE III : Durée**

La présente convention est prévue pour durer jusqu'à la fin de l'exposition au Musée des Beaux-Arts, mais le Crédit Agricole d'Aquitaine pourra communiquer sur son partenariat après la fin de l'exposition.

Toute annulation, de part ou d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec AR avec un préavis d'un (1) mois.

Toutefois La Ville de Bordeaux se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

**ARTICLE IV : litiges**

Tous les litiges afférents à la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE V : élection de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cédex
- Pour le Crédit Agricole d'Aquitaine, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en quatre exemplaires

A Bordeaux le

Le Maire de la Ville de Bordeaux

Crédit Agricole d'Aquitaine

Alain Juppé

M. Guy Château

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070292

Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée d'Aquitaine.  
Convention de prêt d'oeuvres pour l'exposition le Rugby c'est un monde entre le Musée d'Aquitaine et le Museum of Rugby de Twickenham. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme nous vous l'avons annoncé au cours du dernier Conseil Municipal, le musée d'Aquitaine présentera du 5 septembre au 31 décembre 2007, l'exposition « le Rugby c'est un Monde », traitant du phénomène culturel du rugby, en France et dans le Monde.

Des objets appartenant au Museum of Rugby de Twickenham en Angleterre seront, à cette occasion, présentés au public.

Une convention de prêt stipulant les droits et obligations des deux parties doit être établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

## **CONVENTION DE PRÊT D'OEUVRES**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée "La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine)",

d'une part,

et,

Le Museum of rugby Twickenham Stadium, Rugby Road – Twickenham TW1 1DZ – England, représenté par Monsieur Jed Smith, conservateur en chef.

d'autre part.

### **PREAMBULE :**

Dans le cadre de l'exposition « le Rugby c'est un Monde », traitant du phénomène culturel du rugby, en France et dans le Monde, qui aura lieu à Bordeaux, du 5 septembre au 31 décembre 2007, le musée d'Aquitaine présentera des objets appartenant au Museum of Rugby de Twickenham.

### **CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

#### **Article 1 : Objet de la convention**

Le Museum of rugby prête au musée d'Aquitaine la liste des objets issus de ses collections et mentionnés dans la liste annexée à la présente.

Ces œuvres seront mises à la disposition du musée d'Aquitaine au cours du deuxième trimestre 2007, jusqu'au premier trimestre 2008, avec un retour définitif des objets avant le 31 mars 2008.

A la fin de cette exposition à Bordeaux, le musée d'Aquitaine restituera la collection au Museum of rugby de Twickenham.

Dans le cas où un autre musée souhaiterait recevoir l'exposition et aurait au préalable emprunté les objets qui lui sont nécessaires, au Museum of rugby par convention spécifique, le musée d'Aquitaine pourra organiser le transfert de tout ou partie des objets en fonction de l'organisation retenue avec le nouvel emprunteur et le Museum of rugby.

#### **Article 2 : Obligations de la Ville de Bordeaux**

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) ne sera pas autorisée à confier les œuvres empruntées à un tiers et, en aucun cas, ne pourra en faire usage dans un autre but que celui prévu dans le préambule de la présente convention.

#### **Article 3: Assurances**

Les œuvres seront assurées par la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) « clou à clou » pour le montant des valeurs d'assurance indiqué par le musée prêteur.

#### **Article 4 : Convoiemnt**

Les oeuvres seront convoyées par le musée d'Aquitaine, de Twickenham à Bordeaux, à l'aller et au retour, hors avenant spécifique, dans des conditions de sécurité et de conservation adaptées.

#### **Article 5 : Conditions d'exposition et de conservation**

Les conditions spécifiques d'exposition et de conservation relatives aux œuvres concernées par la présente convention devront être scrupuleusement respectées par le musée d'Aquitaine.

- Si des restaurations sont nécessaires pour conserver/présenter les œuvres souhaitées, elles seront assurées par le musée d'Aquitaine à ses frais, après accord préalable du Museum of rugby.

- Les encadrements et supports spécifiques à l'exposition seront réalisés aussi par le musée d'Aquitaine après consultation du Museum of rugby et prise en compte de ses consignes conservatoires.

- Le musée d'Aquitaine veillera à ce que les mesures de sécurité contre le vol et l'incendie soient prises dans ses salles d'exposition, réserves et tout local dans lequel les œuvres empruntées seraient amenées à séjourner.

#### **Article 6 : Reproduction, représentation et communication**

Toute reproduction, représentation ou communication, intégrale ou partielle, des œuvres à des fins commerciales ou non, par quelque procédé que ce soit, sont interdites, sauf accord préalable écrit entre les deux parties dans le cadre d'un avenant à cette convention.

#### **Article 7 : Transport et hébergement des convoyeurs**

Le Musée d'Aquitaine prendra à sa charge le déplacement, l'hébergement et la restauration de deux conservateurs du Museum of rugby de Twickenham qui viendront à Bordeaux : lors de la mise en place des objets, pour l'inauguration et pour le démontage de l'exposition.

#### **Article 8 : Litiges, interprétation et loi applicable**

Pour toute contestation qui s'élèverait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent, avant de porter le litige devant le tribunal compétent, de rechercher un règlement à l'amiable. En cas d'échec, attribution de juridiction serait donnée aux tribunaux de Bordeaux.

**Article 9 : Election de domicile**

Il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland - 33077 Bordeaux Cedex
- Pour Le Museum of rugby Twickenham Stadium – Rugby Road – Twickenham TW1 1DZ – England.

Fait à Bordeaux, le  
en cinq exemplaires,

Le Maire de Bordeaux,  Alain Juppé	Le Museum of rugby Twickenham Le conservateur en chef  Jed Smith
--	--

## **Gravures et peintures**

- 10: Match 1913. (40x55)
- 12: England v Ireland at Richmond 1898. H.Buk. (57x38)
- 13: All-Blacks v Crystal Palace 1905. Ernest Frater (59x36)
- 14: A scrummage in a Rugby Match 1901. Ernest Frater (59x36)
- 18: Rugby F.U First General Meeting 26th January 1871. (25.5x20)  
for The Cap. (26x36h)

## **Affiches**

N° photos

- 5003: A football match at Yokohama Japan
- 5006: A football Match England vs Scotland.  
Published by The Fine Art Society; 1889
- 5067: Rugby at Twickenham by Tram
- 5068: Starting an Attack. An impression of an England vs Wales match at  
Twickenham
- 5069: my Home. Feb. 1932
- 5071: South Pacific Championship 1989
- 5072: Famous English Football Players. 1881
- 5073: Rugby School (coloured engraving)
- 5074: Rugby School (engraving)
- 5077: All Sports (magazine)
- 5078: A Rugby Supplement – The illustrate and dramatic news.
- 5079: The Tatler – They went down fighting hard
- 5080: 50 pictures of players
- 5081: Le Petit Journal Illustré
- 5082 : Football at Rugby (engraving)
- 5086: A match (engraving without caption)
- 5087: Comic strips of : England vs Wales. 15<sup>th</sup> January 1910 at Twickenham.
- 5089: A Rugby Match. Newcastle upon... (March 1876?)
- 5091: The England and Ireland Rugby Football Match at Richmond
- 5092: Painting England vs Wales. January 5<sup>th</sup> 1895 (?) at Swansea



## Maillots

Canada 1999  
Japan Contemp.  
Argentina 1996  
France 1970  
South-Africa 1989  
Ireland 1999  
Scotland 1973  
England 1947-1957  
Italy Contemp.  
Romania  
Fidji  
Australia  
USA  
Lions 1990

## Trophées et Blasons

N° photos  
5010: Headache-Fidji  
5011: Wooden flute with snake-Australia. 1979  
5013: Totem-Canada. 1962  
5014: Eagle Trophy-USA. 1999  
5017: Wooden trophy Twickenham-England. 1992  
5019 : Bronze statuette-Argentina 1990  
5025 : Headache-N-Z  
5027: Wooden statuette of a *Gaicho*-Argentina  
5020: Wooden trophy with silver tray-Italia  
5023: Wooden trophy with barometer-South Africa  
5094: Coat of arms-Scotland  
5094: Coat of arms-Ireland  
5095: Coat of arms-Canada  
5097: Coat of arms-Australia  
5098: Coat of arms-N-Z  
5099: Coat of arms-Romania  
5100: Coat of arms-England RFU  
5100: Coat of arms-Japan  
5102: Coat of arms-Wales  
5103: Coat of arms-Argentina  
5104: Coat of arms-Italia

## Fannions

5063: Italia-Argentina-Romania

5064: Japan Kyoto

### **Objets divers**

- 5040: Cushion seat (blood, sweat and beers- Eng.v.S.A. 1998)
- 5040: Cushion seat (property of B.C.S.C. not to be removed from ground)
- 5040: leather head-protector RFU
- 5041: Ball ornament on wooden base (Early Football-Hand stitched leather case.1800)
- 5041: Ball ornament on wooden base (Rugby School Football Made by W. Gilbert. 1851)
- 5041: Ball ornament on wooden base (Gilbert Inter. War Football. Rubber Bladder. 1930)
- 5041: Ball ornament on wooden base (Gilbert. Modern Football... P.S.I.)
- 5042: Bottle in shape of ball SWN.Y.Mor. Lot 13
- 5043: Bear wearing a jersey of England team
- 5044: Statuette on wooden base of a running player of England team
- 5045: Statuette of a lion holding a head of a Springbok. 1974
- 5046: Statuette of a player catching the ball n°2003/366
- 5046: Statuette of a player catching the ball n°2003/372
- 5046: Statuette of a player catching the ball (blond hair)
- 5046: Pipe 593/Z (1996-Christies)
- 5047: Ceramic mug 2005/274
- 5047: Bottle Football Punch 2001/197
- 5048: Ceramic figure of a boy with cap and ball
- 5049: Mug of RFU Centenary 1871-1971
- 5049: Figure of a dog-Scotland team
- 5049: Figure of a dog-Wales team
- 5049: Figure of a dog-Ireland
- 5049: Figure of a dog-England team
- 5050: Blood speaker RFU 2005/441.
- 5050: Decorative Hanging Tonga 2002/90
- 5051: Plate UAR
- 5052: Plate of The British Lions – Tour of South-Africa.1997
- 5053: Crampons wood and metal (Two bags)
- 5054: Football Belt 2003/284
- 5054: Knee pad
- 5055: Pair of Football shoes
- 5060: Badge for tap beer – Batemans – Jolly's Jaunts
- 5060: Badge for tap beer – Batemans – Hooker!
- 5060: Figure of Jonah Lomu – Headliners
- 5060: Red bus toy – Promotors « Rugby Special »
- 5061: Headliners – 8 players pack – RFU
- 5061: Map IRFU
- 5062: Puzzles for the Twickenham Shop – RFU
- 5065: Menu in « the Piccadilly Hotel » Jan 21st 1925
- 5066: Blue and Yellow ceramic cup ; rugby scene all around

5105: Figure of Sean Fitzpatrick  
5105: Figure de Jason Leonard  
5105: Figure of Willie John Mc Bride  
5106: Figure of François Pienaar  
5106: Figure of Gareth Edwards  
5106: Figure of Philippe Sella

1 Cigar box  
3 Stencils pochoirs  
1 Small spoon N. Zeeland  
1 Pump  
1 Whistle 2003/96  
1 Pin Japan

### **Cartes illustrées**

Hurrah! Scotland forever! – 2002/315  
Ph Johnson Yorkshire – 2002/318  
Longwood – 2002/307  
North umber land – 2002/311  
After the match – 2003/379  
After the match – 2003/378  
Playing Glasgow – 2003/380  
Keswick – 2003/395  
Ceylon – 2003/396  
Kangaroo – 2003/401  
Valentine – 2003/413  
Cape Town – 2003/420  
New South Wales – 2003/426  
Australia – 2003/431  
South Africa on the ball – 2003/430

**Illustrations**

2002/415  
2002/419  
2003/443

**Dessins sur soie**

2003/238  
2003/239  
2003/262  
2003/248

**17 Rosettes**

England  
Scotland  
Ireland  
Wales  
Lions  
France  
South Africa  
Australia  
Fidji  
New Zeeland  
USA  
Japan  
Romania  
Argentina  
Tonga  
Canada  
Five Nations

**Badges**

RFU N.Zeeland  
South Africa  
Argentina  
Lions

**Cartes de voeux**

RFU Wish for Christmas and new years  
Best wishes with Rob Andrew

**Echarpes**

Ireland  
Wales  
New Zealand  
Australia  
South Africa

**Objets anciens**

4 cups  
4 caps  
3 balls

Reproductions of the first rules 1845, 1871, RFU, plans of the field, the laws of the game (in show cases)

The model of Twickenham Stadium (in storeroom) and pictures/photos since the first building

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070293

Direction Générale des Affaires Culturelles. CapcMusée d'Art Contemporain. Partenariats de 20 Minutes France SAS et de I concept. Convention. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa programmation d'été, le CAPC musée présente, du 25 mai au 16 septembre 2007, trois expositions monographiques consacrés aux artistes Diego Perrone, David Maljkovic, et Laurent Le Deunff et une exposition thématique intitulée « Des mondes perdus ».

20 Minutes France SAS, société de diffusion de presse quotidienne gratuite, et iconcept, société spécialisée dans les nouvelles technologies informatiques de la diffusion du son et de l'image par le Web, ont souhaité apporter leur soutien pour permettre au CAPC musée de bénéficier d'une meilleure communication de son programme.

Tandis que 20 Minutes France SAS insèrera dans son réseau de presse national et local des encarts publicitaires pendant toute la durée des quatre expositions, iconcept mettra à disposition et assurera la maintenance de matériel informatique au cœur de l'exposition « Des mondes perdus ».

Deux conventions ont été rédigées afin de préciser les modalités de ces partenariats.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

**Convention de partenariat  
entre la Ville de Bordeaux (CAPC musée d'art contemporain)  
et la société 20 minutes France**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

ENTRE

La Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain, représentée par Monsieur Alain Juppé, en qualité de Maire, dûment habilité aux fins des présentes, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée le CAPC musée

D'une part,

et

La société 20 Minutes France SAS, Société par actions simplifiées, au capital de 34 998 000 Euros, dont le siège social est situé 50-52 boulevard Haussmann 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris au n° B 438 049 843,  
Représentée par Madame Bérengère Dumont, en qualité de Responsable des partenariats, dûment habilitée aux fins des présentes,  
Ci-après dénommée «20 Minutes France SAS»

D'autre part,

**PREAMBULE**

Le CAPC musée et 20 MINUTES France SAS se sont rapprochés à l'occasion des 3 expositions « Diego Perrone, David Maljkovic et Des mondes perdus » présentées au CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux, du 25 mai au 16 septembre 2007.

**ENTRE LES PARTIES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.**

**ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent contrat, ci-après dénommé « le Contrat », a pour objet de déterminer les conditions de collaboration entre le CAPC musée et 20 Minutes France SAS à l'occasion des 3 expositions « Diego Perrone, David Maljkovic et Des mondes perdus » présentées au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux du 25 mai au 16 septembre 2007.

**ARTICLE 2 – CONDITIONS PARTICULIERES**

Il est expressément convenu entre les parties que les prestations décrites dans le Contrat sont des prestations d'échange et seront fournies exclusivement en nature. En conséquence, aucun

règlement en numéraire ne pourra être demandé pour quelque cause et quelque somme que ce soit par les parties.

### **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES**

Dans le cadre du présent contrat, les parties s'engagent mutuellement à accomplir leurs obligations telles que définies en articles 4 et 5.

### **ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CAPC MUSEE**

#### **4-1 EXCLUSIVITE**

Le CAPC musée s'engage à donner l'exclusivité de la promotion des trois expositions citées en préambule en presse quotidienne à 20 Minutes France SAS.

#### **4-2 PLAN DE COMMUNICATION**

Le CAPC musée s'engage à insérer le logo 20 Minutes France SAS sur l'ensemble des documents de communication mis en place pour la promotion des 3 expositions «Diego Perrone, David Maljkovic et Des mondes perdus» présentées au CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux du 25 mai au 16 septembre 2007.

#### **4-3 APPORTS EN MARCHANDISES**

Le CAPC musée s'engage à autoriser 20 Minutes France SAS à organiser une visite privée pour 80 personnes.

Le CAPC musée s'engage à autoriser 20 Minutes France SAS à mettre en place un cocktail à l'occasion de cette visite privée. Le cocktail restera à la charge de 20 Minutes France SAS.

### **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE 20 MINUTES FRANCE SAS**

En contrepartie des prestations fournies par le CAPC musée et pendant toute la durée du contrat, la société 20 Minutes France SAS s'engage à mettre à la disposition du CAPC musée pour les propres besoins de ce dernier, des espaces publicitaires à insérer dans la publication «20 Minutes France SAS» que le CAPC musée déclare parfaitement connaître et dont 20 Minutes France SAS est l'éditeur.

L'engagement du CAPC musée sur l'achat d'espaces précités constitue un ordre ferme et définitif d'insertion au sein des pages du quotidien, répartis comme suit :

1 colonne (1/3 page) dans les pages Guide sur l'ensemble du réseau de 20 Minutes France SAS soit Paris, Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes et Strasbourg ;

2 colonnes (2 X 1/3 page) dans les pages Guide de l'édition Bordelaise de 20 Minutes France SAS.

Les dates d'insertion seront définies ultérieurement par accord commun.



#### **ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Il est expressément précisé que le CAPC musée est et demeurera le seul propriétaire de la production des expositions à Bordeaux (Concept). Ce Concept ne devra pas être utilisé par 20 Minutes France SAS pour d'autres fins que celles d'assurer les prestations liées au contrat. 20 Minutes France SAS s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété du CAPC musée sur le Concept quelle qu'en soit la forme ou la nature.

#### **ARTICLE 7 – MODIFICATIONS**

Le présent contrat est le seul relatif à l'objet des présentes et ne peut être modifié que par un document écrit et signé par les deux parties.

#### **ARTICLE 8 – SUBROGATION**

Aucune substitution de parties ne pourra intervenir sans accord préalable écrit, signé des deux parties ayant conclu le présent Contrat.

#### **ARTICLE 9 – RESILIATION**

En cas de manquement de l'une des parties aux obligations souscrites au terme du présent Contrat, l'autre partie pourra se prévaloir de la résiliation du présent contrat à la charge de la partie défaillante après une mise en demeure de faire cesser la cause de la défaillance demeurée infructueuse plus de 15 jours après la réception de la lettre recommandée comportant mise en demeure, et ce sans préjudice des dommages, intérêts et pénalités pouvant être dus en application des présentes et en réparation de préjudices pouvant résulter de la défaillance à l'origine de la rupture.

#### **ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE**

En cas d'événements de force majeure faisant obstacle à l'exécution par l'une des Parties de ses obligations telles qu'elles découlent du présent contrat, la Partie défaillante devra immédiatement informer l'autre de la survenance d'un tel événement.

La Partie défaillante sera exonérée de toute responsabilité du fait de son inexécution qui ne pourra être considérée comme une violation du contrat.

Il faut entendre par événements de force majeure, des événements imprévisibles, irrésistibles et de nature à rendre impossible l'exécution des obligations aux conditions stipulées dans le présent contrat.

#### **ARTICLE 11 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Tout différent portant sur la formation, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties, de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

**ARTICLE 12 – DUREE DU PARTENARIAT**

Les présentes conditions sont convenues et acceptées par les parties à compter de la signature du présent contrat et prendra fin automatiquement et sans formalité préalable le 17 septembre 2007.

**ARTICLE 13 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la société 20 Minutes
  - pour le Maire de Bordeaux,
- 50-52 boulevard Haussmann  
F- 75009 Paris  
en l'Hôtel de Ville,  
place Pey Berland  
F-33077 Bordeaux cedex

Fait à Paris, le  
En quatre exemplaires originaux,

Po/la Ville de Bordeaux, Son Maire,  Alain Juppé	Po/20 Minutes France SAS, La Responsable de la promotion et des partenariats,  Bérengère DUMONT
---	---

**Convention de partenariat  
entre la Ville de Bordeaux (CAPC musée d'art contemporain)  
et la société iconcept**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

ENTRE

La Ville de Bordeaux, pour le CAPC musée d'art contemporain, représentée par Monsieur Alain Juppé, en qualité de Maire, dûment habilité aux fins des présentes, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du  
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée le CAPC musée

D'une part,

et

La société iconcept, représentée par, Philippe Rauzy, en qualité de Directeur, dûment habilité aux fins des présentes,  
Ci-après dénommée iconcept

D'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Le CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux présente du 25 mai au 16 septembre 2007 l'exposition « Des mondes perdus ».

A cette occasion, iconcept qui évolue dans l'univers de la communication par l'image et le son et développe des solutions contribuant à la convivialité et l'harmonie des espaces fréquentés par le public a décidé de soutenir cette exposition en mettant gracieusement à disposition du musée le matériel informatique nécessaire au bon déroulement de l'exposition.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leur intervention respective à l'occasion de la manifestation susmentionnée, à savoir iconcept et le CAPC musée.

## **ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE ICONCEPT**

iconcept a décidé de soutenir l'exposition « Des mondes perdus », qui se tient du 25 mai au 17 septembre 2007 au CAPC musée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux.

2-1 A ce titre, iconcept met gracieusement à disposition du CAPC musée, pour la préparation et la réalisation de l'exposition pré-citée, le matériel informatique MacMini SD" en configuration 1 Go de ram, disque 80 Go.

2-2 iconcept assurera une veille technique de son matériel informatique, installé sur le site du CAPC musée, pendant toute la durée de l'exposition.

2-3 iconcept fera figurer l'exposition sur son site Internet et, afin de favoriser l'interactivité avec les internautes et le public iconcept, mettra en place un renvoi vers le site de l'exposition selon les règles d'éthique et de déontologie en vigueur.

2-4 iconcept mettra tout en œuvre pour que le matériel soit à son plus haut niveau opérationnel et ne gêne en aucune façon le bon déroulement de l'exposition.

2-5 Si, pour un cas de force majeure, iconcept se trouve dans l'impossibilité de répondre à ses engagements liés à la bonne marche du matériel dans le cadre de cette convention, le CAPC musée s'engage à ne pas tenir rigueur à iconcept de ce fait et à ne pas demander de dommages et intérêts.

## **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CAPC MUSEE**

2-1 Le CAPC musée s'engage à accueillir et faciliter sur son site d'exposition l'installation et la mission de iconcept.

2-2 Le CAPC musée s'engage à faire figurer le logo de iconcept sur tous les documents et supports liés à l'exposition, après accord de la Direction de iconcept.

2-3 Le CAPC musée adressera à iconcept 20 cartons d'invitation au vernissage de l'exposition et 3 cartons d'invitation au dîner privé du vernissage de l'exposition.

2-4 Une visite privée de l'exposition à l'attention du personnel de iconcept sera organisée par le CAPC musée, selon un calendrier à définir entre les deux parties.

## **ARTICLE 4 - DENONCIATION**

La convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette dénonciation n'ouvrira droit à aucun dédommagement.

## **ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une période couvrant la durée de l'exposition.

**ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 7- ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - pour le Maire de Bordeaux, | en l'Hôtel de Ville<br>place Pey Berland<br>F-33077 Bordeaux cedex |
| - pour iconcept,             | 29, avenue de Canteranne<br>F-33600 Pessac                         |

Fait à Bordeaux,  
en quatre exemplaires,  
le

Po/ la Ville de Bordeaux  
Son Maire,

Alain Juppé

po/iconcept  
son Directeur

Philippe Rauzy

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070294

Direction Générale des Affaires Culturelles. Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Convention de partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 27 octobre 1997, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention relative au fonctionnement des classes à horaires aménagés de l'Ecole Primaire André Meunier.

Compte-tenu des évolutions qu'a connues ce partenariat au fil des années, une nouvelle convention est établie entre le Ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche, représenté par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et la Ville de Bordeaux afin de définir les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention.

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux, pour son Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, 22 quai Sainte-Croix – BP 90060 - 33033 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du reçue en préfecture de la Gironde le

ci après désignée « Le Conservatoire ».

d'une part,

Et

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche représenté par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde, 30, Cours de Luze BP 919 - 33060 BORDEAUX Cedex

D'autre part

IL EST ETABLI ET CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

La présente convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement des classes à horaires aménagés musique entre l'école élémentaire publique André Meunier où elles restent implantées et le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud qui apporte son concours technique et culturel.

### **Article 1er : Implantation**

Les classes à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) restent toutes implantées pour l'année scolaire 2007-2008 à l'école élémentaire publique André Meunier à Bordeaux.

### **Article 2 : Cadre réglementaire de fonctionnement**

Ces classes fonctionnent conformément à la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002.

### **Article 3 : Aménagement horaire hebdomadaire**

3.1. L'aménagement horaire hebdomadaire de l'enseignement général est défini comme suit l'enseignement général est ramené de 26 heures à 22 ou 23 heures ; dans le cadre de la semaine scolaire en Gironde, cet horaire représente 20 à 21 heures hebdomadaires.

3.2. L'enseignement musical dispensé par le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud est de 3 à 4 heures par semaine, par élève.

### **Article 4 : Contenus d'enseignement**

4.1. Les contenus d'enseignement général sont définis par les programmes en vigueur à l'Education Nationale.

4.2. L'organisation des enseignements musicaux est définie par le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, conformément au programme pour les classes à horaires aménagés musicales ( Arrêté du 22-06-2006 ; B.O. Education Nationale du 27 juillet 2006).

#### **Article 5 : Responsabilité durant les déplacements**

5.1. Les élèves des CHAM sont placés sous la responsabilité de l'école, représentée par le professeur des écoles ou instituteur accompagné d'un ou deux assistants d'éducation sur le trajet de l'école au Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

5.2. Les élèves des C.H.A.M. sont placés sous la responsabilité du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud pendant les heures de cours, ainsi que sur le trajet retour Conservatoire-école, si des élèves sont inscrits à l'école aux activités périscolaires.

5.3. La responsabilité de l'école n'est pas engagée lorsque les parents amènent leurs enfants au Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

5.4. Les élèves présents à l'école élémentaire publique à 13h20 seront conduits au Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. sous la responsabilité de l'enseignant de l'école chargé de leur accompagnement, avec l'aide d'un assistant d'éducation.

Au-delà de 16h30, les élèves sont sous la responsabilité du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. qui les remet à leur famille ou les ramène à l'école pour l'accueil périscolaire (cf. 5.2.).

#### **Article 6 : Responsabilité durant les cours**

6.1. Durant la présence des élèves au Conservatoire, une salle est affectée à la poursuite des enseignements généraux. Ceux-ci sont assurés par l'enseignant accompagnant les élèves au Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud., lorsqu'ils ne sont pas engagés dans les enseignements musicaux. Dans ces salles, les élèves sont sous la responsabilité de l'Education Nationale.

6.2. Pendant les heures d'enseignement musical, conformément à l'emploi du temps arrêté par le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud en début de chaque année scolaire, les élèves sont sous la responsabilité du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

6.3. Pendant leurs déplacements entre les salles de musique et les salles de classe, les élèves sont sous la responsabilité conjointe du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. et l'Education Nationale, à charge pour les enseignants du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud de s'assurer que les élèves prennent bien la direction de leur salle d'étude, et pour l'enseignant de l'école A. Meunier de s'assurer de l'arrivée de chaque élève dans les délais raisonnablement impartis au déplacement autonome d'un lieu à l'autre.

#### **Article 7 : Contrôle des présences**

Afin de permettre le contrôle de la présence des élèves, une liste est dressée chaque année par le directeur de l'école élémentaire publique A. Meunier et adressée au Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

Elle doit comporter

les noms des élèves qui doivent être raccompagnés en fin d'après-midi à l'accueil périscolaire,



les noms des élèves autorisés par leur famille à quitter directement le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud après leurs cours dépassant 16h30, en précisant pour chacun l'horaire de sortie autorisée.

**Article 8 : Durée et résiliation**

La présente convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sous réserve de l'accord des deux parties.

En cas de non-respect par l'une des parties, de l'une des dispositions prévues par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, dressée à celle défaillante avant le 1er avril de l'année scolaire à venir.

Sous réserve de l'accord des 2 parties, la présente convention pourra être conjointement dénoncée avec effet à la fin de l'année scolaire en cours.

**Article 9 - Compétence juridictionnelle**

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Le Maire de la Ville de  
Bordeaux,

Alain JUPPE

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services  
Départementaux  
de l'Education Nationale de la  
Gironde

André MERCIER

**M. DUCASSOU. -**

Monsieur le Maire, quatre délibérations qui n'ont amené aucune question ou remarque particulière en commission.

Je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

**M. LE MAIRE. -**

Y a-t-il des questions ?

Ces délibérations sont assez traditionnelles, si je puis dire.

Y a-t-il des oppositions ?

Il n'y en a point. Merci.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

*DELEGATION DE Mme Carole JORDA-DEDIEU*

D -20070295

## Candidature de Bordeaux à l'appel à projets urbains lancé dans le cadre de la programmation des Fonds Structurels Européens 2007-2013. Approbation

Madame Carole JORDA-DEDIEU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle programmation 2007-2013 du FEDER (fonds européen de développement régional) va débiter prochainement, une fois le programme opérationnel (PO) aquitain officiellement approuvé par la Commission européenne.

Le PO FEDER prévoit le lancement d'un appel à projets régional pour sélectionner des projets de territoire urbains qui pourront bénéficier du soutien du FEDER au titre de l'objectif "*soutenir le développement durable des quartiers sensibles*". Peuvent y répondre les communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) engagés dans un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Ces projets de territoire devront, dans le cadre d'une approche "intégrée" et participative, concrétiser le lien entre compétitivité et cohésion sociale, à travers des opérations concourant à un développement économique, social et environnemental équilibré.

La Ville de Bordeaux souhaite répondre à cet appel en présentant un projet sur le territoire Bacalan-Bastide, qui s'est naturellement imposé du fait des éléments suivants :

situé au cœur de l'agglomération, il est au centre des grandes mutations urbaines à venir (avec l'accueil de nouveaux habitants) : nouveau franchissement de la Garonne, restructuration des bassins à flot, ZAC des berges du lac, projet global de la Bastide, développement des transports en commun en site propre, etc.

il regroupe 4 des 7 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville : Benauges / Chartrons-Nord / Lac / Bacalan).

cet espace offre de part et d'autre de la Garonne un potentiel foncier remarquable qu'il convient d'exploiter dans les 10 années à venir pour le rendre plus attractif et de le densifier, afin de lutter contre l'étalement urbain.

D'autre part, ce projet s'inscrit parfaitement dans la dynamique partenariale autour de la redynamisation du cœur d'agglomération initiée par la Ville et cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du projet pilote urbain "Bordeaux les 2 rives" (1997-2001) et du programme Urban2 "Unicités" (2001-2007). Il vient consolider l'union des deux rives qui est l'un des socles du projet urbain de Bordeaux, lancé en 1996.

L'enjeu est donc, sur la période 2007-2013, de poursuivre la redynamisation du centre de l'agglomération en développant sur ce territoire Bacalan-Bastide un projet intégré :

qui vise un aménagement durable du territoire

qui renforce son attractivité économique,

qui favorise la cohésion sociale et territoriale.

Un travail partenarial mené par la Direction des programmes européens de la mairie a été mis en œuvre dès le lancement de l'appel à projets fin mars 2007. Il associe de nombreuses directions en interne et tous nos partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CUB, chambres consulaires, BMA) ainsi que des acteurs de terrain (centres sociaux, clubs d'entreprises, etc.).

Des groupes thématiques ont été mis en place afin de finaliser le diagnostic et les enjeux de ce territoire. Ce travail partenarial va se poursuivre jusqu'à l'été, le dossier devant être déposé en Préfecture le 15 septembre prochain au plus tard, sur la base d'un cahier des charges précis.

La sélection des projets urbains régionaux, sous l'autorité de la Préfecture de région et du Conseil régional, interviendra avant la fin 2007.

Si le projet bordelais était retenu, le territoire Bacalan-Bastide pourrait bénéficier d'un soutien du FEDER de 5 à 8 M€ sur 2007-2013. Le taux moyen de co-financement du FEDER étant de 28%, cela nécessite de réaliser sur cette période des opérations à hauteur de 20 à 30 M€.

Dans cette éventualité, tout porteur de projet (public / privé) s'inscrivant dans la stratégie élaborée en partenariat sera susceptible de bénéficier d'un soutien du FEDER.

Cette candidature est donc essentielle pour ce territoire. La démarche en cours fédère le partenariat autour d'objectifs communs qui rejoignent les orientations stratégiques de la Commission européenne en terme d'innovation et de développement durable.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la candidature de Bordeaux dans le cadre de l'appel à projets lancé le 21 mars dernier par la Préfecture de région.

#### **MME JORDA-DEDIEU. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'approuver la candidature de Bordeaux à l'appel à projets urbains lancé dans le cadre de la programmation des fonds structurels européens pour la période 2007-2013.

C'est un appel à projets régional qui est lancé dans le but de sélectionner les projets de territoires urbains dont l'objectif est de soutenir le développement durable de quartiers sensibles dans une approche intégrée et participative.

La Ville de Bordeaux souhaite répondre à cet appel en présentant un projet sur le territoire Bacalan-Bastide dont le plan est joint à la délibération.

Ce territoire est, vous le savez tous, concerné par de grandes mutations urbaines présentes et à venir autour de l'accueil de nouveaux habitants.

De plus il regroupe quatre des sept quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville : Benauges, Chartrons Nord, Lac et Bacalan, élément qui est important dans les critères de sélection de l'appel à projets.

L'approche intégrée suppose de le rendre plus attractif sur le plan de l'aménagement et du développement économique, tout en favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Cela suppose aussi de privilégier l'innovation et le développement durable.

Dans la poursuite de la dynamique partenariale autour de la redynamisation du cœur de l'agglomération bordelaise que la Ville de Bordeaux a initiée et menée depuis dix ans dans le cadre d'abord du Projet Pilote Urbain, puis dans le cadre du programme URBAN, programme financé par l'Union Européenne, nous avons associé à la préparation de ce projet l'ensemble des partenaires du territoire, tous les institutionnels, les consulaires, les acteurs de terrains : centres sociaux, centres d'animation, Mission Locale, clubs d'entreprises, y compris l'A'URBA et BMA.

Ils participent tous à ce travail en étant d'autant plus concernés par l'élaboration de ce projet que chacun d'entre eux pourra tout au long de ces sept années bénéficier d'un co-financement de fonds européens pour les actions qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre et qui s'inscriraient sur ce territoire et dans cette stratégie.

Le dossier doit être déposé à la préfecture le 15 septembre prochain et la sélection des projets urbains retenus interviendra avant la fin de l'année 2007 dans le cadre d'une collaboration du Préfecture et du Conseil Régional.

Si notre projet est retenu, le territoire Bacalan-Bastide pourrait bénéficier d'un soutien européen de 5 à 8 ME. Le taux moyen de co-financement étant de 28%, cela nécessite de réaliser sur la période 2007-2013 des opérations à hauteur de 20 à 30 ME.

Nous vous demandons donc d'approuver cette candidature importante pour les quartiers Bacalan-Bastide.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme NOËL.

**MME NOËL. -**

Juste un mot, Monsieur le Maire. Nous sommes tout à fait favorables à cette délibération qui consiste à poursuivre l'effort de mobilisation de fonds européens en direction des quartiers les plus fragiles, donc après les dispositifs Bordeaux Les deux Rives, et Unicité, de s'attacher plus particulièrement aux quartiers Bacalan et Bastide.

J'aurais souhaité, Monsieur le Maire, que vous puissiez nous préciser vos intentions quant à la conduite des aménagements sur le secteur Bastide rive droite.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'à notre demande, car précisément nous souhaitons ne pas perdre de temps, pour que les choses soient engagées de manière correcte nous avons demandé au Préfet d'exercer son contrôle de légalité sur la délibération qui avait entériné le choix de l'équipe de maître d'ouvrage Fortier-Desvigne dans le cadre d'un marché négocié que nous avons jugé contestable.

Le Préfet nous a donné raison et vous avez décidé d'annuler cette délibération.

Il semble que vous ayez relancé un appel d'offres qui, d'après les informations de presse que nous avons pu avoir, n'a pas eu un succès très important. Nous sommes extrêmement surpris que les professionnels ne se soient pas engagés dans cette réponse puisque c'est quand même un sujet extrêmement intéressant que de s'attaquer à ce secteur très emblématique, très en devenir de Bordeaux.

Donc pourquoi cet appel d'offres n'a-t-il pas intéressé les professionnels ? Considèrent-ils que les jeux étaient faits d'avance ?

En d'autres termes, quelle suite comptez-vous donner, et comment comptez-vous sortir de cette ornière ?

**M. LE MAIRE. -**

Sur ce point, Madame, vous avez un peu rappelé l'historique de l'affaire.

Nous avons décidé après les observations faites par la préfecture de relancer l'appel d'offres. L'appel d'offres a été relancé. Une trentaine de groupements ont retiré le dossier, mais un seul a fait une offre.

La commission d'appel d'offres a estimé que dans ces conditions on ne pouvait pas considérer que la concurrence avait joué. Elle a donc décidé de ne pas donner suite à l'opération.

Il nous faut maintenant relancer une autre consultation en redéfinissant le cahier des charges, et peut-être en redéfinissant le périmètre de l'opération. Peut-être faut-il s'attaquer à une partie simplement de ce vaste territoire, de façon que plus d'équipes soient en mesure de concourir et d'assumer une responsabilité aussi lourde.

Cela va nous faire perdre incontestablement plusieurs mois puisqu'il faut redéfinir ce cahier des charges, redéfinir le périmètre, faire appel à candidatures, réaliser un nouvel appel d'offres, et nous serons ainsi parfaitement irréprochables sur le plan de la méthode.

Pas d'autres remarques sur ce dossier ?

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

*DELEGATION DE M. Jean-Marc GAUZERE*



D -20070296

Convention Educative entre l'Inspection Académique de la Gironde et la Ville de Bordeaux - Autorisation - Signature.

Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Inspection Académique de la Gironde et la Ville de Bordeaux ont développé depuis plusieurs années un partenariat efficace et cohérent.

Cette collaboration a permis de mettre en œuvre de nombreuses actions éducatives menées en direction des enfants scolarisés dans les écoles primaires de Bordeaux et destinées à accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques.

Afin de valoriser ce dispositif, il a été envisagé d'élaborer entre nos deux institutions une convention cadre qui s'articule autour d'actions déclinées sous forme de fiches descriptives qui abordent différents domaines :

- la santé,
- la prévention,
- la citoyenneté,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'éducation physique et sportive,
- les dimensions artistiques et culturelles.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.



Mairie de Bordeaux



## **Convention éducative Entre L'Inspection Académique de la Gironde et la Ville de Bordeaux**

### **Préambule**

L'Inspection Académique de la Gironde et la Ville de Bordeaux ont établi depuis plusieurs années un partenariat où l'action éducatrice de l'Etat est accompagnée de projets éducatifs menés localement.

Les liens qui unissent la Ville de Bordeaux à ses écoles ont permis de mettre en œuvre des actions régulièrement reconduites et dont certaines possèdent un caractère innovant.

La fonction de métropole, reconnue à la Ville de Bordeaux lui confère une action éducative qui s'étend à l'ensemble du département notamment par la fréquentation des monuments et de ses sites culturels.

Afin de valoriser ce partenariat, et faciliter la conduite d'actions pédagogiques, dans le cadre des projets d'école, il est proposé une convention cadre définissant cette collaboration.

### **Article 1 : Objectifs**

Les objectifs de la convention reposent sur :

- la recherche de cohérence pour l'accès des élèves à l'offre éducative, au regard des programmes d'enseignement et des projets d'école. Ces derniers constituent, en effet, le cadre de référence des actions engagées par les écoles.
- La volonté d'une meilleure équité dans la répartition de cette offre, notamment en faveur des publics défavorisés.
- Une réflexion concertée pour établir et actualiser l'ensemble des actions en direction des écoles.

### **Article 2 : Destination des actions**

Ces actions sont ouvertes exclusivement aux écoles publiques et privées sous contrat d'association de la commune de Bordeaux.

Pour autant, certaines actions ont une vocation départementale (musées, ...) qui n'entraîneront pas de participation financière spécifique de la Ville.

### **Article 3 : Domaines du partenariat**

La convention s'articule autour d'actions définies dans plusieurs domaines :

- la santé,
- la prévention,
- la citoyenneté,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'éducation physique et sportive,
- les dimensions artistiques et culturelles.

### **Article 4 : Description des actions**

Les actions portées par la convention sont déclinées sous forme de fiches descriptives, consultables en ligne sur le site intranet de l'Inspection Académique. Le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Aquitaine (CRDP) et notamment le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Gironde s'associent à la Convention pour valoriser, dans le cadre du réseau ScerEn, les productions pouvant résulter de la mise en œuvre des actions proposées.

### **Article 5 : Mise en œuvre et suivi de la convention**

Pour permettre la mise en œuvre de la convention, deux instances sont créées :

- un comité de pilotage, dont la vocation est de :
  - garantir les principes de la convention,
  - dégager des orientations annuelles,
  - procéder à l'évaluation du dispositif.
- un comité technique qui aura pour mission :
  - d'être force de propositions pour le comité de pilotage,
  - de mettre en œuvre les décisions du comité de pilotage

L'Inspection Académique et la Mairie de Bordeaux désigneront respectivement les représentants de ces instances.

### **Article 6 : Evaluation**

Les informations délivrées dans la convention sont susceptibles de modifications.

- Les actions proposées peuvent être adaptées à des évolutions locales ou partenariales,
- de nouvelles offres peuvent être déclinées dans chacun des domaines,
- une évaluation conjointe sera menée.

**Article 7 : Moyens**

- Les services des établissements municipaux concernés participent à la mise en œuvre de ces actions dans le cadre spécifique décrit par les fiches actions.
- Afin de renforcer ce partenariat, l'Inspection Académique détache des enseignants auprès de certaines structures de la Ville de Bordeaux.
- Le Centre des Classes Citadines concourt également à ce dispositif dans le cadre d'un projet pédagogique particulier.
- L'Inspection Académique et la Ville de Bordeaux peuvent être amenées dans le cadre de certaines actions à faire appel à des partenaires extérieurs reconnus.

**Article 8 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, et pourra être reconduite après évaluation.

Fait à Bordeaux, le.....

**Monsieur le Maire de  
Bordeaux,**

**Monsieur l'Inspecteur  
d'Académie,  
Directeur des Services  
Départementaux  
de l'Education Nationale  
de Gironde.**

**LA SANTE**

<b>Intitulé</b>
Equilibre alimentaire et importance du petit déjeuner
<b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b>
<p style="text-align: center;"><u>Compétences en matière de nutrition à acquérir en maternelle :</u></p> <p>Dans le domaine du sensoriel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Être capable de décrire, comparer et classer des perceptions élémentaires (tactiles, <b>gustatives</b>, olfactives, auditives et visuelles).</li><li>- Être capable d'associer à des perceptions déterminées les organes des sens qui correspondent.</li></ul> <p>Dans le domaine du vivant, de l'environnement, de l'hygiène et de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Être capable de reconnaître des manifestations de la vie animale et végétale, les relier à de grandes fonctions : croissance, <b>nutrition</b>, locomotion, reproduction, connaître et appliquer quelques règles d'hygiène du corps, des locaux, de <b>l'alimentation</b>.</li></ul> <p style="text-align: center;"><u>Compétences en matière de nutrition à acquérir en cycle 2 :</u></p> <p>Dans le domaine du vivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Être capable d'observer, identifier et décrire quelques caractéristiques de la vie animale et végétale : naissance et croissance, nutrition, reproduction, locomotion (animaux).</li><li>- mesurer et observer la croissance de son corps.</li><li>- Avoir compris et retenu ce qui distingue le vivant du non vivant en se référant aux manifestations de la vie animale et végétale : croissance, reproduction, besoins nutritifs (aliment, eau), modes de déplacement.</li><li>- Quelques caractéristiques du fonctionnement de son corps (croissance, mouvement et squelette, alimentation, dents).</li><li>- Les différentes caractéristiques des 5 sens.</li><li>- Quelques règles d'hygiène relatives à la propreté, à l'alimentation et au sommeil.</li></ul>
<b>Public concerné</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ecoles maternelles principalement Grandes Sections.</li><li>- Candidature à poser dans le premier trimestre de l'année scolaire.</li></ul> <p>Priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Zone d'éducation prioritaire.</li><li>- Ecoles dans des quartiers à population fragilisée.</li><li>- Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène (Libre appréciation des services de santé).</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dans les écoles.</li><li>- En matinée : intervention d'une heure.</li><li>- Rencontre possible avec les parents : exposition autour d'affiches et remise de brochures de l'Institut National de Prévention et d'Education à la Santé (INPES) sur l'équilibre alimentaire et l'importance du petit déjeuner dans le cadre du Programme National Nutrition Santé.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rappel des éléments indispensables constitutifs du petit déjeuner.</li><li>- Analyse et lecture des emballages des aliments composants le petit déjeuner.</li><li>- Elaboration au sein de la classe d'un petit déjeuner et dégustation (les élèves et les parents n'ayant ce jour-là pas pris leur petit déjeuner à la maison).</li><li>- Echange sur les pratiques culturelles (selon les quartiers).</li><li>- Justification de la suppression de la collation de la matinée.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Conseil local de Santé : Dr Florence Cazalet, médecin au Service Hygiène et Santé de la Ville : 05.56.10.24.30</li><li>- Services de santé scolaire de la ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)<ul style="list-style-type: none"><li>o centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04</li><li>o centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80</li><li>o centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48</li><li>o centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66</li><li>- Conseil Local de Santé : Marion Clair : 05.56.10.33.96</li></ul></li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <p style="text-align: center;">Services Infirmiers en faveur des élèves de l'Inspection Académique de la Gironde — Mme Sandrine NEDELEC – 05.56.56.37.44</p>

<p style="text-align: center;"><b>Hygiène Bucco dentaire</b> Ecole maternelle En partenariat avec l'UFR d'odontologie - Docteur Javotte NANCY –</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école maternelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 1 : reconnaître des manifestations de la vie animale et végétale, les relier à de grandes fonctions : croissance, <b>nutrition</b>, locomotion, reproduction, connaître et appliquer quelques règles d'hygiène du corps (lavage des mains, brossage des dents...), des locaux, de <b>l'alimentation</b>.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les écoles maternelles (Grandes Sections) de la Ville de Bordeaux</li></ul> <p>Priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Zone d'Education Prioritaire</li><li>- Ecoles dans des quartiers à population fragilisée.</li><li>- Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène (Libre appréciation des services de santé) : Candidature à poser dans le premier trimestre de l'année scolaire.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dans l'école.</li><li>- Information préalable de l'IEN de circonscription demandée par :<ul style="list-style-type: none"><li>o l'école</li><li>o les services de santé de la Mairie de Bordeaux</li></ul></li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Objectifs :<ul style="list-style-type: none"><li>o Renforcer l'hygiène bucco- dentaire</li><li>o Favoriser l'accès aux soins (consultation initiale)</li></ul></li><li>- Modalités :<ul style="list-style-type: none"><li>o Intervention d'étudiants de l'Université d'Odontologie : ½ journée au cours du premier trimestre « Apprendre à se brosser les dents » + remise éventuelle d'un kit d'hygiène bucco-dentaire de l'U.F.S.B.D. (gobelet, brosse à dent et dentifrice).</li><li>o ½ journée à trois mois d'intervalle : Contrôle des connaissances à partir d'un questionnaire à compléter + spectacle avec les parents (3/4 d'heure).</li></ul></li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux (coordonnées)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Services de santé scolaire de la ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)<ul style="list-style-type: none"><li>o centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04</li><li>o centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80</li><li>o centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48</li><li>o centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66</li></ul></li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Services infirmiers en faveur des élèves : Mme Sandrine Nédélec : 05.56.56.37.44</li></ul>



<b>Hygiène Bucco dentaire</b> Ecoles élémentaires en partenariat avec l'U.F.S.B.D
<p align="center"><b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b></p> <p>- Au cycle 2 :</p> <p>Les manifestations de la vie chez l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Importance des règles de vie et d'hygiène : habitudes quotidiennes de propreté, d'alimentation, de sommeil.</li><li>- Quelques caractéristiques du fonctionnement de son corps (croissance, mouvement et squelette, alimentation, dents).</li><li>- Quelques règles d'hygiène relatives à la propreté, à l'alimentation et au sommeil.</li></ul> <p>- Au cycle 3 :</p> <p>Le corps humain et l'éducation à la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'éducation à la santé est liée à la découverte du fonctionnement du corps en privilégiant les conditions de maintien du corps en bonne santé : Conséquences à court et long terme de notre hygiène; actions bénéfiques ou nocives de nos comportements (notamment dans l'alimentation).</li></ul>
<p align="center"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les écoles élémentaires (CE2) de la Ville de Bordeaux.</li></ul> <p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Zones d'Education Prioritaire.</li><li>- Ecoles dans des quartiers à population fragilisée.</li><li>- Ecoles porteuses d'un projet en lien avec l'hygiène (Libre appréciation des services de santé) - Candidature à poser dans le premier trimestre de l'année scolaire.</li></ul>
<p align="center"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Intervention dans l'école.</li><li>- Déplacement d'une unité mobile dans l'école ou à proximité de l'école.</li><li>- Information préalable de l'IEN de circonscription demandée par :<ul style="list-style-type: none"><li>o l'école,</li><li>o les services de santé de la Mairie de Bordeaux.</li></ul></li></ul>
<p align="center"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Objectif :<ul style="list-style-type: none"><li>o Renforcer l'hygiène bucco- dentaire</li><li>o Favoriser l'accès aux soins (consultation initiale)</li></ul></li><li>- Dans les deux derniers mois de l'année scolaire.</li><li>- Par demi groupes :<ul style="list-style-type: none"><li>o Dépistage individuel de chaque élève à l'aide d'instruments à usage unique, dans l'unité mobile.</li><li>o Intervention collective auprès des élèves : Action d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire.</li><li>o Remise d'un dossier pédagogique à l'enseignant de la classe : « Souris à la vie sans carie » + classeur et affiches + remise éventuelle d'un kit d'hygiène bucco-dentaire de l'U.F.S.B.D. (gobelet, brosse à dent et dentifrice).</li></ul></li></ul>

**Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux (coordonnées)**

- Conseil local de Santé : Dr Florence Cazalet, médecin au Service Hygiène et Santé de la Ville : 05.56.10.24.30
- Services de santé scolaire de la ville de Bordeaux (Centres de Médecine Scolaire)
  - o centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
  - o centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
  - o centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
  - o centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

**Référent pédagogique IA**

- Service infirmier en faveur des élèves : Mme Sandrine Nédélec : 05.56.56.37.44

**LA PREVENTION**

<b>Intitulé</b>
Prévention des accidents domestiques
<b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 1 : « Etre capable de repérer une situation inhabituelle ou de danger, demander de l'aide, pour être secouru ou porter secours » (compétences du domaine Découvrir le Monde).</li><li>- Cycle 2 : « Avoir compris et retenu quelques règles à appliquer en situation de danger : se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre » (compétences du domaine Vivre Ensemble).</li></ul>
<b>Public concerné</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 1 : Petites et Moyennes Sections</li><li>- Cycle 2 : Classes de Grande Section - Classes de CP et CE1.</li></ul> <p>Priorité aux écoles inscrivant cette demande dans le cadre d'un projet de classe(s).</p>
<b>Durée, modalités d'organisation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Durée de l'intervention : 35 à 40 minutes.</li><li>- Cycle 1 : sensibilisation sur le temps scolaire, dans les locaux de l'école par des formateurs et autres intervenants de la Croix Rouge Française.</li><li>- Cycle 2 : sensibilisation sur le temps scolaire, dans des salles municipales ou au sein de l'école par des intervenants de la Croix Rouge Française, de la Prévention MAIF et de la Mairie de Bordeaux.</li></ul> <p>Projection d'un film sur grand écran (cassette CELESTIN) et/ou remise à l'école d'un CDROM sur « les risques de la Petite Enfance ».</p>
<b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'objectif de l'action est d'apporter aux élèves les moyens d'identifier les risques, d'anticiper le danger et d'éviter l'accident afin qu'ils deviennent « acteurs de prévention ».</li><li>- Action de sensibilisation et de prévention à partir d'outils offerts par la Prévention MAIF à chaque école concernée (cassette Badaboum – Célestin t'es pas cap).</li></ul> <p>Thèmes retenus : prévention des intoxications, des brûlures, des chutes et de l'électrocution.</p>
<b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux (coordonnées)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Docteur Florence Cazalet - Service Hygiène et Santé de la Mairie de Bordeaux – 05.56.10.24.30</li><li>- Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04</li><li>- Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80</li><li>- Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48</li><li>- Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66</li><li>-</li></ul>
<b>Référent pédagogique IA</b> <p>Danielle PLUCAIN, CPDEPS, - IA 33, pièce 207, Téléphone: 05.56.56.57.28 - Télécopie : 05.56.56.37.86 - Courriel : danielle.plucain@ac-bordeaux.fr</p>

<b>INTITULE</b>  "Apprendre à porter secours"
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b></p> <p><u>au cycle 1</u> : "Etre capable de repérer une situation inhabituelle ou de danger, demander de l'aide, pour être secouru ou porter secours" (compétences du domaine Découvrir le monde) <u>au cycle 2</u> : "Avoir compris et retenu quelques règles à appliquer en situation de danger : se protéger, porter secours en alertant, en choisissant les comportements à suivre" (compétences du domaine Vivre ensemble) <u>au cycle 3</u> : "Principes simples de secourisme : porter secours, en identifiant un danger, en effectuant une alerte correcte, en installant une personne en position d'attente" (programmes des Sciences expérimentales et technologie).</p>
<b>Public concerné</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- les élèves des classes de cycle 3, prioritairement ceux de CM</li></ul>
<b>Modalités d'organisation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- l'école intéressée fait parvenir à l' IEN le projet de l'école en matière d'enseignement des gestes de premiers secours par les enseignants, faisant apparaître le type d'aide ou de collaboration souhaitée par un enseignant (préciser nom et niveau).</li><li>- après accord de l' IEN, le nom des classes retenues est transmis aux services municipaux ; un planning est alors communiqué aux écoles concernées.</li><li>- intervention de 4 h par classe, en séances d'une heure réparties sur 1 ou 2 mois, et sur le temps scolaire.</li><li>- un livret aide-mémoire est remis à chaque enfant à la fin de la formation.</li></ul>
<b>Descriptif de l'action, finalités, perspectives</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- L'essentiel de la formation des élèves doit être assurée par les maîtres, en partenariat éventuel avec le service de santé de la ville de Bordeaux, et celle des maîtres par l'Inspection Académique.</li><li>- Les interventions extérieures à destination des élèves (association des pompiers, ...) doivent venir en complément de l'action de l'enseignant, et non en substitution, dans le cadre d'un projet de classe ou mieux d'école.</li><li>- Les interventions de l'association des pompiers dans les classes de cours moyen, financées par la ville, finaliseront pour l'élève un parcours de formation aux premiers secours engagé depuis le début de la scolarité. Elles doivent permettre aux élèves de revoir les compétences acquises dans les classes antérieures et, selon l'avancée de l'action du maître, de démarrer / soutenir / finaliser les objectifs et acquisitions du niveau de cycle 3 (tout ou partie de la conduite à tenir pour intervenir auprès d'une victime inconsciente et qui respire).</li></ul>

**Aides**

- Tout enseignant (des 3 cycles), peut solliciter une aide en termes de formation (3 h) de la part des services de l'Inspection Académique, sur le module "Apprendre à porter secours"

**Ressources documentaires utilisables**

- La brochure "Apprendre à porter secours" – collection Repères - 2° édition - disponible fin décembre 2006 et envoyée à toutes les écoles.

**Référents à la Mairie de Bordeaux**

- Docteur Florence CAZALET - Mairie de Bordeaux  
Téléphone: 05.56.10.24.30 - Télécopie : 05.56.10.24.23 - Courriel : f.cazalet@mairie-bordeaux.fr
- Centre médico-scolaire Charles de Gaulle : 05.56.02.97.04
- Centre médico-scolaire Vilaris : 05.57.95.93.80
- Centre médico-scolaire Nuits : 05.56.32.74.48
- Centre médico-scolaire Gouffrand : 05.57.87.13.66

**Référent pédagogique IA**

Danielle PLUCAIN, CPDEPS, - IA 33, pièce 207,  
Téléphone: 05.56.56.57.28 - Télécopie : 05.56.56.37.86 - Courriel : danielle.plucain@ac-bordeaux.fr

**LA CITOYENNETE**

<b>Intitulé</b>
Médiation par les pairs
<b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b>
<p><u>Education civique</u>: être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre part à l'élaboration collective des règles de vie de la classe et de l'école,</li><li>- Participer activement à la vie de la classe et de l'école en respectant les règles de vie,</li><li>- Participer à un débat pour examiner les problèmes de vie scolaire en respectant la parole d'autrui et en collaborant à la recherche d'une solution,</li><li>- Respecter ses camarades et accepter les différences,</li><li>- Refuser tout recours à la violence dans la vie quotidienne de son école.</li><li>-</li></ul>
<b>Public concerné</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 2 et 3 sur volontariat.</li><li>- Ecoles élémentaires de Bordeaux sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Bordeaux (Zones repérées par DSU).</li><li>- Action inscrite dans une logique globale de quartier (incluant maternelles et collèges) et financée dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.</li></ul>
<b>Durée, modalités d'organisation (lieux...)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Action à l'année pendant le temps scolaire.</li><li>- Une salle de l'école est identifiée « salle de médiation ».</li><li>- Un coordonnateur désigné parmi l'équipe éducative.</li><li>- Information de tous les adultes de l'école (enseignants, personnel municipal, assistants d'éducation).</li><li>- Information des familles.</li><li>- Initiation pour les élèves : sensibilisation par classe et par demi groupe.</li><li>- Choix puis formation des médiateurs-élèves.</li><li>- Supervision des médiations.</li><li>- Désignation d'un adulte référent.</li></ul>
<b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le but est de résoudre les conflits entre élèves par la mise en œuvre de médiations entre les pairs : apprentissage de l'écoute, du dialogue.</li><li>- Développement de la solidarité et de la responsabilité de chaque élève face à une situation de conflit.</li></ul>
<b>Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux</b> Mr Guy HENGEN. Direction du Développement Social Urbain/ Coordinateur du CLSPD 05 56 10 27 56
<b>Référent pédagogique IA</b> Roland GIRAUD – CPC CIRCONSCRIPTION Bordeaux-Bègles roland.giraud@ac-bordeaux.fr



<b>Intitulé</b>
« Vers le pacifique »
<b>Références aux programmes de l'école maternelle</b>
<u>Education civique</u> : Vivre ensemble <ul style="list-style-type: none"><li>- Respecter les règles de la vie commune (respect de l'autre, du matériel, des règles de la politesse...) et appliquer dans son comportement vis-à-vis de ses camarades quelques principes de vie collective (l'écoute, l'entraide, l'initiative)</li></ul>
<b>Public concerné.</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ecoles maternelles (MS/GS) de Bordeaux sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.</li><li>- Action inscrite dans une logique globale de quartier (incluant élémentaires et collèges) et financée dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.</li></ul>
<b>Durée, modalités d'organisation (lieux...)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ateliers à l'année pendant le temps scolaire organisés par les enseignants.</li><li>- Exploitation en classe d'un matériel pédagogique dans une procédure pré-établie.</li><li>- Formation initiale des enseignants à l'utilisation de l'outil "Vers le pacifique", financée par la Ville de Bordeaux et assurée par un organisme professionnel.</li><li>- Financement de l'outil à prévoir par l'école (fiches pédagogiques, affiches et passeports pour les élèves)</li></ul>
<b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le but est de promouvoir des conduites pacifiques chez des enfants jeunes par l'enseignement de la résolution de conflit et de la médiation.</li><li>- Ateliers ludiques permettant d'aborder des thématiques particulières (ex : le droit à la différence, l'écoute, le respect de l'autre, la négociation...)</li></ul>
<b>Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux</b>
Mr Guy HENGEN Direction du Développement Social Urbain/ Coordinateur du CLSPD 05 56 10 27 56
<b>Référent pédagogique IA</b>
Mr Roland GIRAUD CPC circonscription Bordeaux-Bègles roland.giraud@ac-bordeaux.fr

<b>Intitulé</b> « 9-13, moi jeune citoyen »
<b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Education Civique : accès au droit, à la citoyenneté, à la connaissance des institutions aux droits de l'enfant</li><li>- Avoir compris<ul style="list-style-type: none"><li>o quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes collectives.</li><li>o quelles sont les valeurs universelles sur lesquelles on ne peut transiger (en s'appuyant sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen).</li></ul></li></ul>
<b>Public concerné</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Public concerné :</u><ul style="list-style-type: none"><li>o Cycle 3 sur volontariat.</li><li>o Ecoles élémentaires publiques et/ou privées de la Ville de Bordeaux.</li><li>o Dans le cadre d'un projet d'école et/ou de classe</li><li>o Collèges (classes de 6<sup>ème</sup>) (à éventuellement envisager dans le cadre de la liaison école/collège).</li></ul></li></ul>
<b>Durée, modalités d'organisation, lieu...</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les écoles intéressées par cette action doivent solliciter, au préalable, la Maison de la Justice et du Droit de Bordeaux.</li><li>- Mise à disposition et animation d'une exposition sur le thème de la citoyenneté sur la base de la gratuité.</li><li>- Le transfert et le montage de l'exposition sont à la charge des écoles.</li><li>- Le greffier et les agents d'accueil de la M.J.D se déplacent à l'école et animent l'exposition, en présence du professeur des écoles.</li><li>- Durée de l'intervention : 2 heures.</li></ul>
<b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire percevoir aux enfants les notions de Lois et Règlements.</li><li>- Les informer sur leurs droits et leurs devoirs.</li><li>- Les sensibiliser à la notion de citoyenneté et à son impact dans la vie de tous les jours à travers une exposition.</li></ul>
<b>Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux (coordonnées)</b> Mr Guy HENGEN Direction du Développement Social Urbain/ coordinateur du CLSPD – 05.56.10.27.56 Mme BELLOT greffier – M.J.D - 95-97 boulevard de Brandenburg – 05.56.11.27.10
<b>Référent pédagogique IA</b> Mr Roland GIRAUD CPC circonscription Bordeaux-Bègles roland.giraud@ac-bordeaux.fr

<b>Intitulé</b> Conseil Municipal des Enfants
<b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b> <u>Education civique :</u> Avoir compris et retenu : <ul style="list-style-type: none"><li>- Quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par les contraintes de la vie collective.</li><li>- Quelles sont les valeurs universelles sur lesquelles on ne peut transiger (en s'appuyant sur la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen)</li><li>- Le rôle de l'idéal démocratique dans notre société.</li><li>- Ce qu'est un Etat républicain.</li><li>- Ce que signifient l'appartenance à une nation, la solidarité européenne et l'ouverture au monde.</li><li>- La responsabilité que nous avons à l'égard de l'environnement.</li><li>- Le rôle des élus municipaux dans la commune.</li></ul>
<b>Public concerné</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elèves de cycle 3 des écoles (publiques et privées) de la Ville de Bordeaux.</li><li>- Volontariat au sein de l'école d'un ou plusieurs enseignants.</li><li>- Sont électeurs : tous les élèves de cycle 3.</li><li>- Sont éligibles les élèves de CE2/CM1 après accord des parents.</li><li>- Le nombre de candidats est fonction du nombre de classes de l'école :<ul style="list-style-type: none"><li>o Ecole de moins de cinq classes : 2 élus</li><li>o Ecole de plus de cinq classes : 4 élus</li></ul></li></ul> <p>La fonction de suppléant n'existe pas. Le conseiller qui quitte son école est remplacé par le suivant sur la liste des élections.</p>
<b>Durée, modalités d'organisation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pendant le temps scolaire, les conseillers municipaux sont élus par leurs camarades pour 2 années scolaires.</li><li>- Le Conseil Municipal des Enfants est animé par des animateurs professionnels, hors temps scolaire. Pour le mandat 2006-2007, les animations sont assurées par les Francas.</li><li>- Les conseillers sont réunis un mercredi par mois à la Mairie pour réfléchir à la mise en œuvre de leurs projets.</li><li>- Trois réunions plénières se déroulent dans la salle du Conseil, en présence d'un élu et le calendrier des réunions est connu à l'avance.</li><li>- Deux temps de régulation sont prévus pendant la durée du mandat avec les équipes enseignantes, les équipes municipales, les animateurs.</li><li>- Un comité technique composé d'enseignants volontaires, d'élus de la Ville, de techniciens et d'animateurs est chargé de mettre en place l'évaluation du Conseil Municipal et d'être force de proposition sur les actions à conduire et l'organisation de l'institution.</li></ul>

**Au conseil municipal des enfants :**

- Les élus travaillent par groupes de projets (ex : écologie, environnement, solidarité, sport, culture, sécurité routière...).
- A l'issue de leurs rencontres mensuelles, les élus élaborent avec l'aide d'animateurs des programmes d'action ou des pistes de recherche.
- Un compte rendu est élaboré à destination des écoles des élus.

**A l'école, durant le temps scolaire (temps de débat consacré à l'Education Civique) :**

- Les élus sont chargés d'informer leurs pairs.
- Les enseignants engagent les élèves dans un travail de réflexion et de recherche sur le dossier porté par le conseiller au CME.

**Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux**

Mme DARTIGUENAVE

Service Jeunesse - Coordonnatrice du Conseil Municipal des Enfants – 05 56 10 33 91

**Référent pédagogique IA**

Roland Giraud

CPC circonscription Bordeaux-Bègles

roland.giraud@ac-bordeaux.fr

<b>Intitulé</b>
« Et si on parlait de l'Europe ? »
<b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b>
Education Civique : <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir compris et retenu que signifient l'appartenance à une nation, la solidarité européenne et l'ouverture au monde</li></ul> Géographie : <ul style="list-style-type: none"><li>- Situer l'Europe, ses principaux états, ses principales villes dans l'espace mondial</li><li>- Les Etats qui participent à l'Union Européenne.</li></ul>
<b>Public concerné</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 3 ; priorité aux classes de CM2</li><li>- Année 2007 – 2008 : priorité aux écoles situées en territoire URBAN : Benauges, Bastide, Sainte-Croix, Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint Jean Belcier</li></ul>
<b>Durée, modalités d'organisation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Action sur l'année scolaire avec aboutissement éventuel sur la journée de l'Europe (le 9 mai)</li><li>- Intervention d'une heure et demie maximum sur des thématiques spécifiques.</li><li>- Dans le cadre de projet de classe ou d'école en référence aux programmes de l'école élémentaire.</li><li>- Au sein de l'école.</li></ul>
<b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Objectifs généraux : Prise de conscience de la citoyenneté européenne ; Sensibilisation des jeunes générations à la construction européenne.</li><li>- Interventions proposées sur des thèmes divers, par exemple:<ul style="list-style-type: none"><li>o L'Europe à Bordeaux,</li><li>o Le fonctionnement de l'Europe (les institutions, les pays de l'Europe, la monnaie)</li></ul></li></ul>
<b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux (coordonnées)</b>
Direction des Programmes Européens 05 56 10 27 43 Direction des Relations Internationales 05 56 10 21 84
<b>Référent pédagogique IA</b>
Inspecteur de l'Education Nationale

**L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Intitulé</b>  Classes de découverte Patrimoine / Culture / Environnement
<b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b>  - <u>Cycle 1</u> : découvrir le monde. - <u>Cycle 2</u> : découvrir le monde (de l'espace familial aux espaces lointains / le monde du vivant / vivre ensemble / dépasser l'horizon de l'école). - <u>Cycle 3</u> : histoire, géographie (regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines / espaces français), sciences et technologies (éducation à l'environnement / le monde construit par l'Homme).
<b>Public concerné</b>  - <u>Publics</u> : - Les élèves de cycle 1, cycle 2 et cycle 3 des écoles de la Ville de Bordeaux. - Priorité aux élèves de cycle 3.  - Seuls les projets validés par l'IEP de circonscription seront présentés à la commission mixte (IA/Ville de Bordeaux).
<b>Modalités d'organisation</b>  - Durée : de 1 à 4 nuitées.  - Lieu : Conformément au Code des Marchés Publics une mise en concurrence est organisée par la Ville autour de 3 thèmes : <ul style="list-style-type: none"><li>o Séjour à dominante Patrimoine et Culture,</li><li>o Séjour à dominante sportive,</li><li>o Séjour à dominante Environnement.</li></ul> Le résultat de cet appel d'offre permet de dégager une liste de centres agréés avec lesquels l'enseignant doit organiser son séjour. Le séjour en Région Aquitaine est un critère de choix privilégié par la Ville de Bordeaux. - La Mairie participe au financement des séjours des élèves selon un taux défini (différent pour les écoles en ZEP) et prend en charge la totalité du coût du séjour de l'enseignant et des accompagnateurs imposés par le taux d'encadrement de l'Education Nationale.  - Préparation par l'enseignant : <ul style="list-style-type: none"><li>- Envoi d'un projet aux centres agréés par la Ville de Bordeaux (cf. liste disponible auprès de la Direction de l'Education) pour devis.</li><li>- Choix du prestataire par l'enseignant en fonction des réponses obtenues.</li><li>- Demande de validation d'un avant-projet pédagogique auprès de son I.E.N. de circonscription.</li><li>- Envoi du dossier définitif à la Direction de l'Education et de la Famille de la Ville de Bordeaux.</li><li>- Sélection des dossiers par une commission mixte IA/Ville de Bordeaux.</li></ul>
<b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b>

- L'objectif de cette action est de proposer aux enfants de découvrir des sites naturels ou historiques et/ou de leur permettre de pratiquer des activités sportives ou culturelles.

- Chaque action entre dans le cadre d'un projet de classe et/ou d'école qui s'inscrit dans les programmes de l'école élémentaire.

**Référent de l'action à la Ville de Bordeaux**

Direction de l'Education Ville de Bordeaux  
Madame Liliane Gouraud  
11 rue Père Louis de Jabrun - 33000 Bordeaux  
05.56.10.27.15  
li.gouraud@mairie-bordeaux.fr

**Référent pédagogique Education Nationale**

CPD/ EPS circonscription de Bordeaux-Bègles – 05.56.56.57.24



<b>Intitulé</b> Classes vertes
<b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 2 : Dans le domaine de l'espace : avoir compris et retenu.<ul style="list-style-type: none"><li>o Quelques aspects de la diversité des formes de végétation, de la vie animale et des habitats,</li><li>o Quelques caractéristiques de son environnement proche.</li></ul></li><li>Dans le domaine du vivant :<ul style="list-style-type: none"><li>o Observer, identifier et décrire quelques caractéristiques de la vie animale et végétale,</li><li>o Déterminer et classer quelques animaux et végétaux en fonction de critères morphologiques.</li></ul></li><li>Avoir compris et retenu :<ul style="list-style-type: none"><li>o Ce qui distingue le vivant du non-vivant en se référant aux manifestations de la vie animales et végétale.</li></ul></li></ul>
<b>Public concerné</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 2 : Grande Section et Cours Préparatoire</li><li>- L'ensemble des écoles de Bordeaux qui s'inscrivent dans un projet commun d'un même groupe scolaire maternelle et élémentaire autour de la liaison G.S./C.P.</li></ul>
<b>Durée, modalités d'organisation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lieu : les Classes Vertes de la Ville de Bordeaux, structure municipale située près du Bois de Bordeaux au Lac.</li><li>- Sur l'année scolaire, 2 séjours d'une semaine à des périodes différentes.</li><li>- Séjours sans nuitée.</li><li>- Sur place l'accueil est assuré par 2 agents municipaux.</li><li>- Restauration sur site.</li><li>- Prise en charge (écoles/classes vertes) du transport par la Direction de l'Education.</li><li>- Candidatures déposées par les écoles en mai/juin de l'année scolaire précédente et sélection des classes par une commission mixte IA/Ville.</li></ul>
<b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'objectif de cette action est de proposer aux enfants de découvrir la nature et le jardinage à des périodes différentes (printemps/automne ....) mais aussi de favoriser le lien entre écoles maternelles et élémentaires.</li><li>- Un jardinier de la Direction des Espaces Verts est mis à disposition des écoles 3 demi-journées par semaine afin de pratiquer le jardinage.</li><li>- Une assistante d'éducation mise à disposition par l'IA de la Gironde est également présente sur le site pour accompagner les enseignants dans l'élaboration de leurs projets pédagogiques.</li><li>- Matériel disponible : livres, cassettes vidéo et/ou outils pédagogiques (presses pour herbier, girouette, cartes ....) et ordinateur.</li><li>- Exemples de thèmes retenus : connaissance des graines et de la germination, travail de la terre avec présentation d'outils, connaissance des oiseaux, courses d'orientation, observation des fourmis ...</li></ul>

**Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux**

Direction de l'Education Ville de Bordeaux  
Madame Liliane Gouraud  
11 rue Père Louis de Jabrun - 33000 Bordeaux  
05.56.10.27.15  
li.gouraud@mairie-bordeaux.fr

**Référent pédagogique IA**

Inspecteur de l'Education Nationale

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Classes de neige de Bordeaux / Séjours Ski</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes de cycle 3 (Arrêté du 15-1-2002) :</li><li>- Adapter ses déplacements à différents types d'environnement</li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations.</li><li>- L'activité s'inscrit dans la convention signée avec l'Inspection Académique.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 10 classes de neige – 9 séjours de ski</li><li>- Classes de CM2 et CM1/CM2 des écoles publiques de la Ville de Bordeaux</li><li>- Priorité au CM2.</li><li>- L'engagement de l'enseignant et de l'école est ferme et définitif dès qu'il est retenu par la commission mixte IA/Mairie de Bordeaux</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Inscription en mai de l'année scolaire précédente.</li><li>- Lieu : appel d'offre de la Mairie de Bordeaux - Propositions de structures organisatrices de séjour - Choix de classes en commission mixte IA/ Mairie de Bordeaux.</li><li>- Structures agréées par l'Education Nationale.</li><li>- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par l'Inspecteur Académie.</li><li>- Mise à disposition du matériel nécessaire aux activités.</li><li>- Le trousseau, vêtements et effets personnels sont fournis par les familles.</li></ul> <p style="text-align: center;"><u>Classes de neige (12 jours) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Départ le lundi matin et retour le vendredi de la semaine suivante.</li><li>- Temps partagé (enseignement scolaire - cours de ski (20h) - 4 demi-journées de visites).</li></ul> <p style="text-align: center;"><u>Séjour de ski :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Du dimanche 13h au vendredi 20h de la même semaine.</li><li>- 15 h de ski - Une demi journée de sortie - le mercredi matin.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Séjours de 12 jours ou 6 jours permettant pratique et découverte du milieu montagnard et vie en collectivité.</li><li>- Une participation financière est à la charge des familles.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux – Bègles</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Découverte du monde végétal et initiation au développement durable, à l'écocitoyenneté au Jardin Botanique</p>
<p style="text-align: center;"><b>Référence aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b></p> <p style="text-align: center;">Cycle 1, 2 et 3</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 1 : découverte du monde, exploration du monde et de la matière, le temps qui passe</li><li>- Cycle 2 : découvrir le monde, le temps qui passe, la matière, le monde du vivant</li><li>- Cycle 3 : éducation scientifique, science expérimentale, la matière, l'éducation à l'environnement, unité et diversité du monde vivant</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les écoles maternelles et élémentaires de Bordeaux.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation (lieux...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des projets ponctuels (une ou deux animations) et des projets à l'année scolaire (plusieurs rencontres avec les enfants, approfondissement des thèmes).</li><li>- Projets définis en amont avec les enseignants.</li><li>- Déroulement des séances : en classe, dans les jardins (Jardin Public et Jardin Bastide) ou dans l'Atelier Vert (salle pédagogique du jardin botanique /rive droite).</li><li>- Les animations durent entre 45 min et 2h, voire une journée pour les événements particuliers.</li><li>- L'équipe du service pédagogique est composée de 2 animateurs.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'objectif de cette action est d'amener les enfants à découvrir la nature, le jardinage, la biodiversité, la protection de l'environnement tout au long de l'année, au fil des saisons à travers des expériences scientifiques, des observations, des recherches, des jeux, la pratique du jardinage...</li><li>- Exemple de thèmes retenus : les graines et la germination, le jardinage écologique, le développement durable (recyclage de papier, cycle de l'eau...), découverte des milieux, lecture de paysage, biodiversité ....</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Réjane BRUN</b>, Jardin Botanique de Bordeaux, rue Carde – 33100 Bordeaux. <u>Tel</u> : 05.56.14.23.63. <u>Port</u> : 06.20.33.09.83. <u>Mail</u> : r.brun@mairie-bordeaux.fr</p>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <p style="text-align: center;">Monsieur Jacques DESBORDES, Directeur du Centre des Classes Citadines 33000 Bordeaux. Tel : 05.56.57.07</p>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b> Initiation au jardinage à la Maison du Jardinier</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 1 : découverte du monde, exploration du monde et de la matière, le temps qui passe</li><li>- Cycle 2 : découvrir le monde, le temps qui passe, la matière, le monde du vivant</li><li>- Cycle 3 : éducation scientifique, science expérimentale, la matière, l'éducation à l'environnement, unité et diversité du monde vivant</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 1, 2 et 3</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation (lieux...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Action proposée toute l'année scolaire</li><li>- Les classes sont accueillies par Bernard le jardinier</li><li>- Maison du Jardinier, Parc Rivière</li><li>- Réalisation d'animations sur sites en fonction de la saison d'une durée de 2h environ sur une demi journée (matin ou après midi)</li><li>- Animations ponctuelles sur une demi journée ou animations sur 3 demi journées sur l'année avec le développement d'un projet en relation avec « Bernard le jardinier »</li><li>- Candidatures déposées par les écoles en mai-juin de l'année scolaire précédente et sélection des classes par une commission mixte IA/Ville, nombre de places limitées</li><li>- La candidature sera constituée d'un projet succinct.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le but est de faire découvrir le jardinage aux enfants sous ses différentes formes : hiver les serres, automne, printemps et été le potager, les fleurs du jardin, la vie au jardin</li></ul> <p style="text-align: center;">Un jardinier animateur, « Bernard le jardinier », apporte son savoir faire de jardinier et réalise les animations.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Moyens à dispositions :<ul style="list-style-type: none"><li>- Une maison avec un atelier et des serres pour jardiner l'hiver</li><li>- Le parc Rivière et le potager de la maison du jardinier</li></ul></li><li>• Matériel de jardinage, bulbes, graines</li><li>• Exemples de thème retenus : plantations de bulbes, semis de graines, connaissance du potager, compostage.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux</b> Direction des Espaces Verts et du Paysage – 05.56.10. 25. 34</p>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b> Inspecteur de l'Education Nationale</p>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b> Approche de la Propreté Urbaine Education à l'environnement pour un développement durable</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 2 : avoir compris et retenu quelques principes d'hygiène personnelle et collective et leur justification ; savoir retrouver le rôle de l'homme dans la transformation d'un paysage</li><li>- Cycle 3 : avoir compris et retenu<ul style="list-style-type: none"><li>o quelles sont les valeurs universelles sur lesquelles on ne peut transiger (en s'appuyant sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen)</li><li>o la responsabilité que nous avons à l'égard de l'environnement.</li></ul></li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 2 et Cycle 3 des écoles de la Ville de Bordeaux</li><li>- Dans le cadre d'un projet d'école ou de classe avec rencontre préalable entre le service de la propreté et l'enseignant titulaire de la classe</li><li>- Ouverture éventuelle aux classes des écoles maternelles dans le cadre d'un projet spécifique.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Intervention de deux heures maximum</li><li>- Présentation de l'action du service propreté sous forme :<ul style="list-style-type: none"><li>o d'un diaporama ou d'un film vidéo</li><li>o et/ou d'une démonstration du travail des agents dans la rue à proximité de l'école</li></ul></li><li>- Rencontre avec les agents de la propreté sous forme de débat préparé et mené par la classe.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'intervention a pour objectif d'apporter aux élèves un nouvel éclairage sur les thèmes suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance et respect de la rue</li><li>- Sensibilisation à la propreté et aux gestes propres</li><li>- Démarche citoyenne et environnementale</li><li>- Connaissance des métiers de la propreté</li></ul></li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux (coordonnées)</b> Monsieur Eric Duranton Direction de la Proximité Service Propreté Tel : 05 56 10 33 31 ; e.duranton@mairie-bordeaux.fr 66, rue Giacomo Matteotti 33100 Bordeaux</p>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b> Monsieur Jacques Desbordes Directeur du Centre des Classes Citadines 05.56.56.57.07</p>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Tags et Graffitis Education à l'environnement pour un développement durable</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cycle 3 : Avoir compris et retenu<ul style="list-style-type: none"><li>o quelles sont les valeurs universelles sur lesquelles on ne peut transiger (en s'appuyant sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen)</li><li>o la responsabilité que nous avons à l'égard de l'environnement.</li></ul></li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Classes de Cycle 3, principalement CM1 et CM2 de la Ville de Bordeaux</li><li>- Dans le cadre d'un projet d'école ou de classe avec rencontre préalable entre le service de la propreté et l'enseignant titulaire de la classe</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation (lieux...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Démonstration éventuelle d'enlèvement de graffitis à proximité de l'école.</li><li>- Diaporama « L'influence des tags et graffitis sur l'environnement urbain »</li><li>- Présentation de l'action du service propreté (le travail des agents, la finalité, le coût,)</li><li>- Rencontre avec les agents de la propreté sous forme de débat préparé et mené par la classe.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Distinction entre Tags et Graffitis</li><li>- Respect de l'environnement</li><li>- Conséquences individuelles et collectives (juridiques et financières)</li><li>- Liens avec les arts visuels sous forme d'un projet avec productions et/ou exposition</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux</b> Monsieur Eric Duranton Direction de la Proximité Service Propreté Tel : 05 56 10 33 31 ; e.duranton@mairie-bordeaux.fr 66, rue Giacomo Matteotti 33100 bordeaux</p>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b> Monsieur Jacques Desbordes Directeur du Centre des Classes Citadines 05.56.56.57.07</p>

**L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**



<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Tennis de table</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes de cycle 3 (Arrêté du 15-1-2002) :<ul style="list-style-type: none"><li>o Conduire un jeu d'opposition individuel</li></ul></li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations.</li><li>- L'activité s'inscrit dans la convention signée avec l'Inspection Académique.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 24 classes de cycle 3 (CE2, CE2-CM1) des écoles publiques de la Ville de Bordeaux</li><li>- Priorité aux écoles de proximité</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Salle du CAM, centre André Maginot.</li><li>- Au moins 10 séances d' 1 h, pour permettre de vrais apprentissages.</li><li>- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par l'Inspecteur d'Académie.</li><li>- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en oeuvre une unité d'enseignement d'au moins 10 séances qui permette aux élèves de s'affronter lors d'un tournoi en fin de période</li><li>- Transports organisés par la mairie de Bordeaux</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Direction des Sports – 05.56.10.27.70</li><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux - Bouscat</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Bi-Cross</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes du cycle 3 (Arrêté du 15-1-2002) :<ul style="list-style-type: none"><li>o Se déplacer dans différents types d'environnement (activité de roue)</li></ul></li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations.</li><li>- L'activité s'inscrit dans la convention signée avec l'Inspection Académique.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 30 classes de cycle3 (CM1 en priorité) des écoles publiques de la Ville de Bordeaux</li><li>- Priorité sur une demie journée aux écoles de proximité</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Piste de Bi-Cross de la Ville de Bordeaux, gérée par le Stade Bordelais (SBUC)</li><li>- Au moins 10 séances d' 1 h, pour permettre de vrais apprentissages.</li><li>- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par l'Inspecteur d' Académie.</li><li>- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en oeuvre une unité d'enseignement d'au moins 10 séances qui permette aux élèves d'affronter le circuit, en sécurité, et à allure rapide.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Direction des Sports – 05.56.10.27.70</li><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux - Bouscat</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Golf</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes de cycle 3 (Arrêté du 15-1-2002) :<ul style="list-style-type: none"><li>o Réaliser une performance mesurée</li></ul></li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations.</li><li>- L'activité s'inscrit dans la convention signée avec l'Inspection Académique.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 12 classes de cycle 3 (plutôt CM2 et CM1-CM2) des écoles publiques de la Ville de Bordeaux</li><li>- Seule activité se déroulant en présence d'un public non scolaire.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Golf de Bordeaux – Lac.</li><li>- 12 séances de 2 h pour permettre de vrais apprentissages.</li><li>- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par l'Inspecteur d'Académie.</li><li>- L'enseignant encadre seul une demie classe.</li><li>- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en oeuvre une unité d'enseignement d'au moins 10 séances qui permette aux élèves de réaliser un parcours en autonomie lors de la rencontre finale.</li><li>- Les apprentissages se terminent par une rencontre.</li><li>- Formation préalable de l'enseignant (une journée de formation à l'encadrement de la classe, 10 séances de formation à la pratique de l'activité financées par la ville).</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Direction des Sports – 05.56.10.27.70</li><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux - Bouscat</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b> Voile</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes du cycle 3 (Arrêté du 15-1-2002) :<ul style="list-style-type: none"><li>o Se déplacer dans différents types d'environnement.</li></ul></li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations.</li><li>- L'activité s'inscrit dans la convention signée avec l'Inspection Académique.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 21 classes de cycle 3 des écoles publiques de la Ville de Bordeaux</li><li>- Priorité aux élèves des classes de CM</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Centre de voile de Bordeaux - Lac</li><li>- Au moins 10 séances de 3 h (transport compris), pour permettre de vrais apprentissages.</li><li>- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par l'Inspecteur d'Académie.</li><li>- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.</li><li>- Possibilité d'organisation spécifique pour deux écoles distantes du site : 4 journées complètes de formation sans nuitée.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en oeuvre une unité d'enseignement d'au moins 10 séances qui permette aux élèves de réaliser un parcours en autonomie sur une embarcation à voile.</li><li>- Formation préalable de l'enseignant ou engagement à une formation dans l'année ; Formation faite par le Centre de voile et financée par le Comité départemental de voile en deux modules. Module 1 : 5 soirées de formation pour la pratique de la voile et pour une réflexion pédagogique sur l'activité Module 2 : Séances de formation au code et à la conduite d'un bateau à moteur</li><li>- Les élèves doivent avoir obtenu préalablement à l'activité, un test spécifique « activités nautiques » organisé par l'IEN.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Direction des Sports – 05.56.10.27.70</li><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux - Blanquefort</li></ul>

<b>Intitulé</b> Piscines
<b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes en natation des cycles 2 et 3 (Arrêté du 15-1-2002) :<ul style="list-style-type: none"><li>o Adapter ses déplacements à différents types d'environnement.</li><li>o Réaliser une performance mesurée.</li></ul></li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations.</li><li>- L'activité s'inscrit dans la convention signée avec l'Inspection Académique.</li></ul>
<b>Public concerné</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Classes de CE1 et CE2 des écoles publiques et privées sous contrat de la Ville de Bordeaux.</li></ul>
<b>Durée, modalités d'organisation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Piscine Tissot, Piscine Galin, Piscine Judaïque à Bordeaux.</li><li>- Au moins 36 séances de 45 minutes réparties sur deux années, pour permettre de vrais apprentissages :<ul style="list-style-type: none"><li>o CE1 de janvier à Juin / CE2 de septembre à décembre.</li></ul></li><li>- Réunion préparatoire à l'activité en présence des responsables des structures et des CPC EPS référents.</li><li>- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par l'Inspecteur d'Académie.</li><li>- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.</li></ul>
<b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en oeuvre 3 unités d'enseignement d'au moins 12 séances chacune, qui permettent aux élèves d'acquérir les compétences attendues après 3 cycles d'activité, conformément aux circulaires de 2004 sur l'enseignement de la natation.</li></ul>
<b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Direction des Sports – 05.56.10.27.70</li><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<b>Référent pédagogique IA</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Piscine Tissot : CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux – Blanquefort.</li><li>- Piscine Judaïque : CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux – Floirac.</li><li>- Piscine Galin : CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux – Floirac.</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Equipements sportifs pour la pratique de l'E.P.S au quotidien</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes des trois cycles (Arrêté du 15-1-2002)</li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les élèves de Cycle 2 et Cycle 3 des écoles publiques et privées sous contrat de la Ville de Bordeaux et exceptionnellement cycle 1.</li><li>- Priorité aux écoles publiques de proximité.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <p>Circonscriptions de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Bordeaux - Blanquefort</u> : Stade Charles Martin</li><li>- <u>Bordeaux - Bègles</u> : Stade Chaban-Delmas - Gymnase Barbey - Gymnase Brun - Dojo de la Flèche - Les coqs rouges - Gymnase Pauline Kergomard</li><li>- <u>Bordeaux-Floirac</u> : Stade Chauffourt et maison communale, Gymnase Wurstenberg, Salle Dauguet, Gymnase Thiers, Stade et Gymnase Promis, Stade Galin, Stade Tregay , Le Loret, gymnase Malleret</li><li>- <u>Bordeaux- Le Bouscat</u> : Le Grand-Parc 1, Le Grand-Parc 2, Le Grand-Parc 3, Gymnase Dupaty, Stade Alfred Daney, les antennes de Bordeaux-Lac, complexe des JSA</li><li>- <u>Caudéran - IUFM</u> : Stéhélin, Stade Batany, salle Jules Ferry .</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>- Occupation par périodes inter vacances.</li><li>- Mise à disposition des installations mais pas du petit matériel nécessaire à l'activité.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Education physique et sportive au quotidien.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Direction des Sports – 05.56.10.27.70</li><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPD EPS et IEN des circonscriptions concernées</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Escrime</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes du cycle 3 (Arrêté du 15-1-2002)</li><li>- Conduire un jeu d'opposition individuel</li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations d'école.</li><li>- L'activité s'inscrit dans la convention signée avec l'Inspection Académique.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 14 classes de CM1 ou CM2 des écoles de proximité.</li><li>- Priorité aux écoles de proximité.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Salle Kergomard (52, rue de Kergomard) et Salle des Coqs Rouges (rue de Cursol).</li><li>- Pas de transport.</li><li>- 13 séances d'une heure d'activité effective, finalisées par une rencontre interclasse.</li><li>- Présence d'un personnel qualifié, et agréé annuellement par l'Inspecteur d'Académie.</li><li>- Mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Module CM1 : orienté vers les fondamentaux de l'activité et des jeux d'équipes.</li><li>- Module CM2 : orienté vers l'efficacité des assauts individuels et l'auto arbitrage.</li><li>- Formation des enseignants (3 à 6 heures) préalable à l'activité, organisée par le CPC EPS référent.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la Mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Direction des Sports – 05.56.10.27.70</li><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux – Bègles.</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b></p> <p style="text-align: center;">Patinage</p>
<p style="text-align: center;"><b>Références aux programmes de l'école élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Compétences spécifiques des programmes de cycle 2 (Arrêté du 15-1-2002)</li><li>- Se déplacer dans différents types d'environnement.</li><li>- L'activité doit apparaître dans les programmations.</li><li>- L'activité s'inscrit dans la convention signée avec l'Inspection Académique.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 48 classes de CP et élèves de CLIS des écoles de la Ville de Bordeaux.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Deux sessions de 24 créneaux soit 48 classes concernées.</li><li>- 8 à 11 séances en fonction de la disponibilité du lieu.</li><li>- Séance d'une heure sur la glace, 45 minutes en pratique (lundi et vendredi matin/ mardi et jeudi après-midi).</li></ul> <p>Lieu : à la Patinoire de Mériadeck de Bordeaux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présence d'un personnel qualifié et agréé par l'Inspecteur d'Académie.</li><li>- L'enseignant encadre sa classe sur la glace.</li><li>- Transports organisés par la ville de Bordeaux (cars ou tramway).</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Projet pédagogique de l'enseignant.</li><li>- Trois classes de différentes écoles sur la glace.</li><li>- 2 moniteurs vont d'une classe à l'autre.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Direction des Sports – 05.56.10.27.70</li><li>- Direction de l'Education et de la Famille – 05.56.10.27.20</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPD EPS et IEN de la circonscription de Bordeaux - Bègles</li></ul>



**LES DIMENSIONS ARTISTIQUES ET  
CULTURELLES**

<p style="text-align: center;"><b>Intitulé</b> Scènes Buissonnières « Musique, danse, théâtre » avec le Conservatoire National de Région de Bordeaux</p>
<p><b>Références aux programmes de l'école maternelle ou élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Education à l'écoute et développement des compétences relatives (soutenir une écoute prolongée, repérer des éléments musicaux caractéristiques, les désigner et caractériser leur organisation...).</li><li>- Ouverture et enrichissement culturel (permettre le contact avec le spectacle vivant, donner des repères culturels, se familiariser avec des oeuvres du répertoire).</li><li>- Enrichissement des productions musicales de la classe par l'exploitation pédagogique des concerts.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Public concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Elèves des Cycles 1, 2 et 3 de tout le département,</li><li>- Priorité aux classes de la Ville de Bordeaux et en premier lieu celles faisant l'objet d'une convention avec le Conservatoire.</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Durée, modalités d'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Action ponctuelle (1 spectacle par classe engagée)</li><li>- Lieu de préparation : Conservatoire National de Région de Bordeaux</li><li>- Lieu du spectacle : Conservatoire ou autre salle de Bordeaux (déplacement à la charge des classes)</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Descriptif de l'action, perspectives, finalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le Conservatoire propose un programme de scènes éducatives données par les élèves des classes d'instruments, d'art lyrique, de théâtre et de danse.</li><li>- Chaque spectacle constitue une expérience vivante qui enrichit le projet culturel de la classe.</li><li>- Inscription des classes de primaire sur l'un de ces spectacles.</li><li>- Objectifs visés :<ul style="list-style-type: none"><li>o découverte d'un genre musical ou artistique</li><li>o découverte d'instruments ou de techniques</li><li>o lien avec un lieu culturel et de formation artistique.</li></ul></li><li>- Préparation pédagogique préalable des enseignants (éléments nécessaires à l'exploitation du spectacle avec les élèves et liens entre l'éducation musicale dispensée dans les classes et le contenu artistique des concerts).</li><li>- Préparation menée par les conseillers pédagogiques en éducation musicale en collaboration avec les professeurs du conservatoire</li></ul>
<p style="text-align: center;"><b>Référent de l'action à la mairie de Bordeaux</b> <b>Conservatoire National de Région</b> <b>22, quai Sainte Croix 33800 BORDEAUX</b> <b>Téléphone : 05.56.92.96.96</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Référent pédagogique IA</b> Michel Bourdot Conseiller Pédagogique Départemental Education Musicale <a href="mailto:michel.bourdot@ac-bordeaux.fr">michel.bourdot@ac-bordeaux.fr</a> 05 56 56 37 06</p>

**PRESENTATION DE L'ACTION CULTURELLE**  
**Mairie de Bordeaux – Inspection Académique**

<b>Mairie de Bordeaux</b>	<b>Inspection académique</b>
Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux <ul style="list-style-type: none"><li>- Visite en autonomie</li><li>- Visite avec animation</li><li>- Location de matériel</li><li>- Intervention dans les classes</li></ul>	
<b>Public concerné :</b> <b>Primaire</b>	
<u>Durée :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 h à 2 h selon niveau et thématique choisie</li></ul> <u>Modalités</u> pour les expositions temporaires et permanentes <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.</li><li>▪ Visite menée par l'enseignant en autonomie ou bénéficiant d'un atelier mené par un animateur (association Amuséum) ou d'un jeu (personnel du Muséum)</li><li>▪ Préparation pour chaque exposition :<ul style="list-style-type: none"><li>- Une réunion de présentation à destination des enseignants est programmée par le service des publics le mercredi précédant le vernissage</li><li>- Un document pédagogique est rédigé conjointement par l'enseignant mis à disposition et par le conservateur du Muséum (consultable sur le site de l'Inspection Académique, et remis ou adressé lors de la prise de rendez-vous). Il contient un descriptif détaillé de l'exposition, des pistes pédagogiques et des documents par niveau pour les élèves.</li><li>- Il est conseillé de rencontrer l'enseignant mis à disposition pour préparer toute demande liée à un projet personnel.</li></ul></li></ul>	

Descriptifs, perspectives, finalités

**I - Activités permanentes**

- Visite des salles permanentes en autonomie, sans ou avec support (livrets « Enquêtons », « Découvrons », cartes « Jeu de piste » « Oiseaux »).
- Jeu de découverte des collections régionales encadré par les surveillants du Muséum.
  - *connaître un musée*
  - *apprendre à se comporter dans un musée*
  - *se repérer et isoler des éléments choisis à l'intérieur d'une multitude*

**II – Activités temporaires**

- **Expositions temporaires** : Découverte d'une thématique scientifique liée aux sciences de la Vie et de la Terre selon plusieurs types d'approche : visuelle (visite de l'exposition elle-même), sensible et interactive (expériences sensorielles), ludique, expérimentale. Les ateliers complémentaires sont menés en ½ groupe par un ou deux animateurs
  - *connaître un musée*
  - *apprendre à se comporter dans un musée*
  - *rencontre avec la culture scientifique*
  - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
  - *sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*
- **Animations temporaires** : reprise d'ateliers et d'animations thématiques hors expositions
  - *connaître un musée*
  - *apprendre à se comporter dans un musée*
  - *rencontre avec la culture scientifique*
  - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
  - *sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*

**III - Hors les murs**

- **Expositions et matériel pour ateliers** : malles pédagogiques en location.
  - *rencontre avec la culture scientifique*
  - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
  - *sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*
- **Intervention dans les classes d'un animateur avec du matériel**
  - *rencontre avec la culture scientifique*
  - *sensibilisation aux problématiques scientifiques et environnementales*
  - *sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des sciences*

- Visites en autonomie ou encadrées par les surveillants du Muséum : gratuité
- Ateliers ou animations encadrées par un animateur de l'association Amuséum : 30 € par classe et par animateur
- Location de malle pédagogique : 80 € par semaine
- Intervention dans les classes : gratuité pendant la Fête de la Science ; en dehors, tarif à déterminer.

**Contacts :**

Service des publics : 05 56 48 29 86  
h.glycos@mairie-bordeaux.fr

Enseignant mis à disposition du muséum  
: 05 56 48 29 86  
MPerrin4@ac-bordeaux.fr

Références aux programmes de l'école primaire :

**Découverte du monde**

**Cycle 1**

- décrire, comparer et classer les perceptions sensorielles élémentaires,
- retrouver l'ordre des étapes du développement d'un animal ou d'un végétal,
- reconnaître des manifestations de la vie animale et végétale et les relier à de grandes fonctions.
- repérer quelques caractéristiques des milieux,
- connaître et appliquer quelques règles d'hygiène du corps, de l'alimentation.

**Cycle2**

- se repérer dans un environnement proche, s'orienter, se déplacer,
- observer, identifier et décrire quelques caractéristiques de la vie animale et végétale,
- déterminer et classer quelques animaux et végétaux en fonction de critères morphologiques,
- distinguer le vivant du non vivant en se référant aux manifestations de la vie animale et végétale,
- comprendre quelques caractéristiques du fonctionnement de son corps et quelques règles d'hygiène de vie,
- comprendre quelques aspects de la diversité des formes de végétation, de la vie animale et des habitats,
- être curieux des traces du passé,
- utiliser le dessin dans ses diverses fonctions,
- établir des relations entre les éléments d'une collection.

**Sciences expérimentales et technologie**

**Cycle 3**

- poser des questions précises et cohérentes à propos d'une situation d'observation ou d'expérience,
- mettre en relation des données, en faire une représentation schématique, confronter observations réalisées et savoirs d'origine documentaire,
- rédiger un compte-rendu,
- utiliser le dessin dans ses différentes fonctions,
- comprendre l'unité et la diversité des fonctions du vivant,
- comprendre les principes élémentaires des fonctions à partir de leur manifestation chez l'homme,
- avoir une première approche des notions d'espèce et d'évolution,
- comprendre le rôle et la place des vivants dans leur environnement.

## PRESENTATION DE L'ACTION CULTURELLE Mairie de Bordeaux – Inspection Académique

Mairie de Bordeaux	Inspection académique
<b>CAPC</b> musée d'art contemporain de Bordeaux Visite en autonomie sur rendez-vous	
<b>Public concerné :</b> <b>Primaire</b>	
<b>Durée :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 h 30 dans le lieu environ</li></ul>	
<b>Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Toute visite n'est possible que sur rendez-vous.</li><li>▪ Visite menée par l'enseignant.</li><li>▪ Préparation pour chaque exposition :<ul style="list-style-type: none"><li>- une visite gratuite à destination des enseignants est programmée par le service des publics le mercredi après-midi suivant le vernissage</li><li>- un document d'aide à la visite est disponible à l'accueil du <b>CAPC</b></li><li>- un document pédagogique est rédigé par l'enseignant mis à disposition du musée (consultable sur le site de l'Inspection Académique et disponible au <b>CAPC</b></li><li>- il est conseillé de rencontrer l'enseignant mis à disposition pour préparer sa venue</li><li>- selon les expositions, des documents à destination du jeune public peuvent être retirés à l'accueil</li><li>- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de la visite</li></ul></li></ul>	
<b>Descriptifs, perspectives, finalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Visite patrimoniale</b> : découverte de l'architecture du bâtiment, de son évolution, de sa restauration, de ses fonctions successives.<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>rencontre avec une œuvre architecturale et son histoire</i></li><li>- <i>connaître un musée</i></li><li>- <i>apprendre à se comporter dans un musée</i></li><li>- <i>sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des arts visuels</i></li></ul></li><li>▪ <b>Visite patrimoniale</b> : découverte des œuvres in situ : œuvres intégrées à la collection du musée, présentes de manière permanente dans des lieux choisis par leurs créateurs.<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>connaître un musée</i></li><li>- <i>apprendre à se comporter dans un musée</i></li><li>- <i>rencontre avec la culture et l'art contemporains</i></li></ul></li></ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilisation à la démarche d'artistes contemporains</li> <li>- sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des arts visuels</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Visite d'expositions temporaires</b> : découverte de l'œuvre d'un artiste contemporain ou d'une problématique particulière liée à la création contemporaine. <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître un musée</li> <li>- apprendre à se comporter dans un musée</li> <li>- rencontre avec la culture et l'art contemporains</li> <li>- sensibilisation à la démarche d'artistes contemporains</li> <li>- sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des arts visuels</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Emprunt des boîtes/expositions</b> : ensemble du matériel éducatif produit par le <b>CAPC</b> musée d'art contemporain. Ce matériel est un outil original de communication et d'exploitation des diverses formes de la création contemporaine. <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibilisation à la démarche d'artistes contemporains ou à une problématique particulière liée à la création contemporaine</li> <li>- rencontre avec la culture et l'art contemporains</li> <li>- sollicitation à la mise en place de projets de classe incluant la pratique des arts visuels</li> </ul> </li> </ul>	
<p><u>Référents de l'action, contacts :</u>  service des publics : 05 56 00 81 78  m.taris@mairie-bordeaux.fr</p>	<p>enseignant mis à disposition du musée :  05 56 00 64 19</p>
<p><u>Références aux programmes de l'école primaire :</u></p> <p><b>Arts Visuels</b></p> <p><b>Cycle 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tirer parti des ressources expressives d'un procédé donné</li> <li>- reconnaître des images d'origines et de natures différentes</li> <li>- identifier les principaux constituants d'un objet plastique</li> <li>- établir des rapprochements entre deux objets plastiques</li> <li>- dire ce qu'on voit, ce qu'on ressent, ce qu'on pense</li> </ul> <p><b>Cycle 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décrire et comparer des images en utilisant un vocabulaire approprié</li> <li>- établir des relations entre les démarches et procédés repérés dans les œuvres et sa propre production</li> <li>- reconnaître et nommer certaines œuvres d'artistes et les mettre en relation les unes par rapport aux autres</li> </ul> <p><b>Cycle 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- témoigner d'une expérience, décrire une image, s'exprimer sur une œuvre</li> <li>- identifier différents types d'images en justifiant son point de vue</li> <li>- avoir compris et retenu les points communs et les différences entre les pratiques de classe et les démarches d'artistes ; repérer ce qui les distingue et ce qui les rapproche</li> <li>- identifier et nommer quelques références ; pouvoir les caractériser simplement et les situer historiquement</li> </ul>	

## PRESENTATION DE L'ACTION CULTURELLE

Mairie de Bordeaux	Inspection Académique
<b>Musée d'Aquitaine</b>	
<b><u>Public Concerné :</u></b>	Maternelle et élémentaire
<b><u>Durée :</u></b>	De 45 à 120 minutes selon les niveaux et en fonction des projets
<b><u>Nature des expositions :</u></b>  Le Musée d'Aquitaine présente l'histoire de Bordeaux et sa région de la préhistoire au XXe siècle. ➤ Les collections permanentes, exposées sur 5000m <sup>2</sup> , sont présentées autour d'un parcours chronologique et thématique qui privilégie, selon les cas, la métropole, le bordelais ou les différents départements de l'Aquitaine ➤ Pluridisciplinaires, les expositions temporaires s'articulent autour de thématiques archéologiques, historiques et ethnographiques. Le musée d'Aquitaine est également à la fois musée de Civilisation et musée de Société d'où son approche sur des sujets aussi contemporains	
<b><u>Nature de l'Action culturelle :</u></b>  <b><i>Détails du programme des activités à demander au musée</i></b>  Collections permanentes et expositions temporaires : ➤ Visite en autonomie ➤ Visite commentée ➤ Atelier plastique	
<b><u>Descriptif, perspectives, finalités :</u></b>  Chaque visite est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture historique, archéologique, ethnographique et artistique, prenant en compte les objectifs suivants : ➤ Connaître un musée ➤ Rencontre avec la culture scientifique ➤ Apprendre à connaître et à comprendre des œuvres  ➤ S'émerveiller ➤ Construire une première culture commune ➤ Apprendre à se comporter dans un lieux public  patrimonial	



**Modalités :**

***Expositions temporaires et permanentes / Visite accompagnée ou en autonomie***

➤ Toute visite n'est possible que sur rendez-vous. Réservation directe au musée impérative

- Le Musée se réserve le droit en cas de force majeure de modifier ou d'annuler la réservation,
- Toute annulation réciproque doit être indiquée dans les meilleurs délais.

➤ Préparation indispensable de chaque visite :

- visite de l'exposition, participation aux formations ou rencontre préalable avec les animateurs indispensables,
- une réunion de présentation à destination des enseignants est programmée le mercredi précédant le vernissage,
- un document d'accompagnement ou de préparation à la visite est à demander auprès de l'enseignant détaché en poste au musée,
- possibilité d'inscription à des formations sur réservations,
- rencontre avec les médiateurs culturels du Musée sur rendez-vous,
- rencontre avec l'enseignant détaché sur rendez-vous.

➤ Tarif et logistique

- Tarif gratuit pour les scolaires. Un matériel à fournir peut être demandé

le cas échéant

- 30 élèves maximum sauf dérogation ou activités particulières
- un appareil photographique est le bienvenu pour garder trace et mémoire de la visite
- Restauration impossible au sein du musée

**Référents de l'action :**

➤ Block Christian,  
Responsable du service des Animations  
05-56-01-51-04

➤ Bordes Sophie,  
Adjointe au service des Animations  
05-56-01-51-04

➤ Rabeau Patrick,  
Enseignant détaché  
05-56-01-51-05

➤ Yves Legay,  
CPD arts visuels  
05-56-56-37-64

**Permanences enseignant détaché :**

➤ Permanence les mercredis et jeudis toute la journée ainsi que le vendredi matin

**Références aux programmes de l'école primaire**

## Références aux programmes de l'école primaire

### 1 Découverte du musée

#### Compétences devant être acquises en fin de cycle

##### ➤ *Histoire*

#### Cycle 2

Être capable de :

- distinguer le passé récent du passé plus éloigné,
- identifier une information relative au passé en la situant dans une suite chronologique,
- être curieux des traces du passé et les questionner pour les interpréter avec l'aide du maître.

#### Cycle 3

Être capable de :

- distinguer les grandes périodes historiques, pouvoir les situer chronologiquement, commencer à connaître pour chacune d'entre elles différentes formes de pouvoir, des groupes sociaux, et quelques productions techniques et artistiques,
- savoir utiliser les connaissances historiques en éducation civique et dans les autres enseignements, en particulier dans le domaine artistique.

Avoir compris et retenu :

- une vingtaine d'événements et leurs dates (voir document d'application),
- le rôle des personnages et des groupes qui apparaissent dans les divers points forts, ainsi que les faits les plus significatifs, et pouvoir les situer dans leur période,
- le vocabulaire spécifique, pouvoir l'utiliser de façon exacte et appropriée.

##### ➤ *Arts visuels*

#### Cycle 1

- tirer parti des ressources expressives d'un procédé donné,
- reconnaître des images d'origines et de natures différentes,
- identifier les principaux constituants d'un objet plastique,
- établir des rapprochements entre deux objets plastiques,
- dire ce qu'on voit, ce qu'on ressent, ce qu'on pense.

#### Cycle 2

- décrire et comparer des images en utilisant un vocabulaire approprié,
- établir des relations entre les démarches et procédés repérés dans les oeuvres et sa propre production,
- reconnaître et nommer certaines oeuvres d'artistes et les mettre en relation les unes par rapport aux autres (voir listes nationale et académique).

✂.....  
.....

**Partie à découper et retourner au Service des Animations**

**CONFIRMATION**

**ATTENTION**

**TOUTE DEMANDE DE RESERVATION DOIT AVOIR ETE EFFECTUEE  
AU PREALABLE AVEC LE SERVICE DES ANIMATIONS DU MUSEE**

**Renseignements / statistiques**

Nom de l'établissement.....

Adresse.....

Circonscription.....

Tél de l'établissement.....

Niveau de la classe.....

Nombre d'élèves.....

Nombre d'accompagnateurs.....

Nom de l'enseignant.....

**Activités choisies en accord avec le musée**

.....

**Type d'animation**

Visite commentée  Visite libre  Atelier  Autres

**Date retenue avec le musée**

.../.../....

**Dans votre démarche pédagogique comment situez-vous votre venue ?**

- enrichissement d'une leçon
- introduction à une leçon
- aboutissement d'une leçon
- inscription dans un parcours culturel
- autres

**Modalités de transport :**

autonome  Centre des Classes Citadines  Mairie  Ecole

**Financements éventuels :**

## PRESENTATION DE L'ACTION CULTURELLE Mairie de Bordeaux – Inspection Académique

Mairie de Bordeaux	Inspection académique
<b>Musée des Arts Décoratifs de Bordeaux</b>	
<b>Public concerné :</b> Ecoles primaires: cycles 1, 2, 3, en fonction des parcours proposés	
<b>Durée :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• De 45 mn à 1h30</li></ul>	
<b>Modalités d'organisation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Toute visite n'est possible que sur rendez-vous (lundi, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h30)</li><li>• - Visite accompagnée d'un membre de l'équipe éducative du musée ou de l'enseignante détachée (+ atelier) Ou<ul style="list-style-type: none"><li>- Visite en autonomie, menée par l'enseignant</li></ul></li><li>• Préparation indispensable de chaque visite :<ul style="list-style-type: none"><li>- Une visite gratuite à destination des enseignants est programmée par le service des publics</li><li>- Une aide à la préparation de visite, le mercredi, de 9h30 à 12h00, sur inscription (<i>cf. planning annuel envoyé en début d'année</i>)</li><li>- Un document de présentation est à retirer au préalable au musée, service des publics</li><li>- Un document pédagogique est rédigé par l'enseignante mise à disposition du musée (consultable sur le site de l'Inspection Académique et disponible au musée)</li><li>- Il est conseillé de rencontrer l'enseignante mise à disposition pour préparer sa visite</li></ul></li></ul>	
<b>Descriptif, perspectives, finalités :</b> <p>Chaque visite est à envisager au service d'un projet de classe axé sur le développement d'une culture artistique et historique, prenant en compte les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître un musée</li><li>- Apprendre à se comporter dans un musée</li><li>- Se confronter à des œuvres patrimoniales ou contemporaines, apprendre à les connaître, à s'émerveiller</li><li>- Construire une première culture commune</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Visite patrimoniale</u> : Découverte de la collection permanente : l'architecture extérieure et intérieure, l'art de vivre au XVIIIe et au XIXe siècles, le design au XXe siècle</li><li>• <u>Visite d'expositions temporaires</u> : Voir programmation consultable en juin sur le site du musée musad@mairie-bordeaux.fr et sur le site de l'Inspection Académique, accès par le portail de l'IA → Publications pédagogiques départementales → Les conseillers pédagogiques → Arts visuels</li></ul>	

Référents de l'action : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Geneviève RAPAPORT, responsable du service éducatif 05 56 10 14 07 <a href="mailto:g.rapaport@mairie-bordeaux.fr">g.rapaport@mairie-bordeaux.fr</a></li><li>➤ Delphine TRAVERS, adjointe au service éducatif</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nathalie PASQUET, enseignante mise à disposition du musée (mercredi et jeudi) 05 56 10 14 00 / poste 4358</li><li>➤ Sylvie CAILLAUT, CPD arts visuels, correspondante du musée</li></ul>
Références aux programmes de l'école primaire : <ul style="list-style-type: none"><li>➔ <b>CYCLE 1</b><ul style="list-style-type: none"><li>➤ Identifier les principaux constituants d'une œuvre d'art</li><li>➤ Etablir des rapprochements entre les œuvres</li><li>➤ Dire ce qu'on voit, ce qu'on ressent, ce qu'on pense</li><li>➤ Pouvoir exprimer et comprendre les oppositions entre présent et passé...</li></ul></li><li>➔ <b>CYCLE 2</b><ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mettre des œuvres en relation les unes par rapport aux autres</li><li>➤ Etablir des relations entre les démarches et procédés repérés dans les œuvres et sa propre production</li><li>➤ Etre curieux des traces du passé...</li></ul></li><li>➔ <b>CYCLE 3</b><ul style="list-style-type: none"><li>➤ S'exprimer sur une œuvre</li><li>➤ Savoir utiliser les connaissances historiques dans le domaine artistique</li><li>➤ Distinguer les grandes périodes historiques... Commencer à connaître pour chacune d'entre elles quelques productions artistiques</li></ul></li></ul>	

### **M. GAÜZERE. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, depuis plusieurs années ici même au cours de nos Conseils Municipaux nous avons pris l'habitude de présenter régulièrement différentes délibérations qui mettent en évidence l'accompagnement par la Ville de nos écoles publiques et privées dans certaines actions éducatives touchant différents secteurs allant de l'action sportive, culturelle, de santé ou d'environnement.

Elles passaient souvent inaperçues faisant penser à une certaine dispersion, je dirai à un certain vrac.

Cette convention éducative passée entre l'Inspection d'Académie et la Ville de Bordeaux est un document qui rassemble toutes ces actions, une sorte de mémento en direction des enfants scolarisés et de leurs professeurs, à condition expresse que ces actions rentrent dans le cadre d'actions éducatrices faisant partie d'un projet pédagogique élaboré par les professeurs et validé par l'Inspecteur d'Académie.

Il s'agit d'un mémento, d'une sorte de press-book qui déroule un éventail très large d'actions en matière sportive, culturelle, de l'environnement, dont vous avez le détail dans cette convention éducative.

C'est aussi une sorte de mode d'emploi pour leur mise en place, pour identifier les personnes ressources, pour venir en aide aux enseignants, tant au niveau de l'Inspection d'Académie que des différents services municipaux.

Cette convention éducative peut bien entendu chaque année être évaluée pour en assurer le suivi. C'est l'objet de l'article 5 que vous avez sous les yeux.

Monsieur le Maire, je voudrais remercier l'excellent partenariat qui a animé les interlocuteurs à l'Inspection d'Académie, les collaborateurs de vos services à la mairie, et mes collègues élus qui ont permis cette réalisation : Dominique DUCASSOU, Muriel PARCELIER, Alexis BANAYAN avec son service de santé médico-scolaire - et il faut rendre ici un hommage appuyé aux cinq médecins de la Ville de Bordeaux qui s'occupent de la santé de nos petits enfants dans les écoles - à Joël QUANCARD et à Elizabeth VIGNE avec l'aide des Espaces Verts.

Monsieur le Maire, nous pouvons je crois être fiers de cette convention éducative qui souligne, accroît et enrichit votre politique en direction des écoles de la Ville de Bordeaux.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire, effectivement, par rapport aux enseignants ce document aura au moins le mérite de clarifier toutes les actions de la municipalité parce que jusqu'à présent c'était plutôt la jungle. Les enseignants avaient un peu de mal à savoir ce que les services municipaux pouvaient leur proposer.

Mais je voudrais revenir sur une thématique qui m'est chère en tant qu'écologiste, c'est-à-dire l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Dernièrement dans la presse, Monsieur le Maire, vous avez cité Nicolas Hulot. Vous disiez « On ne naît pas écologiste, on le devient. ». Effectivement c'est une question de culture, mais je crois que malheureusement la culture écologiste au service de l'éducation, il y a encore un peu de chemin à faire parce que lorsqu'on voit l'intitulé des actions... (Inachevé).

Du reste j'avais déjà interpellé Jean-Marc GAÜZERE lors de la charte d'écologie urbaine lorsqu'il avait présenté ses actions d'éducation dans la charte. Je lui avais dit que je trouvais que c'était plutôt classique.

Je ne voyais pas bien la différence entre les actions qui étaient proposées et celles qu'on me proposait quand j'étais en CP à mon époque. En effet, le jardinage et la sortie dans les bois, déjà à mon époque, comme sûrement à celle de Jean-Marc GAÜZERE qui est bien plus âgé que moi...

**M. GAÜZERE. -**

Merci.

**M. LE MAIRE. -**

Allons, allons, un peu de courtoisie.

**M. PAPADATO. -**

C'est vrai que c'est une question de culture. Malheureusement, Jean-Marc GAÜZERE, je suis désolé de vous dire qu'on voit mal comment les petits Bordelais vont devenir écologistes. Puisqu'on ne naît pas écologiste on voit mal comment ils vont pouvoir le devenir en grattant les tags sur les murs et en apprenant qu'il faut jeter un papier dans une poubelle.

L'action « tags », je trouve que c'est très bien, mais elle aurait mérité d'aller plutôt du côté de M. DUCASSOU que dans l'éducation à l'environnement, car les tags et les graffitis c'est aussi de la culture.

Ceci dit, je regrette qu'il n'y ait rien sur l'eau, rien sur l'énergie, Vous aviez pensé faire des éoliennes, mais au-delà des éoliennes, en attendant qu'elles arrivent à Labarde, si elles arrivent un jour, je crois qu'il y a d'autres sujets bien plus intéressants à développer.

Effectivement, c'est une question de moyens. C'est une question d'équipe. L'équipe, il faut la recruter. Mais vigilance dans le recrutement, M. GAÜZERE. Essayez de prendre des gens peut-être plus jeunes parce que la sensibilisation, à partir d'un certain âge on a du mal à y venir.

**M. LE MAIRE. -**

Bien. Je m'inscris totalement en faux sur vos considérations en matière d'âge. Cela n'a strictement rien à voir.

(Rires)

**M. LE MAIRE. -**

Cela dit, je ne suis pas loin de penser un peu comme vous. Je trouve que le thème de l'environnement durable est un peu noyé dans tout ça.

Je rappelle qu'il y a une circulaire du Ministre de l'Education Nationale qui remonte à 2004, qui a dû être signée Fillon, qui fait de l'enseignement de tout ce qui touche au développement durable une obligation dans notre système scolaire. Mais là on est un peu en dehors de l'enseignement à proprement parler.

Il faudra sans doute améliorer tout ça. Je fonde beaucoup d'espoir sur notre Maison Verte qui va s'installer sur les quais.

Nous avons également des territoires où nous pouvons faire beaucoup de choses pour sensibiliser les jeunes. Je pense en particulier au Bois de Bordeaux où plusieurs associations comme la SEPANSO, ou la société travaillent en ce moment. Donc on a tout ce qu'il faut pour sensibiliser les jeunes à tout cela.

Je dois dire que la Communauté Urbaine fait un excellent travail. C'est une opération que j'avais lancée en 2000 qui vise à développer dans un certain nombre de classes de l'agglomération une sensibilisation et une formation à toutes ces questions.

Je crois qu'il faudra mettre vraiment l'accent dans cette convention, d'autant que, je le rappelle, c'est un des articles de la charte municipale d'écologie urbaine.

Mme MAU.

**MME MAU. –**

Monsieur le Maire, dans votre réponse vous avez dit une grande partie de ce que je voulais dire, donc je ne vais pas faire redondance.

Dans les services en particulier de Mme VIGNE, et je suppose aussi de M. GAÜZERE, nous sommes en train de réfléchir à ce qui est proposable. Je crois que vous n'avez pas cité le Jardin Botanique qui a aussi des actions très intéressantes à proposer aux jeunes.

Je pense aussi qu'on peut échanger les idées et qu'elles peuvent également venir des enseignants.

**M. LE MAIRE. -**

En tout cas il faut en faire une action forte.

Personne n'est hostile à cette convention ?

Je vous remercie.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS**



*DELEGATION DE M. Claude BOCCHIO*

D -20070297

Affichages sauvages. Enlèvement d'office aux frais de l'afficheur. Contestation de l'association ANDROMAC. Demande d'annulation des différents titres de recette. Autorisation.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

L'Association pour le Développement et le Renouveau des Objectifs de la Maison d'Activités Culturelles (A.N.D.R.O.M.A.C) a déposé le 1<sup>er</sup> août 2006 une requête auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Cette dernière conteste les titres de recettes émis à son encontre par la Ville pour affichages sauvages les 12 octobre 2004 et 18 mai 2005 pour un montant total de 418 euros.

Par courrier du 12 juillet 2005, l'association a sollicité de M. le Maire l'annulation des titres concernés. Selon elle la Ville ne met pas à la disposition des associations suffisamment de surface dédiée à la communication. Ces associations seraient donc contraintes d'afficher leurs informations dans des lieux inadaptés. Cette demande a été rejetée.

Parallèlement, par un nouveau courrier du 6 décembre 2005, cette même association a demandé à la Ville, sans succès, le retrait de la délibération du 8 juillet 2002 fixant le montant des frais d'enlèvement en cas d'infraction aux règles municipales d'affichage sauvage et le retrait du règlement local de publicité, enseignes et préenseignes, adopté par la Ville le 18 décembre 2003.

Le présent recours de l'association ANDROMAC a donc pour but l'annulation des différents avis de sommes à payer, mais aussi l'annulation du règlement local de publicité dans le but, par la suite, d'imposer à la Ville un nouveau règlement.

Ce recours apparaît cependant mal fondé à votre administration.

En effet la Ville, en matière d'affichage, ne cherche pas à pénaliser le secteur associatif comme le prétend l'association. Bien au contraire, elle met à disposition plus de 120 m<sup>2</sup> de surface réservée à l'affichage d'opinion, soit plus que ce que la réglementation en vigueur lui impose.

Par ailleurs, le règlement local de publicité ne concerne pas l'affichage d'opinion et la publicité relative aux activités des associations, lesquels font l'objet d'un régime dérogatoire.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, d'autoriser M. le Maire à défendre à cette action devant le Tribunal Administratif et devant toute juridiction compétente jusqu'à parfait règlement du litige.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20070298

Fournitures des bâtiments municipaux. Marché d'acquisition de fourniture d'adhésifs et produits pour signalétique Lot 22.  
Recours en annulation de la société SDAG Adhésifs non retenue.  
Autorisation de défendre.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du marché public relatif à l'acquisition de fournitures de bâtiment destinées à tous les services municipaux, la Ville de Bordeaux a organisé une consultation en vue de retenir un prestataire de fourniture d'adhésifs et produits pour signalétique (lot n°22) par le biais d'un appel d'offres ouvert conformément aux règles du Code des marchés publics.

Le 10 juillet 2006, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne en vue d'être publié.

La date de remise des offres a été fixée au 11 septembre 2006 à 12 heures et vingt six offres sont parvenues dans les délais.

Le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture de la première enveloppe des candidats relative à leur sélection en vue de trier celles n'ayant pas les qualités ou les capacités suffisantes.

A ce stade, il est apparu que la société SDAG ADHESIFS ne présentait pas les références attestant de la capacité de cette société à réaliser la prestation ainsi que l'indication de son effectif.

Il lui a donc été demandé par lettre du 18 septembre 2006 de produire les éléments manquants afin de compléter son offre.

Par la suite, la Commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture de la seconde enveloppe contenant l'offre de cette société et a constaté l'absence d'une pièce obligatoire, en l'occurrence le catalogue du fournisseur.

Ce document était pourtant demandé à la section V du règlement de la consultation de ce marché et devait être obligatoirement fourni.

Par conséquent, la Commission d'appel d'offres a rejeté l'offre de la société SDAG ADHESIFS aux motifs que celle-ci était incomplète et ne respectait pas le règlement de la consultation.

La décision de rejet de l'offre pour absence du catalogue a été notifiée par la Ville par lettre du 13 décembre 2006.

Mais la société SDAG ADHESIFS conteste ce rejet et demande au juge administratif d'annuler cette décision.

La société soutient que la lettre du 18 septembre 2006 lui a demandé de produire les éléments manquants (effectif et présentation de la société) sans exiger la fourniture du catalogue.

Mais ce recours apparaît mal fondé à votre administration car aucune illégalité n'est démontrée par la société requérante dans le processus qui a conduit à la décision attaquée.

L'analyse de la candidature et celle de l'offre sont deux phases délimitées de la procédure d'appel d'offres. Après l'ouverture des enveloppes contenant les offres, la Commission d'appel d'offres élimine les offres irrégulières au sens du 1<sup>o</sup> du I de l'article 35 du Code des Marchés Publics sans qu'il pèse sur le pouvoir adjudicateur une obligation de demander au candidat de compléter son offre. La société requérante s'étonne curieusement que la C.A.O. ait distingué les deux phases susvisées.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à défendre à cette affaire devant le Tribunal Administratif de Bordeaux et devant toutes les juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070299

Modification de la Délibération n°2005/44 du 31 janvier 2005 relative au régime indemnitaire des agents de la Ville de Bordeaux. Régime indemnitaire de certains agents de la filière sanitaire et sociale. Autorisation. Décision.

Monsieur Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'abrogation du texte fixant le régime indemnitaire pouvant être attribué aux conseillers et assistants socio-éducatifs me conduit à vous proposer d'ajouter aux dispositions prévues par la délibération n° 2005/44 du 31 janvier 2005 relative au régime indemnitaire des agents de la Ville de Bordeaux, le principe selon lequel les conseillers et assistants socio-éducatifs pourront bénéficier de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires par référence au décret n°2002-1143 du 9 décembre 2002 dans la limite des montants individuels de référence.

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	MONTANT ANNUEL MOYEN DE REFERENCE
<b>SANITAIRE ET SOCIALE</b>	<b>Conseillers socio-éducatifs</b>	1300
	<b>Assistant socio-éducatifs principaux</b>	1050
	<b>Assistants socio-éducatifs</b>	950

**Cette indemnité pourra être modulée individuellement par un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 5.**

Cette modification est sans changement sur la situation individuelle des agents.

Je vous demande de bien vouloir, Mesdames, Messieurs, autoriser M. le Maire à procéder librement aux répartitions individuelles en tenant compte des critères énoncés par la présente délibération.

**M. BOCCHIO. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, trois délibérations, deux au titre des affaires juridique qui ne devraient pas poser de problèmes, au moins sur la forme. Je crois savoir que la 297 soulèvera des remarques sur le fond.

La dernière au titre de la DRH concerne une simple transcription technique, le texte précédent sur lequel s'appuyait la précédente délibération ayant été abrogé.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme MELLIER.

**MME MELLIER. -**

Monsieur le Maire je voudrais donner mon sentiment sur cette délibération qui met en évidence que la Ville de Bordeaux accorde plus de 120 m<sup>2</sup> de surface réservés à l'affichage d'opinions.

Réservés à l'affichage d'opinions... Dans les faits les panneaux sont utilisés plus pour des informations commerciales que pour permettre l'affichage d'opinions. Souvent ce sont des associations, des syndicats, des partis politiques qui utilisent ces panneaux, mais comme je viens de le dire, ils se heurtent au passage permanent et continu des professionnels.

Je crois qu'il faut qu'on réfléchisse à mettre réellement des panneaux à disposition de l'affichage d'opinions pour éviter des délibérations de ce type qui montrent bien qu'aujourd'hui il y a un manque sérieux au niveau de cet aspect, qui peut entraîner l'affichage sauvage.

Je partage l'idée que pour éviter l'enlaidissement de la ville il faut éviter l'affichage sauvage, mais pour cela donnons-nous de véritables moyens.

**M. LE MAIRE. -**

Merci Madame.

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire, une intervention dans le même esprit.

Cette délibération prouve encore une fois que tant qu'on ne règlera pas le problème avec les afficheurs professionnels on continuera à poursuivre comme aujourd'hui les petites associations qui se battent pour se faire mieux connaître, pour exister.

Lors de ma question écrite du 2 avril 2007 je vous avais soumis, Monsieur le Maire, l'idée d'augmenter le nombre de ces panneaux, de mieux les répartir dans la ville, mais surtout de proposer un partage de ces panneaux en deux catégories ; les panneaux réservés aux professionnels et ceux réservés aux associations.

Vous aviez proposé lors de cette séance d'accroître le nombre de panneaux, notamment dans l'hypercentre, en négociant avec l'architecte de France. Nous ne pouvons que vous approuver sur ce point en vous soumettant toutefois l'idée de revoir le positionnement des panneaux existants, voire leur concentration sur certains sites de Bordeaux. 4 panneaux sur un même site, est-ce bien nécessaire ?

Un exemple parmi tant d'autres, je pense aux panneaux en face de la Cité Administrative sur les boulevards, sans parler des panneaux inutiles car vus de personne, je pense à ceux derrière l'église Saint Pierre. On pourrait cumuler ces exemples à l'infini.

Mais en ce qui concerne votre proposition de modifier l'intitulé des panneaux et de verbaliser les sociétés commerciales, je crois que ce choix a ses limites et ne règlera pas le problème de l'affichage sur notre ville, notamment compte tenu du fait que bon nombre de salles ont un statut d'association.

D'autre part, la répression a ses limites. On le voit aujourd'hui. Plutôt que de réprimer, il serait, nous semble-t-il, plus judicieux de négocier avec les rares afficheurs. Cela a du reste été fait à Mérignac, pour m'en être informé auprès de l'élu responsable à l'environnement.

Nous maintenons donc notre proposition de négocier avec les salles de spectacles un panneau sur deux, en leur donnant comme double intérêt, premièrement celui de ne pas être

recouverts par les autres associations, parce que les associations s'engageraient à respecter ces panneaux, deuxièmement, les afficheurs gagneraient de nouveaux panneaux d'affichage.

Pour finir, sur les verbalisations je continue à penser qu'il y a, me semble-t-il, deux poids deux mesures.

Là je parle de tractage. Vous savez très bien, Monsieur le Maire, vu qu'un accord a été établi entre les journaux gratuits et la Ville de Bordeaux les autorisant à distribuer leurs exemplaires dans notre ville, qu'il y a deux poids deux mesures, car, je le rappelle, les gratuits c'est 30.000 exemplaires pour chaque titre, soit plus de 120.000 exemplaires dont une bonne partie distribuée dans le centre de Bordeaux.

Si on ne prend qu'un journal gratuit, c'est plus de 30.000 exemplaires tous les jours, et pas une seule amende.

Et je suis pratiquement certain que c'est la même chose pour l'ensemble des gratuits.

On voit ici les limites de votre arrêté municipal qui, en définitive, ne concerne que les petits pollueurs et ne touche pas les gros.

En tant qu'écologiste, je ne suis pas pour la profusion des tracts et autres journaux, mais il me semble que l'on ne peut pas réprimer les uns qui diffusent un tract tiré à 100 exemplaires une fois par semaine, en laissant les autres diffuser à outrance 30.000 exemplaires tous les jours. Il y a une égalité de traitement qui me choque.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. CAZABONNE.

**M. CAZABONNE. -**

Je suis assez d'accord avec la réflexion de M. PAPADATO sur la mise en place éventuelle de panneaux qui seraient réservés aux petits afficheurs privés. En effet, ils n'ont pas la possibilité, comme pour les grands spectacles qui sont programmés très longtemps à l'avance, de louer des emplacements payants, donc ils se trouvent confrontés à un affichage immédiat à réaliser, et comme aujourd'hui ce sont les mêmes panneaux que ceux des associations, ils se recouvrent mutuellement.

Alors, mon sentiment personnel est le suivant : un panneau qui serait réservé aux associations et un panneau qui serait réservé aux afficheurs privés, mais ils seraient durement sanctionnés s'ils se comportaient mal en utilisant les panneaux des autres.

**M. LE MAIRE. -**

Je partage aussi le sentiment de M. CAZABONNE et de M. PAPADATO. Il y a un problème et la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

On peut d'abord, comme je m'y étais engagé, augmenter le nombre de panneaux. On m'explique que dans le centre ce n'est pas possible parce que personne n'en veut. C'est vrai qu'ils sont très mal entretenus. La colle dégouline, les affiches arrachées sont sur le trottoir, donc les riverains qu'ils soient commerçants ou qu'ils soient habitants n'en veulent pas.

Il faut quand même continuer à essayer de voir si on ne peut pas augmenter un peu la surface disponible.

Peut-être faut-il s'orienter, effectivement, vers un partage. Mais le partage n'aura de sens que s'il y a suffisamment de place, parce que si on répartit la pénurie ça ne sera pas respecté.

Je me demande si on ne devrait pas constituer un petit groupe de travail - M. PAPADATO serait bienvenu dans ce groupe - pour essayer de trouver une solution. Définir, là aussi, un code de bonne conduite, ou voir les mesures qu'on peut prendre.

Donc on va peut-être y réfléchir, M. CAZABONNE et M. DUCHENE, pour voir comment on peut clarifier la situation, parce que ce n'est pas satisfaisant aujourd'hui.

Cela dit, ce n'est pas une raison pour aller coller n'importe où.

Donc, Mme MELLIER et les Verts vous vous abstenez là-dessus ?

(Réponse affirmative)

Pas d'oppositions sur les autres dossiers de M. BOCCHIO ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**



***DELEGATION DE Mme Nadine MAU***

D -20070300

## Modification du règlement intérieur du Lycée Horticole.

Madame Nadine MAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 348-90 en date du 30 Juillet 1990, le Conseil Municipal de Bordeaux a adopté le règlement intérieur du Lycée Horticole. Celui-ci a déjà fait l'objet de plusieurs adaptations.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration du 7 Mars 2007, il a été convenu à l'unanimité d'amender le règlement du lycée afin de le rendre conforme à la législation en vigueur et de l'adopter à ses nouvelles orientations.

Lesdites modifications sont les suivantes :

**Article 2**, au titre des représentants du personnel  
Ajouter : *Le Conseiller Principal d'Education*

**Article 3**,  
La rédaction est modifiée comme suit :

Le lycée accueille des élèves suivant les régimes :

- Externat
- Demi - Pension
- Internat grâce à une convention signée par le L.E.G.T.A. de Bordeaux Blanquefort

**Article 4**, supprimer « *4<sup>ème</sup> Préparatoire* » et noter « *3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole* »

**Article 6**, supprimer « Sont définitivement admis les candidats dont l'aptitude physique aux travaux de culture sera constatée par l'examen médical auquel ils seront soumis, à la diligence de l'Administration Municipale »

**Article 14**, ajouter « *Une charte de l'utilisateur Internet au lycée horticole est signée par l'élève et la famille au début de l'année scolaire et annexée au règlement du Lycée* »

**Article 26**, ajouter : « *Conformément au Décret n° 2006-1386, il est interdit de fumer dans l'enceinte du Lycée (extérieur et intérieur)* »

**Article 29**, supprimer : « Il est également interdit de fumer dans les locaux et en travaux pratiques »

**Article 35**, supprimer : « Le classement de fin d'études des élèves issus des classes de préparation au CAPA, au BEPA, et du BAC PRO est calculé de la manière suivante :

- × La note de 1<sup>ère</sup> année est multipliée par le coefficient 3
- × La note de 2<sup>ème</sup> année est multipliée par le coefficient 4

La somme de ces deux produits divisée par 7 donne la note qui sert au classement définitif en fin d'études du CAPA, BEPA et du Bac Professionnel. »

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'Administration du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux et autoriser Monsieur Le Maire à approuver cette modification.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070301

**Prix d'encouragement décernés aux élèves et bourses municipales. Année scolaire 2006-2007**

Madame Nadine MAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 7 Mars 2007, le Conseil d'Administration du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux, a proposé de reconduire pour l'année scolaire 2006-2007, le prix d'encouragement trimestriel de 61 € attribué à tous les élèves ayant obtenu une note trimestrielle égale ou supérieure à 12/20 en Travaux Pratiques d'application, conformément à l'Article 7 du Règlement Intérieur du Lycée. Ce prix subordonné à l'avis préalable du Conseil des Professeurs peut être minoré ou supprimé pour manque de travail ou mauvais comportement.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, au cours de la même séance, a proposé d'attribuer une bourse municipale annuelle de 339 € par famille à : BENAOUALI Tayeb, SAIF ELBANE Yuan, SARADIN Jean et une demi – bourse, d'un montant de 169.50 € à : NEUTENS Timothée, NESPOULOUS Mathieu, SANTIAGO Anthony, PELOUX Charlélie, et SOUET Célissia demeurant hors Bordeaux, selon les critères qui ont été définis par la délibération 97 / 598 du 24 Novembre 1997.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'Administration du Lycée Horticole Camille Godard de la Ville de Bordeaux et autoriser Monsieur Le Maire à imputer les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, sur l'exercice 2007, BX 22, Nature 6714, Enveloppe 013315.

**MME MAU. -**

Ces deux délibérations font suite au Conseil d'Administration du Lycée Horticole du Haillan qui a eu lieu au mois de mars 2007.

La première délibération : je vous demande de bien vouloir adopter les propositions d'amendement du règlement du lycée pour se conformer à la législation en vigueur, en particulier sur l'interdiction de fumer dans toute l'enceinte du lycée, ou bien pour adapter ce règlement aux nouvelles orientations pédagogiques du lycée, en particulier la transformation d'une 3<sup>ème</sup> préparatoire en 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole.

La deuxième délibération est très classique. Il s'agit de bien vouloir adopter les propositions du Conseil d'Administration en matière de prix d'encouragement aux élèves méritants en travaux pratiques d'application, et d'une bourse municipale accordée aux familles qui répondent aux critères définis par la délibération de novembre 1997.

Je répondrai aux questions s'il y en a.

**M. LE MAIRE. -**

Merci Madame.

Je crois que ces deux délibérations ne posent pas de problèmes.

Est-ce qu'il y a des questions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

***DELEGATION DE M. Joël QUANCARD***

D -20070302

Coupe du monde de rugby 2007. Aide en faveur d'animations autour de la coupe du monde de rugby 2007. Subventions.

Monsieur Joël QUANCARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la Ville de Bordeaux a été retenue par le Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby 2007 pour accueillir quatre matchs en septembre 2007 en raison de son investissement au profit du rugby et de sa capacité à promouvoir cet événement d'audience internationale.

Un Comité Local de Coordination, associant l'ensemble des partenaires concernés pour développer des actions d'accompagnement à l'occasion de cette manifestation, a retenu des projets d'animations autour du rugby.

Il a été décidé d'aider financièrement les animations suivantes :

- Montant de l'aide : 8 000 €  
CADETS DE CÔTE D'ARGENT portée par le Comité Territorial de Côte d'Argent  
Cette animation a pour objet de promouvoir le rugby chez les jeunes au travers de différentes opérations telles que l'organisation d'un grand tournoi Cadets en mai 2007, des actions auprès des scolaires et inciter les jeunes à se diriger vers l'arbitrage.
- Montant de l'aide : 5 000 €  
LE RUGBY ET SES IMAGES portée par l'Association « Rugby Culture et Société »  
Cette opération a pour but de susciter un intérêt et un questionnement à propos des images faites ou à faire autour du rugby. Cette interrogation se fera au travers entre autres de projections de films, d'animations-débats, d'ateliers sur le filmage du rugby, de la production de films sur le rugby local. Cette opération se conclura avec des ateliers et un colloque qui auront lieu en septembre à Bordeaux au Musée d'Aquitaine.
- Montant de l'aide : 3 000 €  
MAGENTA D'ART ET D'ESSAIS portée par le Bordeaux Etudiant Club  
Ce projet est une création chorégraphique menée par une dizaine de danseuses comprenant trois tableaux de 10 minutes qui mêleront danses, arts plastiques, ambiances sonores et visuelles, le tout autour du rugby.

Afin que ces animations soient menées à terme, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider l'inscription de ces subventions au Budget de cette année et procéder à leur versement.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070303

Association Girondins de Bordeaux Omnisports travaux sur vestiaires subvention d'équipement. Adoption

Monsieur Joël QUANCARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Fondée le 1<sup>er</sup> octobre 1881, l'association "LES GIRONDINS DE BORDEAUX OMNISPORTS" dont le siège social est situé 15 rue Gratiolet, à Bordeaux, est un club sportif bien connu des bordelais.

Cette association comptabilise actuellement 1 253 adhérents qui se répartissent au sein de sept sections sportives.

Le Club possède sur le domaine de Rocquevielle à Mérignac, un complexe sportif d'un peu plus de 28 hectares, comportant notamment 3 terrains de football, 6 terrains de tennis dont 3 couverts, un terrain de hockey sur gazon de compétition et une surface d'entraînement, 3 salles d'haltérophilie et de musculation, les vestiaires/sanitaires y afférents et un club house.

L'association "LES GIRONDINS DE BORDEAUX OMNISPORTS" souhaite réaliser une série de travaux portant sur la remise à niveau des vestiaires de Rocquevielle.

Dans le détail ces travaux portent sur:

- le remplacement d'une chaudière et d'un ballon d'eau chaude sanitaire pour	9 259,16 € TTC
- le remplacement d'une production ECS pour	3 583,81 € TTC
- la création de plans de sécurité et de plans techniques pour	2 277,18 € TTC
- les travaux de mise en conformité des installations électriques pour	3 190,92 € TTC
- la reprise et le remaniement des éléments de toiture pour	8 616,81 € TTC
soit un total de travaux selon devis de	26 927,88 € TTC

*Séance du lundi 4 juin 2007*

L'association ne disposant pas de la totalité du financement, elle a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux, à l'aide d'un dossier formant l'annexe 1, et selon le plan de financement détaillé en annexe 2 :

- Girondins de Bordeaux Omnisports8	927,88 €
- Mairie de Bordeaux	18 000,00 €
	-----
TOTAL	26 927,88 €

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par ce club en faveur du développement du sport, et d'octroyer à l'association "LES GIRONDINS DE BORDEAUX OMNISPORTS" une subvention d'équipement de 18 000,00 €uros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le principe de ce soutien financier,
- décider le versement de la somme de 18 000 euros dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville
  - fonction 4 sports et jeunesse
  - sous fonction 41 sports
  - rubrique 412 stades
  - nature 2042



**ANNEXE 1**  
**SUBVENTION**  
**D'EQUIPEMENT**  
**TRAVAUX SUR VESTIAIRES**

**DETAIL DES DEVIS :**

Devis B26D140 du 20 septembre 2006- entreprise G-TEC :  
7 741,77 €HT soit 9 259,16 €TTC

Devis B26D178 du 27 septembre 2006- entreprise G-TEC :  
2 996,50 €HT soit 3 583,81 €TTC

Devis 0612201 du 20 décembre 2006- entreprise GEPA :  
1 904,00 €HT soit 2 277,18 €TTC

Devis 612012 du 16 novembre 2006- entreprise  
CONCEPT'ELEC : 2 668,00 €HT soit 3 190,92 €TTC

Devis 104 du 9 mars 2007- entreprise CASSAGNE :  
7 204,69 €HT soit 9 259,16 €TTC

**ANNEXE 2**  
**SUBVENTION**  
**D'EQUIPEMENT**  
**TRAVAUX SUR VESTIAIRES**

**PLAN DE FINANCEMENT**

<i>CHARGES</i>	<i>PRODUITS</i>
MONTANT HT DES TRAVAUX : 22 517,96 €	GIRONDINS DE BORDEAUX OMNISPORTS : 8 927,88 €
TVA à 19,6 % : 4 409,92 €	VILLE DE BORDEAUX : 18 000,00 €
MONTANT TOTAL 26 927,88 €	MONTANT TOTAL 26 927,88 €

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20070304

## Championnat du monde de cyclisme handisport. Exonération des dépenses directes au stadium

Monsieur Joël QUANCARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Française Handisport, sous l'égide de l'Union Cycliste Internationale, organise du 19 au 23 août 2007 au Stadium de Bordeaux Lac, les Championnats du Monde de Cyclisme Handisport.

Cet évènement rassemblera l'élite mondiale du cyclisme handisport soit près de 700 participants représentant plus de 50 nations. Ce championnat constitue le plus grand rendez-vous mondial de la discipline avant les Jeux Paralympiques de Pékin en 2008.

A cette occasion, il nous apparaît opportun de répondre favorablement à la demande de la Fédération Française Handisport qui souhaite être exonérée des frais de location du Stadium pour un montant de 14 500 €.

Les frais engagés par cette Fédération sont en effet très importants et cette aide nous semble parfaitement appropriée et justifiée.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider que la Fédération Française Handisport soit exonérée des frais de location du Stadium pour le montant ci-dessus.

### **M. QUANCARD. -**

Monsieur le Maire, la première délibération consiste à accompagner quelques événements qui vont agrémenter et entourer la Coupe du Monde de Rugby dont nous avons déjà parlé.

Nous aidons également les Girondins Omnisports à financer des rénovations de vestiaires.

Enfin et surtout nous voulons poursuivre les efforts déjà faits pour le Championnat du Monde de Cyclisme Handisport qui aura lieu – je le rappelle à tous mes collègues - du 19 au 23 août dans notre magnifique vélodrome, en exonérant l'organisateur des droits de location du vélodrome.

### **M. LE MAIRE. -**

C'est une très belle manifestation qui va regrouper plus de 50 pays. Une partie se passera au stadium, une autre partie sur piste à Villenave d'Ornon.

Je pense qu'il faudra faire une communication adéquate pour qu'il y ait une forte participation.

M. PAPADATO.

### **M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire, sur la 303.

« On ne naît pas écologiste on le devient ». Visiblement les Girondins ne le sont pas encore devenus parce que la chaudière proposée est une chaudière toute simple.

Donc je regrette que la municipalité s'engage à soutenir encore une fois un exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Merci.

**M. QUANCARD. -**

Est-ce que je réponds ?

**M. LE MAIRE. -**

Il a raison. Donc on ne répond rien....

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

***DELEGATION DE Mme Muriel PARCELIER***

D -20070305

**Vie Associative. Aire d'Accueil des Gens du Voyage. Règlement Intérieur. Tarifs. Adoption. Autorisation.**

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage « La Jallère » devrait ouvrir ses portes dès le mois de juillet 2007.

Conformément aux textes législatifs, et, notamment, la loi du 5 juillet 2000 et les textes réglementaires, il est demandé de veiller à la mise en œuvre d'un Règlement Intérieur, fixant les règles de fonctionnement de l'Aire.

De même, la tarification doit répondre à l'exigence d'une cohérence d'ensemble, tenant compte de pratiques connues sur d'autres zones géographiques, et à un souci d'équité de traitement des citoyens itinérants, face à la prestation publique.

A ces fins, il est joint, en annexe, le projet de Règlement Intérieur, ainsi que les tarifs qui seront appliqués.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à appliquer le Règlement Intérieur fixant les règles de fonctionnement
- autoriser Monsieur le Maire à appliquer les tarifs.

**Aire d'Accueil La Jallère**

**Tarifs**

<b>Désignation</b>	<b>Tarifs (en euros)</b>
Une nuitée	2,80
Cautions en espèces	100
<b>Fluides</b>	
Eau / m <sup>3</sup>	Coût réel
Electricité / kwh	Coût réel

## **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE « LA JALLERE » – BORDEAUX REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur vise à informer, expliquer et régler la vie collective sur l'aire d'accueil de Bordeaux dite aire de « La Jallère », durant le séjour des résidents.

### **I PRESENTATION DE L'AIRE**

La commune de Bordeaux met à disposition des gens du voyage une aire d'accueil, située avenue Labarde à Bordeaux, accessible depuis le giratoire situé à l'intersection de l'avenue de la Jallère et de l'avenue de Labarde, à l'adresse suivante :

Aire d'Accueil des Gens du Voyage  
Avenue de Labarde  
33300 BORDEAUX

Cette aire possède 16 emplacements.

1 emplacement est destiné à 1 seule famille. Il est composé d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> pour le stationnement d'un maximum de 2 caravanes et leur véhicule tracteur. Chaque emplacement est constitué d'un espace de vie, comportant pièce principale, douche, WC, prises d'eau et d'électricité, étendoir à linge.

Sont affichés à l'extérieur du local de gestion de l'aire :

- le règlement intérieur
- les horaires d'ouverture de l'aire
- les dates de fermeture annuelle
- la tarification du stationnement
- les contacts et téléphones d'urgence
- les principaux services communaux
- le tarif de facturation de l'eau, d'électricité et leurs modalités de règlement (principe du prépaiement)
- le montant du dépôt de garantie (avec précision que le versement se fait en espèces).

### **II ACCUEIL, ARRIVEE ET DEPART**

#### **1) Durée de séjour, horaires d'ouverture et fermeture annuelle**

Le séjour d'une famille sur l'aire de passage est de 3 mois au maximum.

Il pourra être renouvelé deux fois, uniquement en fonction du temps nécessaire à la scolarisation des enfants.

Après un premier séjour de trois mois voire un séjour prolongé, un délai minimal de trois mois doit s'écouler avant le retour des mêmes résidents sur l'aire.

Une fermeture annuelle de l'aire, pendant un mois, est prévue l'été ou en fonction de travaux à réaliser sur l'équipement.

La réception des arrivées et la gestion des départs se font à heures fixes, affichées à l'extérieur du local, tous les jours.

#### **2) Conditions d'accueil, caution et enregistrement**



L'aire est ouverte à tous les voyageurs de passage sur la commune dans la mesure des places disponibles, avec l'accord du gestionnaire, et pour les familles ayant acquitté les dettes liées à un précédent passage.

De plus, les voyageurs ne devront pas avoir fait l'objet d'une décision de justice d'expulsion de l'aire.

Seules les familles séjournant en véhicules mobiles en état de marche peuvent stationner sur le terrain

Le voyageur devra obligatoirement déclarer son identité, celle de tous les accompagnants : conjoint , concubin , autres membres de la famille etc...  
et indiquer le nombre d'enfants à charge.

Pour être considéré comme « voyageur », il convient de détenir un titre de circulation ou assimilé, en cours de validité.

En cas d'occupation d'un emplacement sans l'avis du gestionnaire, ce dernier pourra refuser cette situation. De ce fait, aucun contrat ne sera signé et aucune énergie (eau et électricité) ne sera mise à disposition des occupants. Ces derniers devront quitter l'emplacement dans les 24 heures sous peine de mise en œuvre d'une procédure d'expulsion prévue par la réglementation en vigueur.

A chaque arrivée, une visite de l'aire et de l'emplacement est faite par le gestionnaire, avec lecture du règlement intérieur à la famille, ce qui entraîne l'acceptation automatique de ce dernier.

Chaque installation se fait après versement d'une caution en espèces. Un état des lieux est fait à l'arrivée, puis au départ, de l'emplacement attribué. La caution est restituée en fin de séjour après libération de l'emplacement. Seront déduites de la caution les dettes constatées au moment du départ. Tout dégât constaté entraîne automatiquement le blocage de la caution jusqu'à l'estimation du coût de la réparation. Dans le cas où l'estimation des dégâts dépasserait le montant de la caution, l'auteur de ces dégâts devra payer la totalité des travaux de réparation sous peine d'être exclu définitivement de l'aire.

Tout recours sera possible , même après le départ des résidents.

Une photocopie du titre de circulation, ainsi que de l'original de la (ou des) carte(s) grise(s) d'une (ou des) caravane(s) sont conservée(s) par le gestionnaire.

Les stationnements de véhicules se font exclusivement sur l'aire prévu, afin de laisser les voies d'accès extérieurs et centrales libre pour tout passage – en particulier les services incendie et d'urgence.

Les visites de tiers sur un emplacement sont autorisées. Le signataire du contrat de résidence est responsable des dégradations provoquées par les visiteurs.

### **3) Contrat de résidence et état des lieux**

Un contrat de résidence est signé entre le chef de famille et le gestionnaire. Il est accompagné :

- d'une fiche d'identité permettant de définir les personnes et véhicules présents sur l'emplacement
- un état des lieux relatif à l'emplacement et au bloc sanitaire, rempli à l'arrivée et au départ de l'aire
- un règlement intérieur
- un barème d'imputation forfaitaire des dégradations

### **III TARIFICATION DU SEJOUR ET PAIEMENT**

#### **1) Location de séjour**

La location de séjour contribue à financer le coût de fonctionnement de l'aire. Elle est réglée au minimum, chaque semaine, le vendredi.

#### **2) Consommation d'eau et électricité, prépaiement**

Les factures d'eau et électricité pour tous les besoins d'une famille sont réglées sur le principe d'avance sur consommation, et en fonction de celle-ci (système de prépaiement). Le gestionnaire assure la distribution par famille, selon la demande et après paiement.

### **IV REGLES DE VIE COLLECTIVE**

#### **1) Comportement général**

De façon générale, la commune ainsi que le gestionnaire de l'aire ne pourront être tenus pour responsables des dégâts, dégradations, vols dont pourrait faire l'objet, de la part de tiers, la (ou les) caravane(s) et véhicule(s) de l'utilisateur.

De même, commune et gestionnaire ne seront pas tenus pour responsables par des tiers, pour des actes imputables aux usagers de l'aire.

Afin que la vie sur l'aire soit agréable pour tous, les quelques règles essentielles suivantes doivent être respectées.

Chacun veillera à bien se comporter vis à vis des agents d'accueil et de toute personne qui intervient sur l'aire pour en assurer le fonctionnement. Toute agression, qu'elle soit physique ou verbale, entraînera des poursuites judiciaires et, automatiquement, l'exclusion immédiate et définitive. Celle-ci sera portée sur le registre d'accueil.

Chacun bénéficie des installations qui sont à la disposition des utilisateurs et sous leur responsabilité. Ceux-ci doivent veiller individuellement et collectivement au respect de ces installations.

Chaque titulaire d'une place est responsable des dégâts causés par les membres de sa famille ou par les animaux qui lui appartiennent.

La vie collective sur l'aire implique le respect de la tranquillité publique, et, de façon stricte et obligatoire, de 22h à 7h le matin, et de l'ordre public, conformément aux règlements de police en vigueur sur la commune.

## **2) Entretien courant de l'emplacement**

L'entretien courant et le nettoyage de l'emplacement sont à la charge intégrale de la famille, à savoir la surface individuelle de stationnement et le bloc sanitaire (WC, douche, bacs à laver, accessoires).

## **3) Environnement de l'emplacement**

La famille maintient propre l'environnement immédiat de l'emplacement, en s'interdisant tout dépôt d'objets, d'équipements ou de matériaux divers, ou toute activité dangereuse (essence, produits chimiques, acides, solvants, ...) ou dégradante pour l'environnement (feu, huile de vidange, ...). Le stockage d'objets métalliques est strictement interdit sur l'aire.

En cas de non respect de l'alinéa précédent, après un premier rappel écrit, l'enlèvement des objets, équipements ou matériaux, cités plus haut, sera effectué par le gestionnaire et facturé au résident concerné.

Le centre de recyclage de Bordeaux (Rue Jean Hameau) est à disposition pour tout débarras d'objet.

D'autre part, tout branchement électrique ne pourra être opéré qu'avec du matériel conforme à la réglementation et après autorisation du gestionnaire.

Tout élément complémentaire, bouteilles de gaz ou autre, est prohibé.

## **4) Assurances**

La ville de Bordeaux et le gestionnaire déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradation des biens et équipements personnels des familles.

Le résident fera son affaire de la souscription d'assurances garantissant ses biens ainsi que sa responsabilité civile.

Cette souscription devra être prouvée par la fourniture de l'attestation d'assurance.

## **5) Ordures ménagères**

Aucun dépôt d'ordures ne peut se faire en dehors du ou des containers présents sur le site.

Chaque usager est tenu de respecter cette consigne.

## **6) Constructions et plantations**

Le respect des constructions et des plantations permet d'assurer une vie collective paisible et agréable. Tout aménagement complémentaire est sous la responsabilité exclusive du gestionnaire.

## **7) Adresses postales et boîte aux lettres**

Toute correspondance peut être acheminée à l'adresse ci-dessus indiquée.

La Ville ou le gestionnaire de l'aire ne peut être responsable de tout courrier adressé en absence de l'usager.

L'aire peut être considérée comme élection de domicile pour les prestations sociales et autres.

## **8) Code de la Route et vitesse de circulation**

Les règles du Code de la Route s'appliquent sur l'aire.

La vitesse de circulation sur l'aire est limitée à 20 kms / h pour tous les véhicules.

### **9) Animaux domestiques**

La présence d'animaux domestiques est tolérée, mais ils ne doivent causer aucune gêne et ne doivent pas divaguer sur le terrain. Si c'était le cas, il appartient au chef de famille de faire cesser les troubles. Tout animal ayant un comportement dangereux, ou représentant une nuisance, sera signalé aux services compétents.

### **10) Armes**

L'entreposage et la manipulation d'armes sont interdits sur l'aire d'accueil. Toute infraction fera l'objet d'un dépôt de plainte et entraînera l'exclusion immédiate et définitive du contrevenant et de sa famille.

## **V RESPECT DU REGLEMENT ET SANCTIONS**

En cas de non respect du règlement de l'aire, des personnes qui y séjournent ou des règlements communaux de police, un rappel à l'ordre écrit sera adressé au chef de famille, demandant l'arrêt des troubles reprochés.

A défaut d'exécution, il peut être prononcé l'exclusion temporaire de la famille, et en cas d'infraction grave ou réitérée, il peut être engagée une procédure d'exclusion définitive, voire une procédure judiciaire, à l'égard du chef de famille, et ce, en conformité avec les textes réglementaires en vigueur, notamment les Articles 493 et 812 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Ce règlement intérieur a été validé par la Ville de Bordeaux en date du .....

***Nous vous souhaitons la bienvenue sur l'aire d'accueil de Bordeaux  
« La Jallère »***

### **MME PARCELIER. -**

Il s'agit de l'aire d'accueil de gens du voyage. Nous avons passé en début d'année une délibération attribuant la gestion à une société.

Maintenant nous faisons une délibération concernant le règlement intérieur et les tarifs.

Ce règlement intérieur a été réalisé après avoir consulté de nombreux règlements intérieurs d'aires de divers coins de France.

Pour stationner sur cette aire nous avons fait le choix d'une durée de 3 mois, éventuellement renouvelables deux fois pour pouvoir favoriser la scolarisation des enfants.

Les tarifs pratiqués ressemblent également aux tarifs d'autres aires de gens du voyage.

### **M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme NOËL.

**MME NOËL. -**

Monsieur le Maire, juste un mot sur cette délibération.

Je voudrais revenir sur le projet global. Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui a été adopté en 2003 prévoyait la création de 376 places d'accueil.

Aujourd'hui 129 ont été réalisées grâce aux efforts consentis par les communes de Bègles, Mérignac, le Haillan et Saint-Médard-en Jalles.

**M. LE MAIRE. -**

Et Bordeaux !

**MME NOËL. -**

Ce projet fait partie des 196 places en projet. Donc les 16 places que nous évoquons aujourd'hui s'inscrivent dans les 196 en projet qui ont nécessité que soient prorogés les délais avec l'Etat pour la réalisation de ces aires qui n'étaient pas réalisées. Il reste encore 54 places pour lesquelles il y a absence totale de projet., et sur ces 54 places, 30 incomberaient à la Ville de Bordeaux sur Bordeaux-Bastide.

Donc nous ne sommes pas très bien situés dans les réalisations concernant ce dispositif d'accueil.

Par ailleurs devaient être également réalisées deux aires de grand passage, dont une située sur Bordeaux. Là encore, pour cette aire de grand passage, absence de projet concernant la Ville de Bordeaux.

Je voulais simplement souligner que, le moins qu'on puisse dire, la Ville n'est pas exemplaire en la matière. J'espère que nous allons essayer néanmoins de combler notre retard dans le domaine, parce que franchement, là, il y a retard.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. MAURIN.

**M. MAURIN. -**

Sur la 305, l'accueil des gens du voyage, je partage en partie ce que vient de dire ma collègue NOËL.

Sans relancer une polémique je voudrais réitérer ma demande. Je compte sur la pugnacité du Maire de Bordeaux vis-à-vis du Ministre de l'Education pour que les moyens soient donnés aux écoles qui vont recevoir les enfants des gens du voyage pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles,

Vous connaissez l'émoi que provoque dans le quartier de Bacalan l'arrivée de tous ces enfants dans les seules écoles du quartier de Bacalan. Donc la question des moyens pour la rentrée prochaine est complètement posée. Je compte sur vous pour obtenir du ministre les moyens adéquats.

**M. LE MAIRE. -**

Mme PARCELIER, vous voulez apporter une réponse là-dessus ?

**MME PARCELIER. -**

Simplement préciser qu'il s'agit de 16 emplacements, c'est-à-dire 32 caravanes possibles, soit 1 emplacement pour 2 caravanes.

Par rapport à ce que disait M. MAURIN, un projet socio-éducatif est en cours de réalisation. Nous allons signer une convention avec le centre d'animation pour pouvoir animer ce projet en lien avec les enfants et les familles.

Egalement nous allons mettre en place en juin une réunion avec les associations de quartier et bien sûr les établissements scolaires pour présenter le projet.

**M. LE MAIRE. -**

Sur l'aire de Bordeaux Nord je voulais dire à Mme NOËL que ce n'est pas un projet. Cela ouvre le 1<sup>er</sup> juillet, sauf nouveau retard. Les bâtiments sont construits. C'est à peu près terminé.

Je voudrais dire à M. PAPADATO que j'ai imposé qu'on y mette des panneaux solaires pour chauffer l'eau chaude. On m'a expliqué qu'ils seraient vandalisés rapidement. Nous avons pris le risque en les intégrant solidement dans la toiture. Là-dessus on a fait un pas dans la bonne direction.

Par ailleurs en matière d'aires de grand voyage, nous en avons une de fait, qui sert à ça, qui est au Lac, qui est actuellement occupée en grande partie. Le schéma départemental en prévoit une autre dans le Nord de l'agglomération, mais qui n'est pas forcément à Bordeaux.

Là où nous avons encore un déficit c'est sur la deuxième aire, disons de proximité, qui devrait être sur la rive droite. Il n'est pas inscrit dans le schéma départemental qu'elle est forcément dans Bordeaux intra muros. Nous essayons de travailler avec nos communes voisines pour trouver une solution. Mais comme vous le savez, ce n'est pas facile.

Qui vote contre cette délibération ?

Vous ne votez pas contre ?

**MME PARCELIER. -**

Non, on vote pour. Je voulais simplement souligner que le décalage entre l'offre et la demande que vous venez de rappeler entraîne une multiplication des situations de conflits. Vous nous indiquez qu'il y a une aire de grand passage de fait, mais comme elle n'est pas précisément organisée cela génère des situations de conflits extrêmement importantes et beaucoup de problèmes qui finissent par coûter très cher, parce qu'on multiplie les expulsions à juste titre, mais on ne règle pas la question.

**M. LE MAIRE. -**

Celle-là on la tolère de fait. En ce moment il y a une centaine de caravanes et on n'a pas demandé d'expulsions.

M. MAURIN.

**M. MAURIN. -**

Juste une question. Lors d'un précédent Conseil vous nous aviez proposé de participer à un groupe de travail pour déterminer la deuxième aire bordelaise. Où en est-on ?

**M. LE MAIRE. -**

Exactement. M. MARTIN va le réunir incessamment sous peu.

**M. MARTIN. -**

Pas de problèmes.

**M. LE MAIRE. -**

C'est vrai ? Il faut le faire.

**M. MARTIN. -**

Monsieur le Maire, moi je veux bien tout ce qu'on veut, mais on a déjà réuni les maires de la rive droite. Je ne vois pas très honnêtement ce qu'un groupe de travail d'élus bordelais peut faire, toutes tendances confondues d'ailleurs, à moins que vous ayez un pouvoir de persuasion particulièrement fort vis-à-vis des collègues de la rive droite.

Il y a des possibilités ici ou là. Moi je veux bien qu'on retravaille avec eux, mais pour l'instant la réponse a été malheureusement négative.

Je rappelle également sans trop de polémique que le Conseiller Général du canton de la Bastide a tout fait pour ameuter les populations et pour qu'il n'y ait pas en ce lieu une aire de passage supplémentaire.

**M. LE MAIRE. -**

L'idée précisément, Monsieur le premier adjoint, c'était de réunir toutes ces personnes autour de la table pour voir ce qu'on peut faire, y compris le Conseiller Général. Je pense que ça vaut la peine d'essayer même si on n'a pas beaucoup de chances de réussir.

M. PAPADATO.

**M. PAPADATO. -**

Monsieur le Maire, certes on peut essayer de réunir les maires des autres communes, mais je rappellerai à l'assistance que Bordeaux c'est 230.000 habitants. On ne peut quand même pas demander à une ville de 20, 30 ou 40 mille habitants qui a déjà une aire de gens du voyage d'en avoir une seconde.

Je trouve regrettable que notre ville ne soit capable de proposer à cette population qu'une seule aire, alors que vu le nombre de terrains sur notre ville je crois qu'on aurait largement la place de la prendre en charge.

Je trouve même que c'est notre devoir de grande ville de faire une deuxième aire sur notre territoire.

**M. LE MAIRE. -**

C'est précisément pour passer de cette déclaration d'intention à une concrétisation éventuelle que j'avais souhaité ce groupe de travail, parce que vous verrez que chaque fois qu'on veut localiser une aire quelque part on a immédiatement une opposition de tous les riverains.

Celle qui se fait à l'heure actuelle, on me reproche beaucoup le fait du prince, mon autoritarisme supposé, etc, c'est parce que je l'ai imposée cette aire. Personne n'en voulait, pas même mon équipe. J'ai dit : on la fera quand même. Et voilà comment ça se passe.

**M. PAPADATO. -**

Nous vous avons soutenu, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE. -**

Oui, vous m'avez soutenu, mais enfin pas tous...

**M. PAPADATO. -**

Sur la Bastide notre groupe vous soutiendra.

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE. -**

Vous voyez...

Bien. On va continuer à y travailler, mais ce n'est pas facile.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**



D -20070306

Vie Associative. Attribution d'aide en faveur des associations.  
Subventions. Adoption. Autorisation.

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles, notamment, par l'attribution de subventions.

A cet effet, je vous propose l'attribution d'une somme de 4.900 euros, à répartir de la manière suivante :

Associations	Montants (en euros)
Amaz'art	2 000
Anciens de Bordeaux	300
CPB Voile	700
Comité des riverains du quartier boulevards, Parc des Sports, Pellegrin	600
Rencontres de Lorme	1 000
Comité d'Animation Galliéni/Loucheur/Carreyre	300
<b>TOTAL</b>	<b>4 900</b>

Les crédits sont prévus au Budget 2007, Article 657.4 – Rubrique 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.

**MME PARCELIER. -**

Il s'agit de l'attribution du solde de la subvention votée au BP 2007 à quelques associations. La répartition de 4900 euros.

**M. LE MAIRE. -**

Pas de problèmes ?

(Aucun)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070307

Vie Associative. Passeurs d'images (CinéVille - Un été au Ciné).  
Edition 2007. Attribution de subventions. Adoption.  
Autorisation.

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

L'opération « CinéVille – Un été au Ciné », initiée par le Centre National de la Cinématographie, existe depuis 1991, dans le cadre de la politique de la Ville.

En 2007, « CinéVille – Un été au Ciné » change de nom, et devient « Passeurs d'images ».

Comme en 2006, la Ville de Bordeaux s'associe à ce dispositif, qui s'inscrit dans la lignée de la Charte nationale et poursuit les objectifs suivants :

Proposer une offre cinématographique diversifiée  
Accompagner le public dans l'apprentissage d'un regard critique  
Contribuer à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain  
Créer et développer du lien social au sein des territoires où se déroulent les actions  
Promouvoir la diversité culturelle afin de lutter contre les discriminations sociales et culturelles

Différents acteurs socio-culturels se mobilisent sur les quartiers bordelais, pour mettre en place des ateliers de pratique audiovisuelle ou organiser des séances de projection gratuites de plein air.

A ce titre, je vous propose d'attribuer aux associations ci-après une aide financière totale de 12.000 euros, selon la répartition suivante :

**Affectation des subventions aux associations**

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2007</b>
Centre Jean Vigo	1 100
Centre de Loisirs des 2 Villes	2 000
Astrolabe	700
Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux	8 200
- Centre d'Animation « Cœur de Bastide »	1 500
- Centre d'Animation Saint Pierre	1 800
- Centre d'Animation Argonne Saint Genès	2 200
- Centre d'Animation Bacalan	1 100
- Centre d'Animation Monséjour	1 600
<b>TOTAL</b>	<b>12 000</b>

Les crédits ont été prévus au BP 2007, Article 657.4 – Rubrique 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

faire procéder aux versements de ces sommes aux associations précitées.

**MME PARCELIER.** -

Il s'agit d'une délibération annuelle.

« CinéVille – Un été au Ciné » est devenu « Passeurs d'Images ».

Ce sont plusieurs opérations : ateliers, séances et débats autour d'un film cet été.

Le financement est moitié Etat, moitié Ville selon les projets et les structures porteuses.

**M. LE MAIRE. -**

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070308

## Dispositif bus plage. Eté 2007. Convention avec le Conseil Général. Adoption.

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde propose à la Ville de Bordeaux de reconduire le dispositif Bus Plage au cours des mois de juillet et d'août 2007. L'opération a pour objectif d'offrir aux jeunes de moins de 20 ans et aux familles avec enfant (s) un tarif préférentiel, sur des lignes du réseau Trans Gironde, à destination d'une plage du littoral ou d'une base de loisirs. Il s'agit de :

- Bordeaux Gare Saint Jean/ Lège Cap Ferret,
- Bordeaux Gare Saint Jean/ Lacanau,
- Bordeaux Gare Saint Jean/ Le Porge,
- Bordeaux Gare Saint Jean/ Hostens

et ce les mardis, mercredis, jeudis .

Le coût du transport pour un aller et retour est évalué de 6 € par personne qui sont pris en charge ainsi:

- L'utilisateur pour 2 €
- Le Conseil Général pour 2 €
- et la Ville de Bordeaux pour 2 €

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de la Ville de Bordeaux met en place une logistique avec les centres d'animation, les centres sociaux et les maisons de quartiers afin de faciliter l'information de tous et de délivrer les cartes de transports Bus Plage.

Le coût estimé de l'opération pour la Ville est de 7 000 €uros répartis comme suit :

Achat de cartes Bus Plage junior et famille :

- 1200 exemplaires à 0,40 euros l'une :	480 €
- 2500 voyages à 2 euros l'un :	5 000 €
- Information : affiche, dépliant et logistique :	1 520 €

cette somme a d'ores et déjà été inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2007

En conséquence, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs de bien vouloir décider de nous associer à cette opération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de la Gironde (document joint en annexe) et le transporteur.

**CONVENTION entre  
le Conseil Général de la Gironde et la commune  
de BORDEAUX pour l'opération  
"BUS-PLAGE"  
- Eté 2007 -**

Entre

Le Conseil Général de la Gironde, Autorité Organisatrice des Transports Interurbains, représenté par M. Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du 04/06/2007 ,

D'une part,

Et

La Mairie de BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du .....

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet :**

Afin de permettre l'accès à la plage à un plus grand nombre de familles et de jeunes, le Conseil Général de la Gironde en partenariat avec la commune de Bordeaux, a mis en place un tarif préférentiel Bus Plage du 30 Juin au 02 Septembre 2007 sur le trajet des lignes régulières n° 504 Bordeaux-Hostens assurée par la Société des Cars ANDRE, n° 601 Bordeaux-Lège Cap-Ferret assurée par la Société CITRAM AQUITAINE , n° 701 Bordeaux-Le Porge et n° 702 Bordeaux-Lacanau assurées par la Société des CARS OUEST AQUITAIN.

**Article 2 – Consistance du service :**

Les habitants de BORDEAUX auront accès au tarif Bus-Plage les mardis, mercredis et Jeudis du 30 Juin au 02 Septembre 2007, aux horaires et points d'arrêts des services indiqués dans les fiches horaires des lignes n° 504-601-701 et 702.

L'aller et le retour à la plage devront se faire dans la même journée

Pour la ligne n° 702 Bordeaux-Lacanau , seuls les services aller de 9 h 15 et 10 h 15 et retour de 18 h 30 et 19 h 30 sont accessibles au tarif Bus Plage. La commune de Bordeaux sera desservi par un seul point d'arrêt aux arrêts Trans-Gironde de la place des quinconces.

Pour la ligne n° 601 Bordeaux-Lège , compte tenu des travaux à la gare st jean les départs des services Bus Plage se feront également aux Quinconces tous les autres points de la ligne seront respectés.

Pour la ligne n° 504 Bordeaux-Hostens , l'ensemble des services se fera au départ de la gare saint jean.

Pour la ligne n° 701 Bordeaux-Le Porge le départ des services Bus Plage s'effectuera aux arrêts de la ligne sur la commune de Bordeaux.

### **Article 3 – Dispositif financier :**

Pour l'opération Bus-Plage, le tarif du trajet Aller-Retour a été négocié avec le transporteur du réseau Trans-Gironde à 6,00 Euros pour chaque membre des familles et les moins de 20 ans.

Durant la durée de l'opération, une réduction sera appliquée aux voyageurs bénéficiant du tarif Bus-Plage, portant ainsi le prix du billet aller-retour à 2 euros.

Les réductions consenties seront prises en charge moitié par le Département, moitié par la commune de BORDEAUX selon les modalités de l'article 6.

### **Article 4 – Durée :**

Ce tarif préférentiel sera applicable du 30 Juin au 02 Septembre 2007.

### **Article 5 – Communication :**

Le Conseil Général se chargera de l'impression des cartes d'inscription à retirer par les voyageurs en Mairie, ainsi que des plaquettes format A4 et des affiches format A3 promouvant l'opération.

Tout document de communication concernant Bus-Plage réalisé par la Commune de Bordeaux devra respecter la charte graphique du Conseil Général de cette opération et être transmis au CG pour validation préalable à toute impression et diffusion.

### **Article 6 – Règlement :**

Chaque partie financera d'une part :

- l'impression des cartes de l'opération BUS-PLAGE.

Un titre de recette sera émis par le Conseil Général pour récupérer les 50% de la part de la commune (0.40 € par carte)

D'autre part :

A la fin de l'opération, en fonction des titres vendus, la commune et le Conseil Général régleront au transporteur au vu d'une facture, la part financière qui lui sera imputée.

**Article 7 – Règlement des litiges :**

Dans le cas d'un litige, le Conseil Général et la commune de BORDEAUX peuvent mettre fin à tout moment et d'un commun accord, à la présente convention.

A défaut de conciliation, les litiges seront soumis aux juridictions compétentes de Bordeaux.

Fait à

le,

Le Président du Conseil Général,

Le Maire,

Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général du Canton de CARBON-BLANC

Alain JUPPE

# **Bus ▶ plage**

Du 4 juillet au 31 août 2006 **BORDEAUX**

## **BILAN 2006**



## BILAN BUS PLAGE 2006

Point relais	Famille	Junior	2005	
			F	J
<b>Centre ville</b>	<b>213</b>	<b>481</b>	<b>181</b>	<b>333</b>
Service Jeunesse	<b>149</b>	<b>369</b>	156	313
ST Michel	<b>45</b>	<b>36</b>		
<i>St Pierre</i>			25	20
ST Bruno	<b>19</b>	<b>76</b>	0	0
<b>Quartier Argonne</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	0	0
CA Argonne	<b>3</b>	<b>16</b>	0	0
<b>Quartier St Jean Belcier</b>	<b>33</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>47</b>
Union St Jean	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>35</b>
CSC Bx Sud	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>12</b>
<b>Quartier Bastide Benauges</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>17</b>	<b>47</b>
CSC Benauges	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>35</b>
CSC Queyries	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>12</b>

<b>Quartier Bacalan</b>	<b>16</b>	<b>53</b>	<b>15</b>	<b>43</b>
CSC Bacalan	16	53	15	43
<b>Quartier Chartrons</b>	<b>30</b>	<b>69</b>	<b>26</b>	<b>27</b>
Maison de Quartier les Chartrons	30	69	26	27
<b>Quartier Grand Parc le Lac</b>	<b>73</b>	<b>93</b>	<b>51</b>	<b>76</b>
CS Grand Parc	24	32	26	20
CSC le Lac	10	4	3	3
Cs Bx Nord	22	22	20	20
Maison de Quartier Chantecler	7	35	2	33
<b>Quartier Tauzin</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
Maison de Quartier le Tauzin	3	6	1	6

<b>Quartier Bx Caudéran</b>	<b>23</b>	<b>124</b>	<b>14</b>	<b>58</b>
Maison de Quartier AGJA	<b>18</b>	<b>106</b>	<b>14</b>	<b>43</b>
CA Monsejour	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
MJC CL2V	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>851</b>	<b>343</b>	<b>637</b>

**Nombre de cartes délivrées en 2006 : 1231**  
En 2005 : 980

<b>Voyages</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Lège Cap Ferret</b>	<b>872</b>	<b>996</b>
<b>Lacanau</b>	<b>1366</b>	<b>991</b>
<b>Le Porge</b>	<b>156</b>	<b>82</b>
<b>Hostens</b>	<b>136</b>	<b>100</b>
<b>total</b>	<b>2530</b>	<b>2169</b>

**Nombre de voyage effectués en 2006 : 2530**  
**+ 16%**  
En 2005 : 2169

**MME PARCELIER. -**

Bus plage. Troisième année de cette opération.

Conseil Général et Ville de Bordeaux, nous avons eu l'an dernier un peu moins de 2500 voyages. Cette année 2500 sont prévus. 1200 cartes bus ont été réparties dans les différentes structures de la ville.

Cette opération destinée aux jeunes de moins de 20 ans et aux familles avec enfants leur permet 3 jours par semaine durant l'été de se rendre à la plage pour 2 euros aller et retour.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. MAURIN.

**M. MAURIN. -**

C'est une opération très intéressante que nous soutenons bien entendu.

Lors du dernier bilan nous avons souligné que l'usage de ce bus pourrait être amélioré notamment dans les quartiers Nord de Bordeaux. Cela passait par un trajet qui permettrait aux gens de ces quartiers d'avoir le bus à proximité. Or, l'endroit le plus proche pour prendre ce bus plage c'est les Quinconces.

Monsieur le Maire, vous nous aviez répondu que vous vous rapprocheriez du Conseil Général pour voir une modification du trajet.

Je pense que le bilan montre bien qu'il y a encore des possibilités à approfondir sur Bordeaux Nord en terme de participation. Merci.

**MME PARCELIER. -**

En réalité ce sont les trajets des lignes régulières. Il n'y a pas de déviations par certains quartiers. C'est pour ça que les jeunes et les familles se rendent soit aux Quinconces, soit à la gare pour prendre le bus, ou sur d'autres points aux barrières.

Donc pas de modification des lignes régulières, en tout cas.

**M. LE MAIRE. -**

Il pourrait y en avoir. On pourrait au moins en demander. Nous, on nous en demande en permanence des modifications de lignes...

**MME PARCELIER. -**

Pourquoi pas. Sauf que c'est plusieurs horaires dans la journée. Ce n'est pas un bus le matin, un bus le soir. Ce sont tous les horaires des lignes régulières tout au long de la journée.

**M. LE MAIRE. -**

M. MAURIN, votre préoccupation c'est qu'on puisse le prendre où ce bus ?

**M. MAURIN. -**

Il faudrait qu'il passe au Grand Parc, à Bacalan et aux Aubiers, mais pas forcément toutes les heures. Il peut y avoir deux ou trois bus dans la journée qui ont une déviation sur ces quartiers-là en lien avec l'opération municipale.

**M. LE MAIRE. -**

Mais est-ce qu'il y a des lignes régulières qui passent par là ?

**MME PARCELIER. -**

Non.

**M. LE MAIRE. -**

Il faudrait peut-être demander au Conseil Général, exceptionnellement pendant l'été, de faire un ramassage dans ces quartiers. On pourrait au moins le demander.

**MME PARCELIER. -**

D'accord. Sur deux ou trois parcours dans la journée.

**M. LE MAIRE. -**

Oui, par exemple. J'imagine que c'est un parcours le matin et un parcours le soir. Il n'y en a pas toute la journée. Au moins le demander. Si on nous dit non on verra bien.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070309

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.  
Soutien aux initiatives des jeunes. Adoption. Autorisation.

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Parmi les actions prioritaires du Plan Jeunesse, figurent l'encouragement et le soutien aux initiatives des jeunes qui initient des projets.

Dans le cadre de cette opération, appelée « Aide aux Jeunes à Concrétiser leurs projets» (AJC), ce sont 40 projets qui ont été reçus et soumis à un jury composé de nos partenaires institutionnels et des représentants du Conseil des Jeunes de Bordeaux.

Solidarité internationale et locale, expressions culturelles, sport / découverte, médias, environnement, tels ont été les grands thèmes développés à travers ces projets.

<i>Le jury a retenu les projets suivants, pour un montant total de <b>15.000 euros</b>.</i>

*Séance du lundi 4 juin 2007*

Thème	Association	Nom du Projet	Montant (en euros)
Solidarité internationale	Parité d'un Monde	Parité d'un Monde	1 000
Expression culturelle	Fragment du vivant	Curuma	1 000
Solidarité Locale	La Caramélise	La Caramélise	1 000
Expression Culturelle	Compagnie Au coin d'ailleurs	Regarde comme je danse	1 000
Expression Culturelle	Centre d'Animation Bacalan	Clip tes mots	1 000
Expression Culturelle	La Poule	Mex'ing mode	1 000
Médias	Esprit Metis	Esprit Metis	1 000
Solidarité internationale	Les Petit'Libellules	Création de prototypes	1 000
Expression Culturelle	Music Image	Festival Concours Musical'écran	1 000
Sport/découverte	Est Team	Est Team	800
Expression Culturelle	Eclaireurs de France	L'art des Favelas	700
Solidarité Locale	Babaoc	Babaoc	700
Expression Culturelle	Garage Films	Garage Films	700
Environnement	Echo-Logik	Classe écol'eau	600
Solidarité internationale	Scouts et Guide de France	Tortugas	500
Solidarité internationale	Equiterre, mission Burkina Faso	Equiterre	500
Expression Culturelle	Tras	Un bout de vie en image	500
Environnement	Ceseau	Préservation de la ressource en eau d'Aquitaine	500
Expression Culturelle	Enchântier Théâtre	Enchântier Théâtre	500
<b>TOTAL</b>			<b>15 000</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser aux Associations, citées ci-dessus, les sommes correspondantes,
- imputer sur le budget de la Ville – Fonction 421 – Actions en faveur de la Jeunesse – Compte 6574.

Les écritures correspondantes seront intégrées dans la décision modificative n°2.

**MME PARCELIER. -**

Il s'agit de l'opération de soutien aux initiatives des jeunes. Cette année 40 projets ont été présentés.

Un jury composé d'associations, de Jeunesse et sports et de jeunes du Conseil des Jeunes a sélectionné 17 associations de jeunes. C'est ainsi qu'ont été répartis les 15.000 euros de cette ligne « Soutien aux initiatives des jeunes ».

**M. LE MAIRE. -**

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**



***DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTÉ***

D -20070310

Piscines Galin-Judaïque-Tissot. Traitement contre les chloramines. Signature du marché. Demande de subventions. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration du traitement d'eau par la mise en place de déchloramineurs pour les bassins des piscines Galin, Judaïque et Tissot, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le bureau d'études Gruet.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 398 268 € T.T.C.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé l'offre variante de la société IMATEC, pour un montant de 340 785,22 € T.T.C. (soit 284.937,47 € HT).

En plus de réduire la concentration de chloramines, l'installation de ce procédé permettra également de limiter sensiblement nos consommations d'eau par an et d'assurer ainsi une meilleure gestion des ressources en eau. Compte tenu de ces éléments, cette opération est susceptible de bénéficier du soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil général de la Gironde selon le plan de financement suivant :

Agence de l'Eau Adour Garonne	85.481,24 € (30%)
Conseil général de la Gironde	56.987,49 € (20%)
Ville de Bordeaux	142.468,7 4 € (50%)
<b>TOTAL HT</b>	<b>284.937,47 €</b>

Dans l'éventualité où l'un des cofinancements serait moindre, la Ville prendrait en charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- Signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.
- Solliciter l'octroi des cofinancements mentionnés ci-dessus
- Signer tout document afférant à ces cofinancements
- Procéder à leur encaissement.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 413, article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070311

**Pièces détachées et réparations pour engins de propreté et véhicules utilitaires. Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat de pièces détachées destinées aux engins de propreté et véhicules utilitaires légers, deux lots infructueux ont été relancés en appel d'offres ouvert.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 5 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour engins de propreté et adaptation pour matériels de propreté de marque KRAMER ou équivalent, société CMAR, pour un montant annuel minimum de 12 000 € TTC et maximum 48 000 € TTC

Lot 7 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour véhicules utilitaires légers de marque MULTICAR ou équivalent, société LABOR HAKO, pour un montant annuel minimum de 7 000 € TTC et maximum de 28 000 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus jusqu'au 20 février 2008 et pourront être reconduits trois fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 60639.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070312

Renouvellement d'engins et de matériels pour la Propreté.

Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de renouvellement des engins et matériels pour la Propreté, dont le coût est estimé à 429 000 € T.T.C. (tranche ferme et tranche conditionnelle), un appel d'offres ouvert a été lancé, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce service.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Tranche ferme : 2 balayeuses aspiratrices 4 m3 environ, société MATHIEU YNO, pour un montant de 257 711,38 € TTC.

Lot 2 : Tranche ferme : 1 laveuse haute pression 2 000 l environ, société CMAR, pour un montant de 90 112,02 € TTC.

Lot 3 : Tranche ferme : 1 micro benne 3,5 t., société PB ENVIRONNEMENT, pour un montant de 65 268,85 € TTC.

Lot 4 : Tranche conditionnelle : 2 groupes haute pression, société BMV, pour un montant de 23 680,80€ TTC.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 436 773,05 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, article 21571.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070313

Location d'un grand monospace. Signature du marché.

Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la location des véhicules gérés par le Parc Automobile, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction des Achats et Marchés, en vue de louer un grand monospace jusqu'au 19 avril 2011, date d'échéance des autres marchés de même type.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société DEXIA pour un PEUGEOT EXPERT COMBI, pour un montant total de 26 885,76 € TTC / 48 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6135.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070314

Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer l'approvisionnement des pièces détachées et la réparation des véhicules, outillages spécifiques, grues, bennes à ordures ménagères, gérés par le parc automobile, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce service.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour véhicules équipés du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et/ou de climatisation, société CLIMATIC AUTO Sarl.

Lot 2 : Acquisition de matériels de câblage électriques, électroniques et outillages spécifiques pour tous types de véhicules et engins, société BERNER.

Lot 3 : Acquisition de pièces détachées, accessoires et prestations de réparation pour cyclomoteurs, motocycles, scooters et cycles de marque HONDA ou équivalent et autres. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 4 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées de nacelles élévatrices, hayons élévateurs. Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 5 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées de grues hydrauliques de marque HIAB ou équivalent. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert

Lot 6 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées de grues hydrauliques de marque PALFINGER ou équivalent. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 7 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées de bennes compactrices à ordures ménagères, société SEMAT.

Lot 8 : Prestations de réparations et acquisition de pièces détachées de gravillonneuse de marque MAUGUIN ou équivalent. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert

Afin d'apporter une plus grande souplesse dans ce type de maintenance, les marchés à bons de commande seront conclus sans minimum et sans maximum, jusqu'au 20 février 2008 et pourront être reconduits expressément 3 fois, selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 60639.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

## D -20070315

Ecole élémentaire Montaud. Signature des marchés.

### Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux à réaliser à l'école élémentaire Montaud dont le coût est estimé à 1 882 650 €TTC, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les services techniques.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

LOT N° 1 : Démolitions – Gros œuvre

Société CAZENAVE pour un montant de 504 468,48 €T.T.C.

LOT N° 2 : Menuiserie bois

Société RICHARD pour un montant de 158 276,25 €T.T.C.

LOT N° 3 : Menuiserie aluminium - serrurerie

Société FERMOTOR pour un montant de 138 444,18 €T.T.C.

LOT N° 4 : Plâtrerie/Plafonds suspendus

Société BLR pour un montant de 240 300,32 €T.T.C.

LOT N° 5 : Carrelage/Revêtements sols souples

Société SAYE pour un montant de 76 396,60 €T.T.C.

LOT N° 6 : Plomberie/sanitaires

Société PROSERV pour un montant de 48 499,55 €T.T.C.

LOT N° 7 : Peinture/Vitrierie

Société LARREY pour un montant de 60 896,13 €T.T.C.

LOT N° 8 : Equipement cuisine

Société TECHNICUISINE pour un montant de 21 177,57 €T.T.C.

LOT N° 9 : Ascenseur

Estimé à 30 000 €T.T.C. Faute de réponse, ce lot sera relancé en procédure adaptée.

LOT N°10 : Electricité

Société FORCLUM EGE pour un montant de 139 761,28 €T.T.C.

LOT N° 11 Chauffage/ ventilation

Société CBS TECHNIQUE pour un montant de 258 790,25 €T.T.C.



LOT N° 12 Charpente/Couverture

Estimé à 25 000 € T.T.C. Faute de réponse, ce lot sera relancé en procédure adaptée.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense qui s'élève à la somme de 1 647 010,61 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 212, article 2313.

## RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD

### Notice environnementale

Le projet a été conçu de manière à limiter les impacts sur l'environnement et les coûts de fonctionnement. D'une manière générale, le bâtiment s'inscrit dans une conception visant à optimiser les dépenses énergétiques. Ainsi les mesures suivantes ont fait l'objet d'une attention particulière.

#### GESTION de L'ENSOLEILLEMENT -

Les parties vitrées, orientées Sud, Est et Ouest sont équipées d'une protection solaire verticale extérieure type « stores screens » complétées pour l'ensemble des salles de classe par des rideaux intérieurs d'occultation pour améliorer le confort thermique d'été. A noter que les menuiseries en PVC ont été exclues dès l'origine du projet au profit de châssis aluminium à l'extérieur et bois à l'intérieur.

#### SYSTEME de CHAUFFAGE -

Le principe de chauffage gaz par panneaux radiants à eau chaude au plafond avec régulation pièce par pièce et détecteur de présence, présente une faible inertie, ce qui permet de moduler rapidement la température de chaque pièce en fonction de la présence, d'améliorer la diffusion de la chaleur, et de limiter la consommation d'énergie.

#### SYSTEME D'ECLAIRAGE -

L'éclairage artificiel est un éclairage basse consommation avec une gradation de l'intensité en fonction de la lumière extérieure et des détecteurs de présence dans chaque pièce. Ainsi on diminue les consommations électriques d'éclairage au minimum et on supprimera toutes les dépenses d'énergie inutiles dû à un mauvais usage.

#### SYSTEME DE VENTILATION -

Afin d'assurer un renouvellement hygiénique de l'air satisfaisant et limiter les consommations énergétiques une ventilation double flux avec échangeur de chaleur couplée à un variateur de débit asservi à une sonde CO2 pour le restaurant et la salle polyvalente sera couplée à un programmeur horaire dans les classes.

Dans la salle polyvalente et le restaurant, la quantité d'air extraite est calculée pour maintenir la qualité de l'air dans la pièce à son niveau de confort réglementaire. Ce système permet d'économiser l'énergie consommée par la centrale de ventilation. En période d'hiver, l'air extrait chaud réchauffe l'air entrant par l'intermédiaire de l'échangeur et limite les déperditions d'énergie.

PLOMBERIE SANITAIRE -

Un détecteur de fuite est installé à l'entrée du réseau d'eau des sanitaires pour intervenir rapidement et limiter les surconsommations en cas de fuite. Les systèmes à boutons poussoirs sont généralisés.

LES MATERIAUX EMPLOYES -

Les matériaux employés pour la construction ont été choisis en fonction de leur qualité environnementale. Les peintures « sans solvant » et portant le label « NF environnement » seront privilégiés.

Dans les classes et bureaux, le revêtement de sol est du linoléum (sans PVC) à base de matériaux naturels recyclables.

Les entreprises ont l'obligation de certifier la provenance des bois utilisés.

LE CHANTIER -

Le tri sélectif des déchets est organisé sur le chantier.

LE SUIVI -

Une analyse spécifique des énergies et des fluides consommés sera mise en œuvre dans la première année de fonctionnement afin de quantifier les gains réalisés.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070316

**Refonte de l'architecture de sauvegarde. Signature du marché.  
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction Organisation et Informatique, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert en vue de conclure un marché destiné à la refonte de l'architecture de sauvegarde. Cette prestation concerne :

- la fourniture et la maintenance de robotique et de supports de sauvegarde ;
- la fourniture et la maintenance de logiciels d'architecture et de supervision des sauvegardes ;
- la fourniture de prestations d'accompagnement à la mise en œuvre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société ARES pour un montant minimum de 100 000 € T.T.C. et maximum de 400 000 € T.T.C. pour trois ans.

Ce marché à bons de commande, conclu pour trois ans en application de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics, pourra être résilié annuellement à sa date anniversaire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), articles 2183, 205, 6156, 6184, 2031, 617.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070317

Eglise Saint-Louis. Restauration des façades ouest. Travaux complémentaires et prolongation du délai de la tranche ferme. Avenant au marché de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D – 20550667 du 19 décembre 2005, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de l'église Saint-Louis pour un montant de 747 016,60 € T.T.C.

En cours de chantier, et afin de tenir compte de l'état réel de l'édifice découvert après échafaudage, il convient de procéder à l'ajustement de certaines prestations du lot n°1, notamment la réparation d'une assise complète de maçonnerie pierre fortement altérée par l'oxydation d'un chaînage métallique au droit de la tourelle d'escalier du clocher ouest.

Le coût supplémentaire global s'élève à 40 939,28 € TTC (+ 5,48 %), portant le montant de l'opération à 787 955,88 € TTC, ce qui reste en deçà de l'estimation initiale de 1 500 000 € TTC pour les trois tranches.

Ces ajustements nécessitent de prolonger le délai contractuel de la tranche ferme de 2 mois et de passer un avenant au marché dans les conditions suivantes :

Lot n° 1 - Maçonnerie - Pierre de taille

Marché 050706 - Entreprise Cazenave pour un montant de 530 399,88 € T.T.C. (TF et TC)

Reprise en sous œuvre et mise en place d'un étaielement façonné spécialement pour la tourelle d'escalier et destiné à reprendre la charge de l'édifice immédiatement supérieur par vérins, Refouillement et restitution des maçonneries en pierre dans l'embaras des structures d'étaielement des maçonneries en pierre,  
Frettage, matage, coulinage de mortier et résine pour scellement et consolidation.

montant de la tranche ferme	232 007,33 € T.T.C.
montant de l'avenant sur la tranche ferme	40 939,38 € T.T.C.
montant de la tranche conditionnelle 1	153 739,01 € T.T.C.
montant de la tranche conditionnelle 2	144 653,54 € T.T.C.
nouveau montant du marché	571 339,26 € T.T.C.

En conséquence et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché 050706, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2313.

**M. GAUTE. -**

Monsieur le Maire, un certain nombre de délibérations de marchés publics.

A souligner la signature du marché et la demande de subventions pour les piscines Galin, Judaïque et Tissot pour l'amélioration du traitement d'eau par la mise en place de déchloramineurs pour leurs bassins. Cela permettra d'une part de réduire la concentration de chloramines et d'autre part de limiter sensiblement les consommations d'eau.

M. PAPADATO, j'anticipe peut-être un peu sur certaines questions. Je vous ai entendu tout à l'heure. Concernant l'achat du monospace, le cahier des charges a laissé libre le choix du carburant. On se heurte à un problème de droit et à un problème d'économie d'énergie, à savoir que nous ne pouvons dans le cahier des charges imposer systématiquement un type de véhicule, sinon nous fausserions la concurrence.

Là-dessus il y aura peut-être une modification de la loi à faire pour que nous puissions lancer les marchés dans ce sens.

Cela étant, la volonté de Monsieur le Maire est ce que nous connaissons. Sur le dernier marché de 4 voitures pour le Cabinet nous avons acquis des Toyota C4, C5 qui sont hybrides, à la fois à essence et électriques.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. J'espère que M. PAPADATO va nous féliciter pour la 310, parce que cette déchloramination nous permet d'économiser 37.000 m<sup>3</sup> d'eau par an, c'est-à-dire 50% de la consommation habituelle des piscines.

Pour les 50% restants nous sommes en train de regarder si nous pourrions récupérer cette eau pour le nettoyage de la rue. Mais cela implique le feu vert des autorités sanitaires, donc ce n'est pas encore bouclé.

Nous serons aussi félicités par M. PAPADATO pour la 315, l'école Montaud, dans laquelle il y a toute une série d'exigences tout à fait intéressantes :

- gestion de l'ensoleillement,
- système de chauffage,
- système d'éclairage basse consommation,
- système de ventilation,
- détecteur de fuites, boutons poussoirs, etc...
- tri sélectif des déchets organisé sur le chantier...

Je crois que là ça va dans la bonne direction.

Qui veut s'exprimer là-dessus ? M. PAPADATO va me dire qu'il n'est pas aussi élogieux que je l'aurais souhaité.

**M. PAPADATO. -**

Non, non, Monsieur le Maire, j'apprécie. Comme je le disais tout à l'heure, M. GAUTE n'est pas naïf écologiste, mais petit à petit il le devient. A force de lui répéter les choses, visiblement il est un peu plus sensibilisé. Comme quoi notre groupe a au moins un intérêt dans ce Conseil c'est d'amener quelques bonnes idées.

**M. GAUTE. -**

« Partout où il y a une volonté, il y a un chemin », Monsieur.

(Exclamations)

**M. PAPADATO. -**

Voilà !

**M. LE MAIRE. -**

C'est Churchill ? Je ne sais plus...

**M. PAPADATO. -**

Sur la 310, évidemment nous voterons cette délibération.

Nous regrettons, effectivement, que sur la 313 la procédure d'appel d'offres ne puisse pas choisir la motorisation. C'est un grand regret.

Par contre sur l'école Montaud, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, c'est vrai qu'on revient de loin, parce que dans le premier projet il n'y avait aucune vision énergétique. L'appel d'offre a visiblement été cassé, donc vous avez modifié le projet. Un bon point et un soulagement.

Mais on aurait peut-être pu espérer encore mieux. Vous savez qu'on peut toujours plus. J'ai l'impression qu'on a essayé de rattraper, mais malheureusement le coup était déjà parti. On a rattrapé, effectivement. Il y a des éléments positifs. Mais je crois qu'on peut faire mieux.

**M. LE MAIRE. -**

Très bien. Nous serons toujours attentifs à vos conseils, M. PAPADATO.

Je voulais simplement dire que pour le code des marchés et le fait que nous ne puissions pas exiger tel ou tel type de véhicule, ça c'est un sujet qui sera discuté dans le Grenelle de l'Environnement. L'objectif c'est bien de mieux utiliser la commande publique à des fins de développement durable. Donc il y aura sans doute des textes à revoir là-dessus.

M. MARTIN.

**M. MARTIN. -**

Monsieur le Maire juste un mot pour rappeler à notre collègue PAPADATO qu'il y a ici en interne une petite cellule qui vérifie désormais en amont tous les marchés, notamment tous les marchés des véhicules. Je vois qu'il y a également des engins de propreté. Tout est passé au crible.

Alors c'est vrai qu'il y a le code des marchés.

Je prends l'exemple de ce monospace. C'est un Peugeot Expert. Un monospace, par définition, emmène pas mal de gens, voire de bagages, et il y a forcément une traction qui doit le permettre. Donc il n'y a pas de bi-mode dans cette affaire-là. On a choisi le véhicule qui avait le moins de rejet de CO2. C'est vrai également pour les engins de propreté.

**M. LE MAIRE. -**

Vous avez pu observer que dans le cadre de leur renouvellement cyclique, les voitures du Cabinet sont maintenant hybrides.

Pas d'oppositions sur les dossiers de M. GAUTE ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**



*DELEGATION DE M. Henri PONS*

**D -20070318**

**Cession d'une propriété communale située rue Poujeau à la société Domofrance. Autorisation. Décision.**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société d'H.L.M. DOMOFRANCE envisage la construction de logements sociaux sur une propriété communale située 54 à 58 rue Poujeau à Bordeaux, qui abritait les anciennes cuisines municipales. Elle serait disposée à acquérir ce foncier, cadastré VX-6 ; VX-7 ; VX-8, d'une superficie de 7 326 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 1 900 000 € H.T.

L'évaluation du Service des Domaines fait ressortir la valeur du bien à 2 300 000 € H.T. dans un rapport du 19 décembre 2006, toutefois la Ville, dans le cadre de son effort en matière de logement social, a décidé de vendre au prix auquel DOMOFRANCE peut réaliser son projet.

Les lieux étant actuellement occupés par le Centre de Propreté, la Ville gardera la libre disposition de la partie occupée jusqu'au début de l'année 2009, date à laquelle de nouveaux équipements auront été reconstruits sur le terrain de la rue Paul Ricquet.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

- La cession de la propriété située 54 à 58 rue Poujeau, cadastré VX-6 ; VX-7 ; VX-8, moyennant un prix de 1 900 000 € H.T.
- L'encaissement de cette somme sur le budget en cours

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents afférents à cette opération.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070319

**Bilan des acquisitions et des cessions immobilières année 2006.  
Autorisation. Décision .**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Communes doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

Le bilan de l'année 2006 est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif, ci-joint, précisant la nature du bien, sa localisation, l'origine de propriété, l'identité du cédant ou du cessionnaire, le montant de l'opération.

Ce document sera annexé au compte administratif de la collectivité.

ANNEE 2006

ETAT DES SORTIES DES BIENS DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

MODALITES DE CESSION	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR d'ACQUISITION	DUREE DES AMORTISSEMENTS	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRIX DE CESSION	PLUS OU MOINS VALUES
Cession à titre onéreux							
	maison 157 ave de Labarde					56 600,00	
	maison 7 rue francis jammes					62 800,00	
	maison 60rue Francis jammes					62 700,00	
	Maison 7 rue etienne Dupérat					52 700,00	
	maison 58 rue Francis jammes					65 000,00	
	maison et garage 106 rue Léon Blum					63 900,00	
	maison 13 rue leon blum					58 100,00	
	maison 5 rue léon Blum					58 700,00	
	maison 10 rue Louis david Allegre					59 100,00	
	maison 82 rue Francis jammes					63 600,00	

Séance du lundi 4 juin 2007

	maison 39 rue Barillet deschamps					48 500,00	
	maison 5 rue Louis david Allegre					58 700,00	
	maison 24 capitaine koenigswerther					47 200,00	
	maison et garage 30 rue louis Beydts					61 600,00	
	maison 31 rue francis Jammes					58 700,00	
	maison 293 rue Blanqui					61 400,00	
	maison 6 rue Etienne dupérat					66 200,00	
	maison 37 rue Barillet deschamps					51 600,00	
	maison 21 rue meste verdié					57 900,00	
	maison 25 rue louis beydts					59 800,00	
	maison 8 rue etienne Dupérat					60 300,00	
	maison 9 rue du prof sabrazes					61 500,00	
	maison 38 rue Francis jammes					63 800,00	

Séance du lundi 4 juin 2007

	maison 13 rue francis jammes					59 500,00	
	maison 32 rue francis jammes					61 400,00	
	maison 12 rue léon blum					58 900,00	
	maison 153ave labarde					48 600,00	
	maison 14 rue louis beydts					58 300,00	
	maison 78 rue francis jammes					61 100,00	
	maison 65 rue barillet deschamps					48 000,00	
	maison 16 rue léon blum					57 800,00	
	maison et garage 12 rue etienne dupérat					62 700,00	
	maison et garage 8 rue louis david allegre					62 700,00	
	maison 100 rue leon blum					61 500,00	
	maison 51 rue barillet deschamps					48 400,00	
	maison et garage 2 rue louis david allegre					62 100,00	
	maison 9 rue leon blum					58 200,00	

Séance du lundi 4 juin 2007

	maison 20 rue louis beydts					63 900,00	
	maison 151 ave labarde					52 000,00	
	maison 21 rue louis beydts					65 900,00	
	maison 7 rue bradley					47 900,00	
	maison 31 rue meste verdié					59 200,00	
	maison 80 rue léon blum					58 200,00	
	maison 9 rue etienne dupérat					48 200,00	
	maison 73 rue barillet deschamps					48 000,00	
	maison 7 rue prof sabrazes					65 200,00	
	maison 69 rue barillet deschamps					48 000,00	
	maison 26 rue louis beydts					58 300,00	
	maison 4 rue louis david allegre					61 900,00	
	maison 47 rue barillet deschamps					48 200,00	
	maison 25 rue bradley					48 600,00	

Séance du lundi 4 juin 2007

	maison 103 rue joseph brunet					59 100,00	
	maison 7 rue meste verdié					48 900,00	
	maison 11 rue louis david allegre					62 900,00	
	maison 29 rue bradley					60 700,00	
	parcelle de terrain nu place paul doumer					15 000,00	
	85 rue Léo Saignat appartement lot de copropriété 115-90					90 100,00	
	lot de copropriété 117-94 appartement 85 rue Léo saignat					80 400,00	
	lot de copropriété 62- 40 appartement 50 rue Albert thomas					100 100,00	
	maison 75 rue prof villemin					72 000,00	
	maison 30 rue Goya					280 000,00	
	lot de copropriété 78- 36 appartement 7 rue bouguereau					145 000,00	
	lot de volume 101 5 pl Puy paulin					1 750 000,00	



Séance du lundi 4 juin 2007

<b>Cession à titre gratuit</b>							
	ens immobilier 199 ter quai de brazza					-	
	terrain nu ave de labarde					-	
	terrain nu 110 rue arago					-	
	terrain 9 rue gouffrand					-	
	terrain nu pl andré meunier, 28- 42 rue des douves,3- 7 rue du noviciat					-	
	terrain 2 rue du moulineau eysines					-	
<b>au titre d'une mise à disposition</b>							
<b>au titre d'une affectation</b>							
<b>biens de faible valeur</b>							

<b>divers</b>							
<b>bail emphytéotique</b>							
	ensemble immobilier lieudit la piconnerie 40 chem du moulineau Eysines					1,00	
<b>echange</b>							
	immeuble 8-10-12 rue lucien faure					-	
<b>TOTAL GENERAL</b>						5 707 301,00	

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

D -20070320

Immeuble 19 rue Lagrange. Suppression de vues et aérations.  
Servitude d'appui au profit de la ville. Autorisation. Décision.

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux réalise sur une propriété communale située 19 rue Lagrange un « espace d'activité » qui sera géré par l'Association « Chantecler ».

Pour mener à bien cette construction, il est nécessaire d'obstruer les vues et aérations existant au profit de l'immeuble riverain situé 17 b rue Lagrange, cadastré OZ-50, appartenant à Madame DEMPTOS-MONTOUX et d'obtenir une servitude d'appui sur son immeuble au profit du bâtiment que la Ville va édifier.

La propriétaire a donné son accord sous réserve que la Ville reconstitue, à ses frais en toiture, les jours et aérations ainsi supprimés.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 6 300 € T.T.C.

Un acte notarié viendra constater cette transaction dont les frais seront à la charge de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

**M. PONS. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 318 c'est la cession d'une propriété communale située rue Poujeau à la société Domofrance pour y réaliser des logements sociaux.

Je voulais souligner que la Ville fait un effort particulier puisqu'elle vend légèrement en dessous de l'évaluation des Domaines pour permettre cette opération de logements sociaux.

La 319 c'est le bilan des acquisitions et des cessions immobilières.

La 320 c'est un dossier technique. Il s'agit de reconstituer des lumières sur une maison voisine d'un bâtiment municipal.

**M. LE MAIRE. -**

Y a-t-il des questions ou des oppositions sur ces 3 dossiers ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

*DELEGATION DE M. Jacques RESPAUD*

C -20070008

Château Descas

Monsieur Jacques RESPAUD, Conseiller Municipal, présente le rapport suivant :  
**Groupe des élus socialistes**

**Conseil municipal du 4 juin 2007**

**Question écrite de Jacques Respaud**

Monsieur le Maire,

Concernant l'affaire du château Descas dans laquelle vous vous êtes engagé imprudemment, la transparence n'est pas de mise.

Lors du débat du 29 janvier 2001 sur l'autorisation de louer le château Descas pour le compte du Caesar's, vous nous aviez affirmé que la ville n'interviendrait qu'en loyers avancés. C'est faux puisque le propriétaire a reçu l'intégralité des loyers payés par la mairie et que cette dernière n'en a toujours pas reçu le solde de la part du Caesar's. Aujourd'hui, vous affirmez que les loyers impayés n'ont pas été classés dans les créances irrécouvrables et que vous espérez les percevoir. Sur quoi portait donc la délibération 20050565 ? Vous n'aviez pas nié à l'époque qu'une partie des créances irrécouvrables qu'elle contenait concernait les loyers du Caesar's et que la majeure partie de ces loyers avaient été apurée l'année précédente de la même façon. En tout cas, il serait utile que vous fassiez le point sur la situation de ces loyers.

Contrairement à ce que vous affirmez, il n'y a jamais eu d'annexe jointe à la délibération du 29 janvier 2001. A aucun moment du débat il n'a été question des travaux et la convention passée en juillet 2001 n'a jamais été soumise au Conseil municipal. Nous n'avons donc jamais eu connaissance des engagements réels pris par la ville, ni en matière de loyers, ni en matière de travaux. En tout cas, l'expertise judiciaire en cours témoigne que vous n'avez pas fait le nécessaire pour exercer un contrôle de ces travaux et que le certificat de conformité que vous avez dressé n'était que de complaisance. C'est pourquoi ce n'est pas la responsabilité de la ville qui est engagée mais celle des signataires du bail eux-mêmes. A moins que vous nous produisiez ici les délibérations du Conseil municipal qui entraîneraient l'implication de la ville !

**Jacques RESPAUD**  
**Vice Président du Conseil Général**  
**Président des élus socialistes de Bordeaux**

## TABLE DES MATIERES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....	3
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2007.....	3
<b>DELEGATION DE M. JEAN-PAUL JAUFFRET</b> .....	<b>4</b>
D -20070274 COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE POUR L'EXERCICE 2006. APPROBATION. ....	5
D -20070275 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DES FINANCES POUR L'EXERCICE 2006. AVIS. ....	73
D -20070276 BUDGET DE L'EXERCICE 2007. DECISION MODIFICATIVE N°1.....	76
<b>DELEGATION DE M. MICHEL DUCHENE</b> .....	<b>81</b>
D -20070277 MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA PHASE 2 DU TRAMWAY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. DECISION. AUTORISATION. ....	82
D -20070278 AMENAGEMENT DE LA PLACE AMELIE RABA LEON. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION. DECISION. AUTORISATION .....	94
D -20070279 DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE BACALAN.....	110
D -20070280 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 10 RUE TEULERE. 32 RUE DE LA ROUSSELLE. SUBVENTIONS DE LA VILLE ET DE LA CUB AUX PROPRIETAIRES POUR LA CREATION OU L'AMELIORATION D'EQUIPEMENTS RESIDENTIELS. AUTORISATION. DECISION. ....	111
D -20070281 OPAH CENTRE HISTORIQUE. 11 RUE GABILLON. 10 RUE TEULERE. SUBVENTIONS DE LA VILLE AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS. AUTORISATION. DECISION .....	113
D -20070282 ERRATUM SUR LA DELIBERATION N°2007/081 VOTEE LE 5 MARS 2007. POLITIQUE D'AIDE DE LA VILLE DE BORDEAUX. LOGEMENTS LOCATIFS EN ACQUISITION AMELIORATION. SUBVENTION DE LA VILLE A LA SA D'HLM L'HABITATION ECONOMIQUE. 158 RUE SAINTE-CATHERINE. ....	115
<b>DELEGATION DE MME VERONIQUE FAYET</b> .....	<b>120</b>
D -20070283 CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 1ER SEMESTRE 2007. AUTORISATION. SIGNATURE. ....	121
D -20070284 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE. PROGRAMMATION D'ACTIONS 2007-2012. AUTORISATION. DECISION.....	126
<b>DELEGATION DE M. JEAN-PAUL JAUFFRET</b> .....	<b>146</b>
D -20070285 VILLE DE BORDEAUX. FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2007. PROPOSITION.....	147
D -20070286 TAXE FONCIERE SUR LA PROPRIETE BATIE. EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES CONCERNEES PAR LES POLES DE COMPETITIVITE DENOMMES POLE MIDI-PYRENEES AQUITAINE AERONAUTIQUE, ESPACE SYSTEMES EMBARQUES, PROD'INNOV, INDUSTRIES PIN MARITIME DU FUTUR ET ROUTE LASERS .....	159

**DELEGATION DE MME MIREILLE BRACQ..... 162**

D -20070287 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE LA VILLE DE BORDEAUX. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA RONDE DES QUARTIERS. DECISION. AUTORISATION. .163

**DELEGATION DE MME FRANÇOISE BRUNET..... 170**

D -20070288 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE. ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 4 ANS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES. AUTORISATION DE SIGNER.....171

D -20070289 ACTIONS DE FORMATION POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES DANS LE CADRE DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ALBERT BARRAUD ET BASTIDE. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.....182

D -20070290 REHABILITATION DE LOCAUX DE L'ASSOCIATION GIRONDINE EDUCATION SPECIALISEE ET PREVENTION SOCIALE (A.G.E.P.). PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE.....185

**DELEGATION DE M. DOMINIQUE DUCASSOU ..... 190**

D -20070291 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE DES BEAUX-ARTS. EXPOSITION PIERRE LACOUR : PANORAMA DE BORDEAUX SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE. MECENAT. PARTENARIAT. CONVENTIONS. SIGNATURE. AUTORISATION. ....191

D -20070292 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. MUSEE D'AQUITAINE. CONVENTION DE PRET D'OEUVRES POUR L'EXPOSITION LE RUGBY C'EST UN MONDE ENTRE LE MUSEE D'AQUITAINE ET LE MUSEUM OF RUGBY DE TWICKENHAM. SIGNATURE. AUTORISATION .....196

D -20070293 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CAPCMUSEE D'ART CONTEMPORAIN. PARTENARIATS DE 20 MINUTES FRANCE SAS ET DE ICONCEPT. CONVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION .....206

D -20070294 DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES. CONSERVATOIRE DE BORDEAUX JACQUES THIBAUD. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION ET DE LA RECHERCHE. SIGNATURE. AUTORISATION .....214

**DELEGATION DE MME CAROLE JORDA-DEDIEU ..... 219**

D -20070295 CANDIDATURE DE BORDEAUX A L'APPEL A PROJETS URBAINS LANCE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS 2007-2013. APPROBATION.....220

**DELEGATION DE M. JEAN-MARC GAUZERE ..... 224**

D -20070296 CONVENTION EDUCATIVE ENTRE L'INSPECTION ACADEMIQUE DE LA GIRONDE ET LA VILLE DE BORDEAUX - AUTORISATION - SIGNATURE. ....225

**DELEGATION DE M. CLAUDE BOCCHIO ..... 281**

D -20070297 AFFICHAGES SAUVAGES. ENLEVEMENT D'OFFICE AUX FRAIS DE L'AFFICHEUR. CONTESTATION DE L'ASSOCIATION ANDROMAC. DEMANDE D'ANNULATION DES DIFFERENTS TITRES DE RECETTE. AUTORISATION. ....282

D -20070298 FOURNITURES DES BATIMENTS MUNICIPAUX. MARCHE D'ACQUISITION DE FOURNITURE D'ADHESIFS ET PRODUITS POUR SIGNALÉTIQUE LOT 22. RECOURS EN ANNULATION DE LA SOCIETE SDAG ADHESIFS NON RETENUE. AUTORISATION DE DEFENDRE.....283

*Séance du lundi 4 juin 2007*

D -20070299 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2005/44 DU 31 JANVIER 2005 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX. REGIME INDEMNITAIRE DE CERTAINS AGENTS DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE. AUTORISATION. DECISION. ....	285
--	-----

**DELEGATION DE MME NADINE MAU ..... 289**

D -20070300 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE HORTICOLE. ....	290
D -20070301 PRIX D'ENCOURAGEMENT DECERNES AUX ELEVES ET BOURSES MUNICIPALES. ANNEE SCOLAIRE 2006-2007 .....	291

**DELEGATION DE M. JOËL QUANCARD ..... 293**

D -20070302 COUPE DU MONDE DE RUGBY 2007. AIDE EN FAVEUR D'ANIMATIONS AUTOUR DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2007. SUBVENTIONS. ....	294
D -20070303 ASSOCIATION GIRONDINS DE BORDEAUX OMNISPORTS TRAVAUX SUR VESTIAIRES SUBVENTION D'EQUIPEMENT. ADOPTION.....	295
D -20070304 CHAMPIONNAT DU MONDE DE CYCLISME HANDISPORT. EXONERATION DES DEPENSES DIRECTES AU STADIUM .....	299

**DELEGATION DE MME MURIEL PARCELIER ..... 301**

D -20070305 VIE ASSOCIATIVE. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE. REGLEMENT INTERIEUR. TARIFS. ADOPTION. AUTORISATION. ....	302
D -20070306 VIE ASSOCIATIVE. ATTRIBUTION D'AIDE EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS. SUBVENTIONS. ADOPTION. AUTORISATION. ....	313
D -20070307 VIE ASSOCIATIVE. PASSEURS D'IMAGES (CINEVILLE - UN ETE AU CINE). EDITION 2007. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS. ADOPTION. AUTORISATION.....	314
D -20070308 DISPOSITIF BUS PLAGE. ETE 2007. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL. ADOPTION. ....	316
D -20070309 DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. SOUTIEN AUX INITIATIVES DES JEUNES. ADOPTION. AUTORISATION.....	326

**DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTÉ ..... 329**

D -20070310 PISCINES GALIN-JUDAÏQUE-TISSOT. TRAITEMENT CONTRE LES CHLORAMINES. SIGNATURE DU MARCHE. DEMANDE DE SUBVENTIONS. AUTORISATION .....	330
D -20070311 PIECES DETACHEES ET REPARATIONS POUR ENGINS DE PROPRETE ET VEHICULES UTILITAIRES. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION .....	331
D -20070312 RENOUVELLEMENT D'ENGINS ET DE MATERIELS POUR LA PROPRETE. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION .....	332
D -20070313 LOCATION D'UN GRAND MONOSPACE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.....	333
D -20070314 FOURNITURE DE PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES ET PRESTATIONS DE REPARATIONS. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION .....	334
D -20070315 ECOLE ELEMENTAIRE MONTAUD. SIGNATURE DES MARCHES. AUTORISATION .....	336
D -20070316 REFONTE DE L'ARCHITECTURE DE SAUVEGARDE. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.....	340
D -20070317 EGLISE SAINT-LOUIS. RESTAURATION DES FAÇADES OUEST. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET PROLONGATION DU DELAI DE LA TRANCHE FERME. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX. AUTORISATION.....	341



**DELEGATION DE M. HENRI PONS ..... 345**

D -20070318 CESSIION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE SITUEE RUE POUJEAU A LA SOCIETE DOMOFRANCE.  
AUTORISATION. DECISION.....346  
D -20070319 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIERES ANNEE 2006. AUTORISATION. DECISION . 347  
D -20070320 IMMEUBLE 19 RUE LAGRANGE. SUPPRESSION DE VUES ET AERATIONS. SERVITUDE D'APPUI AU PROFIT  
DE LA VILLE. AUTORISATION. DECISION.....355

**DELEGATION DE M. JACQUES RESPAUD ..... 356**

C -20070008 CHATEAU DESCAS .....357